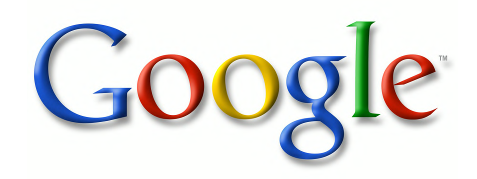
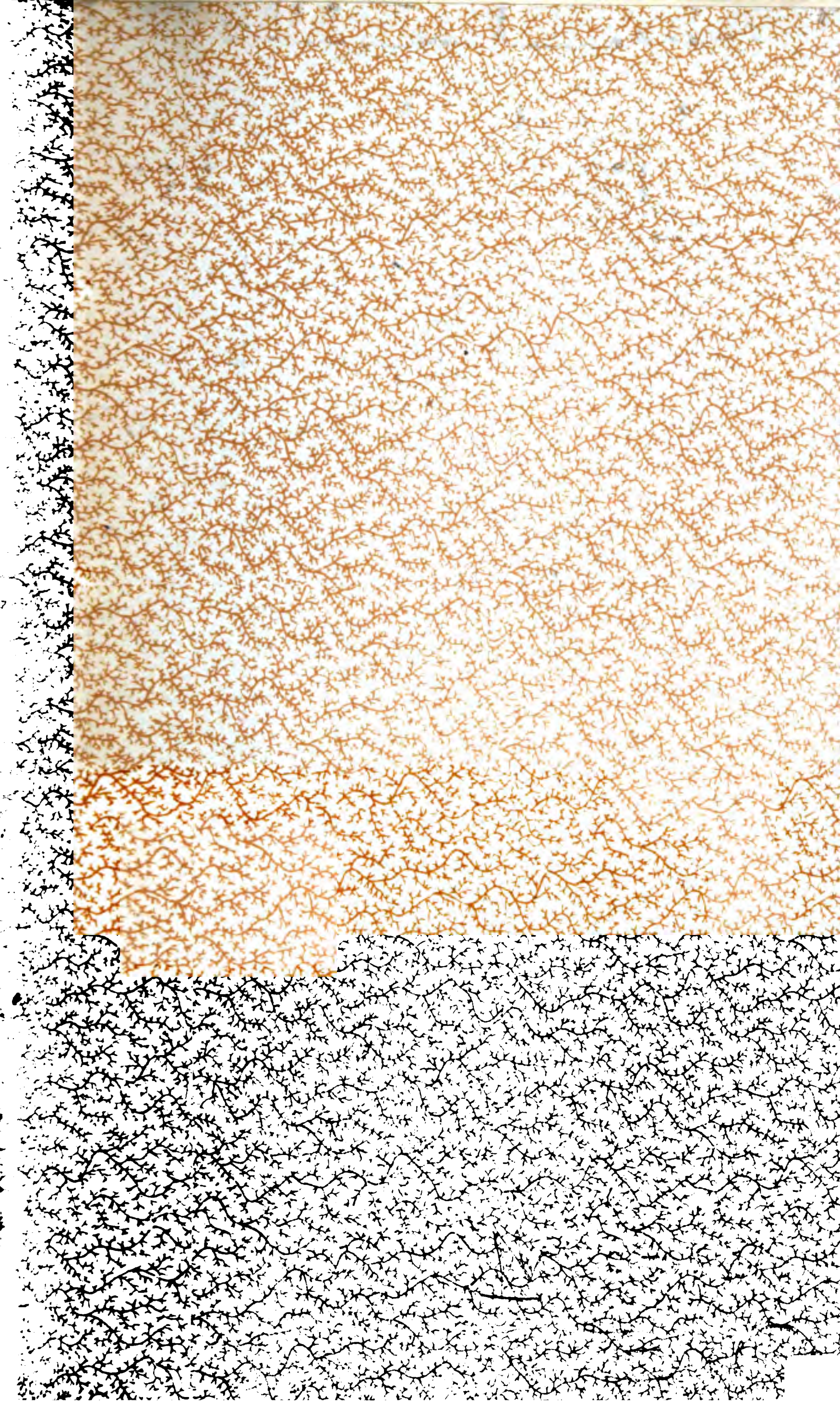






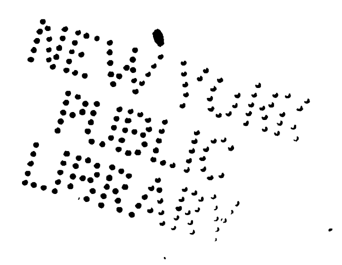
HISTOIRE

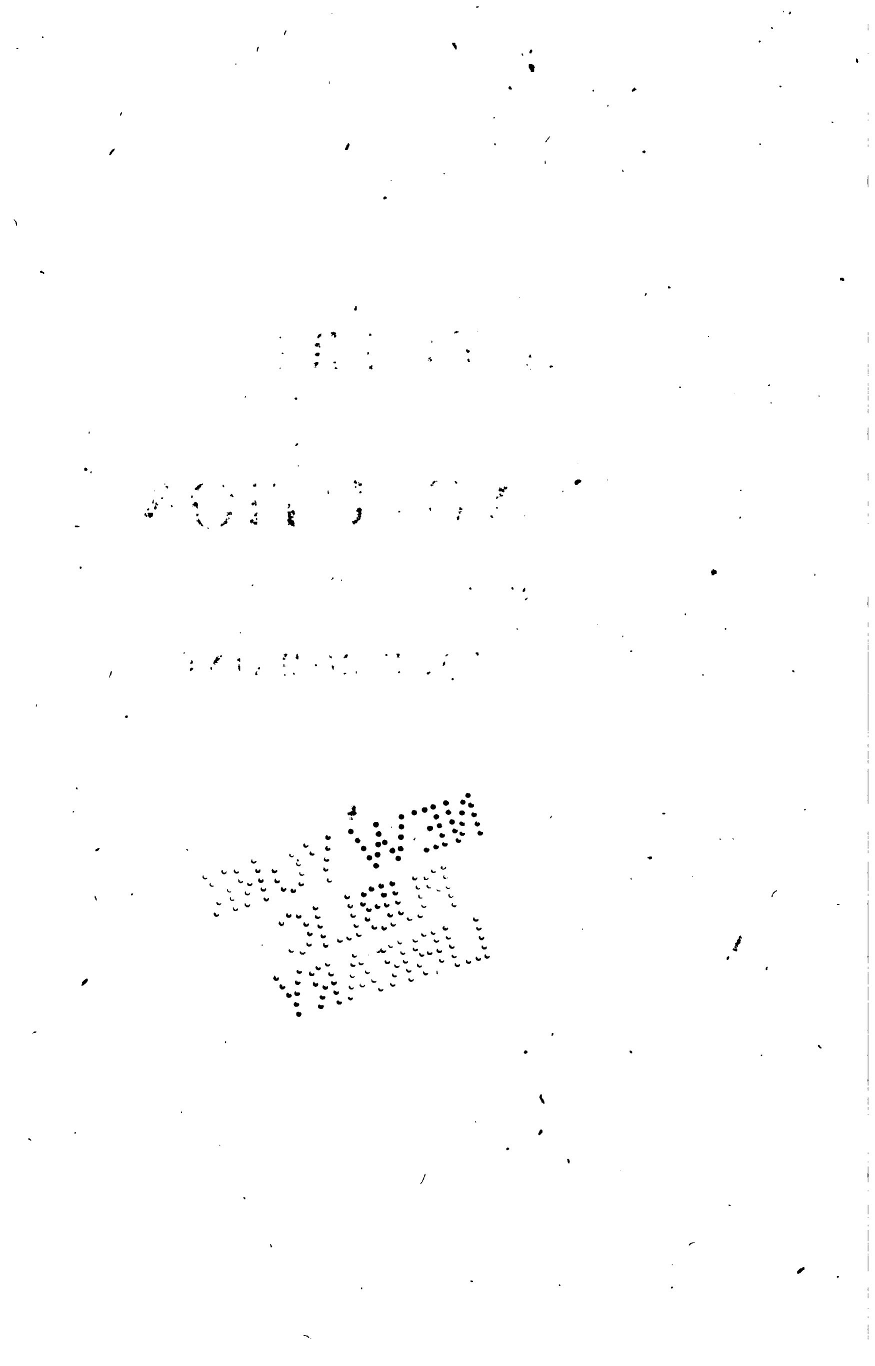
DE

LA RÉVOLUTION

QUI RENVERSA

LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.





HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

QUI RENVERSA

LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

ET QUI AMENA L'ÉTABLISSEMENT

DE L'EMPIRE.

PAR M. NOUGARÈDE, BARON DE FAYET.

TOME PREMIER.



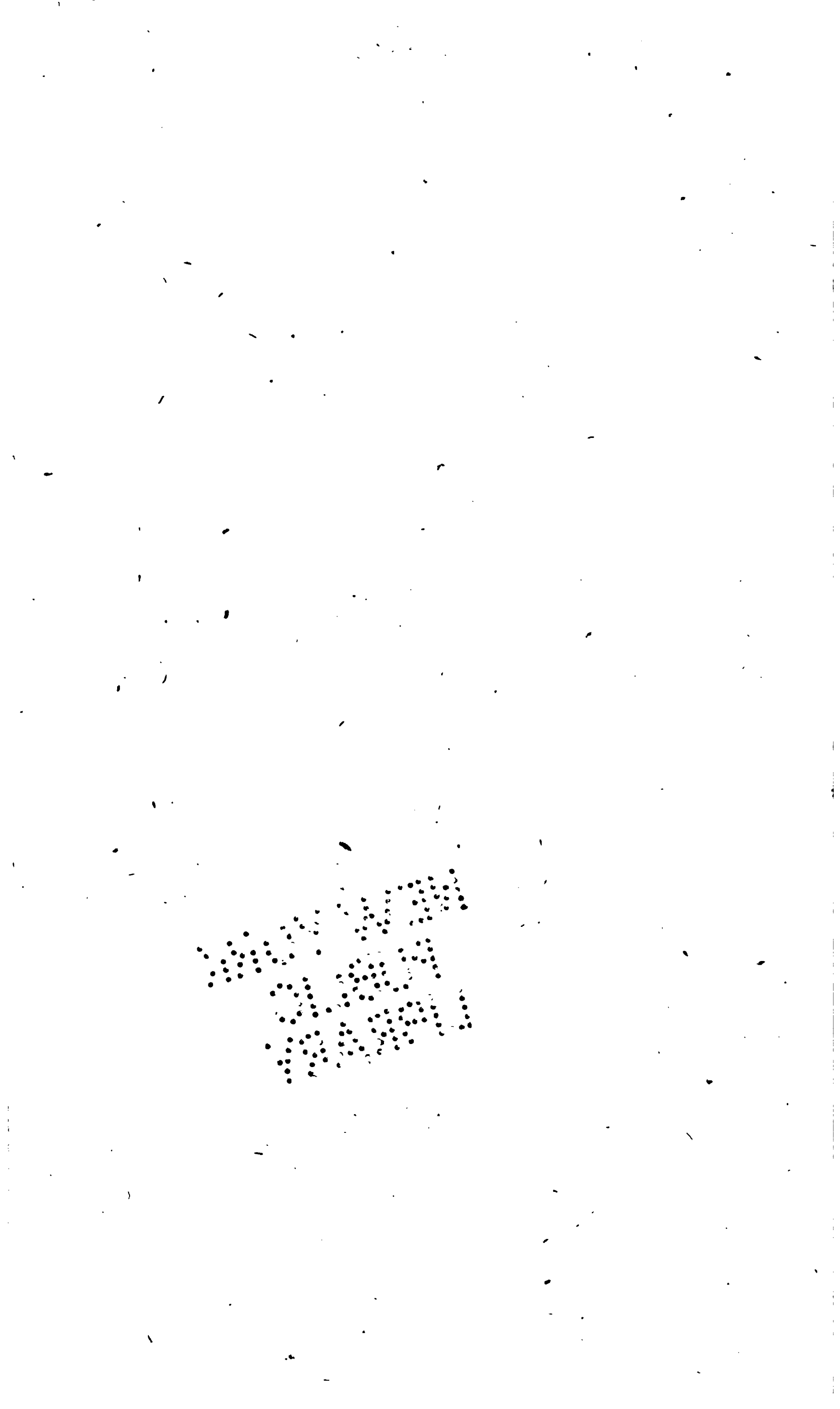
A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,

PÈRE ET FILS, IMPRIMEURS DU ROI, DE L'INSTITUT

ET DE LA MARINE, RUE JACOB, N° 24.

1820.



HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

QUI RENVERSA

LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE PREMIER.

JULES CÉSAR.

I. Guerres civiles de Rome.

ROME avait accompli sa glorieuse destinée; sept siècles, écoulés depuis sa fondation, étaient remplis de ses triomphes: la politique du sénat, l'enthousiasme guerrier du peuple, l'activité des consuls annuels, achevaient de former ce vaste empire, qui *a englouti tous les empires de l'univers*. Ce fut alors qu'elle-même se vit réduite à subir le joug de l'un des citoyens qu'elle avait faits plus puissants que les rois.

Cette révolution, la plus mémorable de celles qui, à diverses époques, ont renversé la constitution ancienne des peuples, est aussi la plus

féconde en ces grandes leçons qui font l'intérêt et l'utilité de l'histoire. On y voit cette Rome si fière, et qui avait cru recouvrer sa liberté par le meurtre de Jules César, n'obtenant d'autre fruit de ce grand attentat, qu'une plus odieuse tyrannie : le sang de ses plus illustres citoyens, coulant à grands flots dans l'enceinte de ses murs, inondant au-dehors le vaste théâtre de ses victoires ; la famine, la dévastation, tous les maux réunis de la guerre civile et de la guerre étrangère, accumulant sur sa tête, en quelques années, ces intolérables calamités que la gloire désastreuse de ses conquêtes avait fait peser sur les autres nations pendant plusieurs siècles. Tel fut enfin l'excès de ses infortunes, qu'elles la réduisirent à favoriser les succès de ce même Octave, qui avait cruellement vengé la mort de son père adoptif, à desirer son dernier triomphe, à lui donner, en témoignage de soumission, le surnom d'Auguste, à consacrer, par un aveu presque volontaire, ce règne qui devait faire oublier tant de forfaits, mais qui devait aussi consommer la chûte de la république et l'établissement de l'empire.

L'origine des guerres civiles qui amenèrent cette dernière révolution, remonte à l'époque où les rivalités que la jalousie du pouvoir suscitait entre les patriciens et les plébéiens, prirent un nouveau caractère. Tandis que les dan-

gers communs maintenaient l'esprit de modération et d'égalité dans la république, elles favorisaient sa vigueur et se terminaient toujours par une conciliation pacifique.

Mais lorsque, par la ruine de Carthage, Rome se fut délivrée d'une dangereuse rivale; qu'elle eut renfermé dans les limites de son empire la Macédoine et la Grèce, et contraint Antiochus-le-Grand à lui abandonner toute l'Asie mineure; des vices encore ignorés succédèrent presque sans intervalle aux vertus qui avaient préparé de si grands succès. Les mœurs de l'Orient suivirent de près ses riches dépouilles, le luxe et la cupidité corrompirent également tous les ordres des citoyens. Le nouvel esprit qui les animait se manifesta sous le tribunat de Tibérius Sempronius Gracchus.

II. Tribunat des Gracques.

L'an de Rome 621.

Tibérius commença l'exercice de ses fonctions par la proposition de nouvelles lois agraires; on appelait ainsi les lois relatives au partage des territoires qui avaient été réunis au domaine public après la conquête. Odieuses aux patriciens, qui avaient acquis par des voies illégales une grande partie de ces territoires; agréables aux plébéiens, à qui elles assuraient des établissements pour leur famille, les lois agraires avaient toujours été la cause principale des divisions intestines, et le plus puissant moyen des tribuns pour s'élever à cette autorité presque

indéfinie qu'ils avaient par degrés obtenue. Les patriciens avaient éludé de nouveaux partages pendant les guerres au-delà des mers. Ils attiraient au loin toute la jeunesse par l'obligation du service militaire et par l'appât d'un riche butin; le peuple n'avait plus sous les yeux les territoires dont le domaine public s'accroissait de jour en jour par des traités avec les nations subjuguées.

III. Innovations des Gracques.

La proposition de Tibérius réveilla toutes les querelles; mais, pendant qu'elles avaient été comme suspendues, les patriciens s'étaient ménagé de nouveaux moyens de prépondérance. Ils avaient associé à leurs intérêts les principaux des plébéiens, parvenus à la noblesse par les dignités. Leurs richesses s'étaient accrues sans mesure par la conquête ou par le gouvernement des provinces. Leur ambition avait même été favorisée par la cupidité du peuple, qui ne rougissait plus de vendre ses suffrages aux candidats, et qui faisait ainsi passer entre les mains des riches et des nobles toutes les magistratures. S'étant mis à la tête de leurs clients et de leurs esclaves, ils provoquèrent un soulèvement qui coûta la vie à Tibérius. Ils terminèrent cette grande crise par la fin tragique de Caius, son frère, qui lui avait succédé dans le tribunat et dans ses projets. Ce fut la première occasion où les divisions, entre le parti des nobles et

celui du peuple, se terminèrent par l'effusion du sang des citoyens. Ce dangereux exemple eut de funestes conséquences; il fut le signal des guerres civiles qui devaient bientôt déchirer le sein de la république.

Le parti populaire revint bientôt de l'abattement où l'avait jeté la fin tragique de ses défenseurs, et sa force s'était même accrue par les lois qu'ils avaient publiées. Tel fut sur-tout l'effet de la loi Sempronia sur les jugements, portée pour affaiblir l'autorité du sénat, le plus ferme appui des patriciens. Le sénat avait jusque alors exercé l'autorité judiciaire par des juges pris dans son sein; la loi Sempronia ordonna que les juges seraient choisis désormais parmi les chevaliers. Innovation si importante, que la plupart des historiens font dater de cette époque l'établissement de l'ordre des chevaliers, placé comme un intermédiaire entre le sénat et le peuple, et que Caius Gracchus, qui fit passer cette loi, se vanta qu'elle avait coupé le nerf de la puissance du sénat.

On avait aussi introduit, pour flatter le peuple, de dangereux usages : ainsi les distributions gratuites aux citoyens, réservées, auparavant, pour les circonstances extraordinaires, étaient devenues habituelles depuis le gouvernement des Gracques; elles devaient avoir une grande influence sur les progrès de la démocratie.

IV. De Marius et de Sylla.

La prépondérance du parti populaire se manifesta d'abord par le grand nombre des hommes nouveaux qui furent appelés aux magistratures. On vit naître alors une émulation extraordinaire entre tous les citoyens. Une jeunesse ardente conciliait la profession des armes avec l'étude assidue de la jurisprudence et de la philosophie : aux leçons de l'art militaire, succédaient les exercices de l'art oratoire, qui devaient lui ouvrir une route non moins assurée pour s'élever aux premiers honneurs. Mais cette impulsion qui favorisait au-dehors la grandeur de Rome, provoquait au-dedans tous les désordres de la licence. Les lois se taisaient au milieu des cris et des excès des factions. Le peuple toujours aussi prompt à envahir le pouvoir, qu'incapable de le retenir, demandait un chef qui vengeât les Gracques et succédât à leurs projets.

Marius profita de ces dispositions pour se mettre à la tête du parti populaire. Cet appui et de rares talents militaires le portèrent au premier rang dans la république. Jaloux ensuite de la brillante fortune de Sylla, plus jeune que lui, quoique déja son digne rival, et qui avait été reconnu pour le chef du parti des patriciens, il ne put lui pardonner d'avoir obtenu, pendant son consulat, la commission de la guerre contre Mithridate. Une sanglante guerre civile, où Marius vit sa vieillesse exposée aux derniers

outrages et la déshonora ensuite par ses cruautés, fut le fruit de ses provocations. Sa mort, que l'on a crue volontaire, lui épargna le spectacle des plus funestes catastrophes de cette guerre, où périrent le jeune Marius, qui se montrait digne de son père, Cornelius Cinna, et la plupart des autres chefs du parti populaire.

Sylla paraissait l'avoir terminée par ses victoires, lorsque ses nouveaux attentats rouvrirent les plaies de sa patrie. Marius avait fait périr d'illustres citoyens par des exécutions militaires. Sylla osa faire inscrire dans les registres publics, et publier par des affiches les noms de cinq mille citoyens, qu'il avait condamnés sans jugement. Il inventa ainsi cet affreux système de proscription, qui donnait aux excès de la tyrannie des formes légales; il l'étendit même sur les fils et les petits-fils des proscrits, qui furent privés du droit de cité (1).

Des villes entières furent comprises dans ces proscriptions. Sylla, ayant confisqué leurs maisons et leur territoire, envoya ses légions en masse pour s'y établir. Il introduisit ainsi cet usage des colonies militaires, qui devait être si funeste à la liberté.

Il fit aussi recevoir plusieurs lois contre la démocratie. L'une rendait les jugements au sé-

(1) Paterc., II, 80; Val. Max., IX, 2.

nat : d'autres réduisaient les tribuns à leurs anciennes attributions, et ordonnaient que ceux qui auraient exercé le tribunat, ne pourraient être élus à aucune autre magistrature.

V. Lieutenants de Sylla. An de Rome 673.

Pour confirmer ses violentes réformes, Sylla avait fait rendre une loi qui le nommait dictateur. Cette magistrature extraordinaire ne pouvait être déférée que pour six mois, et son pouvoir, quoique arbitraire, était soumis à des restrictions. Sylla se la fit accorder pour un temps illimité, et avec une clause qui en ratifiait d'avance tous les actes. Les citoyens ne doutèrent plus qu'il n'eût le dessein d'établir la tyrannie. Mais, dès la seconde année, il abdiqua la dictature, soit que l'intervalle qui restait à franchir eût effrayé son audace, soit qu'il eût réellement dédaigné la souveraine puissance.

Cette modération, qui fit pardonner ses attentats, ne put en prévenir les funestes conséquences. Les citoyens avaient achevé de se corrompre par les proscriptions, et appris à ne plus rougir des vices qui devaient bientôt leur donner un nouveau maître. Les soldats s'étaient accoutumés à ne reconnaître d'autre autorité que celle de leurs généraux, et à considérer les confiscations comme le prix de leur victoire.

On voyait sur-tout les anciens lieutenants de

Sylla, trop familiarisés avec l'ascendant de la puissance militaire, affecter, au sein de Rome même, une supériorité, qui semblait continuer la domination de leur chef. Lucullus s'était d'abord placé au premier rang par ses exploits dans l'Orient. Envoyé contre Mithridate, qui s'était montré de nouveau formidable, il l'avait poursuivi au-delà de ses états héréditaires, et ne semblait plus continuer la guerre que pour accroître ses trésors, qui devaient passer en proverbe.

Un autre lieutenant de Sylla, Crassus, aspirait au même crédit que Lucullus, et montrait une avidité plus insatiable encore. La popularité que son éloquence et ses talents pour l'administration civile lui avaient acquise, suppléait à l'infériorité de sa gloire militaire, qui n'était pas cependant sans éclat. Il venait même de l'accroître en terminant la guerre contre Spartacus, simple gladiateur, mais qui s'était rendu redoutable au sein de l'Italie, par le soulèvement des esclaves, et par la déroute de plusieurs armées de la république.

Au-dessus d'eux s'éleva bientôt Pompée, qui avait obtenu de Sylla le surnom de grand, et qui le justifiait déja par l'éclat de sa renommée. La noblesse de sa physionomie et l'ascendant d'un esprit supérieur imposaient aux citoyens, ses manières insinuantes et populaires, quoique VI. De Pompée.

fastueuses, achevaient de lui concilier tous les suffrages. Mais il était tourmenté par une jalousie de prééminence qui lui faisait rechercher, sans nulle mesure, tous les honneurs. Il ne se contentait pas du pouvoir, il voulait l'obtenir avec des distinctions particulières; à l'art de faire valoir ses propres succès, il joignait des efforts continuels pour s'attribuer les succès des autres. Ayant rencontré et taillé en pièces quelques corps fugitifs de l'armée de Spartacus, il prétendait disputer à Crassus l'honneur d'avoir terminé cette guerre.

Pompée voulut ensuite recueillir le fruit des victoires que Lucullus avait remportées contre Mithridate dans l'Orient, et il fit recevoir, par le ministère du tribun Manilius, sa créature, une loi qui le chargeait de cette guerre. Mithridate, atteint dans ses dernières retraites, perdit une bataille qui fut décisive; et ce roi, que sa constance dans les revers avait rendu si fameux, fut réduit à se donner la mort de ses propres mains. Pompée, poursuivant ses succès, occupa la Syrie et la Phénicie, soumit au tribut les rois de l'Arabie et de la Judée; revenant ensuite sur ses pas, poussa ses conquêtes jusqu'aux rives de la mer Caspienne. Après avoir répandu
L'an de Rome 693. la terreur de son nom dans tout l'Orient, il revint triompher à Rome.

Il avait rempli le plus ardent de ses desirs,

il éclipsait par l'éclat de sa gloire les plus illustres généraux de la république. Il conçut alors des projets plus ambitieux encore. Après s'être concilié le dévouement du sénat, il n'avait rien négligé pour gagner les affections des deux autres ordres. Il avait porté une loi pour établir deux classes ou décuries (1) de juges, dont l'une devait être choisie parmi les chevaliers; il avait fait abroger les lois par lesquelles Sylla abaissait les tribuns du peuple. Il fomenta alors les querelles sans cesse renaissantes des deux partis opposés. Il espérait les fatiguer également par les maux que causaient leurs divisions intestines, les amener à se jeter dans ses bras, et obtenir ainsi par des moyens plus doux, cette même dictature que Sylla avait violemment usurpée.

Toutefois le génie de Pompée était inférieur à cette entreprise si hardie. Sa gloire n'était pas même assez éclatante pour autoriser le projet d'assujettir cette redoutable cité, qui donnait des lois à l'univers.

VII. Commencements de Jules César.

Mais déja s'était présenté comme l'appui des desseins de Pompée, celui qui devait un jour les réaliser pour lui-même. Jules César avait reçu en partage tous les dons de la nature et de la

(1) Ainsi nommées du mot *decuriare*, qui signifie classer.

fortune. Il était d'une illustre famille patricienne, qui se prétendait issue d'Anchise et de Vénus; et il semblait justifier cette origine par les avantages extérieurs qui le faisaient regarder comme le plus bel homme de son temps. Son affabilité, son éloquence, et les graces les plus séduisantes, tempéraient, sans le rendre moins imposant, cet air d'empire où les citoyens pouvaient dès-lors reconnaître celui qui était destiné à les dominer. Supérieur à tous par son activité, son audace, ses rares talents, il s'en distinguait surtout par le caractère de son génie, dont les progrès devaient imiter les majestueux développements de la république. Non moins impatient du repos qu'insatiable de renommée, et, après avoir éclipsé la gloire de ses rivaux, aspirant encore à surpasser ses propres exploits, il devait atteindre à ce haut degré d'élévation qui pouvait seul justifier l'espoir d'abaisser la grandeur romaine.

La fierté de son ame lui fit courir un pressant danger au temps des proscriptions. Neveu de Marius (1), et cher, à ce titre, aux plébéiens, il avait achevé de se concilier leurs affections par son mariage avec la fille de Cinna. Sylla lui

(1) Marius avait épousé Julia, sœur du père de César, et en avait eu le jeune Marius qui périt pendant la guerre civile.

ordonna, avec menace, de la répudier, et sur son refus, l'inscrivit sur la liste des proscrits. Il l'effaça ensuite, mais à regret et pressé par les instances de ses amis; comme ils alléguaient qu'on ne pouvait rien craindre d'un enfant: Je vois, dit-il, dans cet enfant plus d'un Marius.

Ces pressentiments de Sylla furent justifiés après sa mort, et lorsque César eut obtenu l'édilité curule. A la place des trophées, élevés jadis dans le Capitole en l'honneur de Marius, et abattus ensuite par ordre de Sylla, César fit ériger une statue de Marius, couronné par les mains de la victoire. Son audace parut téméraire, même au parti pour lequel il venait de se déclarer si ouvertement. Lui seul avait bien jugé de la grande force que ce parti conservait encore et qui s'était même accrue par les ressentiments que les vengeances de Sylla avaient excités. L'an de Rome 689.

Il conjura d'abord, avec cet appui, l'orage qu'il avait soulevé contre lui-même. Il fit ensuite rappeler la plupart des exilés, et rentrer plusieurs fils de proscrits dans la carrière des honneurs, annonçant par ces nombreuses dispenses, l'abrogation prochaine de la loi qui avait prononcé leur exclusion.

Mais alors, se voyant reconnu pour le chef du parti populaire, il voulait user de son crédit pour s'élever aux premiers honneurs. La place

de souverain pontife ayant vaqué sur ces entrefaites, il obtint par des suffrages presque unanimes, cette dignité, l'une des plus éminentes de la république.

L'an de Rome 691.

VIII. Formation du premier triumvirat.

César fut élu préteur l'année suivante; au sortir de cette magistrature, il se fit donner le gouvernement de l'Espagne. La Lusitanie et plusieurs autres contrées de cette province, qui résistaient encore au joug des Romains, furent alors soumises : de brillants exploits et de violentes spoliations annoncèrent aux lieutenants de Sylla celui qui ne devait pas long-temps se restreindre à paraître leur digne émule.

Le crédit du plus puissant de tous venait de recevoir une atteinte. Pompée, après son dernier triomphe, s'était livré plus que jamais à cette ostentation de prééminence, qui ternissait l'éclat de ses grandes qualités. De telles prétentions avaient réuni les citoyens jaloux de l'égalité républicaine, aux généraux qu'il avait voulu dépouiller de leur gloire, et le sénat avait refusé de ratifier les actes de son administration dans l'Orient.

Ainsi, lorsque César revint de l'Espagne, il eût pu devenir le rival de Pompée; mais cet habile politique osait davantage, il aspirait à faire de Pompée l'instrument de sa propre grandeur. Dans cette vue, César avait flatté sa vanité, en paraissant ne vouloir prétendre aux

honneurs que par son crédit, et en se montrant le plus zélé défenseur de la loi de Manilius, qui avait assuré à Pompée toute la gloire de la chûte de Mithridate. Il entra alors dans les ressentiments du vainqueur de l'Orient, l'engagea à associer leurs intérêts, et fit admettre Crassus dans cette ligue. Pompée voulait, à tout prix, surmonter cette résistance du sénat, qui blessait son orgueil, et nuisait à son crédit. Aveuglé d'ailleurs par sa présomption, il se croyait assuré de conserver son ancienne supériorité sur ceux qu'il paraissait accepter pour ses égaux. Crassus, incapable de s'élever au premier rang par ses propres forces, saisissait l'appui qui lui était offert, pour y parvenir. Mais César devait recueillir les véritables avantages de cette union : et par le sacrifice apparent de son crédit à celui de Pompée, il assurait de nouveaux fondements à sa propre puissance.

Ainsi fut formée cette ligue, que l'on a généralement désignée sous le nom de premier triumvirat, quoiqu'elle n'ait pas reçu un caractère de magistrature, comme le triumvirat qui doit être le principal sujet de cette histoire. Mais le défaut de sanction légale ne forma point d'obstacle à son influence. La réunion de trois factions aussi puissantes, donna à leurs chefs un crédit sans bornes, et mit à leur disposition toutes les magistratures.

IX. Consulat de Jules César. Ce fut avec ces appuis encore ignorés, que Jules César manifesta ses prétentions au consulat, étonnant ses partisans eux-mêmes de sa grande influence. Il s'occupa de l'accroître encore lorsqu'il eut pris possession de sa magistrature. Il présenta un projet de loi agraire, pour distribuer aux citoyens indigents qui avaient au moins trois enfants, le domaine public de la Campanie, que sa fertilité et sa situation voisine de Rome, avait toujours fait réserver pour les plus pressants besoins de l'état. Le projet fut rejeté par le sénat. Puisque vous m'y contraignez, dit alors César, je vais recourir au peuple.

L'an de Rome 695.

Le parti des nobles rassembla toutes ses forces, pour empêcher l'adoption de la loi. Pompée, sollicité alors par César en pleine assemblée, déclara que si quelqu'un prenait l'épée pour s'opposer à la loi, il se présenterait, pour la soutenir, avec l'épée et le bouclier. Ce propos n'était pas plus conforme à la politique qu'à la dignité d'un tel personnage; il paraît que Pompée, déja irrité contre le sénat, se flattait d'obtenir ainsi la faveur du peuple. Mais le peuple ne sut gré de la loi qu'à celui qui l'avait proposée.

Crassus se prononça aussi ouvertement que Pompée, et l'adhésion de deux citoyens aussi puissants, ne rendit pas seulement inutiles les

oppositions formées contre la loi. La ligue du triumvirat, dévoilée dans cette occasion, fit perdre courage à tous ceux qui auraient pu combattre de dangereux projets. César établit ainsi le principal fondement de sa puissance sur ces mêmes lois agraires qui avaient causé la perte des Gracques.

Devenu maître des délibérations des comices, il fit proposer par le tribun Vatinius une loi qui lui attribuait le gouvernement de l'Illyrie et de la Gaule Cisalpine. Le sénat redoubla d'efforts contre cette loi; il avait jusqu'alors exercé sans contestation le droit d'accorder le gouvernement des provinces, et il craignait que ce droit ne fût transporté aux comices. Mais César l'emporta; et, voyant le sénat frappé de terreur, il s'adressa à lui pour obtenir de joindre à ces deux gouvernements, celui de la Gaule Transalpine. Cette demande lui fut accordée sur-le-champ, tant le sénat était empressé de recouvrer par le fait sa prérogative.

César avait différé, jusqu'à ce moment, de tenir ses promesses envers Pompée. Il proposa alors le sénatus-consulte qui ratifiait les actes du vainqueur de Mithridate dans l'orient. Ce décret n'éprouva qu'une faible opposition, dirigée par Lucullus, qui voyait dans cette dernière entreprise la ruine entière de son crédit,

qu'il s'était flatté un moment de relever. César le menaça de le rechercher sur les richesses immenses qu'il avait rapportées de l'orient, et l'effraya tellement par son audace, que Lucullus, pour l'appaiser, fut contraint de s'humilier à ses genoux dans l'assemblée même du sénat, et renonça désormais à se mêler des affaires publiques (1).

Pompée, que l'adresse de son rival entretenait toujours dans ses illusions, se persuadait encore qu'une telle prépondérance était son ouvrage. César acheva de se l'attacher, en lui donnant pour épouse sa fille Julie, jeune personne d'un mérite accompli; mais d'une soumission aveugle aux volontés de son père.

X. De Caton et de Cicéron.

Jules César avait obtenu sans peine une égale supériorité dans la lutte contre les bons citoyens. A leur tête paraissaient Caton et Cicéron, qu'un même dessein avait réunis, malgré les différences que l'on remarquait dans leur génie et dans leurs principes.

Caton était d'une famille illustrée par les magistratures, et qui avait sur-tout reçu un grand éclat des qualités éminentes de son aïeul, Caton le Censeur. Il était entraîné comme lui vers la vertu, par un penchant auquel il ne semblait pas le maître de résister. Son noble caractère,

(1) Suet., Cæs. XX.

l'intégrité de ses mœurs et sa fermeté contre les méchants, inspiraient un tel respect, qu'on remarquait à peine les occasions où il manquait de prudence, et, par une austérité déplacée, compromettait les vrais intérêts de la république.

Cicéron s'était élevé par une supériorité non contestée, au-dessus de tous ces hommes nouveaux, qui devaient, ainsi que lui, à des talents distingués, l'accès des premières magistratures. Il avait un amour sincère pour la vertu, mais qui s'unissait à une passion immodérée pour la gloire, et il n'était pas moins sensible à l'éclat, qu'au mérite réel des grandes actions. Son éloquence, par laquelle il s'était montré le digne rival de Démosthènes, et ses rares talents pour faire servir au bien public les passions mêmes des hommes corrompus, ôtaient toute apparence d'audace à ses entreprises. On a même pensé que la fermeté lui était peu naturelle; il en manquait dans les circonstances communes, et il semblait ne la retrouver qu'avec effort dans les grands dangers. Mais elle égalait alors l'habileté de sa politique et l'étendue de son génie, comme il l'avait fait voir lorsque Catilina, profitant de l'absence de Pompée, avait tramé de noirs complots pour la ruine de sa patrie. Cicéron ne se laissa point intimider par la férocité de ce conspirateur, qui s'était flatté d'entraîner sur ses pas toute la classe indigente,

en l'appelant au pillage de Rome, et qui paraît même avoir été favorisé par Jules César; ou plutôt, suivant l'opinion commune, Catilina était poussé en secret par cet homme, plus habile que lui, qui eût recueilli tout le fruit du succès, et ne lui avait laissé que le péril de l'exécution. Cicéron demanda et obtint le consulat, déjoua les brigues de Catilina pour devenir son collégue, souleva contre lui tous les citoyens, l'obligea de sortir de Rome, et soumit ses complices au jugement du sénat. César tenta de les sauver, et son éloquence avait déjà entraîné la plupart des sénateurs; mais le consul, secondé par l'intrépide Caton, fit ordonner leur supplice, et exécuta le décret, sans le présenter à la sanction du peuple. Rome, préservée de sa ruine, exprima sa reconnaissance par le titre le plus glorieux pour un citoyen; Cicéron fut proclamé le père de la patrie.

L'an de Rome 691.

XI. Exil de Cicéron.

Tels étaient les deux hommes qui dirigeaient les bons citoyens, désormais trop peu nombreux pour seconder leur résistance. Tous deux avaient été contraints de céder avant que César présentât au peuple sa loi agraire. Caton en combattant le projet dans le sénat, attaqua, sans ménagement, son auteur. César allégua l'offense faite à la dignité consulaire, pour ordonner de le conduire en prison. Il n'osa pas l'y retenir, et Caton voulait braver ses menaces;

mais on l'engagea à se réserver pour des circonstances plus favorables.

Cicéron s'était borné à déclamer dans l'un de ses plaidoyers contre l'oppression sous laquelle gémissait la république. (1) Clodius aspirait alors au tribunat, pour satisfaire des ressentiments personnels contre Cicéron, et ne pouvait devenir éligible, qu'après avoir fait ratifier, par une loi, son adoption dans une famille plébéienne. César fit recevoir et publier la loi ce même jour. Cicéron, intimidé par une démarche aussi menaçante, n'osa combattre la loi agraire dans le sénat.

César se rendit bientôt après dans les Gaules, et le desir de mettre le comble à sa gloire semblait lui avoir fait perdre de vue toutes les intrigues de Rome. Mais il continuait à les diriger par ses partisans, et sur-tout par Clodius qu'il venait de faire élire tribun du peuple. Ce tribun factieux servit les desseins de César, en ne croyant que satisfaire son animosité contre Cicéron. Pour le perdre plus sûrement, il éloigna d'abord Caton, qu'il fit charger d'une commission odieuse, de l'exécution de la loi qui

L'an de Rome 696.

(1) Il fut prononcé pour la défense de Caius Antonius, son ancien collègue au consulat. Ce plaidoyer ne s'est pas conservé, mais Cicéron en fait mention, *Pro Domo*, 34; *ad Attic.* II, 12.

ordonnait, en pleine paix, la confiscation du royaume et des trésors de Ptolémée, souverain de l'île de Chypre. Aussitôt après le départ de Caton, Clodius intenta une accusation contre Cicéron, pour le supplice infligé, sans jugement du peuple, aux complices de Catilina; il fit prononcer contre lui la peine de l'exil et de la confiscation des biens, le bannissant ainsi de sa patrie pour le dévouement qui l'avait sauvée.

Caton revint de sa mission, et Cicéron fut rappelé de son exil; mais la puissance des triumvirs s'était pleinement affermie. Ils paralisèrent les généreux efforts de Caton, en lui fermant par leurs brigues l'accès des magistratures; Cicéron, abattu par sa disgrace, ne pouvait pas opposer plus de résistance. Les triumvirs se réunirent alors de nouveau, pour resserrer les nœuds de leur ligue triomphante. En vertu de leurs conventions, Pompée et Crassus furent élus pour le consulat. On leur accorda pour cinq années, à Pompée, le gouvernement des deux Espagnes, et à Crassus, celui de la Syrie. César obtint, pour le même terme, la prorogation des gouvernements, qui lui avaient déja été accordés.

L'an de Rome 699.

XII. Conquête de la grande Gaule.

Pompée laissa les deux Espagnes sous les ordres de ses Lieutenants. Satisfait de sa gloire, et se dissimulant qu'une gloire plus récente en

ternissait l'éclat, il se servait dans Rome de la puissance triumvirale, pour le succès d'un projet qu'il ne perdait pas de vue, pour obtenir la dictature par un accord volontaire des deux factions. Il entretenait, dans ce motif, leurs querelles sans cesse renaissantes, s'attachant d'ailleurs à tourner sur lui seul tous les regards, et à se concilier, par des spectacles et des largesses, les suffrages populaires.

Crassus avait desiré le gouvernement de la Syrie, pour entreprendre une expédition qu'il projetait contre les Parthes. Cette passion pour les richesses, qu'il s'efforçait de confondre avec l'amour de la gloire, s'irritait par l'espoir de conquérir les dépouilles de ces peuples, qui possédaient les contrées les plus opulentes de l'orient. Il périt avec son armée dans cette guerre, entreprise contre la foi des traités, et conduite avec une aveugle confiance. Il ne resta pas même aux Romains la consolation de rejeter leur désastre sur les caprices de la fortune. L'aveuglement de ce général, jusqu'alors distingué par sa prudence, parut une vengeance des dieux, qui punissaient son injuste cupidité. Cette sanglante défaite fut plus funeste à l'honneur qu'à la puissance de la république dans l'Orient, et les débris de l'armée de Crassus, commandés par son questeur Cassius, suffirent pour repousser les Parthes qui avaient pénétré

L'an de Rome 701.

dans la Syrie. Les exploits de Jules César reculaient d'ailleurs dans l'Occident les limites de l'empire.

César ne s'était associé avec Pompée, que pour parvenir à éclipser sa gloire militaire, et il avait sur-tout envisagé, dans la grande influence du triumvirat, l'espoir d'engager une lutte contre des ennemis dignes de son courage. La grande Gaule pouvait seule désormais les lui offrir. Ses belliqueux habitants avaient maintenu leur antique renommée. Rome ne voyait déja plus dans les autres guerres, qu'une occasion de gloire; elle combattait encore pour sa propre défense dans les guerres contre les Gaulois. César ne put surmonter leur résistance que par d'innombrables victoires, et suivant l'expression de ses historiens, chacune de ses campagnes dans les Gaules eût suffi pour lui mériter le triomphe. Le premier des généraux de la république, il passa le Rhin, et fit connaître aux peuples de la Germanie la terreur des armes romaines. Avide, sur-tout, de lauriers et de renommée, il lui suffit pour attaquer la Grande-Bretagne, qu'une opinion vulgaire fît considérer cette île écartée comme un autre monde, et deux fois il traversa l'Océan pour laisser sur ces terres nouvelles un monument de sa gloire. Mais la fortune avait assigné pour ses plus grands exploits, l'époque même où la nouvelle de la victoire des Parthes, ap-

portée à Rome, y répandit une désolation si profonde. Les Gaulois, dont les divisions avaient long-temps favorisé ses succès, s'étaient alors réunis sous les ordres du fameux Vercingétorix. César le défit dans une grande bataille, le força de se renfermer dans Alise, en forma aussitôt le siége, et quoique assiégé lui-même dans son camp, par près de trois cent mille hommes, il obligea ce général si intrépide à se rendre prisonnier avec son armée. La conquête de la grande Gaule fut dès-lors assurée. Le bruit de ces grands exploits, imprimant au loin la terreur, commandait la soumission et le respect de tous les peuples.

L'an de Rome 702.

XIII. Pompée est élu seul consul.

Rome allait expier tant de gloire, en tournant contre elle-même ces armes qui, au-dehors, n'éprouvaient plus de résistance. Sa grandeur ne devait même servir qu'à aggraver ses infortunes, en invitant les deux partis à étendre le théâtre de leurs querelles. Marius et Sylla n'avaient ensanglanté que l'Italie, la guerre civile entre César et Pompée devait embrasser dans ses ravages toutes les parties du monde.

Pompée n'avait pas conçu d'abord assez d'ombrage des progrès de Jules César; il en fut surtout frappé après la chûte de Crassus, qui s'était placé jusqu'alors entre les deux rivaux, et il songea à prendre des mesures pour une lutte, déja tardive. Les liens qui l'unissaient encore à

César, venaient de se rompre par la mort de Julie.

Mais en ce moment, le succès de ses propres desseins lui rendit sa dangereuse sécurité. Les brigues violentes des candidats et les fureurs impunies des factions avaient produit un long interrègne. Le sénat intimidé cédait aux insinuations des partisans de Pompée, et se montrait disposé à lui accorder la dictature. Caton lui même pensa que des dangers aussi imminents, obligeaient de recourir à une voie extraordinaire; mais au lieu de celle qui était proposée, il ouvrit et fit passer l'avis d'accorder le consulat à Pompée, sans lui donner de collègue. Le consulat attribuait une autorité moins arbitraire que celle de la dictature, et laissait subsister l'obligation de rendre compte de sa conduite en sortant de charge. Toutefois cette différence était peu sensible, quand il s'agissait d'un consulat unique, établi pour de telles circonstances, et déféré à Pompée. On comptait avec plus de fondement sur la modération que sa vanité satisfaite lui avait toujours inspirée. Il justifia cette attente, et, après avoir rétabli l'ordre dans la ville, il se choisit lui-même un collègue. Cette générosité charma le sénat, qui rendit de son propre mouvement un décret pour le continuer dans ses gouvernements et dans le commandement des armées. Pompée se vit alors ouverte-

L'an de Rome 702.

ment avoué pour le chef du parti des nobles. Il reçut, en même temps, des témoignages de la faveur populaire, à l'occasion d'une maladie dangereuse, dont il fut attaqué dans la Campanie; l'Italie entière fit des supplications aux Dieux, dans les temples, pour obtenir sa guérison.

XIV. Pompée veut faire rappeler César.

Amolli par dix ans de séjour dans Rome, Pompée se laissa trop séduire aux témoignages de cette faveur générale. Il négligea même de prendre des mesures pour la défense de l'Italie. L'un de ses partisans l'ayant pressé de faire du moins de nouvelles levées de troupes : en quelque lieu de l'Italie que je me trouve, répondit-il avec fierté, je n'aurai qu'à frapper du pied la terre, et il en sortira des légions. Disposant d'ailleurs de l'autorité du sénat, et de la plupart des magistrats, il se flattait de prévenir César, en provoquant son rappel. Les deux consuls qui lui étaient dévoués, avaient déja obtenu un décret qui ordonnait qu'il serait nommé des successeurs à César pour tous ses gouvernements. L'opposition du tribun Pansa fit ajourner l'exécution de ce décret. Mais Pompée comptait obtenir un plein succès l'année suivante: Paulus et Claudius, ses créatures, avaient été élus pour le consulat. Curion, qu'il avait fait nommer au tribunat, devait à son audace et à de rares talents oratoires un ascendant presque sans bornes sur le peuple et sur ses collègues.

Mais Pompée ignorait que l'or des Gaulois, prodigué dans Rome, avait détaché de lui ceux qu'il regardait comme les plus dévoués à son parti. Paulus avait vendu son silence à César, pour la somme énorme de quinze cents talents (1). Curion, acheté plus chèrement encore, seconda les desseins de César. Il soutint que la puissance des deux généraux mettait également en danger la liberté, proposa de leur ordonner de désarmer, et prolongea ainsi les discussions pendant toute la durée de son tribunat. Aussitôt après, craignant les ressentiments de Pompée, il se rendit au camp de César (2).

XV. César se prépare à la guerre.

César se tenait prêt à soutenir cette lutte que Pompée engageait avec tant d'imprudence. Il était sûr des affections du peuple, et même il connaissait trop le parti des nobles, pour s'alarmer du zèle qu'ils témoignaient à son rival. Les nobles ne montraient plus en effet cet esprit de corps et cette énergie qui avaient assuré leur prépondérance au début de ces querelles. Un

(1) Le *talent* était une monnaie idéale en usage dans l'Orient, où elle avait diverses valeurs. Mais les Romains avaient assez généralement adopté celle du talent attique, qui valait vingt-quatre mille sesterces. Le sesterce, d'après son évaluation la plus généralement reçue, répondait à deux décimes de notre monnaie; ainsi l'on peut évaluer le talent à quatre mille huit cents francs.

(2) Appien, II, 27 et suiv.

grand nombre, amollis par leur opulence, s'éloignaient des fonctions publiques et devenaient même insensibles à la gloire des combats. D'autres, ruinés par leurs dissipations ou par la poursuite des honneurs, étaient allés joindre celui qui leur promettait une révolution pour réparer le désordre de leur fortune; ils partageaient les vœux de ces officiers, que César avait élevés des rangs inférieurs de l'armée aux premiers grades, qui étaient éblouis par l'éclat de ses exploits, et qui n'aspiraient qu'à le seconder pour établir un gouvernement militaire. César entretenait ces dispositions, en payant leurs dettes, en les comblant de ses dons, en leur faisant envisager les espérances de sa future grandeur. Mais il excellait sur-tout dans l'art d'attacher l'armée entière à sa personne. Aux libéralités et aux caresses, artifices ordinaires des généraux ambitieux, il joignait un ascendant sans bornes sur l'esprit des soldats : leur prééminence semblait attachée au titre de soldats de César ; il ne s'offrait pas seulement à leurs yeux comme le garant de la victoire, il paraissait le mobile de leur bravoure.

Lorsqu'il vit proposer son rappel, il suspendit le cours de ses exploits, et s'attacha uniquement à faire aimer dans les Gaules sa nouvelle domination. Il fit la revue générale de son armée, qui se composait de neuf légions. Huit

restèrent en quartier d'hiver dans les Gaules. Une seule, que l'on appelait la treizième légion, fut envoyée à Ravennes. Il s'y rendit lui-même et y fut joint par Curion. Curion voulait qu'il prît sur le champ les armes. Mais César craignit de se rendre odieux en se montrant trop ouvertement l'auteur de la guerre civile. Il continua de négocier avec le sénat, offrant, comme Curion l'avait proposé, de désarmer en même temps que Pompée. Il connaissait les dispositions de son rival, et il pouvait d'ailleurs, sans danger, licencier des soldats toujours disposés à revenir sous ses drapeaux. Ce fut au milieu de ces intrigues, que Lentulus et Marcellus prirent possession du consulat.

L'an de Rome 705.

Comme César s'y était attendu, le sénat rend un décret qui lui ordonne de licencier son armée, sous peine d'être déclaré ennemi public. Les tribuns Marc-Antoine et Cassius, ses créatures, forment opposition à ce décret. On les chasse du sénat; un second décret donne aux consuls une autorité arbitraire, en les chargeant de pourvoir à la sûreté de la république. Antoine et Cassius sont contraints, pour sauver leur vie, de fuir vers César, déguisés en esclaves.

XVI. César envahit l'Italie.

La guerre civile était devenue inévitable. Pompée avait pour lui l'assentiment du sénat et toute la majesté de la république. Un décret spécial lui accordait le commandement des ar-

mées, la disposition du trésor public et le droit de lever des contributions. Mais il n'avait en Italie que deux légions, dont la fidélité était suspecte parce qu'elles avaient récemment servi sous César, et trente mille hommes de nouvelle levée. Toutefois, il s'était rassuré par l'éloignement des troupes de César, alors cantonnées dans les Gaules, et par la confiance qu'il se verrait à la tête d'une armée, avant qu'elles eussent traversé les Alpes (1).

Mais César, instruit de la fuite d'Antoine, exhorte ses soldats à venger l'insulte faite aux tribuns et leurs propres injures, marche toute la nuit, et arrive de grand matin sur les bords du Rubicon. Les limites de la Gaule Cisalpine étaient formées par cette faible rivière, et le sénat avait rendu un décret pour dévouer aux Dieux infernaux le général qui oserait la passer avec des troupes. César s'arrête sur le bord; il est encore temps de choisir, dit-il à Pollion, et de rester pour notre malheur, ou de passer ce petit pont pour le malheur du monde.

En ce moment, un présage provoqué sans doute par le général, frappe l'imagination des soldats. Un homme vêtu en berger, mais d'une stature et d'une beauté presque surnaturelles,

(1) Appien, II, 32 et suiv.

se montre, une flûte à la main, et les attire en grand nombre, par ses accords. Il saisit la trompette de l'un d'eux, la fait résonner avec un éclat extraordinaire, et traverse le Rubicon. Allons, dit César, où nous appellent les présages des dieux et les injures de nos ennemis, le sort en est jeté. Il passe la rivière et surprend Rimini, suivi de cinq mille légionnaires et de trois cents chevaux. C'était avec ces seules forces, dit Tite-Live (1), qu'il osait entreprendre de soumettre l'univers.

XVII. Pompée fuit en Macédoine.

Au seul bruit de la marche de César, la terreur se répandit dans toute l'Italie, et parvint jusqu'à Rome. Déja l'on croyait voir ce général si rédoutable, aux portes de la ville, avec l'armée entière des Gaules. Pompée n'osa l'y attendre, ni faire prendre les armes au peuple, trop porté à se déclarer pour son rival. Il sortit de Rome en fugitif, suivi des deux consuls et des plus illustres citoyens. César parcourut l'Italie sans obstacle, enleva les troupes éparses des lieutenants de Pompée, et ayant reçu plusieurs légions, l'assiégea lui-même dans Brindes. Deux mois s'étaient à peine écoulés, lorsque Pompée s'éloigna en fugitif de ce même port, qui l'avait vu, quelques années auparavant, revenir en triomphe, chargé des

(1) Cité par Orose, VI, p. 15.

dépouilles de l'Orient. César entra dans Rome, où il s'empara des sommes immenses renfermées dans le trésor public (1). Pendant ce temps, il faisait occuper la Sicile et la Sardaigne. Apprenant que Pompée s'arrêtait à Dyrrachium en Épire, et laissait en Espagne ses légions, sous les ordres de ses lieutenants, il part pour les attaquer. Après avoir triomphé dans cette seule campagne, d'une armée sans général, il revint, suivant son expression, contre un général sans armée.

Pompée avait formé néanmoins en Épire de nombreuses légions, et reçu les secours des rois et des peuples de l'Orient. Mais César méprisait des troupes peu aguerries, et ne cherchait qu'à tromper la vigilance des escadres qui lui fermaient la mer Ionienne. Leurs chefs le croyaient encore à Rome, où il venait d'abdiquer la dictature pour prendre possession du consulat. (L'an de Rome 706.) Avant que la nouvelle de son départ pour Brindes leur fût parvenue, il était déja débarqué sur les côtes de l'Épire, avec sept légions, incomplètes à la vérité, et qui ne formaient pas plus de vingt mille hommes. De furieux orages, et la crainte de la flotte ennemie, retenant ses autres troupes, il se décide à les

(1) Pline, XXXIII, 3, en donne le détail, d'après lequel leur valeur excédait trois milliards de francs.

aller chercher lui-même, et monte sur un léger esquif, au milieu de la nuit, seul et déguisé. Assailli par une tempête, et voyant le pilote hésiter : que crains-tu? lui dit-il en se découvrant, tu portes César et sa fortune (1).

XVIII. Bataille de Pharsale.

Il fut contraint de prendre terre; mais le reste de l'armée, animée du même esprit, l'eut bientôt rejoint. Quoiqu'il se trouvât encore très-inférieur en nombre, il défia Pompée au combat, et voyant qu'il n'osait sortir de son camp, il l'y enferma par des lignes. Ce fut pendant ce siége extraordinaire, que joignant toujours l'adresse à la force, il voulut acheter dans ce camp même le consul Lentulus, devenu, par le désordre de ses affaires, l'un des plus ardents fauteurs de la guerre civile. Balbus, Espagnol, prépara alors sa haute fortune, en se chargeant de cette périlleuse intrigue.

Avant qu'elle eût réussi, Pompée, par une habile manœuvre, força les lignes de César, et l'obligea de se replier sur la Thessalie. Il l'y suivit de près, et en persistant dans le système de défensive qu'il avait adopté, il se flattait, avec raison, de détruire l'armée de César par la disette. Mais il n'eut pas le courage de résister à l'impatience des soldats que lassait leur inaction; aux murmures des alliés, qui se plaignaient des

(1) Plut., Cés. Paterc., II, 51. Florus, IV, 2.

longueurs de la guerre, aux sarcasmes d'une noblesse inquiète et présomptueuse, qui l'accusait de se plaire à voir sous ses ordres ce qu'il y avait de plus grand dans Rome. Il livra la bataille de Pharsale.

Pompée déployait en ligne quarante-sept mille légionnaires, et il avait fortifié ses cohortes par un grand nombre de vétérans rappelés sous le drapeau. Sa cavalerie, au nombre de sept mille chevaux, était placée tout entière à son aile gauche. César n'avait que vingt-deux mille fantassins et mille cavaliers. Ayant remarqué que Pompée voulait engager l'action par la cavalerie, il plaça derrière la sienne six cohortes de ses plus braves légionnaires; frappez au visage, leur criait-il au milieu de la mêlée. Ces nombreux et brillants escadrons, où combattait l'élite de la jeune noblesse, ne purent soutenir l'attaque, et se dispersèrent saisis d'horreur et d'épouvante. César ordonne aussitôt à ses cohortes de prendre en queue l'aile gauche de Pompée, et la fait attaquer sur les flancs par son corps de reserve. La victoire fut dès ce moment décidée, et il ne parut plus s'occuper que de la rendre moins cruelle. Epargnez les citoyens, disait-il à ses soldats, qui s'acharnaient sur les vaincus.

Pompée manqua de résolution dans ce combat, et ne tenta pas même de rallier ses troupes.

Il prit la fuite jusqu'à la mer, et s'embarqua pour aller chercher un asyle en Égypte, où le jeune roi Ptolémée, égaré par de perfides conseillers, le fit lâchement assasiner.

XIX. Guerre d'Alexandrie.

La mort de Pompée devait terminer la guerre civile. Mais cette activité qui tenait du prodige, et qui faisait la terreur des ennemis de César, fût tout-à-coup enchaînée; celui que les égarements mêmes de sa jeunesse n'avaient jamais détourné du but de son ambition, et qui le poursuivait depuis tant d'années, s'arrêta au moment où il était près de l'atteindre. Les séductions de Cléopâtre en furent la cause. Elle était fille du dernier roi d'Égypte, Ptolémée Aulète, qui avait ordonné, par son testament, que son fils Ptolémée l'épouserait, suivant l'ancienne coutume des Égyptiens, et qu'il partagerait le trône avec elle. Mais Ptolémée, se voyant reconnu par ses sujets, avait refusé d'exécuter les dernières volontés de son père, et Cléopâtre avait levé des troupes pour soutenir ses prétentions. En apprenant l'arrivée de César, elle ne mit plus sa confiance que dans le pouvoir de ses charmes: déja elle en avait fait l'heureux essai sur le fils aîné de Pompée; Jules César ne lui résista pas d'avantage. Il s'engagea pour l'amour d'elle dans une guerre difficile, et même après l'avoir terminée, il ne pouvait s'arracher des bras de Cléopâtre.

Ses ennemis, que leur défaite à Pharsale avait jetés dans la consternation, reprirent courage, et formèrent de nouvelles armées. Le fils même de Mithridate, Pharnace, que Pompée avait réduit au royaume du Bosphore Cimmérien, osa en sortir, et recouvra la plupart des états de son père. César indigné quitte l'Égypte, après une année de séjour, et se montre en Asie. Pharnace voit son armée dissipée en un instant, et d'une fuite précipitée regagne les frontières de son royaume.

César régla promptement les affaires de l'Orient, et ce fut alors que Déjotarus, roi de Galatie, protégé en vain par Brutus, expia son zèle pour Pompée, par la perte d'une partie de ses états. Sa cause fut ensuite défendue, mais avec aussi peu de succès, par l'éloquence de Cicéron.

De retour à Rome, César montra une généreuse clémence envers ses ennemis les plus acharnés. Il en avait donné un premier gage en brûlant, sans les lire, les papiers de Pompée qui étaient tombés entre ses mains. On l'a attribuée à un calcul de son ambition, mais il paraîtrait injuste de ne pas la considérer aussi comme une preuve de confiance dans sa supériorité longtemps éprouvée.

XX. Guerre d'Afrique.

Ceux qui persistaient à le combattre, s'étaient réunis dans la province d'Afrique, que la défaite

de Curion, lieutenant de César, avait maintenue sous leur domination. César à peine rentré dans Rome, et malgré la saison très-avancée, ordonna à ses vétérans, réunis dans la Campanie, de s'embarquer sur-le-champ pour l'Afrique. Les vétérans murmurèrent d'abord de ces nouveaux périls où ils se voyaient engagés avant d'avoir reçu le prix de leurs victoires. Levant ensuite leurs enseignes, ils marchèrent sur Rome. Plusieurs citoyens distingués qui s'opposaient à leur emportement furent massacrés; le préteur Salluste, qui n'était encore fameux que par ses désordres et par sa bravoure, accourut en vain de la part de César, avec des promesses; il n'évita la mort que par la promptitude de sa fuite. Les vétérans, poursuivant leur marche, arrivèrent au champ de Mars, où ils dressèrent leur camp.

César sort de la ville, se présente seul au milieu d'eux, et montant sur son tribunal, que demandez-vous? dit-il aux soldats qui s'attroupaient au tour de lui. La fureur qui les animait se calme à sa voix. Nul même n'est assez hardi pour parler de réclamations. Mais, persuadés qu'il ne peut se passer de leur secours, ils allèguent en tumulte leurs fatigues, leurs blessures, leurs longs services, et ils réclament leur congé. Vous êtes licenciés, répond César. Reprenant ensuite la parole : Citoyens, quand j'au-

rai triomphé avec d'autres troupes, vous recevrez les récompenses que j'ai promises. A ce nom de citoyens, toute la fierté de ces redoutables vétérans est abattue. Ils s'écrient qu'ils sont encore soldats, et, recourant aux plus humbles supplications, consentent même à être décimés pour expier leur faute. Je ne veux point répandre votre sang, dit César, j'accepte votre repentir, mais la dixième légion, que j'avais comblée de mes bienfaits, est désormais indigne de combattre sous mes ordres. Cette légion au désespoir, le suivit malgré lui en Afrique, et il ne lui accorda sa grace, qu'après avoir cassé ses principaux officiers (1).

XXI. Victoire de Thapsus.

César avait néanmoins un pressant besoin de secours. Arrivé en Afrique avec peu de troupes, au lieu d'une guerre à terminer, il s'était vu contraint d'entreprendre une guerre nouvelle. Caton resté le chef de la flotte qui mouillait dans le port de Dyrrachium, s'en était servi pour transporter en Afrique tous les corps qu'il avait pu recueillir des débris de Pharsale. L'armée romaine était déja forte de plus de dix légions. Juba et Massinissa, rois des deux Numidies, avaient amené toutes leurs troupes : Juba surtout, le plus puissant des deux, était suivi d'une cavalerie innombrable; il commandait en per-

(1) Appien, II, 92. Dion, XLII, 52.

sonne quatre légions, formées de l'élite de ses sujets et exercées à la discipline romaine. Les soldats avaient demandé Caton pour général. Il se refusa à ce vœu si unanime, et exigea qu'on lui préférât Métellus Scipion, qui avait droit au commandement en qualité de consulaire. C'était un homme généreux et plein de bravoure, mais que sa présomption aveuglait sur son incapacité. Caton, sévère observateur des lois de la république, ne permettait pas de les violer, même pour la défendre.

Jules César fut d'abord contraint de rester enfermé dans son camp, et tout son ascendant suffisait à peine pour soutenir une lutte aussi inégale. Après des succès divers, il reçut enfin les légions qu'il avait fait rassembler en Sicile, pour cette guerre, et il provoqua l'ennemi à une action générale. Caton reconnut alors douloureusement son erreur. Ses efforts pour faire
L'an de Rome 708. prévaloir le système de la défensive, furent inutiles. Scipion voulut attendre dans les champs de Thapsus le vainqueur de Pompée.

Il se confiait dans une armée plus nombreuse encore que celle qui avait combattu à Pharsale, aguerrie par ses revers mêmes, et animée du desir de les réparer. Mais le succès du combat ne fut pas plus long-temps douteux. Telle était l'ardeur des vétérans de César, indignés du renouvellement de la guerre, qu'ils obligèrent les

trompettes à sonner la charge, sans attendre l'ordre du général. On a cru que César, qui était sujet à des accès d'épilepsie, en avait éprouvé dans ce moment les atteintes, et s'était fait transporter dans une tour voisine. Quoi qu'il en soit, son absence ne fut fatale qu'à ses ennemis, qui furent égorgés avec férocité après la victoire.

Les rois des deux Numidies avaient péri dans cette guerre. César réduisit en pays de conquête les états de Juba, qui formaient la Numidie proprement dite, ou la Numidie massésylienne, et qui devinrent la province de Numidie. Les états de Massinissa, ou la Numidie massylienne (1), furent partagés entre Bocchus et Bogud, rois des deux Mauritanies, qui s'étaient déclarés pour César dès le commencement de la guerre.

César revint à Rome, où il voulait distraire les citoyens de leurs malheurs, par le spectacle de leur gloire. Il célébra quatre triomphes. Le premier et le plus pompeux, fut celui qui exposait aux regards les trophées de tant de victoires remportées dans les Gaules, et le fameux Vercingétorix chargé de fers. Le triomphe sur l'Égypte succéda. Le triomphe sur Pharnace ne fut remarquable que par l'inscription qui exprimait la rapidité de la victoire; *je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.* Le quatrième triomphe rappelait la dé-

(1) Depuis la régence d'Alger.

faite de Juba, et la riche Numidie ajoutée aux provinces romaines.

XXII. Cicéron publie l'éloge de Caton.

Au milieu de tant de réjouissances, Rome déplorait en secret la perte de ses plus illustres citoyens. Parmi ceux qui avaient terminé leur carrière en Afrique, on regrettait sur-tout le vertueux Romain qu'ils avaient inutilement demandé pour leur chef. Caton n'avait pu consentir à se réserver pour la liberté, et tournant contre lui-même ce bras dont elle réclamait encore l'appui, il s'était donné la mort dans Utique. Le suicide, en de telles circonstances, était également conseillé par la doctrine de sa secte et par celle des épicuriens. Il allait s'autoriser désormais de ce grand exemple, pour enlever prématurément à la république ses plus intrépides défenseurs.

Cicéron n'avait pris aucune part à la guerre d'Afrique. Plusieurs même voulaient, au début de la guerre civile, qu'il se réservât comme médiateur entre les deux partis; conseil que l'esprit des factions rend presque toujours impraticable. Cicéron, obligé de se déclarer, résista aux instances de César, qui vint le solliciter en personne, après avoir chassé Pompée de l'Italie. Il préféra les drapeaux autour desquels s'étaient réunis les amis de la liberté, mais ce ne fut pas sans gémir de la nécessité où il se voyait réduit, car il n'avait aucune confiance

dans les succès de Pompée, ni même dans la sincérité de ses protestations.

Après la bataille de Pharsale, se jugeant libre de tout engagement, il accepta les offres généreuses du vainqueur, et revint à Rome. Mais il s'était promis de ne prendre aucune part aux affaires publiques, et de renfermer dans son cœur les sentiments qui l'oppressaient. Toutefois, lorsqu'il apprit la mort de Caton, il ne put résister au besoin de les manifester. Il publia l'éloge de ce courageux citoyen, avec lequel il avait si long-temps soutenu la cause de la république. César se contenta de répondre par deux écrits, connus sous le nom d'Anti-Catons. Il y censurait vivement la conduite de Caton, mais avec de grands égards pour Cicéron, et les témoignages d'une estime singulière pour ses vertus et pour ses talents; il n'avait pas abandonné l'espoir d'inspirer par ses bienfaits d'autres sentiments à celui des Romains dont il avait toujours le plus ambitionné le suffrage.

XXIII. César pardonne à Ligarius.

César desirait sur-tout faire cesser le silence que Cicéron s'était imposé dans les délibérations du sénat. Il en trouva l'occasion dans la séance où il fut sollicité par les plus illustres des sénateurs en faveur de Marcellus. Témoin de l'émotion générale qu'il venait de produire, en se montrant disposé à lui pardonner, il affecta de prendre les opinions sur le rappel de

ce consulaire. Cicéron, qui était l'ami particulier de Marcellus, ne put contenir l'expression de sa reconnaissance, et César vit enfin cette bouche si éloquente se rouvrir pour prononcer son éloge.

Ainsi, après avoir perdu l'influence que le règne des lois lui eût acquise, Cicéron conservait encore celle que le vainqueur ne pouvait refuser à ses talents et à son noble caractère; il devait aussi d'autres consolations aux témoignages de la considération publique. Les citoyens les plus distingués paraissaient à son lever pour lui offrir leurs hommages, et cette cour désintéressée fut plus d'une fois aussi nombreuse que celle qui était attirée auprès de César par la cupidité, ou par l'ambition. Plusieurs des citoyens qui se flattaient encore que la république pouvait être rétablie, accouraient avec empressement dans le seul asyle où ils apercevaient encore quelque image de son ancienne majesté. Mais on y voyait aussi les plus intimes favoris de César, Decimus Brutus, Matius, Balbus, Oppius, Hirtius, Vibius Pansa. César lui-même encourageait cette affluence. Il se sentait assez grand pour la voir sans ombrage, et respectant d'ailleurs ce noble caractère, il desirait adoucir les sentiments qu'un entier abandon aurait rendus trop amers.

Cicéron ne fit usage de ces dispositions que pour engager le vainqueur à de nouveaux actes

de clémence. César se montra inflexible pour le seul Ligarius : résolu de le perdre comme un ennemi irréconciliable, il assigna un jour à Tubéron qui s'était présenté pour l'accuser devant son tribunal. Cicéron entreprit la défense d'une cause qui semblait si désespérée. Allons entendre plaider Cicéron, dit César à ceux qui l'entouraient; la condamnation de mon ennemi n'en est pas moins déja prononcée. Il ne put résister à cette éloquence toujours victorieuse; dans une émotion dont il ne fut pas le maître, la sentence qu'il tenait échappa de ses mains, et il pardonna à Ligarius.

Avant la fin de cette année, César partit pour l'Espagne, où l'attendaient les dangers les plus pressants qu'il eût encore surmontés. Les deux fils de Pompée, Cneus et Sextus, avaient occupé cette Province, alors dégarnie de troupes. Labienus, ancien lieutenant de César, qu'il avait abandonné pour suivre Pompée, suppléait à l'inexpérience de ces jeunes chefs. La plupart des citoyens, qui s'étaient soustraits à tant de périls bravés pour la liberté, étaient accourus avec la résolution de la faire triompher, ou de s'ensevelir sous ses ruines. Un grand nombre de troupes espagnoles, exercées dans la discipline des Romains, combattaient dans leurs rangs et se montraient leurs dignes émules (1). XXIV. Guerre d'Espagne.

(1) Paterculus, II, 55. Florus, IV, 2.

Les désastres qui signalèrent le début de cette guerre, semblèrent annoncer le courroux des Dieux. Les deux flottes ennemies furent assaillies en se heurtant par une tempête furieuse, et leurs débris furent jettés sur les côtes voisines de ce détroit, où les eaux de la méditerranée se confondent avec celles de l'océan. Les deux armées firent voir leur acharnement réciproque par un grand nombre de combats toujours meurtriers, par la désolation des campagnes, par le sac d'une multitude de villes. Elles engagèrent enfin une action générale auprès de la ville de Munda.

L'an de Rome 709.

Au moment de livrer cette bataille, César n'avait pas montré sa confiance accoutumée. Il avait paru moins sensible au souvenir de ses longues prospérités qu'aux exemples si multipliés des inconstantes faveurs de la fortune. Ses craintes n'étaient que trop fondées; il voit ses intrépides vétérans reculer, après quatorze années de victoires. Il saute à bas de son cheval, et, suivi de quelques centurions, se porte à pied en avant de sa ligne. Maudissant cette capricieuse fortune qui l'avait réservé pour une telle ignominie; voulez-vous donc, crie-t-il à ses soldats, livrer votre vieux général à des enfants? Il obtient d'eux un nouvel effort, mais qui ne pouvait se prolonger, et l'on apercevait sur son visage qu'il était déja résolu d'attenter sur lui-même. En ce moment Labiénus détache cinq

cohortes de sa ligne, pour les envoyer au secours de son camp, qui venait d'être attaqué : coupez la retraite à l'ennemi, s'écrie César, et, traitant ces cohortes comme des fuyards, il envoie pour les charger en queue un corps de cavalerie ; le courage des siens se ranime, les soldats de Labiénus se croient perdus, et ils cèdent la victoire qu'ils avaient été si près de saisir. Labiénus périt en voulant les rallier.

La fureur dont César était animé se manifesta dans l'attaque de Munda, dont les murailles arrêtaient sa poursuite. Pour faire élever une plate-forme, il se se servit, au lieu de fascines, de cadavres entassés et unis par des javelots. La ville fut prise et saccagée, mais les deux fils de Pompée n'avaient pas osé s'y renfermer. L'aîné, blessé dans sa fuite, fut atteint et massacré. Sextus, le plus jeune, restait seul heritier d'un si grand nom; il rallia quelques fugitifs, et se cacha avec eux dans les montagnes de la Celtibérie, destiné à reparaître dans une nouvelle lutte après la mort de César.

XXV. Projets de guerre contre les Parthes.

La victoire de Munda ayant décidé la prompte soumission de l'Espagne, César fut de retour à Rome vers la fin de septembre, dans la première année du calendrier réformé, auquel il avait donné son nom (1). Elle répondait à l'an

(1) La confusion, introduite par l'ancien calendrier, avait

709 de la fondation de Rome, et à la XLVe année avant l'ère chrétienne. C'est l'époque où commence le récit des faits qui appartiennent plus spécialement à cette histoire (1).

Le triomphe sur l'Espagne, aux ides d'octobre de cette année, offrit le premier exemple de l'oubli des ménagements que César s'était jusqu'alors imposés. Il n'avait célébré dans ses derniers triomphes, que les victoires remportées sur les ennemis de la république (2). Il exposa alors aux regards les trophées de ses victoires sur les citoyens. Il accorda même un semblable triomphe à ses deux lieutenants dans cette guerre, à Fabius et à Pédius.

Toutefois, César portait en lui-même un sentiment trop juste de la véritable grandeur, pour ne pas reconnaître aussitôt la vanité de cette

---

été poussée si loin, que pour remettre le jour des calendes de janvier, ou le 1er de ce mois, à la place qu'il devait occuper d'après les calculs astronomiques, il avait fallu ajouter trois mois à l'année précédente.

(1) Le livre 116 de Tite-Live commence à cette même époque. Cet historien célèbre avait consacré au récit de la période qui est le sujet de cette histoire, vingt livres, dont le temps n'a épargné que les sommaires. Leur concordance sera indiquée pour chacun des livres suivants.

(2) Appien, II, 101, dit cependant que César avait célébré ses succès contre les citoyens dans les triomphes qui suivirent la bataille de Thapsus. Mais Florus, IV, 2, et tous les autres historiens démentent cette assertion.

pompe insultante. Elle n'était pas même sans danger; car, au milieu de la décadence des mœurs chez les Romains, les vertus guerrières avaient conservé toute leur énergie. César la détourna vers un autre but, en annonçant le projet d'une expédition contre les Parthes.

Les plus nobles illusions de l'ambition et de la gloire se réveillèrent dans tous les cœurs, à la nouvelle de cette entreprise. De glorieux exploits, et dignes d'un tel général, vengeraient la honte des armes romaines; l'antique Babilone et ses ruines, encore si majestueuses, soustraites à la domination d'un peuple barbare, entreraient dans les limites de l'empire. Les comices furent assemblés, et la guerre votée au milieu des acclamations. Les préparatifs furent poussés avec ardeur; dès la fin de l'année, seize légions et dix mille chevaux se dirigèrent de divers points sur la Macédoine. Des dépôts considérables d'armes et de munitions de guerre se formaient cependant en Thessalie (1).

XXVI. César établit des colonies militaires.

César se proposait d'attaquer d'abord les Gètes, nom commun à tous les peuples de la rive droite du Danube, qui reçurent ensuite le nom de Daces. Ils avaient depuis long-temps passé ce fleuve, occupé la rive gauche, envahi une partie de la Mæsie, et poussé leurs courses jusque dans la

(1) Appien, II, 110.

Thrace et la Macedoine. Après les avoir chassés de leurs conquêtes, César voulait suivre les côtes méridionales du Pont-Euxin jusqu'en Arménie, pénétrer dans le royaume des Parthes, et rejeter les vainqueurs de Crassus au-delà de Suze et d'Ecbatane. Revenant alors sur ses pas, il aurait cotoyé la mer Caspienne, traversé le Caucase, et marché contre les Sarmates, par la rive septentrionale du Pont-Euxin. Terminant sa glorieuse expédition par la Germanie, il serait arrivé dans les Gaules, après avoir fait connaître à tant de peuples encore indomptés, la terreur des armes romaines.

Nous avons vu comment il avait été amené à ces vastes projets, qui convenaient d'ailleurs à l'activité de son ame, toujours impatiente du repos. Mais il avait aussi d'autres motifs, qui ne tardèrent pas à se dévoiler.

Il voulait dérober à l'attention publique les mesures que ses projets rendaient encore nécessaires; il lui montrait ces soldats qu'il allait conduire à de nouveaux lauriers, pour la détourner de ces vétérans, qu'il envoyait dans des colonies militaires, formées, comme celles de Sylla, par la confiscation des maisons et du territoire des villes qui avaient suivi le parti de son rival(1). Il établit ainsi en colonies dix légions de

(1) On appelait vétérans ceux qui avaient fait leur temps

vétérans; et, pour les frais de leur établissement, leur fit une distribution de vingt-quatre mille sesterces par tête (1). Leur nombre était d'environ soixante mille hommes; car la légion se composait alors d'environ six mille hommes de toutes armes, dont cinq mille soldats légionnaires, ou infanterie pesamment armée, divisée en dix cohortes, six cents hommes de cavalerie, et le reste en soldats armés à la légère.

XXVII. César est élu dictateur pour dix ans.

César préparait ainsi des appuis pour son usurpation, tandis que des décrets du sénat la légitimaient. Plusieurs de ces décrets lui avaient déja conféré des titres de magistrature: le consulat pour cinq ans; les attributions de la censure, sous le titre de préfet des mœurs, et sous le nom de puissance tribunitienne, les prérogatives et l'autorité indéfinie des tribuns du peuple. D'autres décrets lui avaient accordé divers honneurs, une couronne de laurier, une robe triomphale, le droit d'assister aux jeux publics dans une chaire dorée, pareille à celles où l'on exposait les statues des dieux; on avait même ajouté que cette chaire y serait placée après sa mort, comme un hommage à sa mémoire.

---

de service, qui était de vingt campagnes dans l'infanterie et de dix dans la cavalerie. Mais, dès cette époque, on donnait aussi le nom de vétérans à tous les soldats qui avaient servi sous César. Voy. Suét., Cés., 38, et suiv.

(1) Ou un talent, que nous avons déja évalué à 4800 fr.

César obtint alors des décrets qui tendaient plus directement à lui assurer la souveraine puissance. Ils soumettaient à ses ordres tous les magistrats, et l'autorisaient à disposer des deniers publics. Ils lui accordaient aussi toute la puissance militaire sous le titre d'*Imperator*, distinction honorifique, qui s'énonçait après le nom d'un général victorieux. Un décret ordonna que ce titre précéderait le nom de César, et lui attribuerait le commandement suprême de toutes les armées de la république (1).

César avait déja fait rendre, après la guerre d'Afrique, un décret qui le désignait pour dictateur pendant dix années consécutives. C'était en vertu de ce décret qu'il avait pris possession en Espagne de sa quatrième dictature, et continué Lépidus dans la place de général de la cavalerie, ou lieutenant du dictateur. Sa cinquième dictature devait commencer au temps où il se proposait de partir pour la guerre contre les Parthes (2). Il désigna pour son général de la cavalerie à cette époque un jeune

(1) Suét., César, 76. Appien, II, 105. Dion, XLII, 20, et XLIII, 44.

(2) Il paraît que le renouvellement de la dictature de Jules César avait lieu à une autre époque que sa prise de possession du consulat. Voy. les titres qu'il prend dans la guerre d'Espagne, Hirtius de B. Hisp. in p. Voyez surtout dans les antiquités judaïques de Josephe, XIV, 10;

homme dont l'illustration était aussi un des motifs de la guerre qu'il allait entreprendre. Il avait perdu Julie, unique fruit de ses précédents mariages, et n'ayant point d'enfant de Calpurnie, fille de Pison, qu'il avait épousée dans l'année de son premier consulat, il se proposait d'adopter Octave, petit-fils de l'une de ses sœurs; mais il voulait auparavant lui ménager des occasions pour acquérir de la gloire. Il s'était en conséquence séparé de lui, lorsqu'il revenait de l'Espagne, et l'avait envoyé directement à Apollonie, auprès de l'armée de Macédoine.

XXVIII. Des nominations anticipées aux magistratures.

Le prétexte de la guerre contre les Parthes autorisa encore César à faire rendre une loi qui ordonnait de nommer des magistrats pour chacune des trois années suivantes. Il s'était déja attribué le droit d'élection au consulat et à la moitié des autres magistratures; mais il usait de ce droit avec une grande circonspection. Les diverses tribus votaient dans la forme ordinaire; il leur adressait seulement des lettres de recommandation en faveur de celui qu'il avait

---

l'un des actes de son cinquième consulat, où il prend le titre de dictateur pour la quatrième fois. Cette observation pourrait servir à concilier les diverses opinions des critiques sur la question si César, lorsqu'il entra en possession de son cinquième consulat, gérait sa quatrième ou sa cinquième dictature.

nommé, pour les engager à confirmer cette nomination par leurs suffrages (1). Il voulait alors faire tomber en désuétude ce reste d'hommage à la souveraineté des comices.

Dans les élections au consulat, il avait voulu d'abord renoncer à cette magistrature. Il consentit ensuite à l'accepter pour cette année, et choisit pour son collègue Marc-Antoine, que nous avons vu tribun du peuple au début de la guerre civile. Hirtius et Pansa furent désignés pour l'autre année. Les consuls de la troisième année furent Décimus Brutus et Plancus.

César fit procéder ensuite à l'élection des dix tribuns annuels. On remarqua parmi eux Lucius, qui était le plus jeune des frères d'Antoine, Saxa, et Caius Casca, dont le frère Publius fut désigné tribun pour l'année suivante.

XXIX. Avidité des partisans de César.

Il paraît que César se vit alors contraint, par les murmures toujours croissants, de renoncer aux élections anticipées. Il voulut du moins remplir un autre but, qu'il s'était également proposé, celui de combler d'honneurs ses partisans. Déja le desir de les satisfaire l'avait conduit à abuser du droit d'élection au consulat. Pendant la guerre d'Espagne, il avait voulu être seul consul; à son retour, il abdiqua pour les trois mois qui restaient à s'écouler, en faveur

(1) Suét., Ces., XLI.

de Fabius et de Trébonius. Fabius mourut le dernier décembre, et César en apprit la nouvelle au Champ-de-Mars, où il s'était rendu pour présider à l'élection des questeurs. Il proposa aussitôt à l'assemblée celui qu'il choisissait pour remplacer Fabius, et Caninius Rebilus prit possession du consulat pour le reste de ce jour.

A l'égard des autres magistratures, César augmenta le nombre des titulaires. On n'avait jamais vu dans la république plus de huit préteurs, il en fit élire seize. Les plus remarquables furent Marcus Brutus, Cassius, Caius, l'aîné des deux frères de Marc-Antoine, et Ventidius. Une loi récente ordonnait d'élire vingt questeurs; César porta ce nombre à quarante.

L'augmentation du sénat satisfit à d'autres demandes. Une loi de Sylla avait réglé le nombre des membres à six cents; mais ce nombre était devenu fort incomplet par l'effet des troubles civils; César le porta au-delà de neuf cents membres. Il fit entrer dans le sénat des soldats qui n'avaient encore exercé aucune magistrature, et même des étrangers qui venaient de recevoir le droit de cité (1).

XXX. Extension des titres d'honneur.

Il augmenta aussi sans mesure les sacerdoces et les magistratures inférieures. Il ne se montra

(1) Suét., Cés., 76 et 80. Ep. famil., VI, 18.

difficile que pour accorder le titre de patricien, constamment réservé jusqu'alors aux descendants des anciennes familles sénatoriales. On ne cite que le jeune Octave parmi ceux qui l'obtinrent du choix de César.

Toutefois cette multitude d'honneurs ou d'emplois ne pouvaient suffire à l'avidité de ses partisans. Il apaisa les uns par des gratifications et des concessions de biens publics ou confisqués; d'autres reçurent des titres honorifiques : sans avoir géré de magistrature, ils obtenaient d'être inscrits sur le tableau des anciens questeurs ou des préteurs sortis de charge, sur celui même des consulaires.

XXXI. Pollion est envoyé en Espagne.

César nomma ensuite aux gouvernements de province. Pendant le cours de la guerre civile, il les avait fait occuper par ses lieutenants. Mais, pour l'année qui allait s'ouvrir, il procéda à la distribution des gouvernements dans des formes analogues à celles que le sénat avait jusqu'alors suivies.

On commençait dès cette époque à adopter la division, depuis généralement reçue, des provinces de l'Occident et des provinces de l'Orient. L'Espagne, divisée en deux provinces, était au nombre des plus anciennes conquêtes de Rome dans l'Occident. Pollion, envoyé pour y commander, fut le premier des proconsuls nommés alors par César. Il était urgent d'apaiser de nou-

veaux troubles qui s'y étaient manifestés. C'était ainsi que l'Espagne, quoique subjuguée depuis deux siècles, quoique trois fois soumise par Jules César, reprenait sans cesse les armes pour recouvrer son indépendance. Ce caractère, qui la distinguait de toutes les provinces conquises, avait été remarqué par les historiens; ils disaient qu'elle ne semblait connaître ses forces, que lorsqu'elle avait été vaincue (1).

Pollion ne reçut que le gouvernement de l'Espagne ultérieure, qui se composait de la Bétique et de la Lusitanie, dont on a depuis formé les royaumes de Grenade et d'Andalousie, et le royaume de Portugal. Le reste de l'Espagne formait l'Espagne citérieure, dont Lépidus resta proconsul. Mais il ne s'éloigna point de Rome, César ayant jugé que la présence de Pollion devait suffire pour comprimer tous les soulèvements.

XXXII. Des autres proconsuls pour l'Occident.

Lépidus obtint aussi le gouvernement de la Gaule Transalpine, que l'on commençait à appeler la Gaule citérieure. C'était la partie de la Gaule que les Romains avait réduite en province depuis plus d'un siècle, et qui a depuis formé le Languedoc, la Provence et le Dauphiné. La grande Gaule ou Gaule ultérieure, conquise par Jules César, reçut pour proconsul Munatius Plancus.

(1) Florus, II, 14.

La haute Italie était alors séparée du reste de l'Italie, et formait la province de la Gaule Cisalpine. Le sénat avait pris diverses précautions pour que le proconsul qui la gouvernait ne pût abuser d'un commandement militaire aussi voisin du centre de l'empire; mais César venait de prouver leur inutilité. Il se proposait, lorsqu'il donnerait une forme plus régulière à son gouvernement, de réunir la Gaule Cisalpine à l'Italie proprement dite. Il nomma cependant proconsul de cette province Décimus Brutus, qui jouissait de sa confiance la plus intime.

Vatinius fut proconsul de l'Illyrie. Il était du nombre de ces généraux dont les services et les talents militaires excusaient aux yeux de César les honteux désordres (1).

La plus ancienne province de l'empire, la Sicile, fut mise sous les ordres de Publius Sura, l'un des plus obscurs lieutenants de César. La Sardaigne et la Corse restèrent unies au gouvernement de l'Espagne ultérieure.

Cornificius et Salluste conservèrent le gouvernement des deux provinces de l'Afrique. Cornificius fut proconsul de celle qui, après la de-

(1) Il paraît que l'Illyrie ne formait encore une province que dans le sens primitif de cette expression, qui désignait les départements assignés pour la guerre à l'un des généraux de la république.

truction de Carthage, avait été formée des états de cette puissante cité, et qui portait le nom de province d'Afrique. Salluste fut maintenu dans la province de Numidie. Il en avait confié le gouvernement à son questeur Sextius; et il s'était rendu à Rome, appelé pour une accusation de concussion : il se justifia en partageant avec César le fruit de ses rapines. Il éluda de retourner en Afrique, et les événements qui suivirent ayant favorisé ses projets de retraite, il se consacra tout entier, dans les magnifiques jardins connus sous son nom, au soin de faire oublier les désordres de sa vie politique, en occupant la postérité des monuments qu'il élevait à sa gloire littéraire.

XXXIII. Des proconsuls nommés pour l'Orient.

Hortensius, qui devait la naissance au fameux orateur de ce nom, obtint le gouvernement de la Macédoine. Marcus Brutus était désigné pour lui succéder, après avoir géré la préture. Cette province était le rendez-vous des armements ordonnés par César pour son expédition. Aux mêmes lieux d'où était parti le héros qui avait renversé l'empire des Perses, se préparait l'attaque qui devait être portée à leurs successeurs par le rival d'Alexandre.

Antistius Vetus resta chargé, sous le titre de pro-questeur du gouvernement de la Grèce. Cette contrée avait alors perdu jusqu'à ce nom qu'elle avait rendu si glorieux. Ayant tenté, sous

le nom de ligue achéenne, ses derniers efforts pour recouvrer son indépendance, elle avait été réduite en pays conquis sous le nom de province d'Achaie. Antistius commandait aussi à l'île de Crète, récemment soumise. Depuis que cette île avait été contrainte d'abandonner les lois de Minos, pour recevoir les lois imposées par le vainqueur, elle avait tellement perdu de son importance, qu'on n'en formait que rarement un gouvernement séparé.

Trébonius obtint le proconsulat de la Province d'Asie, que les Romains avaient formée de l'ancien royaume de Pergame. Ce royaume avait jeté assez long-temps de l'éclat, et obtenu de nombreux accroissements à la faveur de l'alliance des Romains. Le testament de son roi Attale III avait ensuite transmis à ses protecteurs ce riche héritage. La province d'Asie s'étendait jusqu'aux côtes de la mer Égée et de la Méditerranée; elle renfermait ainsi les contrées les plus fertiles de l'Asie mineure.

Les royaumes de Pont et de Bithynie, situés à l'orient de cette province, l'un conquis sur Mithridate, l'autre légué aux Romains par le testament de son roi Nicomède IV, formaient la province de Bithynie. Ce gouvernement qui s'étendait le long des côtes du Pont-Euxin, jusqu'aux frontières de la Colchide, fut donné à Tullius Cimber.

Marcius Crispus occupait alors pour César, la Cilicie, province peu étendue, qui avait été formée sur les côtes de la mer de Syrie, par une partie de la Cilicie, la Pamphilie, et quelques pays adjacents. César le nomma proconsul de cette province. Il laissa aussi à Statius Murcus le gouvernement de la province de Syrie, formé de l'ancien royaume de ce nom. Cassius fut désigné pour le remplacer au sortir de sa préture.

Nous avons vu comment le royaume d'Égypte avait jusqu'alors évité de subir le sort de la Syrie. Seulement deux faibles états, que ses rois eux-mêmes en avaient détachés, étaient devenus des provinces romaines. L'une était ce royaume de Chypre, conquis par un injuste décret, et donné ensuite par César à Cléopâtre. L'autre, le royaume de Cyrène, avait été légué aux Romains par le testament d'Appion, le dernier de ses rois. Cette province, d'une faible étendue, était le plus souvent sous les ordres du gouverneur de la Grèce (1).

XXXIV. César reçoit le sénat avec hauteur.

Cette distribution générale des gouvernements de provinces annonçait que César voulait s'attribuer désormais la prérogative dont le sénat était

(1) Cet usage s'était établi à cause des relations que les villes de cette province, toutes fondées par des colonies grecques, conservaient avec leur ancienne patrie.

le plus jaloux. Par les nominations anticipées aux magistratures, il avait montré presque aussi ouvertement le dessein de ravir au peuple ce droit d'élection, source féconde de richesses pour les citoyens, et qui, tous les ans, mettait à leurs pieds les personnages les plus éminents de la république. L'opinion publique se soulevait de nouveau contre lui; les impressions favorables, que les projets de guerre contre les Parthes avaient produites, commençaient à s'effacer; ou plutôt, on ne considérait plus ces projets que comme une mesure politique, imaginée pour colorer de dangereuses innovations. Les ressentiments s'envenimaient encore par cette multitude de lois et de décrets qui sacrifiaient à l'établissement de l'autorité du dictateur toutes les bases du gouvernement populaire. Mais César continuait à se laisser entraîner par l'indiscret empressement de ses flatteurs, qui provoquaient sans cesse de nouveaux décrets. Ils obtinrent que son nom serait donné au mois de Quintilis, où il était né, et à l'une des tribus que l'on tirerait au sort. Ils lui assurèrent aussi le partage de l'autorité législative, en faisant ordonner que ses actes et ses décrets auraient toute l'autorité des lois. Ils annoncèrent enfin le projet de lui attribuer des pouvoirs héréditaires. Un décret ordonna que la dignité de souverain pontife pas-

serait à ses enfants, soit naturels, soit même adoptifs (1).

Ses ennemis, qui voyaient avec satisfaction tant d'imprudences, se joignirent à ses flatteurs, et bientôt la haine rivalisa avec l'adulation pour imaginer de nouveaux hommages. On ordonna que les citoyens feraient chaque année des vœux pour la conservation de César et jureraient par sa fortune; qu'il serait proclamé père de la patrie, qu'il recevrait le consulat pour dix ans, qu'il aurait une garde composée de sénateurs et de chevaliers romains, qu'il porterait une robe semblable à celle des anciens rois. On arrêta que le sénat en corps et précédé de ses magistrats, se rendrait auprès du dictateur pour lui présenter ces décrets, car on avait affecté de délibérer en son absence, pour conserver une apparence de liberté dans ces témoignages de la servitude commune.

César était alors assis sous le vestibule du temple de Vénus, entouré de ses licteurs et revêtu de sa robe triomphale. Il ne daigna pas même se lever à l'arrivée de ce corps auguste, où, jusqu'à ce jour, avait résidé toute la majesté de la république : il se contenta de saluer de la main ceux des sénateurs, qui s'approchaient de son siège, pour lui offrir séparément leurs hom-

(1) Dion, XLIV, 45.

mages. Toutefois, lorsqu'il aperçut la multitude qui s'écartait, saisie d'indignation, et qui s'écoulait dans un morne silence, il rentra en lui-même. Terminant aussitôt son audience, il chargea ses amis de répandre qu'un éblouissement subit l'avait saisi, au moment où il allait se lever pour recevoir le sénat. De nouvelles imprudences de ses flatteurs, qui proposaient déja de lui faire donner le titre de roi, achevèrent de lui ouvrir les yeux, et il les menaça hautement de leur faire sentir tout le poids de son indignation (1).

XXXV. Générosité de Jules César.

Ramené alors à de plus généreux sentiments, César refusa le consulat décennal, et la garde d'honneur qu'on lui offrait. Il licencia la garde espagnole, qui l'avait jusqu'alors entouré, et même, il ne conserva plus auprès de lui sa cohorte prétorienne. Ses principaux amis lui représentèrent vainement qu'une domination fondée sur les armes, devait se maintenir les armes à la main. Il répondit que les Romains n'oseraient violer des serments aussi solemnels, ni se montrer ingrats à tant de bienfaits ; que, désormais parvenu au faîte de la gloire et de la puissance, il n'attachait plus le même prix à la vie ; qu'ils y avaient bien plus d'intérêt

(1) Dion, XLIV, 6 et 8. Appien, II, 106 et suiv. Plut., Cés.

que lui-même; car sa mort les livrerait à de nouvelles guerres civiles, et au joug d'un vainqueur dont ils n'obtiendraient pas la même clémence. Des preuves de sa confiance et de sa magnanimité confirmaient ces déclarations. Toutes les troupes disponibles s'éloignaient de Rome; seulement quinze cohortes, commandées par Lépidus, campaient hors des murs de la ville, et occupaient l'île du Tibre. A mesure que les concessions de terres, promises aux vétérans, étaient réglées, ils partaient pour leur colonie. Une partie des biens confisqués sur les pères, était rendue à leurs enfants. César avait fait reconstruire, dans le Forum, la tribune aux harangues; il donna l'ordre d'y placer les statues de Sylla et de Pompée; affermissant ainsi, disait Cicéron, la base de la sienne (1).

En même temps son génie supérieur se montrait dans tous les actes du gouvernement. Depuis la loi par laquelle Pompée avait fait établir deux classes ou décuries de juges, la loi Aurelia avait ajouté une nouvelle décurie, toute plébeienne. Une loi de César supprima cette décurie, qui eût donné au peuple trop d'influence sur l'exercice de la puissance judiciaire. XXXVI. Institutions de Jules César.

D'autres abus, que les progrès de la démocratie avaient favorisés, furent également ré-

(1) Suét., Cés., 86. Dion, XLIII, 49.

formés. L'exercice du droit de suffrage par les diverses tribus, se ressentait de la confusion introduite par les troubles civils; César rétablit l'ordre en procédant à un nouveau cens ou dénombrement des citoyens, et en faisant inscrire les plus indigents, au nombre de quatre-vingt-mille, pour les colonies au-delà des mers. Il mit aussi des bornes aux distributions gratuites : le nombre de ceux qui y participaieut, s'accroissait de jour en jour, et s'élevait déja à plus de trois cent mille. César les réduisit à cent cinquante mille, par une loi qui renfermait des dispositions pour prévenir l'accroissement de ce nombre.

Uu abus, d'une autre nature, était devenu général en Italie. On ne faisait plus cultiver les terres que par des esclaves, et on ne laissait ainsi, aux hommes libres de la classe inférieure, d'autre ressource que la profession des armes. César ordonna que les hommes libres formeraient au moins le tiers des bras que l'on employait aux travaux de l'agriculture (1).

Un grand nombre de réglements d'administration et de police portèrent l'empreinte de la même prévoyance. Ils devaient préparer les voies à une réforme plus importante. Toutes les lois civiles et criminelles étaient déja soumises à

---

(1) Suét., Cés., 41 et 42.

une révision générale, et allaient bientôt être publiées en un seul code.

César imprimait en même temps aux travaux publics un caractère digne de la splendeur de l'empire. Des plans étaient arrêtés pour construire avec magnificence un nouveau théâtre et plusieurs bibliothèques publiques; pour dessécher les marais qui couvraient une partie des environs de Rome; pour former, avec les eaux du Tibre et de l'Anio, un canal de navigation jusqu'à Terracine.

Etendant ses regards dans les provinces, il fit rendre un décret qui ordonnait de construire une ville au confluent du Rhône et de la Saône, pour recueillir la colonie que les Romains avaient établie à Vienne, et que les anciens habitants en avaient chassée pendant la guerre civile. Cette colonie fut la ville de Lyon, si supérieure à la métropole qu'elle avait remplacée.

Des ordres avaient aussi été donnés pour rétablir les villes de Carthage et de Corinthe. Carthage se releva de ses ruines avec un tel éclat, qu'on la cita bientôt pour sa grandeur et son opulence, comme la seconde ville de l'empire. Corinthe, où César envoya un grand nombre d'affranchis, fut la plus florissante des colonies auxquelles il avait donné son nom. Il voulait même qu'elle devînt l'un des centres du commerce, et il avait fait commencer des travaux

pour percer l'isthme qui séparait les deux mers.

Les Romains commencèrent à former des espérances qu'ils n'avaient pas osé d'abord envisager. Ils se flattaient que, supérieur à Sylla sous tant de rapports, César ne voudrait pas lui rester inférieur pour le sentiment de la véritable gloire, et qu'il consentirait au rétablissement de la république.

XXXVII. Arrivée de Cléopâtre à Rome.

On vit alors arriver à Rome cette même Cléopâtre, dont les séductions avaient naguères arrêté le plus ambitieux des hommes, au moment où il atteignait le but de tous ses travaux. Nous avons vu que César ne s'était arraché de ses bras qu'avec regret; il lui avait même donné, en s'éloignant, de nouvelles preuves de sa tendresse. Le roi Ptolémée avait péri pendant la guerre, César fit monter Cléopâtre sur le trône, avec son frère, encore enfant, qui portait comme l'ainé le nom de Ptolémée, et qu'elle reçut pour époux. Il emmena prisonnière sa sœur Arsinoé, et ajouta l'île de Chypre à son royaume. Il partit avec une seule légion, laissant à Cléopâtre ses autres troupes, sous les ordres d'Alliénus, qui les recruta d'anciens soldats romains restés en Égypte dans une autre expédition, et qui en forma quatre légions.

Après son arrivée à Rome, César ayant terminé la construction d'un temple magnifique,

érigé en l'honneur de Vénus, ordonna de placer la statue de Cléopâtre auprès de celle de la déesse. Instruit ensuite que Cléopâtre avait donné le nom de Césarion à un fils, dont elle venait d'accoucher, loin de s'en montrer offensé, il parut même disposé à reconnaître cet enfant.

Cléopâtre n'avait attendu que l'occasion favorable pour réaliser les brillantes espérances que la tendresse du dictateur lui faisait envisager. Aussitôt qu'elle eut appris son retour de l'Espagne, elle s'embarqua pour Rome, avec son jeune époux, en annonçant l'intention de solliciter l'alliance du peuple romain. Mais elle se proposait sur-tout d'obtenir en faveur de Césarion, une reconnaissance, qui pourrait empêcher l'adoption d'Octave, et de préparer ainsi pour son fils et pour elle-même les plus hautes destinées (1).

XXXVIII Ascendant de Cléopâtre.

La beauté de Cléopâtre, quoique peu commune, et alors dans son plus grand éclat, n'eût pu seule expliquer un tel ascendant sur le cœur de César. Mais cette reine avait reçu des dons bien plus précieux de la nature. Sa voix, ses regards, et les graces de son esprit donnaient à ses discours un charme irrésistible; sa rare pénétration lui avait rendu familières les sciences même

(1) Plut., Ant.; Dion, XLIII, 34; ad Attic., XV, 15.

qui paraissaient les plus étrangères à son sexe; telle était la facilité de sa mémoire, qu'elle parlait plusieurs langues avec la même aisance que sa langue naturelle. Étonnante sur-tout par une variété inépuisable, elle prenait sans disparate tous les tons, et se montrait sous des formes toujours nouvelles; tour-à-tour, s'exprimant avec une dignité imposante, se livrant aux émotions d'une douce sensibilité, s'abandonnant ensuite aux transports d'une gaîté folâtre. D'autant plus dangereuse dans l'abus de tant de moyens de séduction, qu'inaccessible à la contagion des sentiments qu'elle inspirait, dédaignant toute pudeur, elle n'avait d'autre mobile qu'une vanité immodérée, et les gigantesques projets d'une ambition, qu'irritaient, sans la satisfaire, les plus brillantes faveurs de la fortune.

Jules César l'avait reçue avec les distinctions les plus flatteuses, et l'avait fait déclarer, ainsi que son époux, rois amis et alliés du peuple romain. Il était résolu de lui accorder sa demande en faveur de Césarion. Il paraît même avoir voulu en remplir pleinement l'objet, car il remit au tribun Helvius Cinna, une loi toute dressée, qu'il le chargea de faire recevoir et publier aussitôt après son départ. Elle lui accordait le droit de prendre plusieurs femmes, de quelque condition qu'elles fussent, et d'en avoir des enfants légitimes. Ses ennemis divulguèrent

le secret de cette loi, et prétendirent qu'elle devait aussi l'autoriser à abuser des femmes mariées.

XXXIX. Aveuglement de César.

Mais il suffisait, pour réveiller tous les ressentiments, de l'arrivée de Cléopâtre. Elle avait été logée dans les superbes jardins que César possédait sur les bords du Tibre, et annonçait qu'elle devait l'accompagner dans son expédition en Orient. Elle faisait trophée de ce scandale, et se livrait sans retenue à tous les caprices de sa vanité. Plusieurs des citoyens distingués, révoltés de son insolence, ne voulaient plus reparaître dans les jardins de César. Elle dédaignait leurs ressentiments, uniquement attentive aux hommages de ceux dont l'ame s'était avilie par les crises des troubles civils, qui venaient prostituer à sa cour un nom illustre, et rivaliser avec ces courtisans ingénieux et serviles, qu'elle avait amenés de l'Égypte. Munatius Planeus se faisait remarquer au milieu de ces Romains dégénérés. Sous des dehors séduisants, il cachait de viles inclinations : orateur distingué à la tribune, et recherché dans la societé pour le charme de sa conversation, il ne paraissait plus désormais ambitionner que d'être un jour le premier modèle de ces flatteurs, dont le nombre devait bientôt s'accroître, et il justifiait ainsi la faveur que sa désignation pour le consulat venait de manifester.

César, dont la grande ame s'était enfin montrée supérieure à sa haute fortune, ne put résister à ces nouvelles séductions. L'éclat, désormais plus imposant, de son costume, la supériorité insultante avec laquelle il reçut tous les hommages, attestèrent un éblouissement plus dangereux, que celui qu'il avait feint pour s'excuser auprès du sénat. Des discours pleins d'arrogance, décelèrent l'entier oubli de tous les égards que la liberté expirante réclamait encore. Il disait que la république n'était plus qu'un nom sans réalité; que Sylla s'était montré un maître peu habile, lorsqu'il avait renoncé à la dictature; faisant allusion au double sens de ce mot, qui signifiait aussi la dictée. Il ajoutait que les citoyens devaient apprendre à montrer plus de respect en sa présence, et à considérer ses paroles comme des lois.

XL. César est déclaré dictateur perpétuel.

Les décrets exigés par César marquèrent désormais ouvertement le but où il aspirait. Alors fut rendu celui qui le déclarait dictateur perpétuel.

On ne pouvait enchérir sur un tel décret, qu'en lui accordant les hommages réservés à la divinité. On lui décerna donc un culte divin, sous le nom de Jupiter Jules. Un collége de prêtres, dont Antoine était le chef, fut etabli pour ce nouveau Dieu; on commença la construction de son temple; on lui érigea dans le temple de

la clémence une statue qui donnait la main à celle de la déesse.

Il fit bientôt connaître que tous les titres d'honneur et de dignité, accumulés sur sa tête, ne pouvaient plus lui suffire, et qu'il prétendait à celui qui devait tous les réunir, au titre de roi. Il commençait à se dissimuler que la haine de ce nom était presque le seul des sentiments de l'ancienne liberté, qui eût conservé toute sa force, et que les Romains n'avaient pas cessé de considérer la soumission à un roi comme le dernier terme d'une dégradation réservée aux peuples soumis par leur courage.

Ces nouvelles imprudences excitèrent les murmures d'un grand nombre de ses partisans, que l'esprit de faction avait entraînés à sa suite, sans dessein formé de concourir à l'oppression de leur patrie; ceux de ses ennemis, qui avaient sollicité leur pardon, étaient bien plus révoltés encore de l'idée qu'il eût pu croire leur faire accepter la servitude. Tous les cœurs s'étaient aliénés de lui par un secret accord des mêmes sentiments. Les uns se sentaient humiliés de ces témoignages de faveur, les autres se montraient indignés de ces actes de clémence qui s'offraient désormais à leurs yeux comme le prix de la liberté publique.

XLI. Cinquième consulat de César.

Telles étaient les dispositions des citoyens au premier janvier, et lorsque César prit possession

L'an de Rome 710. Avant J.-C. 44.

Il aspire à la royauté.

de son cinquième consulat. Il tentait cependant, par divers artifices, d'obtenir des aveux pour ce titre de roi, où s'attachait désormais toute l'ambition de cette ame jusqu'alors si élevée. Un homme aposté plaça pendant la nuit sur une de ses statues une couronne de laurier, entourée de bandelettes blanches en forme de diadême. Les tribuns Marullus et Cœsetius firent enlever la couronne et conduire cet homme en prison. Mais n'osant remonter à la source du complot, ils affectèrent de l'attribuer aux ennemis de César, qui voulaient accréditer contre lui le soupçon de tyrannie.

César dissimula cette injure, et croyant ensuite les esprits assez préparés, il hasarda une nouvelle tentative. L'un des décrets rendus en son honneur lui accordait le droit de rentrer à cheval dans la ville avec son cortége, au retour des féries latines, qui se célébraient le 26 janvier, sur le mont Albain. Il traversait la ville dans cet appareil, lorsque, parmi cette multitude qui le suivait avec des acclamations, quelques voix s'élevèrent pour le saluer du nom de roi. Les murmures qui exprimaient l'indignation générale déconcertèrent le dictateur, qui se hâta de répondre qu'il n'était pas roi, mais César. Toutefois son dépit secret se trahit, lorsque Marullus et Cœsetius ordonnèrent d'arrêter ces indignes citoyens, et de les traduire devant leur

tribunal. Le peuple applaudit avec transport à ces tribuns, les appelant des Brutus. Oui, dit César, des Brutus; mot à double sens, et qui signifiait aussi des brutes (1). Cessant alors de dissimuler; il les accusa dans le sénat d'avoir eux-mêmes ourdi cette trame qu'ils rejetaient sur ses ennemis, et de vouloir le rendre suspect de tyrannie. Ses flatteurs enchérirent à l'envi sur cette accusation, et proposèrent que Marullus et Cœsetius fussent punis du dernier supplice. César, affectant de l'indulgence, n'exigea que leur destitution et leur expulsion du sénat. La loi qui prononçait contre eux cette peine, fut aussitôt reçue et publiée par le ministère d'Helvius Cinna, leur collègue.

César voulait même que le père de Cœsetius prononçât contre son fils la peine de l'abdication, qui excluait de tous les droits de famille, et emportait une note d'infamie. Il vous serait plus facile, lui dit ce généreux citoyen, de me ravir tous mes enfants, que de m'obliger à en flétrir un seul. César n'osa punir ce refus, mais il persista dans ses desseins; la résistance opposée à leur exécution devenait même, pour cette ame altière, un encouragement à les poursuivre (2).

---

(1) Brutos.

(2) Appien, II, 108. Plut., Cés., Val. Max., V, 7.

XLII.
Antoine offre à César le diadême.

La fête des Lupercales parut devoir lui offrir une occasion plus favorable. Les cérémonies de cette fête, instituée en l'honneur du Dieu Pan, dans des temps barbares, se ressentaient de cette origine. Les prêtres de ce Dieu, appelés luperques, parcouraient la ville nuds, frottés d'huile, et armés de fouets. Les femmes s'offraient volontairement à leur coups, persuadées qu'ils avaient la vertu de les rendre fécondes.

Cette fête fut célébrée le 26 février, par un troisième collége de Luperques, récemment établi sous le nom de Jules en l'honneur de César, et dont Antoine était le chef. César était assis au forum, dans la tribune aux harangues, avec tout l'appareil dont il affectait désormais de s'entourer. Antoine, nud comme les autres luperques, s'avance à leur tête, et lui présente un diadême. De violents murmures s'élèvent, et se changent en des cris de joie, lorsqu'on voit le dictateur repousser de sa main le diadême. Antoine insiste, et se jette même à ses pieds pour le fléchir. Mais les regards inquiets de César sollicitent envain quelques signes d'approbation de cette foule immense qui remplit le forum. Élevant alors la voix, il ordonne que le diadême soit porté au capitole, et déposé aux pieds de Jupiter, le seul roi des Romains. On inscrivit ensuite dans les fastes, que le jour de la fête des Lupercales, Antoine, par ordre du

peuple, avait offert à César la royauté, et que César l'avait refusée.

Le dictateur n'espérant plus se faire accorder le titre de roi par les suffrages du peuple, se résolut à l'obtenir par un décret du sénat. Il annonça son prochain départ, et indiqua l'assemblée aux ides de mars, ou quinze de ce mois. Aurelius Cotta, chargé de la garde des livres sybillins, devait communiquer au sénat un oracle, trouvé dans ces livres, et qui déclarait que les Parthes ne pouvaient être vaincus que par un roi. On proposerait aussitôt un décret pour accorder à César le titre et les honneurs de la royauté, mais seulement hors de l'Italie, et dans les provinces qui étaient soumises à l'empire.

La connaissance de ce projet acheva de décider ceux qui s'étaient promis de ne pas laisser consommer l'oppression de leur patrie. Ils n'hésitèrent plus à frapper cette grande victime, comme s'ils ne l'eussent parée de tant d'honneurs, que pour la rendre plus digne d'être immolée à la liberté.

XLIII. Cassius conspire contre César.

Caius Cassius forma le premier ce hardi projet. Son horreur pour la tyrannie s'était manifestée dès son enfance. Le fils de Sylla, qui suivait comme lui les écoles publiques, ayant parlé avec éloges de la dictature de son père, Cassius s'emporta et le frappa au visage. Pompée fit ap-

peler les deux enfants ; sans être intimidé par la présence de ce grand personnage : ose tenir ici les mêmes propos, et je te frappe encore, dit Cassius au fils de Sylla.

Cassius avait paru avec éclat dans la carrière des armes. Questeur de Crassus dans sa fatale expédition, il rallia les débris de l'armée, la ramena en Syrie, quoique poursuivi par les Parthes, et les chassa ensuite de cette province.

Il combattit sous les drapeaux de Pompée, et commanda l'une de ses escadres. Après la bataille de Pharsale, il prit à bord tout ce qu'il put recueillir de fuyards, tenta de surprendre le vainqueur sur les côtes de la Cilicie, et le manqua de quelques instants. Il fut ensuite se rendre à lui avec ses vaisseaux. César, plus frappé de ce grand courage, qu'irrité d'une téméraire entreprise, le reçut avec bienveillance (1).

Cassius consacrait ses loisirs à la philosophie. Après avoir suivi la secte de Zénon, il lui préféra celle d'Épicure, mais qui n'apporta aucun changement à ses mœurs. Il vivait dans une familiarité intime avec Cicéron, dont il avait mérité l'estime par l'étendue de son esprit, et la fierté de son caractère.

Mais cette fierté même, et la conscience de ses talents, tourmentaient son ame généreuse.

---

(1) Plut., Brut.; IIe Philip., II.

Les lions qu'il faisait dresser pour les jeux de son édilité, avaient été employés par le dictateur à ses propres jeux, et Cassius ne souffrait qu'avec impatience de tels mépris. Il se croyait des droits légitimes au consulat, et ne voulait faire valoir auprès de César d'autres titres que ses services. Nommé seulement à la préture, il prétendait du moins être choisi pour la préture de la ville, qui donnait le premier rang parmi les préteurs. Il l'aurait sans doute obtenue, s'il n'avait pas eu Brutus pour compétiteur.

XLIV. Brutus devient le chef de la conspiration.

Marcus Junius Brutus avait eu pour mère Servilie, sœur de Caton, trop connue par ses amours avec César. Il était encore enfant, pendant les troubles qui suivirent la mort de Sylla, et qui coûtèrent la vie à son père, massacré par ordre de Pompée. Élevé par les soins de Caton, il cultiva l'éloquence avec succès, plus remarquable néanmoins par la force des pensées et l'élégance du style, que par la chaleur et le mouvement. Il étudia avec la même ardeur la philosophie, et s'attacha à la secte des académiciens, qu'il abandonna bientôt pour celle de Zénon.

Les écarts de sa jeunesse l'exposèrent à de graves censures (1); mais, dans la secte de Zénon,

(1) Il fut l'amant de la fameuse actrice Cytheris, qui le préféra au poëte Gallus. Les vers dans lesquels il l'avait

la licence des mœurs n'était pas considérée comme un obstacle à la sagesse. Marié d'abord avec Clodia, il devint ensuite l'époux de Porcia, fille de Caton.

Lorsqu'il fut en âge d'aspirer aux magistratures, César, qui se croyait son père, le fit élire questeur et désigner à ce titre pour l'armée des Gaules. Mais Brutus rejeta des avances qui l'humiliaient et obtint d'être envoyé auprès du proconsul de Cilicie. Lorsque la guerre civile eut éclaté, guidé par les conseils de Caton, il suivit le parti de ce même Pompée, qui avait fait périr son père.

Après la bataille de Pharsale, ému par les larmes de Servilie, et par l'ordre que César avait donné de respecter ses jours dans le combat, il vint le joindre en Asie. Envoyé pour commander dans la Gaule cisalpine, il confirma, par la sagesse de son administration, l'estime qu'avaient toujours inspirée son équité inflexible, et ses vertus généreuses; de retour à Rome, son affabilité et la bonté de son cœur achevèrent de lui con-

---

célébrée s'étaient conservés jusqu'au temps de Pline le jeune. Sacrifié au prodigue et brillant Marc-Antoine, il se livra à de plus graves écarts. *Pueri Brutus amator*, dit Martial. Voy. épig. 171 du liv. IV, et 51 du liv. IX. Voy. aussi Aurel. Victor, *de Viris*, 82; Plin., epist. V, 3, ad Attic., X, 12.

cilier tous les suffrages. Mais il éludait de rentrer dans la carrière des honneurs, vivant dans la retraite, cultivant l'amitié de Cicéron, et peu assidu à la cour de César, qui n'avait pas laissé de le faire nommer à la préture.

Cassius ne put obtenir la préférence sur un tel concurrent. Les droits de Cassius ne peuvent être contestés, dit César, mais Brutus sera préteur de la ville. Cassius eut la préture des étrangers, qui le réduisait au second rang. Il rompit dès ce moment avec Brutus, quoiqu'il eût épousé sa sœur. Mais lorsqu'il communiqua à ses amis le projet d'attenter aux jours de César, tous répondirent que si cette entreprise n'était autorisée du nom de Brutus, elle ne semblerait pas légitime. C'était en effet vers Brutus que se tournaient tous les vœux de ceux qui déploraient la chûte de la liberté. Souvent il trouvait des billets sur la chaire curule, où il rendait la justice : *tu dors Brutus* : *tu n'es pas un vrai Brutus*.

Cassius se rendit chez lui. On assure, dit-il, que la convocation du sénat a pour objet de faire donner à César le titre de roi. Je n'y paraîtrai point, dit Brutus. — Mais si l'on vous appelle comme préteur ? — Je ferai mon devoir, je défendrai la liberté au péril de ma vie. — Et quel Romain, s'il n'est indigne de ce nom, peut hésiter à vous seconder ? Oubliez-vous que

vous êtes Brutus? Les billets que vous avez reçus, les croyez-vous écrits par des artisans ou des prolétaires? N'y reconnaissez-vous pas les sentiments qui animent tous les citoyens? S'ils demandent aux autres préteurs des spectacles, des courses, des combats d'animaux : de vous, Brutus, ils réclament, comme une dette héréditaire, la destruction de la tyrannie, prêts à braver tous les périls, si vous ne trompez pas leur attente. Cassius l'embrasse alors; et, après avoir concerté leur projet, tous deux se séparent pour s'assurer de leurs amis (1).

XLV. Progrès de la conspiration.

Brutus croyait pouvoir compter sur Favonius et sur Statilius, l'un imitateur outré de Caton, l'autre, ami de ce généreux citoyen et qui avait assisté à ses derniers moments. Mais lorsqu'il fit tomber la conversation sur le meurtre des tyrans, Favonius déclara que les excès d'une guerre civile lui paraissaient plus intolérables que la tyrannie; Statilius, élevé dans les principes d'Épicure, dit que le sage évitait des entreprises dont le fruit était le plus souvent recueilli par un petit nombre d'hommes pervers. Labéon était présent : né dans le pays des Marses, qui avait produit tant d'hommes intrépides, nourri dans l'amour de la liberté, il témoigna son mé-

(1) Appien, II, 113 et suiv. Dion, XLIV, 18 et suiv. Plut., Brut.

pris pour de tels sentiments. Brutus changea de discours, et communiqua ensuite son dessein à Labéon, qui fut associé aux conjurés.

Labéon et Cassius se réunirent pour sonder Décimus Brutus. Décimus éluda de s'expliquer, mais il fut trouver Marcus Brutus. Ayant appris de lui qu'il était le chef de la conspiration, il lui donna sa parole, et lui offrit un grand nombre de gladiateurs qu'il avait achetés pour la célébration de ses jeux.

D'autres amis de César se réunirent aux conjurés; Trébonius, qu'il avait nommé consul l'année précédente; Servius Galba, qu'il avait eu pour lieutenant dans les Gaules; les deux frères Casca, nommés tous deux au tribunat; Tullius Cimber, appelé au gouvernement de la Bithynie. Ils avaient préféré, dit Cicéron, la liberté publique à leurs propres affections, et la gloire de perdre un tyran, au partage honteux de sa puissance (1). Quelques-uns étaient mécontents du faible prix accordé à leurs services. César, ne pouvant assigner de province à Minucius Bacillus, préteur de l'année précédente, avait tenté de le dédommager par une gratification considérable. Minucius en avait été si humilié, qu'il voulait se laisser mourir de faim. Brutus le trouva tout disposé à seconder son entreprise.

(1) Seconde Philip., 11.

Parmi ceux que décidèrent leurs secrets ressentiments contre le dictateur, on a cité Cassius de Parme, mais sur-tout Ligarius, moins sensible au pardon, si péniblement arraché par l'éloquence de Cicéron, qu'au souvenir du danger dont elle l'avait garanti. Brutus le trouva languissant sur son lit. Je suis affligé, dit-il, de vous voir en cet état dans des circonstances aussi critiques. Ligarius se relevant sur le coude et lui tendant la main : Brutus, si vous formez quelque dessein digne de vous, je me porte bien.

Pontius Aquila fut décidé par cette fierté républicaine, qu'il avait déja montrée, lorsque César passant en pompe devant le banc où il siégeait avec les autres tribuns, seul de tous ses collègues, il était resté assis. César en avait paru fort irrité, et pendant plusieurs jours, lorsqu'il accordait une grace, il affectait d'ajouter : si toutefois c'est l'avis de Pontius.

Plusieurs amis des chefs des conjurés voulurent, par affection pour eux, s'associer à leurs dangers. Tels furent Rubrius Riga, Marcus Spurius, Sextus Nason, Cæcilius et son frère Bucolianus.

XLVI. Plan formé par les conjurés.

On touchait aux ides de mars, et l'on était instruit que César devait partir dans quatre jours. Brutus réunit les conjurés, déja au nombre de plus de soixante, tous d'un courage éprouvé,

et qui n'avaient besoin ni d'être affermis dans leur résolution par des discours, ni de s'assurer les uns des autres par des serments. Ils reçurent mutuellement leur parole, et nul ne trahit la foi qu'il avait donnée. Ils convinrent d'exécuter leur complot dans l'assemblée même du sénat, convoquée pour les ides de mars. Les conjurés se trouveraient réunis sans inspirer de soupçons; la séance devant se tenir dans la salle que Pompée avait fait construire à côté de son théâtre, et qui était décorée de sa statue, il semblerait que les dieux eux-mêmes lui amenaient sa victime; les partisans de César seraient sans armes; les sentiments du plus grand nombre des sénateurs étaient d'ailleurs semblables à ceux des conjurés.

Il fut aussi arrêté qu'aussitôt après la mort de César, son corps serait traîné dans le Tibre, comme celui d'un tyran, que le sénat déclarait indigne de la sépulture. Ce meurtre paraîtrait ainsi un grand acte de justice, qui répandrait la terreur parmi les factieux, et qui imposerait aux vétérans.

XLVII. Générosité de Brutus.

On convint de quelques autres mesures, et Décimus promit de faire réunir tous ses gladiateurs dans le théâtre de Pompée. Mais ces précautions paraissaient à Brutus presque superflues. Il croyait qu'aussitôt après la mort du tyran, le concert des bons citoyens suffirait

pour rétablir la république, et cette opinion lui inspira un acte de générosité qui devait avoir de graves conséquences.

Cassius avait proposé qu'Antoine et Lépidus fussent immolés avec César. Tout le fruit de la mort du tyran était perdu, si on laissait des chefs à ses partisans. Antoine était redoutable par son empire sur ses soldats, et par l'autorité consulaire dont il se trouvait revêtu. Lépidus pouvait aussi se rendre très-dangereux. Les troupes qui campaient aux portes de Rome, étaient sous ses ordres; il disposait par ses lieutenants, de deux provinces et de quatre légions de vétérans destinées à leur défense. Les conjurés approuvaient déja cette proposition, mais Brutus refusa de l'admettre. Il dit que ces meurtres injustes rendraient leur entreprise odieuse, et la feraient attribuer au dessein de rétablir la faction de Pompée; que les partisans de César resteraient sans force après sa chûte; qu'on pouvait même espérer de rallier leurs chefs à la cause de la république; qu'Antoine était déja entré dans un complot tramé par Trébonius contre César; que les sentiments et le caractère de Lépidus devaient inspirer encore plus de confiance. Brutus persista dans cette résolution avec une telle fermeté, qu'il fallut céder; on prit seulement des précautions contre Antoine, dont on redoutait l'audace et la vigueur extraordinaire.

Décimus et Trébonius se chargèrent de le retenir, sous quelque prétexte, hors de la salle des séances.

XLVIII. Assemblée des Ides de mars.

Le matin des ides de mars, Brutus se rend d'abord à son tribunal. L'un de ceux qui avaient perdu leur cause, déclarant avec violence qu'il en appelait à César : César, répond froidement Brutus, ne m'empêchera point de faire observer les lois; et, levant son audience, il se rend à l'assemblée. Cassius arrrive en même temps, accompagné de la plupart des conjurés, qui l'avaient suivi au capitole, où il venait de faire prendre à son fils la robe virile. Les sénateurs entrent en séance, mais César ne paraissait point.

Les conjurés s'alarmaient déja de son absence, lorsqu'un des amis de Casca s'approche de lui : vous vous étiez méfié de moi, lui dit-il, Brutus m'a instruit de tout. Casca allait se trahir, mais son ami le rassure; où prendrez vous, lui dit-il, les fonds nécessaires pour les frais de cette édilité? Popilius Lænas aborde Brutus et Cassius qui s'entretenaient à l'écart. Je fais des vœux pour vous, dit-il; mais ne perdez pas de temps, on pénètre déja vos projets. Consternés à ce propos, ils n'osent cependant l'engager à s'expliquer plus clairement.

Brutus eut un autre sujet d'alarme dans les terreurs de Porcia. Il lui avait d'abord laissé

ignorer la conjuration; mais épuisé par ses efforts pour montrer en public la même sérénité, il s'abandonnait, dans le secret de sa maison, à de violentes agitations. Résolue d'en pénétrer la cause, Porcia saisit un couteau qui se trouvait sur sa toilette, et se fit dans la cuisse une profonde blessure. L'excès de la douleur ayant produit une fièvre violente; Brutus, dit-elle à son époux, la fille de Caton ne doit pas seulement être la compagne de votre lit, elle vous a aussi été donnée pour entrer en partage de vos peines. Mais vous étiez autorisé à redouter la faiblesse d'une femme, et je n'ai pas voulu vous demander votre secret, sans vous offrir une garantie de ma constance. Elle découvre alors sa blessure, et lui fait part de ses soupçons. Brutus, saisi d'admiration, avoue tous ses desseins, et levant les mains aux ciel, demande aux dieux de se montrer, dans leur exécution, le digne époux de Porcia.

Le matin même de ce jour, Porcia avait présenté de sa main un poignard à son époux. Elle ne put soutenir alors les mortelles inquiétudes que prolongeait le retard si périlleux de la séance. Après avoir plusieurs fois envoyé d'imprudents messages, elle était enfin tombée en défaillance, et l'on craignait pour ses jours. Brutus reçut cette nouvelle quand il prenait sa place dans le sénat, et son ame stoïque parut un moment en être ébranlée.

Enfin, un peu avant midi, on apprend que César est en marche pour se rendre au sénat. Il avait soupé la veille chez Lépidus, où, parmi les autres propos, on demanda qu'elle était la mort la plus douce? c'est, dit César, la plus prompte et la plus imprévue. Il avait ensuite passé une nuit fort agitée. Sa femme Calpurnie ayant vu en songe le toit de sa maison qui s'abymait, et son mari que l'on perçait de coups entre ses bras, voulut en vain l'engager à ne pas sortir de tout le jour. Elle obtint du moins qu'il ferait appeler les aruspices pour consulter les dieux par des sacrifices. Les signes des victimes immolées s'étant trouvés constamment funestes, César se rend à ses instances, et charge Antoine d'aller congédier le sénat. Décimus Brutus survient en ce moment. Il représente à César que les sénateurs se sont réunis avec empressement pour répondre à ses desirs; qu'ils crieront à la tyrannie, s'ils apprennent que la délibération est ajournée pour attendre des songes plus heureux de Calpurnie; qu'il doit au moins venir lui-même faire agréer la séparation de l'assemblée. Le voyant ébranlé, il le prend par la main, et le conduit à sa litière (1). XLIX. César se rend au sénat.

A peine est-il sorti, qu'un esclave instruit du complot, mais qui ignorait le jour choisi pour

(1) Suét., Cés., 80.

l'exécution, se présente chez lui, annonçant qu'il lui fera des révélations importantes à son retour. César rencontre sur sa route l'aruspice Spurinna, qui lui avait annoncé qu'il courrait de grands dangers jusqu'aux ides de mars. Eh bien! lui dit-il, les ides de mars sont venues. Il est vrai, répondit l'aruspice, mais elles ne sont pas encore passées. Il aperçoit alors, parmi ceux qui se pressaient autour de lui, un rhéteur nommé Artémidore, avec qui il avait formé des liens d'hospitalité pendant son séjour à Smyrne. Lisez tout de suite, lui dit Artémidore, en lui présentant un billet; son objet est urgent et vous intéresse. César prend le billet, qui contenait plusieurs indices de la conspiration. Mais la foule qui l'obséde, ne lui permet pas de le lire; et il sort de sa litière, le tenant encore à la main.

Popilius Lænas l'aborde, lorsqu'il entrait dans le vestibule; c'était le même qui avait donné une alarme si vive aux conjurés. Ils remarquent qu'il s'exprime avec chaleur: se croyant trahis, ils se regardent les uns les autres avec un mutuel effroi, portent la main sous leur robe, et saisissent leur poignard, résolus de se soustraire par la mort à l'ignominie du supplice. Mais Popilius s'éloigne, après avoir baisé d'un air satisfait la main de César: il sollicitait une grace qui venait de lui être accordée.

César prend alors les auspices suivant l'usage. La première victime offre des présages sinistres, il en consulte une nouvelle. Sur la réponse de l'aruspice, que les signes n'étaient pas plus favorables, il éprouve encore de l'hésitation. Mais pressé par plusieurs des conjurés, et honteux de se faire si long-temps attendre, il entre enfin dans l'assemblée.

L. César est assassiné dans le sénat.

Les sénateurs se lèvent en l'apercevant. Il prend sa place, et Tullius Cimber s'approche pour solliciter la grace de son frère. Les conjurés le suivent, pour l'appuyer par leurs instances. César, qu'ils entouraient de trop près, veut se lever. Cimber donne alors le signal convenu, en tirant avec force la robe de César et découvrant ses épaules. Ce n'est plus supplication, mais violence, s'écrie César: et, dans ce moment, Caius Casca le frappe par derrière, mais d'un coup mal assuré, et qui le blesse légèrement à l'épaule. Misérable! dit César, en se retournant et le saisissant par le bras. A moi, mon frère, s'écrie Casca. Publius porte alors dans le flanc découvert de César, le seul coup qui fut ensuite jugé mortel. Ecumant de rage, et poussant des cris de fureur, César s'élance au milieu des glaives nus des conjurés; mais se voyant frappé par Brutus : Toi aussi, mon fils, dit-il en gémissant. Il se couvre le visage de sa toge et s'abandonne à ses meurtriers, dont plusieurs sont

même blessés en se précipitant pour avoir part à l'honneur de ce grand attentat. Après avoir reçu vingt-trois coups, soit hasard, soit qu'il fût poussé par les conjurés, il va tomber expirant aux pieds de la statue de Pompée, qui est inondée de son sang.

Brutus s'avance alors au milieu du sénat, élève son poignard sanglant, et s'écrie que la liberté est rétablie. Il appelle Cicéron par son nom, il exhorte les sénateurs à seconder cette noble entreprise. Mais déja ceux qu'agitaient leurs craintes ou leurs méfiances, se levant précipitamment de leurs siéges, avaient entraîné les autres par ce mouvement; et tous se pressaient à la porte de la salle. Ils sortent en tumulte, traversant ce cortége de licteurs, de magistrats, de citoyens et d'étrangers, qui avait conduit César au sénat, et qui se disperse. Les rues voisines se remplissent d'une foule épouvantée, l'alarme se répand dans la ville, on ferme les portes des maisons, on prend les armes, les uns pour se défendre, les autres pour exercer des brigandages. Les marchés sont pillés, plusieurs des citoyens, et même des sénateurs, sont blessés dans ce désordre. Un orage affreux, qui survient, accroît l'horreur de ces scènes tumultueuses.

Antoine, que Décimus et Trébonius avaient retenu dans le vestibule du sénat, prit la fuite

des premiers. Il entra dans une maison voisine, et en sortit aussitôt sous des habits d'esclave; parvenu chez lui, il se mit en état de défense, attentif aux événements qui allaient se passer. Lépidus se dégagea de la foule des sénateurs, et gagna l'île du Tibre, où il donna des ordres pour faire rassembler toutes les troupes qui étaient campées dans les environs.

LI. Les conjurés se retirent au Capitole.

Les conjurés, troublés par la solitude qui s'était formée autour d'eux, inquiets des clameurs violentes qui se faisaient entendre au dehors, renoncent à leur projet de traîner le corps de César dans le Tibre. Ils sortent de la salle des séances, précédés de Brutus et de Cassius, et se dirigent vers le forum, où Brutus voulait haranguer le peuple. Leur toge était relevée autour du bras gauche, suivant l'usage des Romains, lorsqu'ils se croyaient exposés dans la ville à quelque danger. De la main droite, ils élevaient leurs poignards encore sanglants. Ils faisaient porter devant eux, au bout d'une pique, le bonnet, symbole de la liberté. Ils annonçaient au peuple qu'ils venaient de punir le roi de Rome, et l'exhortaient à seconder leurs efforts pour rétablir la république.

Mais ce peuple n'avait plus les sentiments de ses ancêtres, ou plutôt un autre peuple s'était formé dans Rome, à la faveur de la confusion introduite par les guerres civiles. On ne distin-

guait plus des citoyens cette multitude d'anciens habitants du reste de l'Italie, les uns, qu'avaient retenus les distributions gratuites et les prodigalités des ambitieux, les autres qui s'étaient fermé le retour dans leur patrie par leurs désordres. Au milieu de ces hommes inquiets ou dangereux, se faisaient remarquer par leur audace, un grand nombre de vétérans de César, qui attendaient que leur colonie fût assignée, ou que le chef qui devait les y conduire donnât l'ordre du départ. Les lieux publics et les portiques des temples étaient remplis de cette multitude, toujours prête à favoriser de nouvelles révolutions.

Brutus et Cassius leur imposèrent néanmoins par le cortége de magistrats et de généraux qui les suivait, et le calme se rétablit à leur présence. Mais arrivés dans le Forum, apercevant les dispositions qui se manifestaient autour d'eux, incertains encore de la conduite qu'allaient tenir Antoine et Lépidus, ils reconnurent qu'ils étaient environnés de dangers, dont ils ne pouvaient même calculer toute l'étendue. Ils annoncèrent qu'ils allaient rendre des actions de grace à Jupiter dans le Capitole. Décimus s'y était déja rendu avec ses gladiateurs. Les conjurés projetaient de s'y fortifier pour attendre l'issue des événements.

LII. Cicéron se réunit aux conjurés.

Cicéron les suivit de près au Capitole, accompagné d'un grand nombre de sénateurs. Il n'était pas dans le secret des conjurés; Brutus s'y était opposé, sous prétexte que son âge le rendait inutile à l'exécution, et que sa prudence pourrait refroidir leur zèle. Le véritable motif était que Cicéron désapprouvait cette entreprise. Non qu'il élevât des doutes sur sa légitimité, qui n'était guères contestée que par les partisans de César, dans un pays où l'assassinat des tyrans était considéré par les mœurs et par les lois comme un acte de patriotisme. Mais il considérait les obstacles qui, même dans la supposition du succès, s'opposaient au rétablissement de la république; la corruption générale des citoyens, et sur-tout l'esprit des soldats. Loin d'être prets à défendre la liberté, ils ne voulaient plus combattre que pour la cause de ses oppresseurs. Parmi tant d'hommes dont l'ambition s'était irritée par le succès du plus audacieux de tous, il se trouverait sans doute un chef pour abuser de ces dispositions. Mais aurait-il cette supériorité de César, qui imposait à ses soldats après la victoire (1)?

Tels étaient les dangers que Cicéron redoutait avant le complot, et il voulait du moins alors les prévenir. Il proposait que Brutus et Cassius, en

(1) Senec. de Benef., II, 20.

leur qualité de préteurs, fissent sur le champ convoquer le sénat au Capitole, pour arrêter les résolutions qu'exigeaient les circonstances. Brutus répondit qu'il n'avait pas abattu le tyran pour l'imiter; qu'il n'admettrait point de mesures illégales, et qu'il espérait bien obtenir le concours d'Antoine. Cicéron objecta vainement qu'avant de suivre les formes de la liberté, il fallait commencer par la rétablir; que la force et les armes étaient le seul moyen de salut; qu'Antoine consentirait à tout pour écarter le danger, et qu'il se jouerait ensuite de toutes ses promesses (1).

LIII. Dolabella prend possession du consulat.

Brutus reprit même toute sa confiance en voyant un grand nombre de citoyens qui venaient lui exprimer leur zèle au Capitole. Il les suivit au Forum avec Cassius, et monta sur la tribune aux harangues. Il déclara que tant d'illustres citoyens ne s'étaient pas réunis par des motifs d'ambition, mais pour rétablir la liberté ; que le peuple devait achever leur ouvrage, rappeler ses tribuns Marullus et Cæsetius, et révoquer la proscription de Sextus Pompée. Le peuple ne répondit que par un morne silence. Vivement ému par la fin déplorable de Jules César, il oubliait tous ses torts, pour ne se rappeler que ses qualités émi-

(1) Ad Brut., 25 Vulg. — Midl. 7.

nentes; mais son respect pour Brutus l'empêchait de manifester ses sentiments (1). Le préteur Cornélius Cinna provoqua imprudemment leur explosion par ses invectives contre César. Il dépouilla sa robe, et foula aux pieds les ornements de la magistrature qu'il avait reçue d'un tyran. L'indignation du peuple éclata par de violentes menaces. Brutus, découragé, retourna dans le Capitole.

Dolabella se conduisit avec plus d'adresse. Distingué par sa figure et ses qualités brillantes, époux de la fille de Cicéron, qu'il avait bientôt répudiée, Dolabella était du nombre de ces illustres patriciens que l'excès de leurs désordres avaient conduits dans le camp de César. Il avait obtenu toute sa faveur, combattait à ses côtés à Pharsale, et à son retour de l'Espagne, quoiqu'à peine âgé de vingt-cinq ans, il en avait reçu la promesse du consulat pour cette année. Antoine jaloux, l'avait rendu suspect au dictateur, qui avait pris le consulat pour lui-même. Dolabella s'en étant plaint avec emportement, César ordonna à Antoine de le faire désigner pour prendre possession du consulat à son départ. Antoine, obéissant à regret, attendit à peine que les comices eussent confirmé par

(1) Appien, II, 121.

leurs suffrages le choix du dictateur ; il prétendit que les auspices étaient défavorables, et rompit l'assemblée, sans proclamer l'élection de Dolabella. Ce jeune ambitieux sut la faire valoir après la mort de César. Il se rendit au Forum avec tout l'appareil de la dignité consulaire. Il déclara qu'il n'avait eu aucune part à l'entreprise des conjurés, mais que tous les bons citoyens devaient approuver une action généreuse, qui rendait la liberté à leur patrie : que désormais le règne des lois allait recommencer, et qu'il saurait user de son pouvoir pour empêcher leur violation.

Cette démarche intimida les partisans de César, qui se montraient déja en grand nombre dans le Forum. La foule s'étant écoulée, Dolabella se rendit au Capitole, d'où il espérait obliger Antoine à le reconnaître pour son collègue.

LIV. Le corps de César est emporté par ses esclaves.

Cependant le peuple avait pénétré dans la salle des séances du sénat, restée déserte par le départ des conjurés. Il s'y pressait en tumulte vers le corps de César, avide de contempler encore une fois cet homme qui, peu d'instants auparavant, voyait le monde entier trembler à sa présence. Mais en apercevant ses restes inanimés, saisie d'horreur et de respect, la foule s'écarta pour laisser passer trois de ses esclaves. Ils placèrent le corps de César dans sa litière, et le rapportèrent dans sa maison, enveloppé

de sa toge ensanglantée, un bras pendant hors de la portière.

Telle fut à l'âge de cinquante six ans, la fin tragique de Jules César. La nature, suivant l'opinion de Pline, lui avait départi l'âme la plus forte qu'elle ait jamais enfantée. Son activité semblait égaler la rapidité de la flamme. Les plus importantes affaires ne pouvaient l'occuper tout entier, et tandis qu'il dictait des lettres à plusieurs secrétaires, il ne cessait pas lui-même de lire ou d'écrire. Il possédait tous les dons de l'esprit à un degré de perfection, qui l'excusait en quelque sorte de ne vouloir point admettre de rivaux; ses allocutions aux soldats parurent les plus parfaits modèles de l'éloquence militaire; l'éclat avec lequel il parut à la tribune, attesta qu'il eût pu y éclipser Cicéron lui-même; ses commentaires, dictés au milieu des camps, firent l'admiration et le désespoir des historiens (1).

On a souvent comparé César avec Alexandre; tous deux également destinés à une renommée qui devait exclure toute rivalité de grandeur et de gloire. Mais en présentant leurs nombreux rapports, on a moins observé les traits qui les distinguaient. Alexandre hérita du trône de Phi-

(1) Hist. nat., VII, 25. Montag., II, 33. Etc.; Brut., 72.

lippe, de sa domination sur la Grèce, et des généraux qu'il avait formés. César commença sa carrière dans une république, où les agitations civiles avaient poussé aux premiers rangs ceux qui étaient le plus dignes de cette prééminence. Il s'éleva au-dessus d'eux autant que Rome elle-même s'était montrée supérieure aux autres peuples. Alexandre eut à combattre ces nations de l'Asie, que leur mollesse rendait indignes de la liberté et de la victoire : César subjugua ces peuples de la Gaule, dont la bravoure était encore redoutée dans Rome, déja maîtresse du monde. Lorsque après la guerre d'Alexandrie, il fut provoqué à porter ses armes dans les mêmes contrées de l'Orient, où les exploits de Pompée, dit Pline, avaient égalé ceux d'Alexandre, étonné de la rapidité de son triomphe; Heureux Pompée! s'écria-t-il, qui aviez acquis le surnom de grand contre de tels ennemis (1).

Alexandre et César furent tous deux arrêtés par une mort inopinée dans l'exécution de leurs vastes projets. Le premier laissa des enfants légitimes, qui ne purent même obtenir pour héritage le royaume qu'il avait reçu de ses pères. Le jeune héritier de Jules César n'était qu'un fils adoptif, et dont le titre ne fut même connu

(1) Hist. nat., VII, 27. Appien, II, 91.

que par l'ouverture du testament. Mais tel fut l'ascendant de ce grand nom, qui était seul une redoutable puissance, qu'après une lutte terrible, celui qui l'avait reçu pour héritage, devait voir le monde entier soumis à son empire.

FIN DU LIVRE PREMIER.

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

QUI RENVERSA

LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE II.

MARC-ANTOINE.

An de Rome 710, 711 (1).

I. Commencements d'Octave.

TANDIS que Jules César succombait à Rome sous les coups des conjurés, Octave, plus connu depuis sous le nom d'Auguste, se trouvait dans la ville d'Apollonie, en Épire. La fortune conservait au-delà des mers ce jeune homme, qui

(1) Voy. les sommaires de la fin du liv. 116 et du liv. 117 de Tite-Live.

devait réaliser les projets où César venait d'échouer, et fonder l'empire romain sur les ruines de la république.

Octave ne semblait pas appelé par la nature à de si hautes destinées. Sa constitution était délicate, la beauté de son visage efféminée, sa stature petite. Il n'avait ni cette hauteur de courage, ni cette grandeur de génie, qui, au milieu de tant d'illustres rivaux, avaient porté César au premier rang. Toutefois, lorsque l'adoption de ce grand homme l'eut placé à une élévation où il n'aurait pu atteindre par ses propres forces, Octave ne conçut pas sans fondement l'espoir de s'y maintenir. Sa constitution se raffermit par degrés; on fut frappé du vif éclat de ses yeux, et des proportions de sa taille, si parfaites, qu'elles la faisaient paraître au premier abord, avantageuse. On admira sur-tout son esprit et son caractère singulièrement analogues à l'état de sa fortune. Souvent ils lui inspiraient des moyens de succès que le dictateur aurait jugés indignes de lui; mais cette timidité même rassurait ses adversaires, et ses vastes desseins se dissimulaient sous une telle apparence de faiblesse. Toujours guidé par un jugement exquis, il savait discerner les grands talents, et s'en approprier les succès. A défaut de cette énergie qui heurte de front les obstacles, il montrait une rare pénétration pour les prévoir; et quand sa

politique adroite n'avait pu les éluder, il les surmontait lentement par sa constance.

Il était né à Vélétri, petite ville voisine d'Albe, l'an de Rome 691, signalé par le consulat de Cicéron. Sa mère Atia, était fille de Julie, sœur de César. Caius Octavius son père, le premier qui eût illustré sa famille par les magistratures, avait montré des talents militaires distingués, dans la Macédoine, dont il était propréteur. Mais, revenant de cette province, pour demander le triomphe, il fut frappé de mort subite. Octave n'était âgé que de quatre ans. Atia épousa en secondes noces Marcius Philippus, qui obtint le consulat l'année suivante, par le crédit de Jules César.

II. César promet d'adopter Octave.

Octave fit des progrès rapides par les soins de son tuteur Toranius et de son beau-père Philippus. A l'âge de douze ans il prononça l'éloge de Julie, sa grand'mère, et montra des talents si précoces, que le dictateur résolut de l'adopter. Telle est du moins l'opinion la plus générale, car d'autres ont prétendu que la promesse d'adopter Octave avait été la condition de son infamie. Quoiqu'il en soit, César surveilla dès ce moment son éducation, et voulut que, sans négliger les leçons et les exercices militaires, Octave se rendît assez habile dans les lettres grecques, pour haranguer dans cette langue aveo autant de facilité que dans sa langue naturelle. Lui-même se

chargea de lui enseigner une science plus relevée, l'art de gouverner un vaste empire, et la politique qui établit ou maintient l'autorité souveraine.

Aussitôt qu'Octave eut pris la robe virile, César le fit inscrire sur la liste des patriciens. Il lui donna aussi une place que la mort de Domitius avait fait vaquer dans le collége des pontifes. Il le fit paraître pour la première fois en public, suivant son char à cheval dans le triomphe sur Juba, et le chargea de présider aux fêtes qu'il donna ensuite au peuple. En partant pour l'Espagne, il fut contraint de le laisser à Rome, en proie à une grave maladie. Mais il le vit bientôt après arriver, quoique languissant encore, à travers une route infestée par les ennemis. Touché de son adresse et de son courage, il lui accorda la grace de plusieurs de ceux qui avaient porté les armes en Espagne, et le désigna pour général de la cavalerie dans la guerre projetée contre les Parthes. Nous avons vu que c'était le motif pour lequel il l'avait envoyé à Apollonie.

Cette ville était devenue fameuse pour l'éducation de la jeunesse, dans ces contrées, où les arts de la paix étaient désormais le seul moyen de considération et de fortune. Octave y continuait ses exercices et se perfectionnait dans l'art oratoire, sous la direction du rhéteur Apollodore de Pergame, qu'il avait amené à sa suite.

Sa voix, naturellement douce et sonore, se perfectionnait par les soins assidus d'un maître. Depuis cette époque, et au milieu des plus grandes affaires, il ne passa jamais de jour sans composer et réciter de ces discours supposés que l'on appelait des déclamations. Le bruit de la faveur qui l'attendait s'était déja répandu dans l'armée de Macédoine, et les hommages des principaux officiers élevaient les sentiments de ce jeune ambitieux.

III. Octave apprend la mort de César.

Toutefois, et dans un âge encore si tendre, Octave paraissait moins ébloui des faveurs de la fortune, qu'empressé de leur donner un nouvel éclat. On répandait alors des récits qui attestaient son origine surnaturelle; Atia sa mère, assistant à un sacrifice nocturne dans le temple d'Apollon, s'était endormie dans sa litière, tandis que les autres dames romaines se retiraient; et pendant son sommeil, le dieu s'était approché d'elle sous la forme d'un serpent. Lorsque cette grossesse merveilleuse se fut déclarée, Octavius vit en songe un soleil éclatant, qui sortait des flancs de son épouse. Octave, peu après sa naissance, disparut un matin de la chambre où il avait passé la nuit, et fut retrouvé dans son berceau sur une tour élevée de la maison, souriant au dieu du jour, qui lui témoignait sa tendresse en le caressant de ses rayons. On disait que d'autres présages avaient annoncé sa grandeur fu-

ture, et que Nigidius, le plus savant des augures, avait déclaré que cet enfant serait un jour le maître de l'univers (1).

Octave s'occupait dans Apollonie à accréditer ces récits. Il monta seul avec Agrippa à l'observatoire de Théogènes, l'un des plus fameux de son temps dans l'art de prédire l'avenir. On raconta après cette visite, que Théogènes, ayant appris de sa bouche le jour et les circonstances de sa naissance, s'était jeté à ses pieds, et l'avait adoré comme le fils d'un dieu. Octave depuis ce temps montra une confiance sans bornes dans sa destinée, fit graver son portrait sur une médaille d'argent, dont le revers portait pour empreinte le signe du Capricorne, sous lequel il était né, et publia son horoscope.

Il était depuis six mois à Apollonie, livré tout entier à ses brillantes illusions. Il en fut tiré par des lettres de sa mère et de son beau-père, qui lui annonçaient la mort de César, l'exhortant à oublier tous ses projets d'ambition, et à redouter pour lui-même une destinée dont un si grand éclat de talents et de gloire n'avait pu préserver son grand-oncle. La même nouvelle se répandit parmi les officiers de l'armée de Macédoine, qui accoururent en foule auprès d'Octave, pour lui offrir de se déclarer

(1) Suét., Oct., 94.

en sa faveur. Mais il n'osa s'exposer à l'inconstance des soldats, avant d'avoir obtenu un titre légal pour les commander, et il se décida à partir sur le champ pour l'Italie.

IV. Conduite d'Antoine à Rome.

Cependant les partisans de César dans Rome, consternés d'abord par sa chûte, commençaient à se rassurer. Marc-Antoine se trouvait placé à leur tête par la dignité consulaire dont il était revêtu; une supériorité personnelle non contestée eût même suffi pour réunir sur lui tous leurs suffrages.

Antoine était d'une famille plébéienne, mais distinguée par l'ancienneté d'une origine qu'elle prétendait faire remonter jusqu'à Anthon, fils d'Hercule. Il tirait aussi, de la célébrité et des fréquentes magistratures de ses ancêtres, une illustration qu'il se montrait digne d'accroître encore. Les traits mâles et fiers de son visage, une valeur brillante, une popularité franche et enjouée, une éloquence toute militaire, et la vivacité d'un esprit fécond en saillies, l'avaient rendu l'idole de tous les soldats; ses folles profusions, et la licence même de ses mœurs, avaient accru son ascendant, et il ne les avait pas moins dominés par ses vices que par ses vertus. Réunissant à ces moyens de séduction de rares talents pour la guerre, des manières nobles et généreuses, un zèle dans ses affections qui lui attachait de nombreux amis, il eût pu justement

aspirer à devenir le maître du monde, s'il eût été moins esclave de ses passions. Mais son ambition était trop déréglée, et trop féconde en projets moins grands qu'extraordinaires; il ne pouvait résister à l'attrait des plaisirs, ni à la violence de ses passions; il dissipait, dans l'enchantement que lui causait la prospérité, tout le fruit de l'énergie et des immenses ressources qu'il développait après ses revers.

Dès sa première jeunesse, jeté au milieu des factions qui agitaient la ville de Rome, il s'était montré un des plus fougueux partisans du tribun Clodius. Les poursuites de ses nombreux créanciers l'ayant ensuite obligé de s'éloigner, il se rendit à Athènes, où ses talents le firent remarquer parmi l'élite de la jeune noblesse romaine, qui se trouvait dans cette ville. Gabinius y étant passé sur ces entrefaites, pour se rendre dans son gouvernement de Syrie, Antoine obtint le commandement de sa cavalerie, se distingua par de brillants exploits, et alla joindre l'armée des Gaules après la campagne. Déja connu par son génie guerrier et par son esprit factieux, il fut reçu avec distinction par Jules César, dont il était d'ailleurs parent par sa mère Julie. Il accrut dans la guerre des Gaules sa réputation militaire, et dans ses courtes absences il obtint à Rome, par le crédit de César, la questure et une place au collége des augures.

Il venait d'être nommé tribun du peuple, lorsque le décrét, qui fut le signal de la guerre civile, l'obligea de se réfugier au camp de César. Il le suivit dans cette guerre, guida son aile gauche à la bataille de Pharsale, et fut envoyé pour commander dans Rome après la victoire. Sa conduite extravagante dans l'exercice de cette autorité, l'en fit bientôt dépouiller. Laissé à Rome sans emploi, pendant les guerres d'Afrique et d'Espagne, et sommé de payer les biens de Pompée, qui lui avaient été adjugés à l'encan, il en conçut de si vifs ressentiments, qu'il entra dans un complot formé contre César. Le dictateur en eut de graves indices; mais il redoutait peu les menées de cet homme qui se trahissait toujours par sa propre violence. Il consentit même ensuite à l'oubli de ses torts, et le choisit pour son collègue au consulat.

V. Antoine s'unit avec Lépidus.

Nous avons vu comment ce retour de la faveur de César avait failli à causer la perte d'Antoine, et comment, épargné par les conjurés, il s'était retiré dans sa maison, d'où il observait leurs fausses démarches. Il fut informé sur le soir que Lépidus, rentré dans la ville avec ses troupes, venait de les ranger en bataille dans le Forum.

Lépidus était, après Antoine, le chef le plus accrédité du parti de César. Il eût semblé même devoir tenir le premier rang; issu de l'une des

plus illustres familles patriciennes, jouissant d'une grande opulence, distingué par ses avantages extérieurs, par l'agrément de son esprit, et par ses succès à la tribune, il avait d'ailleurs rencontré des circonstances favorables à son ambition. Il était préteur de la ville au début de la guerre civile, et l'absence des deux consuls lui ayant assuré toute l'autorité légale, il en avait usé pour rendre à César divers services, et surtout pour lui ménager l'avantage d'obtenir la dictature par des voies régulières. Il avait été récompensé par le consulat, par le triomphe, par la place de général de la cavalerie, et par les deux gouvernements de province, que régissaient alors ses lieutenants.

Toutefois de si grands avantages de la nature et de la fortune ne pouvaient suffire aux vœux d'une vanité et d'une ambition immodérées. Toujours agité par de vastes desseins, d'une rare habileté pour les concevoir et préparer leur succès, il manquait des talents et sur-tout du caractère qu'eût exigé leur exécution. Également dépourvu d'énergie pour le vice et pour la vertu, il était sans cesse tourmenté par le desir de s'élever, et par un sentiment qu'il se dissimulait à lui-même, mais qui lui faisait toujours chercher un appui. De-là ses liaisons avec Antoine, dont la vigueur pouvait suppléer à sa faiblesse, et dont la franchise guerrière rassurait sa méfiance.

Antoine se servit alors habilement de l'ascendant que de telles dispositions lui donnait sur Lépidus. Étant allé le joindre au Forum, il obtint l'aveu de ses projets. Lépidus voulait emporter d'assaut le Capitole, et, par le massacre de ceux qui s'y étaient renfermés, s'ouvrir les voies à la souveraine puissance. Mais au moment de l'exécution, il s'effrayait de sa propre audace.

Antoine lui représenta que les conjurés avaient pour eux la majorité du sénat et les vœux des principaux plébéiens; que leur irrésolution détruisait ces moyens de force; que, loin de les obliger par l'urgence du péril à y recourir, il fallait gagner du temps en les abusant par des apparences de paix, et se mettre cependant en mesure de les accabler. Il l'engagea à s'unir avec lui dans ce dessein, en lui promettant, pour lui-même, le souverain pontificat, vacant par la mort de César, et pour son fils la main d'Antonia, l'aînée des filles qu'il avait eues de Fulvie. Cet accord lui ayant assuré la disposition des troupes rassemblées dans le Forum, il reprit l'exercice de l'autorité consulaire, donna ses ordres aux officiers publics, et fit éclairer tous les quartiers de Rome. Les vétérans, animés par ses émissaires, parcouraient les rues en proférant de violentes menaces; mais il avait pris des mesures pour les empêcher d'exciter aucun dés-

ordre. Il s'occupa aussi d'établir sa puissance. Il fit transporter dans sa maison, pendant la nuit, tous les papiers de César, son argent et ses meubles précieux, que Calpurnie lui avait livrés. Il s'assura la disposition d'un trésor de sept cents millions de sesterces, que César avait mis en réserve dans le temple dédié à la déesse Ops, l'un des noms sous lesquels on rendait un culte à Cybèle (1).

VI. Antoine négocie avec les conjurés.

Lépidus cependant rassurait les partisans de César, et, les assemblant de grand matin dans le Forum, les excitait à la vengeance. Animés par ses violentes déclamations, ils se répandirent en troupes dans la ville. Ayant rencontré le préteur Cinna, qui avait insulté la veille à la mémoire de César, ils le poursuivirent à coups de pierres, et voulaient forcer une maison où il s'était réfugié; mais leurs habiles chefs ne voulaient que leur rendre de la confiance; ils dégagèrent le préteur, et l'ordre fut bientôt pleinement rétabli.

Antoine et Lépidus montrèrent alors des dispositions favorables pour la paix, devant des amis communs, qui se rendaient au Capitole, et qui en firent part à Brutus. Brutus les pria de porter à Antoine des propositions. Le consul

(1) Cent quarante millions de francs. IIe Philip., 35 et suiv. Dion, XLIV, 22 et suiv. Appien, II, 27 et suiv.

répondit, en son nom et au nom de Lépidus, qu'ils étaient trop dévoués à la mémoire de César pour consentir que l'attentat des conjurés restât impuni. Il laissa néanmoins entrevoir que tous les ressentiments privés lui paraissaient devoir céder au bien de la république. Il prolongea ainsi la négociation, à laquelle Cicéron refusa toujours de prendre part, soutenant qu'il n'y avait aucune sûreté à traiter avec Antoine.

Après avoir consumé deux jours dans ces pourparlers, Antoine déclara que, pour suivre les voies légales, il était nécessaire de recourir à l'autorité du sénat. Il le convoqua en même temps pour le lendemain, 18 mars, dans le temple de *la Terre*, qui était voisin de sa maison et éloigné du Capitole.

VII. Assemblée du sénat.

Au point du jour, les sénateurs entrent en séance; et Dolabella occupe sans opposition l'un des siéges qui avaient été préparés pour les consuls. Antoine, après avoir protesté de son dévouement à la république, indique pour sujet de la délibération les mesures qu'exigent les circonstances.

Les conjurés étaient tous absents : on demande qu'ils soient appelés à la séance. Antoine laisse passer une proposition qui devait être sans résultat; ils n'osèrent en effet quitter le Capitole. Tibérius Néron propose ensuite de leur voter des actions de graces : plusieurs se rangent à

cet avis, d'autres se récrient qu'il tend d'une manière indirecte à déclarer que César était un tyran. On leur répond qu'il faut en effet connaître d'abord les sentiments du sénat sur la mémoire de César.

Antoine prend la parole : « Une autre discussion, dit-il, doit précéder. Le décret qui jugera César coupable de tyrannie, annulera de plein droit tous les actes de son gouvernement. Il faut donc examiner d'abord si vous voulez abolir des actes sur lesquels repose l'ordre établi dans les parties les plus reculées de l'empire. Mais je me borne à considérer ceux de ces actes qui n'intéressent que nous seuls. Nos magistratures, nos commandements, nos grades militaires, nous avons tout reçu par l'autorité de César. Obligés de donner l'exemple, sommes-nous résolus de les abdiquer ? »

Ce discours excite une violente agitation dans l'assemblée. Dolabella, devenu consul avant l'âge où les lois lui auraient permis d'aspirer à la questure, représente vivement les dangers qu'entraîneraient la vacance simultanée de tant de magistratures, et les cabales furieuses provoquées par tant d'élections. Un grand nombre de membres s'élèvent avec la même chaleur contre une proposition inconsidérée, et qui, pour le seul intérêt des conjurés, jetterait de telles semences de troubles au sein de la république.

Les républicains s'efforcent de les calmer ; ils représentent que le peuple touché de leur sacrifice s'empressera de les rénommer, et que cette élection sera même bien plus honorable mais ils insistent vainement en donnant l'exemple et en se dépouillant du costume de leur magistrature. L'incertitude des suffrages populaires était trop connue.

VIII. Mouvements parmi le peuple.

Cependant une multitude de citoyens se pressaient avec de vives clameurs aux avenues de la salle des séances. Antoine et Lépidus sortent pour les appaiser, et ramènent le calme par leur présence; mais une voix s'élève, qui crie à Antoine : Craignez d'éprouver le même sort. Le tumulte qui renaît à ces mots ne lui permettant pas de faire entendre sa réponse, il exprime par des gestes sa reconnaissance de l'intérêt qu'on lui témoigne, et sous sa toge, entr'ouverte par ce mouvement, fait voir une cuirasse qui couvrait sa poitrine. De furieuses acclamations s'élèvent alors pour demander vengeance du meurtre de César. Mais les partisans des conjurés, témoins des intrigues que l'on tramait depuis deux jours, s'étaient préparés à les déjouer. Pour se concilier les citoyens, qui n'avaient vu qu'avec douleur ces présages de nouvelles guerres civiles, ils réclamèrent le maintien de la paix; et les applaudissements qu'ils provoquèrent couvrirent les vociférations des agitateurs.

Antoine avait compté sur d'autres dispositions. Nous voulons tous la paix, dit-il : le sénat assemblé délibère pour l'établir. Le choix des moyens n'est pas facile, lorsque tant de promesses et de serments n'ont été pour César qu'une vaine garantie. Et se tournant vers ceux qui demandaient vengeance : je me joindrais à vous, ajouta-t-il, si je n'écoutais que mes propres sentiments. Comme votre consul, d'autres devoirs me sont imposés. Je suis contraint de négliger tous les autres intérêts, ceux même de la justice, pour ne songer qu'au salut de la république. Tels sont les principes que l'on professe dans le sénat ; tels étaient aussi ceux de César : ils lui avaient fait oublier les injures de ces mêmes ennemis, qui ont abusé de sa clémence pour l'immoler de leurs propres mains. Mais cette nouvelle tentative n'ayant pas eu plus de succès, il laisse à Lépidus le soin d'achever son ouvrage, et se hâte de rentrer dans l'assemblée du sénat.

IX. Discours de Cicéron.

Les débats étaient encore très-animés sur la proposition d'abdiquer les magistratures. Dolabella se montrait le plus ardent à la combattre. Peu inquiet de démentir les récentes protestations de son zèle, il ne pensait qu'à se maintenir en possession du consulat.

Cicéron prend la parole. Persuadé qu'il n'était plus temps d'obtenir un succès décisif, il avait

conseillé ce vote pour le maintien de la paix, qui venait d'arrêter l'effet des intrigues tramées au dehors. Se proposant alors de le faire prévaloir dans le sénat, il exprime sa vive douleur sur ces présages de nouveaux troubles qui suivent de si près le terme de la dernière guerre civile. Il vante le sage décret que les Athéniens avaient jadis rendu dans des circonstances semblables. En proclamant l'oubli de toutes les injures passées, ils ranimèrent leurs forces affaiblies par leur désunion, consommèrent l'expulsion de leurs tyrans, et recouvrèrent leur ancienne gloire. Les Romains avaient obtenu de ces sages maximes les mêmes avantages, jusqu'au moment où ils eurent recours aux armes pour terminer leurs divisions intestines. Vivement ému par ce souvenir, l'orateur trace un tableau rapide de ces guerres civiles qui se succédaient depuis un siècle, et qui avaient amené tant de calamités, par l'abus que les vainqueurs faisaient ensuite de leur triomphe, par la soif de la vengeance qui tourmentait sans relâche les vaincus. Il est temps encore, dit-il en terminant, de prévenir de si grands malheurs ; les factions ne se sont pas heurtées, et peuvent consentir à des tempéraments d'équité. Considérons les événements antérieurs comme l'effet d'une violente tempête, et invitons les citoyens à se consoler des désastres qu'elle a causés, par les avantages qu'ils retireront de leur con-

corde. Cicéron proposa en conséquence un décret d'amnistie générale.

Pendant qu'il s'efforçait ainsi de ramener les esprits, Antoine attendait avec impatience le résultat du soulèvement populaire. Lépidus, resté seul, s'était rendu au Forum, pour se faire mieux entendre de la foule qui l'entourait. Parvenu à la tribune, d'abord il garde le silence, et ses gestes seuls expriment sa douleur profonde. Sa voix, lông-temps étouffée par les sanglots, s'ouvre enfin un passage. Récemment encore, dans ce même lieu, j'ai paru devant vous à côté de César : aujourd'hui, après l'avoir vu percer de mille coups par ceux qui étaient le plus comblés de ses bienfaits, je suis même incertain s'ils porteront au moins la peine de leur attentat. Des cris de vengeance s'élèvent alors, étouffés aussitôt par la voix de ceux qui réclament le maintien de la paix. Quelle paix! s'écrie Lépidus, et quels serments en seront le gage, quand nous avons violé tant de serments? Mais, voyant que ses déclamations artificieuses sont impuissantes : soumettons nous d'avance, dit-il, à la décision qui va être prise par le sénat.

L'adresse des républicains fait alors tourner cette lutte à la confusion de Lépidus. Ils remplissent le Forum de ses éloges, déclarant que lui seul peut dignement remplir la place de souverain pontife, restée vacante par la mort de

César. Lépidus ne peut se contenir, et perdant de vue l'objet qui l'appelait à la tribune, il ne songe qu'à entretenir par ses discours des dispositions, dont la seule apparence avait égaré sa trop crédule vanité. Les instances pour le maintien de la paix se renouvellent: il faut donc, répond Lépidus, oublier tout ce qu'exigent les lois et la reconnaissance. Mais je dois me conformer à vos volontés.

X. Décret d'amnistie.

Lorsque Lépidus rentra dans le sénat, la plupart des membres applaudissaient au tempérament proposé par Cicéron. Antoine résolut de l'accepter. Nous avons, dit-il, apprécié la proposition d'abolir les actes de César, sur une seule de ses conséquences, sur la nécessité de reconnaître par la démission de nos magistratures, que nous les avions injustement obtenues. Que serait-ce si nous avions considéré, au dehors, les villes, les peuples et les rois, dont cette décision allait compromettre les intérêts. Vous ne pourriez leur ravir les bienfaits de César, sans étendre au loin ce feu de la guerre, que vous voulez étouffer autour de vous par le sacrifice des droits les plus sacrés de la justice. Mais est-il même besoin d'appeler votre attention sur des dangers éloignés? Avez-vous entendu ces nombreux vétérans qui sont encore dans Rome? Croyez-vous qu'ils laissent impunément annuler leurs concessions, ou déclarer tyrannique le pouvoir dont

ils les ont reçues? Espérez-vous même que ceux qui ont servi sous César tolèrent un outrage à sa mémoire? Que dis-je? Vous offenseriez les dieux non moins que les hommes, si vous tentiez de flétrir, au nom du peuple romain, celui qui a rendu ce nom si glorieux. Il ne serait pas moins injuste d'accorder des honneurs à ceux qui ont assassiné, en plein sénat, un consul de la république, un magistrat que les lois déclaraient inviolable. Cette décision impie excéderait votre pouvoir; il n'existe point d'autorité qui puisse légitimer de tels attentats. Je propose donc que vous reconnaissiez la validité de tous les actes de César. A l'égard de ses meurtriers, accordez-leur l'impunité, j'y consens, si leurs parents et leurs amis la sollicitent, non à titre de justice, mais comme une grace, qui doit préparer la réconciliation générale.

Après avoir prononcé ce discours avec beaucoup de véhémence, Antoine promena sur l'assemblée un regard assuré, et qui attestait l'appui qu'il se promettait au dehors. La plupart des sénateurs gardèrent le silence; néanmoins quelques amis des conjurés se disposaient à le rompre, irrités par les expressions violentes d'Antoine. Munatius Plancus les apaisa par un discours plein d'adresse, où, sans s'écarter des conclusions du consul, il accordait d'insidieux éloges aux motifs qui avaient dirigé les conjurés. Il ne restait plus

qu'une seule difficulté; on demandait qu'Antoine expliquât ce qu'il entendait par les actes de César. Il répondit qu'il voulait parler de ceux qui étaient déja connus et insérés publiquement dans ses registres, il offrit même d'excepter ceux qui ne devaient recevoir leur exécution qu'après les ides de mars. On cessa d'insister; les uns ne se méfiaient pas assez d'Antoine, les autres ne voulaient pas compromettre les droits qu'ils tenaient de ces actes. Le décret fut ainsi rédigé : « On n'intentera aucune action au sujet de la mort de César, et tous les actes de son administration sont ratifiés, pour le bien de la république. » Les amis des conjurés insistèrent sur cette dernière clause, qui faisait porter les motifs d'intérêt public sur la ratification des actes de César ; et Antoine, ayant obtenu ce qu'il désirait, céda sur le reste sans beaucoup de résistance. On demanda aussi des ratifications spéciales, l'une pour les concessions déja accordées, l'autre pour celles qui étaient seulement promises aux vétérans. Ce fut l'objet de deux autres sénatus-consultes (1).

XI. Harangue de Brutus.

Brutus, informé que ces décrets devaient être présentés le lendemain à la sanction des comices, fit prier les principaux plébéiens de venir le trouver au Capitole. Tous s'y rendirent, et furent

(1) Appien, II, 135 et suiv. Ire Phil., 1.

suivis d'un grand concours de citoyens. Brutus les harangua du haut des degrés du temple.

« Nous vous avons, dit-il, rendu la liberté, au péril de notre vie; et l'on nous accuse d'être vos ennemis! Nous avons préféré le salut de la république aux brillantes offres d'un tyran, et nous sommes traités de parjures! Mais quels sont donc ces serments, dont on veut abuser pour nous perdre? César, malgré ses victoires, effrayé de ses propres attentats, redoutait encore notre vengeance; une terreur secrète le poursuivait au sein de tant de prospérités. Il demanda, et nous jurâmes l'oubli du passé. Mais avions-nous juré d'accepter la servitude? Osa-t-il même nous le proposer? Ignora-t-il un seul instant que nous préférions la mort à cette ignominie? »

Il n'a cessé depuis d'attenter aux droits du sénat et du peuple, et nous eussions encore pardonné ces nouvelles injures, s'il les eût rachetées comme Sylla, en nous rendant la liberté. Mais il affectait de ne laisser aucune espérance. Il avait nommé aux magistratures pour plusieurs années; il avait fait plusieurs tentatives pour obtenir le titre de roi : Marullus et Cæsétius, qui les avaient réprimées, ont été condamnés sans jugement. Il violait ces lois qu'un peuple libre avait portées pour déclarer ses tribuns inviolables, et il exigeait qu'on respectât celles qu'il

avait dictées aux citoyens opprimés, pour rendre sa personne sacrée. Il prétendait, à l'abri de ces lois, consommer impunément son usurpation.

On nous demande quels nouveaux serments pourront désormais établir une paix durable? S'il n'existe plus de traîtres au milieu de nous, qu'avons-nous besoin de serments? Nos pères n'en firent jamais usage. Si quelqu'un aspire encore à la tyrannie, qu'il ne se flatte pas de la fonder sur des serments.

On nous accuse encore de vouloir ravir aux vétérans leurs récompenses. S'en trouve-t-il parmi vous? Veuillez me les indiquer. Un grand nombre de vétérans s'étant approchés; je vous remercie, leur dit Brutus, d'avoir aussi répondu à notre appel. Qui pourrait songer à contester le prix de votre valeur? C'est par l'ordre du peuple romain, que vous aviez marché contre les Gaules; c'est en arrosant de votre sang ces contrées belliqueuses, que vous les aviez réunies à son empire. Votre général, il est vrai, abusant de vos serments, vous a ensuite entraînés dans sa querelle. Si les exploits de cette guerre désastreuse étaient votre seul titre, vous-mêmes n'oseriez le proposer. Mais les vainqueurs des Gaulois et des Bretons ont justement obtenu des concessions de terres. Seulement ils auraient dû les recevoir, telles que nos ayeux les accordaient, des terres légitimement réunies au domaine, ou ache-

tées aux frais du trésor public. Ce n'était pas dans votre intérêt que César préférait de vous donner des terres confisquées. Il savait bien qu'un grand nombre d'alliés et de citoyens allaient désormais errer dans l'Italie, cherchant l'occasion de recouvrer par la violence, des biens dont la seule violence les avait dépouillés. Tel est l'artifice des tyrans. Il voulait vous faire partager ses terreurs, pour vous obliger à protéger son usurpation. Nous désirons, au contraire, que vous cessiez d'être en état de guerre au sein de votre patrie. Nous en jurons par le dieu présent dans ce temple, nous soutiendrons la légitimité de vos concessions; nous aspirerons sur-tout à les rendre durables, en procurant une juste indemnité aux anciens propriétaires. Vous jouirez alors de vos biens, comme il convient à des hommes généreux et libres, unissant vos intérêts à ceux de la république, et animés de cet esprit de concorde qui peut seul lui rendre sa première gloire.

Tous applaudirent à ces nobles sentiments, et promirent à Brutus de défendre ses intérêts dans l'assemblée du lendemain. Les partisans des conjurés s'occupèrent pendant la nuit à leur concilier de nouveaux partisans, et firent des distributions d'argent dans les tribus.

XII. Réconciliation avec les conjurés.

Les consuls ouvrirent dès le matin l'assemblée des comices, par la lecture des sénatus-consultes.

Cicéron monta à la tribune pour exhorter le peuple à favoriser le retour de la concorde. Il fit un tableau touchant de tous les malheurs des guerres civiles; les biens livrés au pillage, les temples mêmes dépouillés de leurs richesses; le glaive entassant ses victimes, non-seulement sur le champ de bataille, mais dans de paisibles demeures; n'épargnant ni les femmes, ni les enfants, ni les vieillards. De si terribles violences, dont eût rougi l'ennemi le plus acharné, on les avait éprouvées de ses propres concitoyens. On s'était vu réduit à les célébrer par des actions de graces aux dieux et des fêtes solennelles, à proclamer que leurs auteurs avaient bien mérité de la patrie. Il termina par de touchantes exhortations au sacrifice de tous les ressentiments, à l'oubli de toutes les injures.

Les citoyens applaudirent avec transport, ravis de leur liberté recouvrée, se promettant de l'affermir par l'union des mêmes sentiments; et ce jour, où elle obtenait tous les hommages, rappelait les plus beaux jours de la république. Ils demandèrent que les conjurés fussent appelés à l'assemblée, et leur envoyèrent pour otages les enfants d'Antoine et de Lépidus. Dès qu'on vit paraître Brutus, le Forum retentit d'acclamations. Antoine étant monté à la tribune, le peuple ne voulut pas l'entendre qu'il n'eût pris auparavant la main de Brutus et de Cassius

en signe de réconciliation. Les décrets du sénat furent confirmés par des suffrages unanimes.

Antoine et Lépidus se retirèrent inquiets et pleins de dépit, affectant néanmoins toutes les apparences d'une réconciliation sincère. Ils se partagèrent le soin de traiter tous les conjurés; Brutus fut invité par Lépidus, qui avait épousé sa sœur, et Cassius par Antoine. Au milieu du repas, Antoine, qui aimait à railler, demanda à Cassius s'il portait toujours un poignard sous sa robe : Toujours, dit Cassius, et prêt à le tourner contre toi-même, si tu attentais à la liberté.

Le lendemain, les conjurés assistèrent à la séance du sénat. On donna des éloges à la conduite d'Antoine. On procéda à la distribution des gouvernements, telle qu'elle avait été réglée par les actes de César. On se crut au terme de tous les troubles. Plusieurs se persuadaient qu'ils n'avaient plus à craindre le retour de la tyrannie. D'autres nourrissaient même en secret l'espoir de proscrire la mémoire du tyran. Les conjurés, abusés par ces apparences, ne formaient aucun projet pour l'avenir, et s'abandonnaient sans inquiétude à la satisfaction d'être considérés comme les restaurateurs de la liberté (1).

Ce calme trompeur devait être bientôt trou- XIII. Ouverture du testament de César.

(1) Dion, XLIV, 29 et suiv. Appien, II, 142 et suiv.

blé. Déja l'on avait jeté le germe de nouvelles agitations dans cette même séance où le sénat avait rendu un décret d'amnistie pour les prévenir.

Au moment où elle se séparait, plusieurs sénateurs s'étaient approchés de Pison, qu'ils savaient dépositaire du testament de César, son gendre. Ils voulaient l'engager à ne pas en provoquer l'ouverture, et à s'interdire toute pompe funèbre. Sur son refus, la conversation s'était animée ; ils lui avaient déclaré qu'ils le rendraient responsable de tous les désordres que causerait cette imprudence, et qu'ils l'accuseraient devant le peuple, comme disposant d'une succession qui était devenue une propriété publique (1).

Pison s'était adressé aux consuls; et ayant fait reprendre la séance : Ceux qui traitent César de tyran, s'écrie-t-il avec l'accent de l'indignation, veulent eux-mêmes nous soumettre à leur tyrannie. Ils refusent des honneurs funèbres à un souverain pontife; ils me défendent avec menaces de faire ouvrir son testament. Ils viennent de ratifier tous les actes par lesquels César leur distribuait les biens publics, et ils prétendent annuller le seul de ses actes où il ait réglé la disposition de ses propres biens. Le

(1) Appien, II, 36.

droit de statuer sur les honneurs funèbres appartient sans doute au sénat ; mais le testament n'a été confié qu'à moi seul : ils ne l'obtiendront qu'avec ma vie. S'ils prétendent violer ce dépôt sacré, qu'ils s'apprêtent à me traiter comme César.

Ce discours produisit une vive agitation dans les esprits. Mais plusieurs sénateurs se flattaient d'être compris pour des legs dans le testament; d'autres étaient entraînés par les conséquences du décret d'amnistie, ou craignaient de renouveler les discussions qu'ils avaient enfin terminées. Pison obtint toutes ses demandes : on accorda même que les funérailles de César seraient faites aux dépens du trésor public.

Le testament fut ouvert dans la maison d'Antoine. Jules César adoptait Octave pour son fils, l'instituait héritier pour les trois quarts de la succession, et nommait cohéritiers pour l'autre quart deux autres petits-fils de ses sœurs, Pinarius et Pédius. Décimus Brutus était appelé à leur défaut avec Marc-Antoine ; il était également nommé avec lui tuteur des enfants qui pourraient exister à la mort du testateur. On remarquait aussi les noms de plusieurs conjurés parmi ceux des légataires. César ordonnait enfin que les jardins qu'il possédait sur les bords du Tibre appartiendraient au public, et qu'il serait fait aux citoyens une distri-

bution en argent de trois cents sesterces par tête (1).

XIV. Obsèques de César.

La publication du testament fit une grande impression sur les esprits. On exaltait la générosité de César; on s'indignait contre ces perfides amis, qui conspiraient sa perte, quand il s'occupait de leur laisser après sa mort ces témoignages de sa libéralité, ou même de sa généreuse confiance. Antoine avait compté sur ces nouvelles dispositions, et il se promettait d'en profiter aux obsèques de César (2).

Le bûcher avait été dressé par ses ordres dans le Champ-de-Mars, et auprès du tombeau de Julie, fille de César. Dans le Forum, où il voulait prononcer l'éloge funèbre, on avait élevé un échafaud qui communiquait avec la tribune aux harangues, et que surmontait un portique construit sur le modèle du temple de Vénus. Sous ce portique était placé un lit de parade, tout éclatant d'ivoire, d'or et de pourpre, et un trophée couvert de la robe de César déchirée et sanglante.

Le cortége funèbre arrive dans le Forum, conduit par Pison. Le corps reposait sur un cercueil que portaient les principaux magistrats;

(1) Soixante-quinze francs.

(2) Appien, II, 143 et suiv. Dion, XLIV, 35 et suiv. Suét., *César*, 84.

une garde nombreuse l'entourait pour le défendre de toute insulte. On dépose le cercueil au pied du lit. Pison prend place vis-à-vis de la tribune aux harangues, avec tous ceux qui avaient formé le cortége; les soldats se rangent sur ses derrières, exprimant par le cliquetis de leurs armes leur vive affliction et leurs ressentiments de l'amnistie qui avait été accordée.

XV. Eloge funèbre par Antoine.

Antoine paraît à la tribune: Je ne viens point, citoyens, vous exprimer ma douleur, comme parent et ami de César; je me présente comme votre consul, pour rendre un hommage public à celui que vous aviez revêtu de la suprême magistrature. Je ne saurais mieux le louer qu'en publiant les éloges et les honneurs que vous lui aviez accordés vous-mêmes. Il lit les décrets rendus en faveur de César, appuyant sur ceux qui déclaraient sa personne sacrée, et sur les titres de père de la patrie et de sauveur de la république, s'interrompant pour détourner sur le cadavre de tristes regards. Il s'écrie que Rome n'a jamais produit de citoyen plus digne de semblables distinctions; rappelle son illustre origine, ses avantages extérieurs, ses rares talents, et le suit dans sa carrière politique, exaltant surtout la conquête de la Gaule, de cette nation si redoutable, la seule qui eût porté l'incendie et la terreur jusqu'aux murs du Capitole.

« Mais enfin, continue-t-il, l'animosité de ses rivaux interrompit le cours de ces glorieux exploits. Imitons sa retenue, jetons un voile sur les événements qui suivirent. Lorsque les justes décrets des dieux se furent accomplis par l'issue de ces tristes querelles, ses adversaires, qui avaient déposé les armes, ne furent plus à ses yeux que des concitoyens. Plusieurs même ayant abusé de sa générosité pour renouveler la guerre, on le vit chercher encore dans le plaisir d'obliger ses amis un prétexte pour pardonner à des ennemis qui s'étaient montrés irréconciliables; tant la clémence lui était naturelle, tant il parut toujours supérieur à sa fortune! Faut-il s'étonner que des honneurs inusités aient été le prix de ces actions qui étaient jusque alors sans exemple!

« Ce héros, ce pontife, ce père de la patrie, il n'est plus! Lorsque vous étiez dans l'attente de ses exploits contre des barbares enrichis de vos dépouilles, et du triomphe où devaient paraître les images de l'antique Babylone, il a perdu la vie! Ce n'est pas dans les combats et par d'honorables blessures, mais dans l'enceinte pacifique du sénat, et sous les coups des citoyens épargnés par sa clémence, ou comblés de ses bienfaits. O Jupiter! ô dieux protecteurs de Rome! que n'ai-je pu être fidèle à mes premiers serments? Mais on a pensé que je devais

ce sacrifice à la patrie. Puisse-t-il ne pas en compromettre les futures destinées! »

XVI. Imprécations du peuple contre les conjurés.

Ces derniers mots ayant excité les murmures des sénateurs, Antoine reprend avec plus de calme. « Il a donc été ordonné, citoyens, que cette terrible catastrophe ne serait pas considérée comme l'attentat de quelques mortels, et qu'elle serait attribuée à l'influence d'un mauvais génie. Soumettons-nous : qu'il nous suffise d'offrir nos hommages à ce héros, et d'élever nos chants jusqu'à ces régions célestes où il fait à-présent son séjour.

Antoine se place alors sous le portique : des chœurs de musiciens chantent des hymnes funèbres pour célébrer la gloire de César et déplorer sa fin tragique. Dans l'un de ces hymnes, César rappelait lui-même sa clémence, comptait le grand nombre de ses ennemis qui l'avaient éprouvée, et s'écriait ensuite douloureusement : Fallait-il ainsi donner la vie à ceux qui devaient me la ravir! Antoine voyant alors croître l'émotion du peuple, et paraissant lui-même ne pouvoir plus se contenir, ordonne d'interrompre les chants. « O César! ô mon ami! que n'ai-je pu te conserver aux dépens de mes jours? Voilà donc le prix de tant de vertus, de tant de hauts faits, d'une clémence si inouie! Dans ce lieu même où tu paraissais naguère avec cette robe triomphale, on devait la voir

déchirée par les poignards et inondée de ton sang. » Il soulève de la main les pans de la robe que soutenait le trophée, exhalant son désespoir par des paroles entrecoupées. Le Forum retentit de gémissements et de sanglots.

Des chants plaintifs se font entendre, tandis qu'une effigie en cire du corps de César, jusqu'alors couchée sur le lit, se dressait, soutenue par une machine qui la faisait tourner dans tous les sens. Elle offrait aux regards ses blessures profondes, le sang qui en était ruisselé, et ce visage que les atteintes du fer avaient si cruellement défiguré. Le peuple, transporté de rage, vomit des imprécations contre ces sénateurs qui juraient si récemment par le salut de ce grand homme, et qui avaient laissé consommer au milieu d'eux, sans résistance, un aussi horrible attentat. Il appelle d'affreuses vengeances sur la tête des conjurés.

XVII. Emportements de la multitude.

Il s'ébranle enfin, au milieu de ces vociférations tumultueuses, se porte vers le cercueil qu'il enlève, et prétend brûler le corps dans la salle même où César avait été massacré, voulant purifier par le feu ces lieux qu'avait souillés un si détestable parricide. Les soldats s'opposèrent à ce projet insensé, qui eût porté l'incendie au centre des plus beaux édifices de Rome, et l'obligèrent à revenir au milieu du Forum. Déja l'on y avait fait descendre le lit de parade,

et l'on vit alors s'approcher deux hommes ceints d'une épée, tenant d'une main deux javelots, de l'autre une torche enflammée, avec laquelle ils y mirent le feu. Le peuple acheva de former le bûcher en mettant en pièces les bancs des marchands, les tribunaux des magistrats et les échafauds dressés pour la cérémonie. Ceux qui avaient fait partie des chœurs ou de la pompe funèbre, se dépouillant de leurs robes, les jetaient sur le bûcher. Les soldats offraient leurs armes et leurs décorations militaires; les citoyens apportaient des couronnes et des présents; les femmes sacrifiaient aux manes du défunt les ornements dont elles étaient parées, et les robes prétextes de leurs enfants.

Lorsque la flamme s'élevant dans les airs eut consumé le corps de César, le peuple en délire arracha du bûcher des tisons ardents, et courut mettre le feu aux maisons des conjurés. Elles étaient défendues par des gens armés qui le repoussèrent. Helvius Cinna, tribun du peuple, et l'un des partisans les plus zélés de César, fut alors la victime des ressentiments que les invectives du préteur Cornélius Cinna avaient inspirés. Retenu jusqu'à ce moment par la fièvre, il s'était arraché de son lit pour rendre à César un dernier hommage. Au seul nom de Cinna, qu'un de ses amis prononce en l'apercevant, la multitude se précipite sur lui. Il pro-

teste en vain qu'il n'a rien de commun avec le préteur du même nom; il est mis en pièces, et sa tête, placée au haut d'une pique, est promenée avec de féroces acclamations autour du bûcher.

L'excès du désordre inspira même des craintes à ceux qui l'avaient secrètement provoqué. Antoine publie un édit pour défendre les attroupements armés, et les fait dissiper par ses soldats. Il place ensuite des postes nombreux aux principales avenues des places publiques.

XVIII. Les conjurés s'éloignent de Rome.

Le peuple revint au Forum, où il passa le reste du jour et la nuit entière, apportant à l'envi des matières combustibles pour alimenter la flamme. Un grand nombre d'étrangers offrirent leurs hommages aux manes de César, en faisant le tour du bûcher, avec les cérémonies funèbres usitées dans leur pays. On remarqua sur-tout le zèle des juifs reconnaissants des bienfaits de César, qui avait même ordonné de relever les murs de Jérusalem détruits par Pompée. Les affranchis de César recueillirent ensuite ses cendres, et les déposèrent dans le tombeau qui avait été construit en son honneur au champ de Mars. Sur la place que le bûcher avait occupée dans le Forum, le peuple éleva une colonne et un autel, où il offrit des sacrifices, exécutant ainsi le décret qui lui avait accordé les honneurs divins (1).

(1) Dion, XLIV, 51. Suét., Cés., 84.

Après un éclat aussi violent, les conjurés ne pouvaient plus révoquer en doute la haine et la perfidie d'Antoine. Ils demandèrent au sénat l'autorisation de se former une garde. Mais Antoine y fit naître sous main des difficultés; voulant même augmenter leurs alarmes, il leur fit dire que la fermentation s'accroissait avec violence, et qu'il ne pourrait bientôt plus répondre de leur sûreté. Cet avis et ses menées secrètes les déterminèrent à sortir de Rome. Décimus Brutus, Trébonius et Tullius Cimber se rendirent alors dans leurs provinces pour se mettre en état de défense. Brutus et Cassius ne pouvaient aller prendre possession de leurs gouvernements que l'année suivante; et même, en leur qualité de préteurs, il ne leur était pas permis de rester plus de dix jours absents de la ville. Ils se retirèrent dans la maison de campagne que Brutus possédait auprès d'Antium. Cicéron s'éloignait en même temps de cette ville désormais livrée à Antoine. O sujet éternel de regrets! écrivait-il à ses amis; dans tous les lieux où je porte mes pas, je reconnais que les conjurés auraient eu pour eux l'opinion publique (1).

(1) Ep. famil., XI, 1, ad Attic., XV, 4.

XIX. Antoine fait tuer Amatius.

Après avoir éloigné de Rome les plus distingués des républicains, Antoine se concilia aisément la bienveillance de ce grand nombre de citoyens, qui étaient plus jaloux de voir le calme se rétablir, que d'acheter une paix durable par de la constance et des sacrifices. Il convint avec eux que son attachement pour César l'avait entraîné trop loin dans l'éloge funèbre de ce grand homme, leur promit d'employer tous ses soins pour prévenir de nouveaux troubles, et leur en donna un premier gage par le supplice d'Amatius. Cet homme, qui se disait fils de Marius, et à la faveur de cette fable, exerçait de l'ascendant sur le peuple, avait été le principal moteur du dernier soulèvement. Mais, se croyant une influence personnelle, il méprisait les défenses d'Antoine, continuait d'entraîner à sa suite une foule de citoyens auprès de l'autel de César, et les excitait à la vengeance par des discours séditieux. Il fut enlevé par ordre d'Antoine au milieu du Forum, et étranglé dans la prison. Son corps fut ensuite traîné publiquement par les rues et jeté dans le Tibre (1).

Cet acte de vigueur, quoique arbitraire, satisfit le sénat et les principaux citoyens. Mais le peuple en témoigna son ressentiment par de violents murmures. Antoine, exagérant ses

(1) I[re] Philip., 2.

craintes pour l'ordre public et pour sa propre sûreté, obtint du sénat l'autorisation de se former une garde. Il s'éloigna ensuite de Rome, feignant de redouter les mouvements des vétérans dans leurs colonies, voulant en effet choisir sa garde parmi eux. Il en rassembla jusqu'à six mille, tous anciens centurions, dont il connaissait les sentiments et l'influence sur leurs camarades. Les chefs de sa garde furent tirés de ce corps, admis dans sa familiarité et appelés à tous ses conseils. Ce grand nombre de gens armés, avec lesquels il rentrait dans la ville, ayant causé des alarmes aux sénateurs, Antoine protesta qu'il n'avait eu d'autre objet que d'imposer aux séditieux, et qu'il licencierait sa garde aussitôt que l'ordre serait pleinement rétabli.

XX. Antoine abuse des actes de César.

Il jetait cependant de nouveaux fondements de sa puissance, par l'abus de la clause du décret d'amnistie, qui maintenait les actes de César. Nous avons vu que Calpurnie lui avait remis tous les papiers du dictateur. Disposant aussi de Fabérius, dont César avait constamment employé la main pour tous les actes de son autorité, il pouvait à son gré fabriquer ceux qu'il jugeait utiles à ses vues, même des sénatus-consultes et des lois. Le sénat avait voulu prévenir cet abus, en rendant un décret qui défendait d'établir, au nom de César, de nouvelles colonnes; on désignait par cette expression la publication

des décrets et des lois, qui se faisait par des colonnes d'airain sur lesquelles ils étaient gravés. Antoine avait paru approuver cette mesure. Il avait ensuite fait observer qu'un grand nombre d'actes de César n'étaient pas encore publiés, quoiqu'ils eussent reçu leur exécution; que d'autres avaient terminé des différents et réglé des intérêts, sur lesquels on ne pouvait rappeler la discussion sans de graves inconvénients. Il avait ainsi obtenu que l'on se contenterait de les renvoyer à l'examen d'une commission, qu'il présidait en sa qualité de consul. Eludant avec adresse de la réunir, il resta seul juge de la validité de ces actes, et il se ménagea ainsi une puissance plus étendue et plus arbitraire que celle même du dictateur, sous le nom duquel il l'exerçait.

L'abus des actes de César servit d'abord à confirmer la prépondérance d'Antoine dans le sénat, par le grand nombre de nouveaux membres, que le dictateur y faisait entrer après sa mort. Le mépris public les flétrit sous le nom de *Caronites*, qui servait à désigner les esclaves affranchis par le testament de leur maître (1).

A l'aide de la même imposture, Antoine

(1) On les appelait ainsi parce que leur maître semblait leur accorder la liberté, de la barque même où *Caron* le conduisait aux enfers. Acad. Inscript., tom. 40, pag. 69. Plut., Ant.

se procura de nouvelles richesses. Il commença par fabriquer des actes qui imposaient aux villes et aux particuliers des taxes extraordinaires. Bientôt dans la mine inépuisable qu'il s'était ouverte par cette industrie se trouvèrent tous les actes pour lesquels il s'offrait des acheteurs. Les citoyens acquéraient des concessions sur le domaine public, des emplois et des commissions lucratives; les étrangers obtenaient des immunités et des priviléges. Des jugements rendus par César prononçaient sur des contestations élevées, ou sur des délits commis après sa mort (1).

XXI. Lépidus est élu souverain pontife.

Fulvie, femme d'Antoine, se rendit le principal agent de ces manœuvres dont elle poussa le scandale, jusqu'à exposer de nouvelles colonnes, qui statuaient sur des provinces entières, et qui distribuaient des royaumes. Une loi des comices, si secrètement rendue sur la proposition de César, qu'on l'avait ignorée jusqu'à sa mort, fut alors publiée pour accorder à tous les habitants de la Sicile le droit de cité romaine. Aussitôt que les ambassadeurs de Déjotarus, roi de Galatie, eurent souscrit une obligation de dix millions de sesterces en faveur de Fulvie, on retrouva le décret par lequel Jules-César lui restituait tous les états dont il l'avait dépouillé (2).

(1) Dion, XLIV, 53. IIe Philip., 38.

(2) Deux millions de francs. Ad Attic., XIV, 12.

La république entière, dit un historien, avait été mise à l'encan par le consul (1).

Ce fut aussi par un abus des actes de César, que Lépidus assura son élection au souverain pontificat. Elle appartenait au peuple, dont il craignait les refus. Il obtint donc une loi, rendue comme les autres sur la proposition de César, et en vertu de laquelle l'élection appartenait au collége des pontifes. Lépidus était certain de leur suffrage, car le collége avait aussi été rempli de *Caronites*. Paterculus fait allusion à cette manœuvre, lorsqu'il dit que Lépidus avait acquis par fraude le souverain pontificat (2).

Les fiançailles du fils de Lépidus avec la jeune Antonia ayant été aussitôt conclues, Lépidus partit pour ses gouvernements de la Gaule Narbonnaise et de l'Espagne citérieure. Secondé par Antoine, il avait déja porté à sept légions l'armée qui s'y trouvait réunie sous les ordres de ses lieutenants. A peine arrivé sur les frontières

---

(1) Vendente rempublicam consule. Paterc., II, 60.

(2) Pontifex maximus furto creatus, Paterc., II, 63. Cette loi, intitulée : *de Pontifice maximo a collegio creando*, est assez généralement attribuée à Marc-Antoine; mais le passage de Dion que l'on cite admet les deux sens; et Antoine, qui craignait de ne pouvoir dominer les comices pour l'élection, n'eût osé leur proposer de se dépouiller eux-mêmes d'un privilége aussi important. Voy. Dion, XLIV, 53, et la note de Reymar.

des Pyrénées, il écrivit à Antoine de provoquer le rappel de Sextus Pompée. Mais pour avoir une juste idée de ses motifs, il est nécessaire de rappeler les événements antérieurs.

XXII. Progrès de Sextus en Espagne.

Sextus n'était pas resté long-temps caché dans les montagnes de la Celtibérie, qui lui avaient offert un asyle après la bataille de Munda. Il recueillit les débris des légions vaincues; et Arabion, fils de Massinissa roi de Numidie, ayant été dépouillé de ses états après la guerre d'Afrique, vint joindre Sextus avec des corps nombreux de ses anciens sujets. Les plus braves des Espagnols accouraient aussi avec des renforts ; la plupart ne songeaient qu'à venger leur défaite; mais quelques-uns, animés par la gloire d'avoir balancé à Munda la fortune de César, aspiraient à recouvrer l'indépendance de leur patrie. C'était sur-tout à leur voix qu'une jeunesse nombreuse et avide de hasards avait abandonné ses montagnes, pour suivre Sextus; leurs intelligences, qui s'étendaient sur tous les points de la Bétique, s'étaient déja manifestées dans cette contrée par plusieurs soulèvements (1).

Sextus étant passé dans la Bétique pour les soutenir, plusieurs des places maritimes se dé-

(1) Il paraît que ces montagnes où Sextus s'était réfugié étaient les monts Orospeda, où se trouvaient les sources du Tage et de l'Anas, depuis Guadiana.

clarèrent en sa faveur. Il réunit tous les vaisseaux qui se trouvaient dans leurs ports, obtint par des courses sur les mers un riche butin et se vit bientôt en état d'équiper une flotte et d'entretenir son armée. Carrinas, laissé par César en Espagne, s'était avancé au premier bruit de ces mouvements; mais ne pouvant opposer qu'une armée très-faible, à des troupes lestes, infatigables, qui tour-à-tour évitaient ses attaques, et fondaient sur lui avec la rapidité de l'éclair, il fut battu en détail, et perdit un grand nombre de soldats.

Pollion arriva sur ces entrefaites avec deux légions de vétérans pour commander dans l'Espagne ultérieure. Il fit de nouvelles levées, et s'occupait de ranimer la confiance des cohortes vaincues sous Carrinas, lorsque la nouvelle de la mort de César, répandue dans son camp, communiqua leur découragement au reste de ses troupes. Il fut néamoins contraint de se mettre en marche. L'une des plus fortes places de l'Espagne, Carthagène, était assiégée par des forces considérables.

XXIII. Antoine provoque le rappel de Sextus.

De nouveaux succès avaient décidé Sextus à cette entreprise hardie. Le jour même où il apprit la mort de César, il venait d'emporter d'assaut le fort de Boréa. Son armée qui s'accroissait tous les jours, s'élevait alors à sept légions complètes. Carthagène était voisine, et ceux de ses

habitants qui entretenaient avec lui des intelligences, étaient prêts à tout hasarder pour la lui livrer. Il en ferma le port avec ses vaisseaux, et l'avait déja entourée par des lignes. Mais, intruit de la marche de Pollion, il laisse un fort détachement pour les garder et s'avance contre l'armée ennemie. Aussitôt qu'il l'aperçoit, il donne le signal. L'aile droite est enfoncée; Pollion, qui la commandait en personne, pour se soustraire à la rapide poursuite des Numides, est contraint de jeter sa cotte d'armes de pourpre. Pendant qu'ils la portaient en triomphe, l'un des chefs de sa cavalerie, de même nom que lui, est percé de coups, et la nouvelle de la mort du général se répand dans toute l'armée. Pollion rejoint en vain ses vétérans; il ne parvient à les rallier, que pour assurer sa retraite sur la Lusitanie. La Bétique tout entière se déclare en faveur de Sextus.

Le fils de Pompée se voyait alors à la tête d'une armée nombreuse, qu'enhardissaient à-la-fois sa dernière victoire et la mort de ce dictateur, auquel l'opinion commune s'était accoutumée à rapporter toute la grandeur de la république. Il disposait d'une flotte puissante et exercée par des courses maritimes. Le parti de son père reprenait courage, et commençait à remuer dans toutes les provinces. Sa cause avait déja été liée à celle des républicains, et le

succès de ses armes ne devait pas causer de l'ombrage aux meurtriers de César. Les germes de troubles qui fermentaient en Italie pouvaient se développer, et la faire déclarer pour lui à son arrivée.

Lépidus aperçut à temps et conjura ce danger. Il corrompit les ames vénales dont le jeune et imprudent Sextus s'était laissé entourer, il lui fit entendre que les citoyens étaient avides de repos après de si longues agitations; qu'il perdrait toute la faveur qui s'attachait à son nom, s'il troublait la paix qu'Antoine venait de leur rendre; qu'il ne pouvait d'ailleurs se faire illusion sur l'issue probable d'une lutte contre les forces réunies de la république. Le voyant ébranlé, il écrivit à Antoine de proposer au sénat son rappel.

Cette proposition inattendue excita des transports de joie parmi les républicains. Quelques-uns manifestèrent des méfiances; mais, ignorant les véritables motifs d'Antoine, ils le soupçonnèrent de rechercher la faveur du sénat, pour accroître son crédit dans son parti, ou pour balancer la prépondérance que les conjurés acquéraient en Italie. Les autres n'aspirèrent qu'à revoir enfin au milieu d'eux, l'unique rejeton de Pompée. Lépidus fut chargé de négocier avec lui, pour l'engager à déposer les armes, et à mériter, en rendant la paix à sa pa-

trie, les honneurs dont elle était empressée de le combler.

Sextus, trompé par ses confidents, prêta l'oreille à ces propositions. Il offrit de licencier ses troupes, si tous ceux qui se trouvaient à la tête d'une armée recevaient en même temps des successeurs. Il demanda aussi qu'on lui restituât en nature tous les biens de son père (1). XXIV. Sextus se retire à Marseille.

Le succès de la négociation fut assuré, aussitôt qu'elle eut pris cette tournure. Lépidus éluda la première demande de Sextus, en flattant sa vanité, et en lui faisant accorder le plus honorable des emplois que son père eût obtenus, le commandement général des forces maritimes de la république. Il obtint sa renonciation aux biens vendus, en portant la somme accordée pour indemnité, à deux cents millions de sesterces (2). Le décret fut alors présenté au sénat, qui l'adopta en ajoutant que le trésor déposé dans le temple d'Ops serait affecté au remboursement de la somme stipulée (3).

(1) Dion, XLV, 10. Paterc., II, 73, ad Attic., XVI, 4. V[e] Phil., 14. XIII[e] Phil., 4. Appien, III, 4.

(2) Quarante millions de francs.

(3) Voyez la XIII[e] Phil., V, 3. Quelques auteurs ont pensé que le sénat avait accordé à Sextus la totalité des sept cent millions de sesterces, déposés dans le temple d'Ops. Ils n'ont pas fait assez d'attention au vrai sens du mot *spopondisti.*

Sextus exécuta ponctuellement ses promesses. Après avoir licencié son armée, dont une partie suivit Arabion en Afrique, il se retira à Marseille, avec ceux de ses partisans qui voulurent rester attachés à sa fortune; il fit valoir le titre qui lui avait été conféré, pour augmenter sa flotte de tous les vaisseaux de la république qui se trouvaient dans les ports de la Gaule et de la Méditerranée. Lépidus l'entoura dans cette ville de ses intrigues, le laissa réunir des forces qui ne pouvaient plus être redoutables, et chercha même à entretenir ces projets d'ambition personnelle qui le maintenaient isolé du parti des conjurés.

Telle fut l'issue de cette négociation, dont le projet et le succès appartiennent également à Lépidus. Elle suppose une politique peu commune, et autorise à penser que cet homme, dont on a injustement contesté les talents, parce qu'on méprisait avec raison son caractère, avait dicté la conduite à laquelle les deux chefs du parti de César durent leurs premiers succès. Elle en imposait d'autant plus, que des desseins si artificieux et si habiles étaient plus opposés à l'opinion qu'on s'était jusque alors formée de la capacité d'Antoine.

Cicéron n'en était pas la dupe, et il voulait qu'on engageât Sextus à ne pas déposer les

armes (1). Mais les conjurés s'étaient laissé encore ramener à leur présomptueuse sécurité.

XXV. Aveuglement de Brutus et de Cassius.

Après cet éclat qui avait obligé Brutus et Cassius à sortir de Rome, Antoine avait joint à ses démonstrations pacifiques les témoignages du respect qu'il portait à leurs vertus. Ayant appris ensuite que l'affluence de leurs partisans, toujours croissante dans Antium, les encourageait à rentrer dans Rome, il se ménagea avec eux une conférence. Il leur représenta que tous ses soins ne tendaient qu'à rétablir l'ordre, pour favoriser leur retour; et qu'il aurait même déja engagé les vétérans à retourner dans leurs colonies, si les rassemblements formés dans Antium ne leur avaient fait concevoir des inquiétudes. Ces faux semblants produisirent encore leur effet. Brutus et Cassius publièrent un édit par lequel ils remerciaient leurs amis, et les invitaient à se retirer.

L'abus des actes de César, réveillant ensuite les craintes de Cassius, il voulait sur-le-champ prendre les armes. Brutus s'y opposa ; et son avis prévalait toujours dans ces discussions, par l'éclat de ses maximes, qui en imposaient à une jeunesse sans expérience. Il s'était persuadé qu'un homme aussi méprisable qu'Antoine, ne pouvait conserver long-temps de

(1) Sextum scutum abjicere nolebam. *Ad Attic.*, XV, 39.

l'influence. Il n'avait pas assez observé la facilité du peuple à se détacher de ceux qui n'ont plus aucune part dans les affaires, et toute l'influence de ces moyens de gouvernement dont Antoine pouvait faire usage pour ne montrer, dans ses actes les plus arbitraires, qu'un exercice légal de l'autorité publique. Ce fut ainsi que l'énergie et l'expérience de Cassius devinrent inutiles au succès de sa cause, et qu'il se vit réduit à imiter son collégue. Tous deux se bornèrent à publier des édits par lesquels ils protestaient que, satisfaits d'avoir rendu la liberté à leur patrie, ils consentiraient à vivre loin d'elle, si ce grand sacrifice était jugé nécessaire pour lui éviter le fléau d'une guerre civile (1).

Brutus fondait néanmoins de l'espoir sur l'assemblée du sénat indiquée au premier juin, et tous les sénateurs absents avaient promis de s'y rendre. Mais, ayant appris en route que Rome se remplissait de troupes, et que les vétérans s'emportaient aux plus violentes menaces contre les conjurés, ils revinrent sur leurs pas. Plusieurs même des anciens partisans de César refusèrent de rentrer dans une ville où Antoine voulait si ouvertement dominer. Brutus et Cassius le firent alors sommer de tenir sa parole et de favoriser leur retour. Je n'en suis pas le maître, répondit-

(1) Paterc., II, 62.

il, quelle sûreté pourrais-je leur promettre dans une ville où le peuple et les soldats montrent une telle animosité contre tous ceux qui ont attenté à la vie de César (1).

XXVI. Brutus et Cassius sont privés de leurs gouvernements.

Dans cette assemblée du sénat, Dolabella sollicita le gouvernement de la Syrie. On lui objecta les actes de César qui donnait cette province à Cassius; il répondit que le véritable but de sa demande était d'être chargé de la guerre contre les Parthes, et que César n'avait pas voulu donner cette mission à Cassius. Il essuya néanmoins un refus, et se vit contraint de recourir au peuple; les sénateurs avaient gagné le tribun Asprénas pour s'y opposer, et ils se flattaient même de l'appui d'Antoine.

Dolabella s'était en effet montré jusque alors son adversaire. Il avait paru, à la vérité, ne suivre que le même plan, lorsque, dans l'absence d'Antoine, il avait achevé de réprimer la sédition d'Amatius, par le supplice des plus factieux de ses partisans, et par la démolition de l'autel et de la colonne où ils se réunissaient. Mais cette conduite pouvait lui être inspirée par des vues d'ambition personnelle; les républicains conservaient encore l'espoir de s'attacher cet ancien gendre de Cicéron, et de faire armer toutes les villes de l'Italie, en au-

(1) Ep. famil., XI, 1.

torisant ce soulèvement du nom d'un consul. Ils ignoraient que Dolabella s'était mis dans l'impuissance d'accepter leurs offres, et que le desir de partager avec Antoine les dépouilles de la république l'avait rendu insensible à la gloire qu'il eût pu espérer par sa défense. Ces liaisons secrètes se dévoilèrent, lorsque Asprénas voulut former son opposition; Antoine s'emporta contre lui avec violence, envoya le peuple aux suffrages, et proclama l'adoption de la loi (1).

Cette loi faisait passer sous les ordres de Dolabella l'armée de Macédoine, composée de six légions, élite des vétérans de César. Antoine demanda au sénat le commandement de cette province, qui ne conservait que le nombre de troupes indispensable pour sa défense. Cette considération, et la crainte d'amener un nouveau recours au peuple, décida le sénat, où il ne restait plus aux conjurés que des partisans timides et sans influence. Ils se contentèrent d'obtenir que l'on accordât à Brutus le gouvernement de la Crète, et à Cassius celui de la Cyrénaïque, au sortir de leur préture; et qu'on les mît pendant cet intervalle à l'abri des dangers auxquels ils les voyaient exposés en Italie, par un autre décret qui les nommait commis-

(1) Ad Attic., XVI, 5. Appien, III, 7.

saires pour aller en Sicile et en Asie faire les achats de blés nécessaires aux approvisionnements de Rome (1).

XXVII. Lois publiées par Antoine.

Enhardi par le succès de ses entreprises, Antoine commença de joindre aux lois supposées de César, des lois publiées en son propre nom. A l'exemple de son maître, il débuta par une loi agraire. Cette loi n'avait pas directement pour objet de fonder une colonie; elle nommait sept commissaires avec un pouvoir illimité, pour régler toutes les concessions faites ou à faire sur le domaine public. Antoine fit accorder au tribun Lucius son frère, la présidence de cette commission, sous le nom de laquelle il s'attribuait indirectement la disposition de toutes les terres de conquête (2).

Par une autre loi, Antoine rétablit la classe ou décurie plébéienne de juges, que César avait supprimée. Il passa même sous silence la condition d'un cens ou quotité de biens, exigée pour cette décurie; il parvint ainsi à y admettre de simples soldats et les plus vils compagnons de de ses débauches (3).

(1) Appien, III, 6.

(2) Loi *De agris dividundis*, Ve Phil., 4. Il ne faut pas la confondre avec la loi *De coloniis in agros deducendis*, qui fut faite de concert avec le sénat, pour calmer les vétérans.

(3) Lex Antonia judiciaria. Ve Philip., 5.

Il provoqua ensuite l'abrogation d'une autre loi de César qui limitait à deux ans la durée du gouvernement des proconsuls, et fit permettre de l'accorder pour six années (1).

D'autres lois d'Antoine tendirent à lui concilier la faveur du sénat et du peuple. L'une déclarait la dictature abolie à perpétuité; et autorisait tout citoyen à tuer celui qui tenterait de la rétablir (2). L'autre supprimait une restriction que l'on avait apportée au droit du peuple, de recevoir l'appel dans tous les jugements (3).

XXVIII. Antoine veut obtenir la Cisalpine.

Antoine avait publié ces dernières lois pour faciliter le succès d'une nouvelle demande. Ayant fait répandre la nouvelle qu'une nombreuse armée de Gètes envahissait la Macédoine, il proposa au sénat de le charger de cette guerre. Les sénateurs s'y refusaient, persuadés qu'Antoine ne voulait qu'obtenir le commandement de l'armée de Macédoine. La loi sur la dictature les rendit plus faciles; ils n'étaient pas même fâchés d'ôter à Dolabella cette armée. Mais ces mesures étaient

(1) Loi *De provinciis administrandis*. Elle portait une disposition analogue sur les provinces régies par des propréteurs. Mais la distinction de ces deux sortes de provinces serait ici sans objet.

(2) Lex Antonia de dictaturâ.

(3) Lex Antonia de provocatione. Ire Philip., 9 et 13. Dion, XLIV, 51.

concertées avec lui, sous la promesse que toute la cavalerie et l'une des six légions passeraient sous ses ordres. Il n'apporta donc aucun obstacle au départ de Caius, qui devait donner connaissance à l'armée du sénatus-consulte, en prendre le commandement au nom de son frère, et disposer les cinq légions qu'il se réservait à se rendre en Italie (1).

Antoine se croyant désormais assuré du succès de ses desseins, les manifesta sans détour. Il proposa un sénatus-consulte qui le faisait passer au gouvernement de la Gaule-Cisalpine, et accordait en échange à Décimus celui de la Macédoine. Le sénat refusa avec indignation: Antoine, qui s'y était attendu, voulait aussitôt présenter au peuple un projet de loi pour ordonner cet échange. Mais les circonstances n'étaient plus aussi favorables; les principaux des plébéiens, et même les vétérans, ne montraient plus le même zèle pour seconder ses entreprises. Ce changement imprévu se manifestait ainsi au moment où il paraissait avoir surmonté tous les obstacles. Nous en apercevrons la cause en remontant plus haut, et en suivant la marche d'Octave, que nous avons laissé prêt à quitter Apollonie.

(1) Appien, III, 25.

XXIX. Octave s'embarque pour Brindes.

Octave s'embarqua avec un corps de soldats d'élite, et un trésor considérable que César lui avait récemment adressé pour les dépenses de l'armée (1). Parmi les officiers qui voulurent le suivre en Italie, on a cité Salvidiénus Rufus, le plus distingué de ces hommes obscurs que les circonstances avaient tirés de la foule. Une flamme qui brilla sur son front, pendant qu'il gardait les troupeaux, parut annoncer son élévation future; la valeur et les talents qu'il montra dans la guerre des Gaules justifièrent ce présage, et le firent rapidement parvenir aux premiers grades. Chargé d'accompagner Octave à Apollonie, il s'était dès ce moment attaché à sa fortune.

A l'égard d'Agrippa et de Mécène, qui partirent aussi avec Octave, leur dévouement était fondé sur l'amitié qu'il leur avait témoignée. Ses liaisons avec Agrippa étaient plus anciennes; il n'avait connu Mécènes que dans Apollonie, où celui qui devait être le plus illustre protecteur des lettres, formait son goût par les leçons des plus habiles rhéteurs (2). Leur exemple fut imité

(1) Dion, XLV, 3.

(2) L'histoire n'a cité qu'Agrippa; mais les critiques se sont accordés de reconnaître qu'Octave s'était attaché Mécènes dans Apollonie, et qu'il l'avait amené en Italie. Voy. Vertot, Acad. des Inscr., V, 240. Meibom, VI, 1. Richer, 7.

par la plupart des jeunes Romains, que l'espoir de se frayer une route à la gloire militaire avait conduits à l'armée de Macédoine, ou qui étaient venus perfectionner leur éducation dans Apollonie.

Octave aborda auprès de la petite ville de Lupie : Brindes était dans le voisinage ; il envoya dans cette ville pour sonder la garnison, entièrement composée des corps qui devaient s'embarquer pour joindre l'armée de Macédoine. Les officiers et les soldats, également charmés de son arrivée, accoururent au-devant de lui, l'assurèrent de leur foi, et l'amenèrent dans la place. Instruit alors des événements qui avaient suivi la mort de César et des clauses du testament qui le nommait son fils adoptif et son héritier, il offrit aux dieux un sacrifice solennel pour annoncer qu'il acceptait cette qualité, et dès ce moment il se fit donner le nom de César. Mais l'usage a prévalu de continuer à le désigner sous le nom d'Octave.

Les dispositions qui se manifestaient en sa faveur lui valurent de nouvelles richesses. Les flottes de l'Orient venaient toujours aborder à Brindes, chargées des tributs de ces provinces si opulentes. Octave s'en fit livrer la plus grande partie, par la collusion des dépositaires, tous créatures de César. On lui apportait aussi, de toutes les villes de l'Italie, des contributions

volontaires. Il partit avec un nombreux cortége qui s'accroissait sur sa route. Les vétérans abandonnaient leurs cantonnements pour se trouver sur son passage, et il reconnut alors que, indignés des ménagements d'Antoine, ils ne respiraient que la vengeance. Entrant avec chaleur dans leurs ressentiments, il leur promettait de les seconder de tout son pouvoir; mais il les invitait à se contenir, et à attendre, pour éclater, les occasions qu'il allait leur ménager.

XXX. Arrivée d'Octave à Rome. Il arriva le 18 avril à Naples, où l'attendaient Philippus et plusieurs des amis de son père. L'un d'eux, qui avait mérité l'intime confiance de César, Cnéus Matius, ne se crut dispensé, ni par son âge avancé, ni par sa grande opulence, de se dévouer pour le fils adoptif de son bienfaiteur, et devint, par ses conseils, le plus ferme appui d'Octave. Mais l'importance des services qu'il lui rendit alors cessa d'être remarquée, lorsque, par le même genre de talents, Mécènes eut attiré sur lui seul tous les regards des historiens.

Cicéron reçut Octave dans sa maison de campagne voisine de Cumes; il fut frappé de l'esprit de ce jeune homme, qui montrait une maturité précoce, et une grande déférence pour ses avis. Mais il redoutait dans un âge aussi tendre les impressions que produiraient un tel héritage et d'ambitieux conseils. Il remarquait sur-tout

avec douleur l'influence extraordinaire du nom de César, et il en tirait de funestes présages sur le sort à venir de la république (1).

Octave séjourna quelque temps à Terracine, d'où il observait les développements de la politique d'Antoine. Lorsqu'il vit cet audacieux consul annoncer ouvertement ses projets, en partageant avec son collégue la dépouille de Brutus et de Cassius, il partit sans délai pour Rome. En approchant de la ville, il trouva un grand nombre de magistrats et d'officiers qui venaient au-devant de lui, suivis d'un concours immense de peuple (2).

L'éclat de ce début sembla désiller les yeux d'Antoine. Ce fier consul s'était jusque alors peu embarrassé des prétentions d'Octave (3). Du haut degré où la fortune l'élevait si rapidement, il avait dédaigné ce jeune rival, à peine âgé de dix-huit ans, et qui venait de commencer sa carrière militaire; il avait même attaché peu d'importance aux témoignages de zèle qui lui étaient prodigués sur sa route. Détrompé par l'impression que le nom et la présence du fils de César

---

(1) Ad Attic., XIV, 12 et XV, 12.

(2) Dion, XLV, 5, raconte néanmoins qu'Octave affecta d'entrer sans aucun concours. J'ai suivi le récit d'Appien, III, 12, qui est plus d'accord avec celui des autres historiens.

(3) Dion, XLV, 1. Ad Attic,, XVI, 11.

produisaient dans Rome, il ne put dissimuler l'excès de son dépit, ni se résoudre à envoyer complimenter le fils de César.

Octave en conçut des alarmes, et ses amis les partagèrent si vivement, qu'ils voulaient même l'engager à abandonner tous ses projets. Mais il répondit avec fermeté qu'il pouvait sans trop d'invraisemblance attribuer la conduite d'Antoine aux sentiments de supériorité que lui inspiraient son âge et ses honneurs, qu'il espérait encore que celui qui avait reçu du père tant de bienfaits n'oserait refuser de seconder le fils pour venger sa mort; qu'au surplus il n'avait plus le pouvoir de reculer, et qu'il n'en concevait pas même la pensée; qu'il saurait justifier le choix par lequel le plus intrépide de tous les hommes l'avait déclaré digne de lui succéder. Sa mère Atia l'embrassa avec transport, lui souhaitant une fortune digne de son courage; elle se contenta de l'exhorter à dissimuler avec soin son audace et ses grands desseins.

XXXI. Entrevue d'Octave et d'Antoine.

Dès le lendemain, et aussitôt que le préteur de la ville eut ouvert son audience, Octave se présenta devant lui, assisté des nombreux amis de son père. Il déclara qu'il acceptait la qualité de fils adoptif et l'hérédité de Jules-César. Il se rendit seul ensuite aux jardins de Pompée, qu'Antoine habitait depuis l'époque où il se les était fait adjuger à l'encan. Il fut obligé d'at-

tendre pendant que le consul, agité de mille sentiments contraires, hésitait à le recevoir (1). Introduit enfin, il le salua du nom de père, qu'il avait droit de donner à celui que César avait comblé de ses bienfaits ; il le remercia d'avoir provoqué par son éloge le témoignage des ressentiments du peuple contre ses meurtriers ; mais il se plaignit amèrement qu'au lieu d'en profiter pour les punir, Antoine eût même employé l'autorité consulaire qu'il devait au dictateur pour favoriser leur évasion, et pour leur conserver des emplois et des gouvernements.

Je vous conjure, ajouta-t-il, par la mémoire de ce grand homme qui vous nommait son ami, et qui vous faisait partager sa puissance, je vous conjure de changer de conduite. Poursuivez avec moi la vengeance de la mort de César. Profitez du zèle de ses amis et de ses braves vétérans; encouragez les dispositions du peuple à nous seconder. Si vous êtes retenu par la crainte de vous commettre avec le sénat, agréez du moins que je tente cette juste entreprise. Seul, et malgré ma jeunesse, je trouverai dans l'ascendant d'un tel nom et dans les devoirs de la piété filiale, assez de force pour espérer un plein succès. Je viens cependant, comme héritier de César,

(1) Appien, III, 14 et suiv.

vous demander les richesses qui furent mises en dépôt chez vous, lorsqu'on craignit le pillage de sa maison. Acceptez son riche mobilier, sa vaisselle, ses pierreries. Mais j'ai besoin de l'argent qu'il avait mis en réserve pour son entreprise, et qui doit être employé à l'exécution de ses dernières volontés. Il doit suffire pour payer les trois cent mille citoyens qui sont portés sur son testament. A l'égard des autres legs et surtout des gratifications qui restent dues aux vétérans, je croirais manquer à mes devoirs, si je montrais moins d'empressement à les acquitter. Veuillez m'en faciliter le paiement par des avances sur vos propres fonds, ou en me procurant, sous votre cautionnement, celles du trésor public. Je mettrai aussitôt en vente, pour les rembourser, tous les biens qui font partie de la succession.

XXXII. Emportements d'Antoine.

Confondu par un discours si hardi, Antoine garda un moment le silence. Il répondit enfin qu'il avait montré sa reconnaissance en bravant tous les dangers pour faire accorder à César des honneurs funèbres dignes de l'élévation où l'avait porté la fortune; qu'il avait ainsi obtenu pour Octave, son nom et sa riche succession, mais non l'hérédité de sa puissance, si contraire aux lois de la république, et sur-tout le droit de se faire rendre compte par un consul du gouvernement de l'empire.

Si j'ai cru devoir ensuite, continua-t-il, me conformer aux desirs du sénat, en montrant de l'indulgence pour les conjurés; ma dignité et l'intérêt public exigeaient ces ménagements, que vous n'êtes pas encore en âge d'apprécier. A l'égard des richesses que l'on apporta chez moi après la mort de César, et dont vous exagérez la valeur, ceux qui exerçaient alors quelque autorité dans la république, se les sont partagées, pour prix de l'appui qu'ils m'accordaient contre les attaques portées à la mémoire de César. Vous ferez sagement d'user ainsi des biens que vous recueillerez dans la succession. Employez-les à appaiser des ressentiments, et non à rechercher les inconstantes faveurs du peuple. Mettez à profit les leçons des écrivains grecs, dont l'étude vient de terminer votre éducation : ils ont dû vous apprendre que les affections du peuple sont mobiles comme les vagues de la mer, et qu'il n'élève un moment ses favoris, que pour les précipiter aussitôt dans l'abîme (1).

Octave sortit à cette réponse outrageante, exhalant à haute voix son indignation, invoquant le nom et la mémoire de son père. Sur-le-champ il fit annoncer la vente des biens de la succession. Antoine provoqua sous main des

(1) Appien, III, 18.

contestations pour l'entraver. Des officiers du domaine public se présentaient en son nom pour revendiquer plusieurs de ces biens; d'autres biens étaient réclamés par des citoyens, comme héritiers de ceux sur qui César les avait usurpés à la faveur des guerres civiles. Ces discussions portées au tribunal d'Antoine, ou devant des juges dont il disposait, entraînaient des délais interminables. Octave met alors en vente ses propres biens, ceux de sa mère, de son beau-père, et même de ses cohéritiers, qui, charmés de son courage, avaient consenti à les lui abandonner. Parcourant les lieux où se faisaient les adjudications, il cédait les biens pour des enchères inférieures à leur valeur, et veillait au dépôt du prix entre les mains des chefs qui devaient le répartir dans leur tribu. Ses manières généreuses tournèrent en sa faveur les obstacles mêmes qui lui étaient suscités; les citoyens ne virent plus dans ces libéralités un don de César, mais un bienfait d'Octave, et le comblant de leurs éloges, se montrèrent disposés à seconder ses prétentions (1).

XXXIII. Réconciliation ménagée par les vétérans.

Antoine l'attaqua alors sans ménagement. La loi curiate qui devait ratifier l'adoption d'Octave ayant été proposée, il fit paraître des tribuns dont l'opposition empêcha de la recevoir. Il le

(1) Appien, III, 21. Dion, XLV, 5.

réduisit ainsi à son titre d'hérédité sur les biens. Mais voyant que les témoignages de sa haine accroissaient le crédit de son rival, il se laissa entraîner par son dépit à des insultes contre le fils, qui devenaient offensantes pour la mémoire du père (1).

Nous avons vu que le décret qui accordait à César une chaire dorée dans les jeux publics, portait qu'elle continuerait d'y être placée après sa mort. Octave allait en donner de magnifiques, déja préparés par ordre du dictateur, pour la dédicace du temple de Vénus. Présenté au peuple par le tribun Canutius, pour lui demander la permission de les faire célébrer, il protesta du dévouement aux intérêts du peuple, qui était héréditaire dans sa famille; parla avec pompe de son père, avec modestie de lui-même; promit d'acquitter tous les legs du testament; insinua qu'il espérait pouvoir étendre ces libéralités. Sa jeunesse, sa figure, ses discours pleins de graces, lui concilièrent tous les esprits. Procédant ensuite à l'ouverture des jeux, il y fait placer la chaire de César. Mais elle est enlevée par ordre d'Antoine. Octave profite de cette imprudence; il parcourt les rues pour implorer le secours des plébéiens et des vétérans. Il les exhorte à ne

(1) Appien, III, 28. Dion, XLV, 6.

pas souffrir qu'Antoine abuse des bienfaits de César pour insulter à sa mémoire.

Antoine lui envoie dire de cesser ses insolentes provocations, s'il ne veut être arrêté comme un factieux qui s'efforce d'ameuter la multitude. Mais Octave, adoré du peuple et protégé par les vétérans, ne craignait déja plus ces menaces. Antoine n'était pas d'ailleurs sans inquiétude sur les témoignages de défaveur qui venaient de se manifester à son égard. Nous avons vu qu'il n'avait pas osé présenter au peuple la loi qui ordonnait l'échange du gouvernement de la Macédoine avec celui de la Gaule Cisalpine.

Tandis qu'il éprouvait ainsi des regrets, les vétérans de sa garde lui firent représenter par leurs tribuns le tort qu'il faisait à sa cause et à la leur par la violence de ses emportements. Antoine répondit qu'Octave les avait provoqués par l'oubli des égards dus à son âge et à sa dignité; qu'il pouvait néanmoins recouvrer sa bienveillance, s'il promettait désormais plus de circonspection. Sur ce premier aveu, les tribuns ménagèrent une entrevue, qui commença par des reproches respectifs, et qui finit par la réconciliation apparente des deux rivaux.

Antoine présenta alors au peuple la loi pour l'échange des provinces. Les sénateurs l'attaquèrent vivement. Plusieurs même disaient

hautement qu'on devrait supprimer ce gouvernement de la Gaule Cisalpine, trop voisin de Rome, et d'où il n'était que trop facile de l'opprimer. Antoine répondait qu'ils l'avaient vu sans méfiance au pouvoir de Décimus, et demandait avec amertume s'il fallait, pour les rassurer, avoir trahi la foi promise à son bienfaiteur. Néanmoins les citoyens étaient si prévenus contre lui, qu'ils allaient rejeter sa demande, lorsqu'ils virent Octave circulant autour des cordes qui formaient l'enceinte de l'assemblée, pour solliciter leurs suffrages. Tous se promirent de lui donner cette preuve d'affection; et la loi passa à une grande majorité.

Le crédit d'Octave s'était ainsi montré avec éclat. Il employa pour l'accroître tous les moyens qui pouvaient frapper l'imagination. Il fit répandre qu'à son entrée dans Rome, Apollon avait manifesté sa protection en formant autour de sa tête un cercle de lumière, où brillaient toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Une comète ayant paru sur l'horizon pendant qu'il célébrait ses jeux, le peuple se persuada que c'était l'ame de César reçue dans les cieux. Octave accrédita cette opinion en consacrant dans le temple de Vénus une statue en bronze de César, dont le front était orné d'une étoile, symbole de sa divinité (1). XXXIV. Nouvelles discussions.

(1) C'était alors une opinion assez commune que les

Pour se ménager d'autres moyens d'influence, Octave demanda pour Flaminius la place de tribun, restée vacante par la mort d'Helvius Cinna. Il la desirait pour lui-même, mais son âge et sa naissance ne lui permettant pas de se présenter comme candidat, il voulait engager le peuple à lui offrir les dispenses nécessaires.

Les sénateurs et Antoine furent également alarmés de cette prétention. Ceux-là craignaient qu'il ne songeât à diriger des poursuites contre les meurtriers de César; Antoine ne voulait pas laisser prendre à son rival un tel essor. Il publia un édit pour rappeler au peuple les lois relatives aux candidats, et déclarer qu'il appuierait leur exécution de tout le pouvoir consulaire. Mais le peuple se montra si résolu d'accorder à son favori toutes les dispenses, qu'Antoine se vit contraint d'ajourner l'élection (1). Octave se plaignit vivement de cette mauvaise foi, et ses émissaires se répandirent dans toutes les colonies pour intéresser en sa faveur les vétérans. Ces nouvelles menaces de troubles alarmèrent les tribuns de la garde, qui vinrent de nouveau trouver Antoine. Les vétérans l'avaient choisi pour les guider à la vengeance contre de com-

---

ames des héros divinisés se changeaient en astres. Pitisc. in Suét., Ces., 86. Dion, XLV, 5 et s. Paterc., II; 59.

(1) Suét., Oct., 10. Appien, III, 31.

muns ennemis; mais au lieu de protéger Octave qui avait les mêmes desseins, il ne s'occupait qu'à les traverser. Pour contester sur la puissance, il devait au moins attendre qu'elle eût cessé d'être précaire.

Antoine leur répondit en développant par quelles adresses il avait éloigné les conjurés de Rome, fait accorder la Syrie à Dolabella, obtenu pour lui-même l'armée de Macédoine et le gouvernement de la Gaule Cisalpine. Ainsi, continua-t-il, nous sommes désormais, par l'effet de ma politique, en mesure d'attaquer nos ennemis avec confiance. Déja une foule de citoyens, qui n'avaient pas encore osé se déclarer, manifestent sans crainte l'affection qu'ils nous portent. J'ai dû jusqu'à-présent dissimuler le but de mes démarches. Maintenant qu'il est atteint, je puis vous le dévoiler, à vous, mes braves compagnons, confidents naturels de mes projets, et qui devez en partager les dangers et la gloire. Communiquez-les à nos amis; j'excepte seulement le jeune César, dont je n'ai que trop éprouvé la haine et l'ingratitude.

Les tribuns restèrent convaincus des services rendus par Antoine à leur cause; mais une réconciliation était indispensable au succès qu'ils se promettaient. Ils ménagèrent dans le Capitole une nouvelle entrevue, qui se passa comme la première en explications et en plaintes réci-

proques, et qui se termina par des promesses d'amitié aussi peu sincères.

XXXV. Brutus et Cassius quittent l'Italie.

Pendant ces discussions, Brutus et Cassius consumaient le temps à se plaindre de la faiblesse du sénat qui les avait laissé dépouiller de leurs provinces, et outrager par cette mission pour les approvisionnements, indigne de leur rang, inutile même à leur sûreté qui en avait été le prétexte. Cassius proposait de prendre les armes pour recouvrer leurs gouvernements; mais Brutus voulait tenter encore les voies légales. Il n'avait pas été détrompé par le mauvais succès de l'assemblée du 1er juin, et fondait de grandes espérances sur les jeux qu'il allait donner au peuple le 3 juillet, comme préteur. Quoiqu'il n'eût osé les présider en personne, le peuple s'y rendit en foule, et les partisans de Brutus et Cassius ayant demandé qu'on les invitât à rentrer dans Rome, cette proposition fut couverte d'applaudissements. Mais les émissaires qu'Antoine et Octave avaient répandus dans l'assemblée, étouffèrent par leurs violentes clameurs ces témoignages d'une faveur stérile.

L'avis de Cassius prévalut alors. Les vaisseaux qu'ils s'étaient procurés sous prétexte de leur mission furent réunis dans un port voisin de Vélie, ville maritime de la Lucanie. Ils publièrent dans Rome un édit où ils dénonçaient Antoine comme l'oppresseur de leur patrie, et auquel

il répondit par un édit plein de menaces et d'invectives. Mais Brutus fit encore retarder le départ. Encouragé par une violente déclamation contre Antoine, que Pison avait prononcée le premier août dans le sénat, il voulait attendre l'assemblée du premier septembre, et il écrivit à tous ses amis pour les engager à s'y rendre.

Cette assemblée eut la même issue que les précédentes, et Antoine commençait même à ne plus garder de mesures. Dolabella était parti pour la Grèce: les légions de la Macédoine étaient déja réunies sur les côtes pour passer à Brindes. Brutus fut enfin détrompé de ses illusions, et mit à la voile avec Cassius pour abandonner les côtes de l'Italie (1).

Cependant l'assemblée du premier septembre avait engagé dans la lutte un digne adversaire, et qui devait, par le seul ascendant de son éloquence et de son habile politique, arrêter les progrès d'Antoine. Cicéron avait d'abord quitté l'Italie, éloignant de ses regards les débats d'Antoine et d'Octave, qui mettaient le comble à l'humiliation de sa triste patrie; car elle avait du moins envisagé jusques alors une sorte de consolation dans la grandeur de celui qui l'opprimait. Il s'était embarqué pour Athènes, où il faisait terminer l'éducation de son fils; et il

XXXVI. Cicéron revient à Rome.

(1) Ad Attic., XV, 11. Appien, III, 24. Plut., Brut.

se proposait de ne revenir à Rome que l'année suivante, lorsque Hirtius et Pansa, après leur prise de possession du consulat, auraient justifié les espérances qu'ils lui faisaient concevoir (1).

Les vents contraires l'ayant obligé de relâcher en Sicile, il y fut instruit que Brutus appelait tous les sénateurs à l'assemblée du premier septembre, et se plaignait que lui-même abandonnât la république, dans le moment où elle réclamait le plus son appui. Il revint sur ses pas, aborda à un port voisin de Vélie, où il fut joint par Brutus, et reconnut par ses discours qu'il s'était fait illusion sur l'état des affaires. Je ne laisserai pas de retourner à Rome, écrivait-il à son ami; je ne veux pas tromper l'espoir de ceux qui exigent le sacrifice du peu de jours qui me restent (2).

Antoine devait proposer au sénat un décret qui accordait à la mémoire de César de nouveaux honneurs, et qui l'associait dans le culte religieux aux divinités protectrices de l'empire. Il fut charmé d'apprendre l'arrivée de Cicéron. S'il pouvait obtenir son adhésion par la crainte, il le rendrait méprisable aux yeux même des républicains. Dans le cas où Cicéron s'opposerait au décret, il serait facile de soulever contre

(1) Ep. famil., XII, 3. ad Attic., XV, 5.
(2) Ad Attic., XVI, 7.

lui les vétérans. Mais Cicéron s'excusa de paraître à l'assemblée. Le consul furieux déclara qu'il saurait l'y contraindre par les peines autorisées pour les fausses excuses des sénateurs. Ses amis l'ayant néanmoins détourné d'effectuer ses menaces, il se rendit au sénat, fit passer le décret et continua la séance au lendemain.

XXXVII. Philippiqués de Cicéron.

Cicéron ayant annoncé l'intention de s'y rendre, Antoine n'osa se commettre avec cette éloquence foudroyante, accoutumée à terrasser les factieux, et il chargea Dolabella de présider la séance. Cicéron y prononça la première des harangues auxquelles il donna le nom de Philippiques, parce qu'il s'était proposé le même objet que Démosthènes, et sans doute aussi avec le pressentiment qu'elles le conduiraient à une semblable destinée. Il exposa les motifs de son absence et de son retour, et se plaignit des menaces du consul. Quel pouvait être le motif d'Antoine pour le forcer de paraître à la séance? S'était-il promis son suffrage pour un décret qui accordait à un homme les honneurs réservés aux dieux immortels? Avait-il même espéré qu'il garderait le silence sur les maux de sa patrie? Rappelant alors tous les événements antérieurs, Cicéron censura les abus d'autorité qui avaient succédé à de trompeuses apparences. Il employa les expressions les plus touchantes pour engager Dolabella à mériter de nouveau les éloges

qu'il avait obtenus, quand il réprimait les séditieux. Il s'adressa même à Antoine, quoique absent, vantant les sages mesures qu'il avait d'abord prises ou provoquées, l'exhortant à reconnaître combien l'estime, qu'il s'était acquise par cette conduite était préférable aux impressions de haine et de terreur qu'il avait ensuite produites par ses violences.

J'ai rempli mon objet, dit-il en terminant ; ce discours attestera les sentiments dont je fus toujours animé. Je puis désormais attendre, pour les justifier par mes actions, des circonstances que l'on jugera plus favorables. Ce n'est pas que je conserve un vain amour de la vie ; n'ai-je pas assez vécu pour le nombre des années et pour l'intérêt de ma gloire ? Mais je desire ménager le peu de jours qui me sont encore réservés, pour seconder de tous mes efforts ceux qui se dévoueront avec moi à la défense de la république.

Cicéron avait affecté dans ce discours une grande modération, et ses censures étaient tempérées par des éloges. Mais Antoine, à qui sa mère, épouse en secondes noces de Lentulus Sura, l'un des complices de Catilina, avait inspiré une haine violente contre Cicéron ; Antoine, qui avait vu César lui-même redouter l'ascendant de cet illustre citoyen, ne pouvait lui pardonner d'être venu se déclarer son adver-

saire. Il indiqua au dix-neuf du même mois, dans le temple de la concorde, une nouvelle assemblée : employa ce délai à préparer sa harangue, et arriva escorté d'une garde nombreuse. Il déclama avec fureur contre Cicéron, qu'il accusa d'ingratitude à son égard, et dont il peignit avec les plus noires couleurs la vie publique et privée. Il s'attacha sur-tout à le faire envisager comme le véritable auteur du complot contre Jules César. On a cru qu'il s'était flatté de le faire assassiner par ses vétérans; il avait du moins, contre l'usage ordinaire, introduit sa garde dans la salle, et ordonné de fermer les portes extérieures (1). Cicéron, averti par ses emportements, s'absenta de la séance, et prépara sa réplique pour l'assemblée du lendemain.

XXXVIII. Cicéron s'éloigne de Rome.

Cette harangue de Cicéron est la seconde et la plus fameuse de ses Philippiques. Elle ne fut pas prononcée. Antoine parut si résolu aux dernières violences, que Cicéron, cédant aux instances des amis de la liberté, se réserva pour une circonstance plus favorable. Il choisit pour asyle sa maison de Cumes, où il mit la dernière main à sa harangue, dont il distribua ensuite des copies. Il débutait par ces tableaux si énergiques, où les dissolutions, les violences et les attentats d'Antoine étaient retracés dans toute leur tur-

---

(1) Ep. famil., XII, 2 et suiv. IIe et Ve Philippiques.

pitude. Obligé ensuite, par ménagement pour les vétérans, de passer sous silence les excès où Antoine s'était livré pendant la guerre civile, il suppléait avec un art admirable à ses réticences, en soulevant un coin du voile qu'il avait été contraint de jeter sur ces hideuses images.

Il ne présentait aux regards que l'encan des biens de Pompée, et la consternation des Romains, si vivement émus à l'aspect des débris de ce grand naufrage, qu'ils en avaient perdu le sentiment de leurs propres infortunes. A la voix du héraut qui appelait les citoyens autour de la pique, signe de l'encan, tous répondirent par un morne silence; Antoine s'approcha seul pour offrir des enchères; parmi cette foule d'hommes accoutumés à tout oser, lui seul s'était rencontré pour oser ce qui avait fait reculer tous les autres. L'orateur montrait ensuite Antoine qui dissipait en profusions extravagantes ces riches dépouilles, qui hésitait en mettant le pied sur le seuil de cette demeure, où brillait encore l'ancienne gloire du grand Pompée, et apercevant dans le vestibule de si pompeux trophées, n'osait plus se croire dans sa propre maison; qui souillait par d'infames débauches ces murs, témoins jusque alors de mœurs si pures et si respectées. Sommé enfin d'en payer le prix, Antoine recouvrait toute son audace. « Je devrais de l'argent à César, moi, qui aurais le droit d'en exiger? A-t-il donc vaincu

sans moi? Aurait-il même eu l'occasion de vaincre? N'est-ce pas moi qui ai fourni le prétexte de la guerre, qui ai proposé des lois désastreuses, qui ai levé l'étendard contre les consuls, le sénat, le peuple, contre les pénates et les dieux de la patrie, contre la patrie elle-même? Associés pour les dangers du crime, avons-nous cessé de l'être pour en recueillir les fruits? Vous aviez raison, Antoine, mais César était le plus fort. Il dédaigna même vos services lorsqu'il allait combattre en Afrique et en Espagne. Il vous rendit enfin ses faveurs : à quel prix? nous l'ignorons encore; mais pouvait-il les refuser à une dépravation et à une audace si long-temps éprouvées.

L'orateur recouvrait plus de liberté pour retracer les excès d'Antoine, qui suivirent la guerre civile, et sur-tout, dans la fête des Lupercales, cette scène à-la-fois si extravagante et si odieuse, où un consul romain nud et frotté d'huile, se prosternant aux pieds de César, le conjurait d'accepter la tyrannie. Faut-il s'étonner si depuis ce jour, Antoine n'a plus aspiré qu'à troubler la république? Quelle sécurité pouvait-il attendre, lorsque la paix aurait été rétablie? Quel asyle eût pu le protéger contre les lois et la justice qu'il avait ainsi tenté d'enchaîner aux pieds d'un tyran?

Cicéron finissait par se plaindre de ces soldats armés qui avaient été placés jusques dans l'enceinte de la salle du sénat. Vous aviez donc des

craintes, Antoine? Vous redoutiez même avec raison le sort de celui à qui vous ne ressemblez que pour la passion de dominer, et dont les attentats ont du moins appris au peuple romain de quels hommes il devait se méfier. Vous compreniez que pour des cœurs généreux, il suffit de leur faire connaître quelle est l'attente de la patrie, et quelle gloire elle réserve à ceux qui la délivrent d'un tyran? Pourraient-ils jamais vous souffrir, ceux qui n'ont pu même souffrir Jules César?

Cette harangue fut lue avec une incroyable avidité: il s'en répandit dans l'Italie un nombre prodigieux de copies. L'indignation publique contre Antoine, ne paraissait plus attendre pour éclater qu'une occasion favorable.

XXXIX. Antoine va joindre ses légions à Brindes.

Antoine considérait ce soulèvement de l'opinion sans s'émouvoir, et se flattait de la rendre bientôt impuissante par le succès de ses projets. Déja il n'hésitait plus à les manifester; et ses légions, ayant quitté la Macédoine, commençaient à débarquer à Brindes. Octave désarmé allait perdre en un moment tout le fruit de ses intrigues. Prodiguant de nouveau ses trésors, il envoie ses émissaires chez les vétérans; il parvient même à corrompre plusieurs des officiers de la garde du consul. Antoine les fait arrêter, et déclare qu'ils étaient pratiqués pour l'assassiner. Cet attentat contre le premier magistrat

de la république soulève le peuple, et les amis eux-mêmes du jeune César en sont indignés, car l'ascendant et la capacité d'Antoine étaient encore nécessaires à leur parti.

Octave au désespoir parcourt les rues, et proteste contre une imposture, imaginée pour lui ravir l'estime publique, le seul bien qu'il ait conservé. Il se présente à la porte d'Antoine; refusé, il le somme de prendre des voies juridiques; que les accusés comparaissent, que les témoins soient entendus; il ne demande pour juges que les propres amis de son accusateur. Une multitude de citoyens étant accourus, il implore leur secours contre les dangers que lui présage cette nouvelle perfidie. Le peuple se laissa séduire par l'éclat de ses dénégations. Parmi les citoyens éclairés, quelques-uns soupçonnèrent qu'Antoine cherchait un prétexte pour augmenter sa garde; d'autres, que les prétendus rivaux avaient imaginé ce prétexte pour prendre les armes, sans inspirer de l'ombrage; le plus grand nombre crurent à la réalité du complot, et s'affligèrent en secret qu'il fût resté sans exécution (1). Antoine, certain de la perfidie, ou dédaignant de la vérifier, courut à la vengeance. Il venait d'apprendre que quatre de ses

(1) Appien, III, 39. Plut., Ant., Suét., Oct., 10. Ep. famil., XI, 23.

légions arrivaient à Brindes, et il partit le 9 octobre pour les joindre.

Octave se rend à la hâte dans la colonie de Capoue. Les vétérans lui fournissent un corps de trois mille hommes, auxquels il fait distribuer cinq cents deniers par tête (1). Des levées faites dans les seules villes de la Campanie et du Samnium, portent en trois semaines à dix mille hommes ce corps qui s'augmentait tous les jours. Mais en formant une armée il se voyait avec inquiétude sans titre légal pour la commander. Dans la vue de l'obtenir, il avait écrit à Cicéron des lettres où il protestait de ne se guider jamais que par ses avis, et lui demandait instamment une entrevue. Cicéron l'ayant refusée, Octave lui envoya Cécina pour lui représenter que des projets sinistres touchaient à leur exécution; qu'il ne pourrait les déjouer qu'en acceptant ses secours, et venant se mettre à la tête des affaires. Mais Cicéron ne pouvait se résoudre à une condescendance si périlleuse. Je ne veux point d'un tel libérateur, écrivait-il en gémissant à Atticus (2).

XL. Octave est abandonné par les vétérans.

Cependant la nouvelle du prochain retour d'Antoine menaçant et suivi de ses légions, consternait les habitants de Rome. Ils sentirent re-

(1) Deux cent cinquante francs.

(2) Ad Attic., XVI, 8 et 15.

doubler leurs terreurs, en apprenant qu'Octave, suivi d'autres vétérans, venait d'asseoir son camp à deux mille de distance, auprès du temple de Mars. Le tribun Canutius s'y rendit, fut rassuré par ses protestations, et se fit autoriser à lui ouvrir les portes de la ville. Ayant convoqué l'assemblée du peuple dans le temple de Castor, il exprima son indignation de l'audacieuse entreprise d'Antoine, qui tournait contre la république les armes qu'elle lui avait confiées pour la défendre. Octave s'était rendu à cette assemblée, accompagné d'un grand nombre de soldats déguisés. Il prit la parole après Canutius, fit l'éloge de César, et s'étendit sur ses intentions généreuses pour le peuple. Appelé comme son fils à les remplir, les témoignages de bienveillance qu'il recevait de ses concitoyens avaient excité contre lui l'indigne jalousie d'Antoine, et il s'était vu contraint d'armer pour sa défense. Les vétérans de son père étaient alors accourus auprès de lui. Toutefois leur premier devoir était d'obéir au peuple romain; et dès ce moment ils se tenaient prêts à exécuter les ordres qu'ils allaient sans doute recevoir pour repousser l'injuste aggression dont Antoine menaçait leur patrie (1).

---

(1) Appien, III, 41.

Ce discours fut agréable au peuple, mais il excita l'indignation des soldats. Trompés par la réconciliation qui avait été ménagée au Capitole, ils croyaient qu'Octave voulait s'unir avec Antoine pour venger la mort de César. Ils n'avaient pas eu l'intention de prendre les armes contre un consul, un chef de leur parti, qui les avait souvent guidés à la victoire. Ainsi ils demandèrent leur congé sous divers prétextes, et plusieurs même ne daignèrent pas en alléguer. Octave, loin de montrer du ressentiment, les remercia du zèle qu'ils avaient mis à le suivre, les combla de ses dons et leur en promit de nouveaux, lorsque d'autres circonstances les rappelleraient auprès de lui. Par cette adroite politique il conserva sous ses drapeaux plus de trois mille vétérans. Il comptait avec raison sur le repentir de tous les autres. A peine furent-ils de retour dans leurs cantonnements, que le dégoût des travaux agricoles, réveillant dans leur cœur le souvenir des libéralités d'Octave et de ses promesses, les ramena au rendez-vous de l'armée. Octave l'avait porté à Arretium, où il dirigeait toutes ses nouvelles levées, et pour les obtenir des vétérans, il avait parcouru toutes les colonies jusqu'à Ravenne.

XLI. Antoine rentre dans Rome.

Antoine fit peu après son entrée dans Rome. Il avait trouvé, en arrivant à Brindes, ses légions prévenues contre lui par des émissaires

secrets, qui leur présentaient les ménagements de sa politique comme un abandon de leurs intérêts et de leur vengeance. Ayant aperçu ces dispositions pendant sa harangue, il leur reprocha leur ingratitude envers un général qui les avait appelés dans la Gaule cisalpine pour leur épargner les fatigues et les périls de la guerre contre les Parthes. Il termina en leur annonçant une distribution de cent deniers par tête. Mais les soldats, déja instruits des cinq cents deniers distribués aux troupes d'Octave, accueillirent ces offres mesquines par des murmures de dérision et de mépris. Antoine répondit par de violentes menaces. Je vois bien, ajouta-t-il, que les émissaires d'un jeune présomptueux vous ont égarés ; je saurai les découvrir : cependant préparez-vous à partir pour la Gaule cisalpine. Alors des cohortes entières lèvent leurs drapeaux et se retirent. La désertion allait devenir générale ; Antoine est obligé de congédier l'assemblée.

Dans son premier emportement, il fait arrêter et exécuter les plus factieux. Il mande ensuite les principaux centurions dans sa tente, et les fait décapiter ; leur sang réjaillit sur la barbare Fulvie qui excitait son époux à la vengeance. Mais l'irritation des esprits s'accroissait par ces excès ; on dérobait à ses recherches les émissaires d'Octave ; on publiait que tous les vétérans pre-

naient les armes en faveur du fils de César. Antoine se voit réduit à convoquer une nouvelle assemblée. Il excuse ses actes de rigueur; on savait bien qu'il ne punissait qu'à regret et lorsqu'il y était contraint par la nécessité de maintenir la discipline. On connaissait aussi sa libéralité, et lorsqu'il avait annoncé cent deniers par tête, il n'avait entendu parler que d'une première gratification : on avait droit d'attendre des récompenses dignes de l'élévation où l'avait porté la fortune; mais il fallait les mériter par le zèle et par la subordination. Le repentir dans les uns, la crainte dans les autres, contiennent l'expression de leurs sentiments. Il en profite pour nommer de nouveaux tribuns, et pendant qu'on se disposait au départ, il reprend ces manières affables qui lui avaient toujours concilié les cœurs des soldats (1).

L'armée se dirigea vers Rimini, en suivant les côtes de la mer Adriatique. Antoine revint à Rome avec trois mille hommes d'élite, qu'il avait formés en cohorte prétorienne. A son arrivée, il distribua sa cavalerie dans les faubourgs, et entrant avec l'infanterie, ordonna les mêmes dispositions que dans une place conquise. Il publia un édit violent contre Octave, et défendit aux tribuns Canutius et Cassius de paraître au sénat,

(1) Appien, III, 43. III[e] Phil., 4. V[e] Philip., 8.

menaçant de les faire poignarder en pleine assemblée. Il l'avait convoquée au Capitole, et s'y rendait le 28 novembre, résolu d'y faire porter plusicurs decrets, dont l'un déclarerait Octave ennemi de la patrie, pour avoir levé des troupes sans être revêtu d'un caractère public. Il est instruit alors que la légion de Mars et la quatrième légion, au lieu de continuer leur route sur Rimini, viennent d'occuper la ville d'Albe, séduites par les émissaires d'Octave. Il entre tout troublé; fait passer sans délibération un décret qui ordonnait des actions de graces aux dieux, pour des succès obtenus par Lépidus dans l'Espagne citérieure; lève l'assemblée, et rejoignant sa cavalerie, qui était montée à cheval dans les faubourgs, pousse vers Albe à toute bride. Les portes de cette ville étaient déja fermées. Lorsqu'il veut s'approcher des murs pour haranguer les soldats, il est accueilli par une grêle de traits et de pierres. Désespéré, il retourne à Rome avec la même célérité, fait appeler quelques sénateurs, et dresse avec eux un décret du sénat, qui distribue à ses amis les gouvernements de province alors vacants, ou au pouvoir de ses adversaires. L'exécution de ce décret ne paraît avoir été réclamée que par Caius, à qui il accordait le gouvernement de la Macédoine (1).

---

(1) Ep. fam., XII, 25. III[e] Phil., 9 et 10.

XLII. Antoine marche contre Décimus.

Après avoir fait partir ses officiers les plus affidés, pour confirmer dans leur fidélité les trois légions arrivées à Rimini, et pour leur faire distribuer 500 deniers par tête, Antoine se rendit à Tibur. La terreur qu'il inspirait encore attira auprès de lui un nombreux concours. Il reçut les hommages des principaux citoyens, et la plupart des magistrats étant ses partisans déclarés, il leur donna des missions pour demander aux vétérans de nouvelles levées. Cette ville avait été assignée pour rendez-vous à toutes ses autres troupes. Elles se composaient de sa formidable cohorte prétorienne, d'une légion de vétérans rappelés sous le drapeau (1), et de nombreuses recrues, dont il choisit les mieux exercées, pour en former trois légions. Il fit faire à cette armée une distribution de 500 deniers par tête, et la sépara en deux divisions, dont la première se dirigea sous ses ordres à marches forcées sur Rimini. La seconde devait le suivre de près, sous les ordres de son frère Lucius.

Cependant Octave avait pris un détour pour entrer dans Albe, suivi de deux légions de vétérans, complétées avec des recrues, et d'une légion de nouvelle levée. Il trouva dans cette ville les deux légions qui venaient d'abandonner Antoine, et auxquelles il avait déja fait remettre

(1) On les distinguait sous le nom d'*evocati*.

une distribution de cinq cents deniers par tête. Il reçut leur serment, assista au spectacle d'un combat qu'elles voulurent lui donner, vanta leur belle discipline, et leur annonça une nouvelle distribution de cinq cents deniers. Mais, ajouta-t-il, je ne prétends récompenser ainsi qu'un combat simulé, je vous promets cinq mille deniers quand des combats plus réels nous auront donné la victoire (1).

La vue des forces nombreuses, qui étaient alors sous ses ordres, ne le détourna point du système de circonspection qu'il avait adopté. Ses soldats étant venus lui offrir des faisceaux, en le saluant du titre de propréteur, il les remercia de leur zèle, mais déclara qu'il ne pouvait accepter aucun titre que de l'autorité du sénat. Ses principaux officiers lui représentèrent que l'armée se croirait méprisée, et recevrait avec peine les ordres d'un chef qui n'était revêtu d'aucune magistrature. « Vous voyez, leur « dit-il, que le sénat se prononce en ma faveur. « Il ne me préfère point à Antoine, mais il le « redoute davantage. Entretenons sa confiance; « il m'accordera bientôt le titre que m'offre « l'armée, et au mérite du refus, je joindrai « l'avantage d'une autorité plus légale (2). »

(1) Deux mille cinq cents francs.

(2) Appien, III, 48.

XLIII. Octave s'avance au secours de Décimus.

Il se met aussitôt en marche, atteint la division de Lucius, et y répand le désordre. La plupart des soldats, déja séduits par les émissaires d'Octave et le bruit de ses largesses, ou redoutant le caractère emporté d'Antoine, n'attendaient que cette occasion. Une aile entière de cavalerie, plusieurs corps de frondeurs et d'archers, et les cohortes qui escortaient les éléphants, passèrent alors sous les drapeaux d'Octave. Satisfait de ce succès, il se rapprocha de Rôme, et informa le sénat des forces qu'il commandait, offrant de les employer à son service. Il envoya aussi Oppius, avec de pleins pouvoirs, à Cicéron, qui se trouvait dans sa maison voisine de Capoue. Oppius était chargé de lui exposer que l'absence des principaux magistrats lui imposait le devoir de venir prendre le timon des affaires, et qu'Octave, assuré de son appui, se dévouerait entièrement au service de la république.

Cicéron reconnaissait que sa présence dans Rome était nécessaire, mais il ne pouvait se résoudre à prendre des engagements avec Octave. Il apprit alors qu'Antoine envahissait la Gaule cisalpine. Décimus paraissait devoir succomber, et la perte de cette province compromettait la liberté publique. On ne devait pas compter sur les autres provinces de l'occident, toutes occupées par d'anciens lieutenants de César; les se-

cours proposés par Octave devenaient ainsi le seul moyen de salut. Il était dangereux sans doute de se livrer à la foi douteuse d'un jeune ambitieux, et de lui confier l'exercice d'un pouvoir légal; mais un refus le rendrait au parti qu'il offrait d'abandonner. On gagnait d'ailleurs du temps; les nouveaux consuls allaient entrer en fonctions, et la république se verrait alors une armée. Ces motifs surmontèrent la répugnance de Cicéron. Il déclara néanmoins qu'il ne pouvait accepter les offres d'Octave, sans être assuré de ses intentions à l'égard des conjurés. Elles sont telles que vous pouvez les desirer, répond Oppius. Octave peut m'en donner une garantie, dit Cicéron; Casca qui a donné le premier coup à César est au nombre des tribuns désignés, qu'il consente à le laisser entrer en fonctions. Oppius prit cet engagement, et le bruit du retour de Cicéron ramena dans Rome la plupart des sénateurs absents. Il arriva le 9 décembre et le nouveau collége des tribuns s'étant formé le lendemain, Casca en fit partie sans aucun obstacle (1).

Pendant cette négociation, Antoine faisait sommer Décimus d'évacuer à un jour fixé la Gaule cisalpine. Décimus lui répondit qu'il eût dû choisir un jour plus rapproché, qu'il pour-

(1) Ad Attic., XVI, 16.

rait bien auparavant être déclaré ennemi de la patrie. Il fit aussitôt publier un édit par lequel il défendait à Antoine d'entrer dans sa province, et déclarait sa résolution de la maintenir sous l'autorité du sénat. Mais il n'avait sous ses ordres que les trois légions qui s'étaient trouvées dans sa province, deux composées de vétérans, la troisième formée depuis deux ans, et qui n'avait pas servi sous César. Il avait seulement recruté le corps de ses gladiateurs. Il fit part de sa position à Cicéron, dont les instances déterminèrent Octave à se mettre en marche pour le secourir.

On vit alors commencer cette guerre civile, où devaient s'offrir de si étranges contrastes. Cicéron, si ouvertement prononcé pour les conjurés, dirigeait le fils de César; Antoine attaquait ce même Décimus que le testament de César lui avait associé pour l'hérédité; Octave, à la tête d'une armée que la seule adoption de César lui avait donnée, marchait au secours du meurtrier de son père.

XLIV. Cicéron ranime le zèle du sénat.

Tandis qu'Octave s'avançait vers la Gaule cisalpine, Cicéron s'occupait à Rome d'obtenir pour Décimus d'autres secours. Il saisit l'occasion d'une assemblée du sénat, qui se réunit le 17 décembre sur la convocation des tribuns, pour délibérer sur des mesures de police relatives à la prochaine entrée en fonctions des nouveaux

consuls. Il exposa la politique perfide d'Antoine et ses projets, si dangereux pour la liberté publique. Il donna des éloges au courage du jeune César, qui avait prévenu leur exécution, au dévouement des deux légions qui avaient refusé de les seconder, à la noble résolution de Décimus, qui conserverait au sénat la Gaule cisalpine, le premier boulevard de l'empire. La république peut encore être sauvée, s'écria-t-il en terminant, mais il faut saisir cette dernière occasion qui se présente. Montrons-nous dignes de former ce conseil auguste qui préside à tant de nations. Donnons le signal au peuple, il attend tout de notre prudence, secondée par son courage. Repoussons de concert l'oppression qui nous menace, non-seulement superbe et cruelle, mais infâme et féconde en forfaits. Le terme fatal de la république fût-il arrivé, et puissent les dieux détourner un tel présage! cette mâle constance que de simples gladiateurs montrent dans leur chûte, nous, les maîtres du monde, sachons la conserver au milieu des revers, et toujours dignes de nous-mêmes, si nous ne sauvons la liberté, soyons déterminés à rester ensevelis sous ses ruines. Mais les dieux feront triompher nos efforts pour le salut de cet empire, que leur protection avait rendu si glorieux; et le souvenir de la servitude, dont nous voyons de si près toutes les horreurs,

donnera un nouveau prix à la liberté que nous aurons recouvrée (1).

Le décret fut rédigé sur son avis. Il chargeait les nouveaux consuls de proposer en faveur du jeune César et des deux légions, des récompenses dignes de leurs éminents services; décernait des éloges publics à Décimus, et ordonnait à tous les proconsuls voisins de lui envoyer des secours.

XLV. Décret rendu contre Antoine.

Cicéron se rendit aussitôt au forum, et se félicitant de l'immense concours des citoyens : votre empressement, dit-il, ne fut jamais excité par de plus puissants intérêts. Le sénat vient de rendre un décret pour récompenser celui dont le dévouement a sauvé la patrie, pour égaler les témoignages de la reconnaissance publique aux éminents services de César. Il fut interrompu à ce nom par des applaudissements unanimes : je vous loue, Romains, continua-t-il, de vos affections pour ce jeune homme, dont l'âge est presque celui de l'enfance, dont les actions sont d'un immortel. Secondé par les invincibles soldats de son père, il nous a préservés des fureurs d'Antoine, qui arrivait avide de vengeances, tout dégouttant encore du sang de nos concitoyens massacrés à Brindes. Le sénat a également voté des honneurs et des récompenses pour deux légions, qui se sont déclarées contre Antoine, pour Dé-

(1) III[e] Philipp.

cimus, qui a soulevé contre lui les soldats et les habitants de la Gaule cisalpine. De nouveaux applaudissements ayant manifesté l'approbation générale : Considérez, Antoine, s'écria Cicéron, considérez cet assentiment si général ; attendez-vous encore une décision plus accablante ? La reconnaissance publique se montre avec éclat en faveur du jeune César, qui est en marche pour vous combattre ; de vos propres légions, qui vous ont abandonné ; de cette province, qui s'arme contre vous tout entière. Vous n'êtes donc plus notre consul, mais notre ennemi. Ainsi le veut le décret du sénat, ainsi l'ordonne le peuple romain. Suis-je dans l'erreur ? Citoyens ! Antoine n'est-il pas l'ennemi de la république ? Je vois par vos acclamations que j'ai bien interprété vos sentiments.

Mais ses fureurs retomberont sur lui-même. Les dieux nous promettent leur appui, ils nous envoient des signes favorables, et pour premier gage de leur bienveillance, ils réunissent contre Antoine toutes les volontés. Déja repoussé par la Gaule Cisalpine, il est pressé sur ses derrières par nos soldats ; nos consuls vont réunir de nouvelles troupes pour l'accabler : vous apprendrez bientôt qu'il a succombé sous la fortune et la valeur de nos armées. Nous rappellerons alors avec enthousiasme ce jour mémorable, qui aura vu le feu sacré de la liberté, si long-

temps étouffé par de perfides artifices, se rallumer enfin, et embraser tous les cœurs (1).

Le décret fut approuvé par acclamation. Le sénat donna sur le champ des ordres pour la levée et l'armement des légions qui devaient marcher au secours de Décimus.

XLVI. Consulat d'Hirtius et de Pansa. An de Rome 711, Avant J.-C. 44. Décimus est assiégé dans Modène.

La lutte était ainsi engagée, lorsque les consuls désignés, Hirtius et Pansa, prirent possession de leur magistrature. Aulus Hirtius était beaucoup plus jeune que son collègue. Il avait commencé sa carrière militaire par la guerre des Gaules, où il montra une valeur brillante; mais il avait dû sur-tout la faveur de Jules César aux talents d'un esprit très-distingué. Il lui avait prêté sa plume pour le premier des anti-Caton, et il avait continué ses commentaires. Vibius Pansa était l'un de ces fils de proscrits auxquels le crédit de Jules César avait rouvert la carrière des honneurs. Il l'avait parcourue avec succès, estimé pour sa froide intrépidité et sa rare prudence. Tous deux, lors même qu'ils vivaient dans l'intimité de Jules César, n'avaient pas cessé de cultiver l'amitié de Cicéron, et ils avaient depuis témoigné la plus grande déférence pour ses conseils.

Le sénat était convoqué dans la salle même où ils venaient d'offrir les sacrifices usités pour

(1) IV[e] Philip.

leur installation. Les plus graves intérêts de la république allaient se discuter dans cette assemblée. Les alarmes que l'invasion d'Antoine dans la Gaule Cisalpine avait causées, s'accroissaient par le récit de ses rapides succès : il s'était présenté avec un appareil menaçant devant les principales villes, et nulle n'avait tenté de se défendre. Décimus, errant dans ce pays qui se soulevait contre lui, avait publié qu'en exécution des ordres du sénat, il allait quitter sa province, et s'était dirigé vers les frontières. Arrivé devant Modène, qui était la plus forte place de la Cisalpine, il y avait fait entrer tous les aprovisionnements qui pouvaient se recueillir dans les environs, et s'y était renfermé avec son armée. Antoine était accouru avec célérité, se flattant qu'au milieu des désordres causés par ces préparatifs, il pourrait emporter la place d'assaut ; mais il avait été repoussé sur tous les points, après avoir essuyé une perte considérable. Les deux généraux avaient aussitôt fait leurs dispositions : l'un pour soutenir le siége, l'autre pour le pousser avec vigueur. Décimus, instruit des premières démarches de Cicéron, comptait sur de prochains secours : Antoine se flattait de les retarder par ses intrigues dans Rome, et de réduire, pendant ces délais, une place imparfaitement approvisionnée.

Les esprits étaient diversement agités par ces nouvelles, lorsque Pansa ouvrit la séance. Après avoir rendu compte de l'état des préparatifs; proposant pour sujet de la délibération la conduite qu'il fallait tenir avec Antoine et la distribution des récompenses promises par le dernier décret, il invita Fufius Calénus à dire le premier son opinion. Calénus était un consulaire distingué, ancien lieutenant de César, et beau-père de Pansa. Il dit que le premier objet de la délibération méritait seul quelques développements; qu'Antoine avait un titre légitime pour prendre possession de la Gaule Cisalpine; qu'il le tenait à la vérité du peuple, contre les droits du sénat; mais que l'on avait toujours évité de mettre en question cette prérogative; qu'il serait d'avis de persister dans cette sage politique; que si l'on voulait au contraire exiger le désistement d'Antoine, il fallait du moins lui faire connaître par une députation les volontés du sénat, et attendre son refus pour ordonner des mesures hostiles (1).

XLVII. V[e] Philippique.

Cicéron, rappelant la séance, encore si récente, où le sénat avait ordonné les préparatifs de la guerre : dans ce jour mémorable, s'écria-t-il, vous avez pris des engagements qu'une paix honorable ou une guerre vigoureuse peuvent

(1) Dion, XLV, 18

seules remplir. Vous avez accordé un éloge public à ceux qui, de leur autorité privée, prenaient les armes contre Antoine ; il eût fallu blâmer leur conduite, si vous n'aviez pas dès-lors considéré ce dangereux consul comme l'ennemi de la patrie. Pour vous faire à-présent hésiter, on détourne vos regards du véritable objet de la délibération. Ne s'agit-il pas en effet d'examiner si vous livrerez la république à Antoine, pour qu'il l'inonde du sang des meilleurs citoyens, qu'il la désole par ses brigandages, qu'il en distribue le territoire à ses complices, qu'il l'asservisse à sa tyrannie? Exposant alors sous un nouveau jour, et avec des couleurs non moins brillantes, le tableau des attentats d'Antoine : est-ce bien à un tel homme, continue le redoutable orateur, qu'oubliant l'exemple de nos ancêtres, la majesté du peuple romain, l'autorité du sénat, on peut vouloir adresser des députés? Lui porteront-ils nos prières? pour qu'il les dédaigne. Lui intimeront-ils nos ordres? pour qu'il les brave. Mais on continuera de tout disposer pour lui faire à l'instant porter la peine de ses refus. Ignorez-vous qu'en annonçant une députation, vous amenez la mollesse dans tous les préparatifs? Que vous autorisez à présumer de l'incertitude et des craintes? Que vous ébranlez l'opinion, si importante dans toutes les guerres, si décisive dans la guerre civile? Dois-je ajouter

qu'une république comme la nôtre, n'a point recours à des députés, quand un de ses citoyens ose assiéger ses villes municipales et les légions qu'elle a chargées de les défendre ?

Cicéron finit en déclarant qu'il fallait se hâter; que d'imprudents délais avaient seuls produit la crise où l'on se trouvait; que l'on verrait Antoine hésiter, et tous ses partisans se dissiper, dès qu'on leur annoncerait une guerre sérieuse; que si le sénat persistait à éluder ces mesures, il serait également réduit, mais plus tard, et trop tard peut-être à les adopter. Passant ensuite au second objet de la délibération, à la distribution des récompenses, il insista en particulier sur celles qui devaient être accordées au jeune César; déclarant qu'il espérait ainsi l'exciter à ne chercher jamais que la véritable grandeur, celle qui se concilie avec le respect pour les lois et avec l'estime publique. (1).

XLVIII. Décret en faveur de Décimus.

La discussion devint alors vive et prolongée. Pison déclara que l'on ne pouvait condamner Antoine sans l'entendre. Il le justifia de ces délits de concussion, et de tant d'autres délits, dont on l'inculpait en son absence; mais, ajouta-t-il, quand ces accusations seroient prouvées, la nature et la peine de ces délits ne sont-elles pas déterminées par la loi? quel est donc ce-

(1) Ve Philippique.

lui qui pourrait autoriser à déclarer Antoine ennemi public? N'êtes-vous pas sur-tout indignés que l'on cherche des motifs dans le supplice des factieux punis à Brindes, pour s'être révoltés contre leur général? Ce supplice fût-il injuste, Antoine aurait encouru les peines de l'homicide, et Cicéron l'accuse de trahison. Sa haine lui fait perdre de vue que celui qui veut opprimer sa patrie n'annonce pas ainsi ses desseins: loin d'aliéner le cœur des soldats par la sévérité des châtiments, il cherche à les séduire par l'excès de ses condescendances.

Domitius Calvinus soutint avec force l'avis de Pison. Il exhorta le sénat à se méfier de ces hommes passionés qui voulaient lui inspirer leurs ressentiments personnels, et sur-tout à considérer les périls auxquels la république s'était plus d'une fois exposée, lorsque, par trop de précipitation à condamner d'illustres citoyens, elle en avait fait des ennemis de la patrie.

Malgré ces violentes attaques, la plupart des sénateurs se rangeaient à l'avis de Cicéron, indignés qu'Antoine les eût contraints à accepter les secours d'Octave. Calénus s'emporta alors en de violentes personnalités contre Cicéron, dont il attaqua sans ménagement la vie publique et privée. Cessez donc, lui dit-il en finissant, cessez d'employer ces armes dangereuses, qu'il est si facile de tourner contre vous-même. Loin

d'attiser ainsi le feu de nos discordes, secondez-nous pour ramener cette union, à laquelle vous nous avez naguères exhortés dans le temple de la terre. Ne parlez point sans cesse de votre prétendu mépris de la vie, et loin de provoquer des résolutions qui auraient pour issue notre ruine commune, cherchez plutôt votre salut dans celui de la république. Ce discours provoqua une réponse, où Cicéron exprimait sans ménagement son indignation. Les consuls, s'autorisant alors de l'aigreur qui se manifestait entre les deux partis, s'empressèrent de lever la séance.

La discussion fut reprise le lendemain avec une nouvelle chaleur, et l'avis de Cicéron allait l'emporter, lorsque le tribun Salvius empêcha par son opposition de prendre les suffrages dans cette séance, sur l'article du décret qui concernait Marc-Antoine. Plusieurs des sénateurs voulaient sur-le-champ accuser ce tribun devant le peuple. Mais on craignit de faire mettre en question la prérogative du sénat pour la distribution des gouvernements, et l'on se contenta d'adopter les autres articles du decret. Ils portaient que Decimus-Brutus, en maintenant sa province sous l'autorité du sénat, avait bien mérité de la patrie; que les vétérans qui avaient suivi le jeune César recevraient les gratifications qu'il leur avait promises; que la légion de Mars et la quatrième légion, qui avaient assuré le

sénat de leur fidélité, obtiendraient, outre ces libéralités, des concessions de terres et serviraient sous les consuls ; qu'Octave recevrait le titre de propréteur, une place dans le sénat, et le droit d'aspirer aux magistratures dans les rangs de ceux qui avaient été questeurs l'année précédente (1).

XLIX. Députation à Antoine.

On devait discuter le lendemain l'article du décret qui concernait Marc-Antoine. Sa mère et sa femme, en habits de deuil, portant dans leurs bras le plus jeune de ses enfants, accompagnées de ses parens et de ses amis, passèrent toute la nuit à solliciter les sénateurs. Rendues les premières dans le vestibule, elles se jetaient à leurs pieds lorsqu'ils entraient dans l'assemblée; et leurs cris de douleur retentissaient jusques dans la salle des séances.

Tous les cœurs furent émus par ces supplications d'une famille si illustre. Ainsi donc, s'écrie Pison, celui que l'on accuse d'être parti avec le dessein de trahir sa patrie, lui a volontairement laissé de si chers otages. Entendez-vous leurs gémisssements ? ils ne craignent pas néanmoins que vous examiniez la conduite d'Antoine, il vous demandent de ne pas le condamner sur le seul témoignage de ses ennemis.

---

(1) Ad Brut., $\frac{15}{20}$ Dion, XLVI, 27 et suiv. Appien, III, 50 et suiv.

Cette constance des partisans d'Antoine, et les dispositions favorables des consuls, firent enfin prévaloir l'avis de la députation. On la composa des trois consulaires, Sulpitius, Pison et Philippus. Leurs instructions, qui furent rédigées par Cicéron, ne leur donnaient d'autre mission que de notifier à Antoine l'ordre d'abandonner son entreprise, et d'encourager la résistance de Décimus, en lui annonçant les résolutions prises par le sénat en sa faveur.

Lorsque l'assemblée se sépara, Cicéron fut instruit que le peuple s'était réuni dans le Forum, pour l'attendre. Il parut à la tribune, présenté par le tribun Apuléius, et annonça que l'on avait résolu d'envoyer une députation à Antoine. De violens murmures s'étant élevés, il profita de ces dispositions pour engager les citoyens à persévérer avec courage, déclarant qu'Antoine allait enfin être contraint de jeter le masque, et que, malgré ces délais si dangereux, un peuple, qui commandait à tant de nations, saurait enfin se montrer digne de la liberté (1).

L. Départ d'Hirtius avec son armée.

L'échec que Cicéron venait d'éprouver ne fit qu'animer son zèle. Il était d'ailleurs encouragé par la rapidité avec laquelle le mouvement qu'il avait imprimé dans Rome, s'était communiqué

(1) VI[e] Philippique.

dans l'Italie. Toutes les villes municipales avaient prononcé des peines infamantes contre ceux de leurs citoyens, qui, n'ayant pas fini leur temps de service, refuseraient de prendre les armes. Dès le milieu de janvier, les quatre légions qui devaient former l'armée de l'un des consuls, étaient complètes et organisées.

Les consuls se disposèrent aussitôt à les conduire au secours de Décimus. La crainte de donner trop de prépondérance aux adversaires d'Antoine, les avait engagés à éluder les mesures violentes que l'on proposait contre lui; mais ils ne voulaient pas encourager son audace. Ils tirèrent au sort : Hirtius, désigné pour commander l'armée, se mit aussitôt en marche; Pansa resta dans Rome pour attendre l'organisation de l'autre armée. Il se proposait de comprimer également toutes les factions qui s'agitaient autour de lui. Mais, soit jalousie de la prééminence que Cicéron avait obtenue pour la direction des affaires, soit par l'effet de ses liaisons avec les anciens partisans de César, dont la plupart agissaient alors pour Antoine, le consul ne surveillait par assez leurs intrigues. Déja une négligence coupable se faisait observer dans tous les préparatifs.

Cicéron saisit l'occasion d'une assemblée convoquée pour quelques affaires urgentes. Leur décision est facile, dit-il, mais je ne puis y por-

ter mon attention, qui s'attache malgré moi aux dangers imminents dont la république est menacée. Il fit alors observer que tous les préparatifs s'étaient ralentis, ainsi qu'il l'avait annoncé d'avance, et que toutes ces espérances de paix, dont on s'était laissé abuser, avaient déja produit les plus fâcheux résultats. Il montra ensuite, par le développement des circonstances où l'on se trouvait, que la paix n'était pas seulement humiliante et dangereuse, qu'elle était même impossible à conclure. Témoin alors de l'impression qu'il venait de produire sur les esprits, il se tourna vers le consul Pansa, qui présidait la séance. Avec toute l'autorité de cet assentiment unanime, il l'invita à se montrer digne du choix qui, par l'effet des circonstances, faisait dépendre de sa conduite les futures destinées de sa patrie (1). Pansa fut ébranlé, et reconnut son imprudence. Le compte que les députés rendirent de leur mission, acheva de ramener cette ame, naturellement généreuse, aux sentiments que Cicéron s'était efforcé de lui inspirer.

Les députés avaient été retardés par la mort de Sulpitius, l'un d'eux, qui n'avait pas voulu, dans une circonstance aussi grave, alléguer pour excuse son grand âge et l'état de sa santé. Ils

---

(1) VII[e] Philippique.

ne furent de retour qu'aux premiers jours de février. Antoine les avait reçus avec peu d'égards, s'emportant contre la partialité du sénat, exigeant des conditions qui rendaient ses offres, d'abandonner le siége, insultantes. Il n'avait pas voulu leur permettre de remplir leur mission auprès de Decimus, et même il avait fait battre les murs de Modène en leur présence. Varius Cotyla, son questeur, les suivit à Rome, où il se rendit l'organe des plaintes d'Antoine contre les préventions que l'on inspirait au sénat. Quel était donc le motif de Cicéron pour soutenir Décimus dans sa résistance aux ordres du peuple romain ? il avait si long-temps détesté ce meurtrier de Jules César, comment était-il devenu tout-à-coup son ami ? Mais il tenterait envain de soustraire ce rebelle aux vengeances que réclamait le sang versé par sa main sacrilége (1).

LI. Décret pour la guerre contre Antoine.

Ces insolentes bravades achevèrent de soulever tous les esprits. Pansa renonça désormais à ses inutiles ménagements, et les instances des partisans d'Antoine, pour faire ordonner une nouvelle députation, furent sans effet. Ils obtinrent néanmoins qu'on ne le traiterait pas en ennemi de la patrie ; et, qu'employant une expression plus douce, réservée pour les troubles intérieurs, on décréterait seulement qu'il

(1) Voy. la VIII[e] Philippique.

y avait tumulte. La rédaction de ce décret fut l'occasion de la huitième philippique. Cicéron fit ajouter que tous les citoyens quitteraient la toge pour prendre l'habit militaire ; que les partisans d'Antoine, qui l'abandonneraient avant le 15 de mars, seraient à l'abri de toutes poursuites ; et que tous ceux qui se joindraient à lui désormais seraient traités en ennemis publics.

Ce décret, qui annonçait enfin des résolutions vigoureuses, ranima le zèle des citoyens, et Cicéron saisissait toutes les occasions pour l'exciter. Une discussion s'étant élevée dans le sénat, sur les honneurs qui devaient être décernés à la mémoire de Sulpitius, il fit prévaloir l'avis de ceux qui proposaient l'érection d'une statue. Ce n'est pas, dit-il, qu'elle soit nécessaire à la gloire d'un citoyen aussi illustre ; mais elle transmettra à la postérité un monument des sentiments du sénat sur cette guerre impie, que Sulpitius voulait épargner à la république (1).

Cet ascendant de Cicéron, qui s'accroissait de jour en jour, et qui donnait un si juste espoir du succès, lui en promettait la principale gloire ; mais il avait réuni contre lui tous les ressentiments des amis d'Antoine, et même refroidi le zèle de plusieurs républicains distingués, dont

(1) IX[e] Philippique.

la jalousie se déguisait sous des censures que le bien de la république paraissait avoir inspirées. Les besoins du trésor public lui préparaient d'autres obstacles : il fallait établir des impôts considérables sur les citoyens, et ces taxes, dont ils étaient exempts depuis plus d'un siècle, produisirent de fâcheuses impressions. La plupart, endurcis par leur égoïsme, éludaient tous les sacrifices sous prétexte que les victoires et les revers amèneraient également le joug d'un vainqueur. Les partisans d'Antoine furent enhardis par ces dispositions ; ils persistaient à garder l'habit de paix, et à soutenir qu'une nouvelle députation aurait prévenu la guerre civile (1).

LII. Pansa marche au secours de Modène.

Sur ces entrefaites, on reçut à Rome la nouvelle des événements arrivés dans les provinces de l'orient. Brutus était dans la Macédoine à la tête d'une armée, et plusieurs légions, qui se trouvaient dans la Syrie, avaient passé sous les ordres de Cassius. Mais Dolabella, digne émule d'Antoine, après avoir fait périr Trébonius par trahison, avait occupé la province d'Asie ; les îles et les côtes méridionales de l'Asie mineure s'étaient déclarées en sa faveur.

Ces événements, et les débats qu'ils provoquèrent, seront bientôt racontés dans leur en-

---

(1) Dion, XLVI, 31 et suiv.

semble. Il suffit ici de dire que Dolabella ayant été déclaré ennemi public, les républicains proposèrent de donner à Cassius la conduite de cette guerre; mais il fut rendu un décret qui accordait aux consuls, dans toutes les provinces de l'Asie, une autorité supérieure à celle des proconsuls, et qui les chargeait de poursuivre Dolabella. Ce décret, proposé par Calénus, et soutenu par tous les partisans d'Antoine, leur rendit Pansa favorable, et leur fournit l'occasion de l'irriter contre Cicéron, qui avait réclamé vivement en faveur de Cassius. S'appuyant sur ces nouvelles impressions, ils publièrent que Décimus, pressé par la famine, allait être contraint de se rendre à discrétion. Ils faisaient entendre en même temps qu'Antoine avait paru fort alarmé du décret rendu contre lui, et qu'il ne résisterait pas à de nouvelles instances.

Le danger de Décimus, qu'un blocus de trois mois ne rendait que trop vraisemblable, jeta l'effroi dans l'ame de Ciceron; il cessa de s'opposer à une seconde députation, et consentit même à en faire partie. Mais il fut alors instruit qu'Antoine poursuivait avec ardeur son entreprise; qu'il avait fait de nouvelles levées dans les colonies des vétérans, et que ses lieutenants s'en servaient pour étendre leurs courses jusques dans les environs de Rome. Il ne craignit pas de reconnaître son erreur, et allégua des rai-

sons si décisives contre tout projet de députation, que le sénat consentit à rapporter son décret (1).

Pansa lui-même, indigné de ces odieuses manœuvres, se prononça ouvertement contre leurs auteurs. Un décret rendu sur sa proposition, abolit toutes les lois et tous les actes d'Antoine. Il pressa les préparatifs avec activité, et vers la fin de mars, ayant achevé d'organiser quatre nouvelles légions, il se mit en marche pour la Gaule Cisalpine. Après avoir réuni les deux armées consulaires avec celle d'Octave, il était résolu de tenter la délivrance de Décimus par une bataille (2).

---

(1) XII[e] Philip.
(2) Dion, XLVI, 36. XIII[e] Philip.

FIN DU LIVRE SECOND.

HISTOIRE
DE
LA RÉVOLUTION
QUI RENVERSA
LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE III.

OCTAVE.

An de Rome 711 (1).

I. Défense de Modène par Décimus.

ANTOINE pressait vivement Modène : la possession de la Gaule cisalpine, et même de plus vastes espérances, dépendaient du succès d'un siége, où il ne montra pas moins d'habileté que de courage. Mais la célébrité de ce siége, l'un des plus fameux de l'histoire ancienne, eut aussi pour cause la belle défense de Décimus.

(1) Voyez les sommaires des livres 118, 119, 120 et 121 de Tite-Live.

Décimus Brutus avait illustré son nom dans la guerre des Gaules. Ses sentiments généreux et un noble usage de sa grande opulence relevaient l'éclat de ses rares talents. Aimé des soldats, redoutable aux ennemis par son activité, sa constance et sa présence d'esprit dans les dangers, il s'était placé aux premiers rangs parmi les lieutenants de César. Il n'avait pu néanmoins atteindre à la haute réputation d'Antoine; et cette lutte, engagée contre lui, fut la première occasion où il parut son digne rival.

Nous avons vu qu'au milieu des embarras occasionnés par des préparatifs urgents de défense, Décimus avait néanmoins repoussé avec vigueur l'attaque d'une armée très-supérieure. Il s'était vu aussitôt en butte aux complots de la perfidie, non moins redoutable que la force ouverte, dans ces temps de dissensions intestines. Un grand nombre d'émissaires d'Antoine, favorisés par de secrètes intelligences, avaient pénétré dans Modène pendant l'assaut. Mêlés aux habitants et aux soldats qui s'étaient réunis dans une vaste esplanade, ils tentaient de provoquer un soulèvement. Décimus aperçoit ces mouvements : il monte sur son tribunal, et après avoir donné des éloges à la bravoure que tous avaient également montrée, il fait publier par un hérault que les habitants pas-

sent à la gauche de l'esplanade, et les soldats à la droite. Les émissaires d'Antoine, hésitant sur le côté où ils doivent se rendre, restent les derniers au milieu, et sont aussitôt mis aux fers (1).

Décimus s'adresse d'abord aux habitants : Antoine ne pouvant les vaincre a tenté de les corrompre ; mais ils sauront conserver à la république son principal boulevard contre les entreprises d'un rebelle, et mériter les récompenses que le sénat doit accorder à un service aussi éminent. Ceux qui seraient insensibles à de tels motifs, savent du moins que les avides vétérans d'Antoine ne pardonneront ni à leur courage, ni sur-tout à leurs grandes richesses. Décimus est applaudi avec transport, et ses soldats ayant ensuite montré le même zèle, il eut bientôt complété tous les travaux de défense.

Antoine, après d'inutiles efforts pour emporter la place à force ouverte, fut contraint de l'assiéger dans les formes. Questeur de l'armée des Gaules à l'époque du fameux siége d'Alise, il en avait dirigé toutes les opérations, sous les ordres de Jules-César. Il reproduisit le même système d'attaque devant Modène, et fit aussi occuper au loin tous les postes qui auraient pu

(1) Dion, XLVI, 35 et suiv. Appien, III, 49 et suiv.

favoriser l'introduction des convois. Il se flattait de réduire par la disette une ville dont la population était nombreuse, et qui n'avait pu être qu'imparfaitement approvisionnée. La lenteur des secours que Cicéron obtenait à Rome pour Décimus, encourageait cette espérance.

II. Octave est joint par Hirtius.

Octave s'était mis le premier en marche, et, dans les premiers jours de janvier, il avait passé le Rubicon; mais arrivé à Forum Cornelii, depuis Imola, sur la route de Bologne, il n'osa pousser plus loin, et fit fortifier son camp. Inquiet du voisinage de l'audacieux Antoine, il attendait, avec une vive impatience, l'arrivée du consul Hirtius, et ne pouvait néanmoins se dissimuler qu'elle allait augmenter les embarras où il venait de se jeter. Il paraissait, en effet, dans une position peu convenable au fils adoptif de Jules-César; armé contre son propre parti, il était en butte à la méfiance et aux intrigues de tous les autres. Il savait que les consuls entretenaient une correspondance secrète avec Antoine, et que les lettres de ce dangereux adversaire à plusieurs des sénateurs leur étaient parvenues, quoiqu'elles eussent été interceptées; les éloges publics et le titre de propréteur que le décret du sénat lui avait accordés, voilaient à peine la clause artificieuse par laquelle ce décret mettait sous les ordres des consuls les deux légions qui faisaient la force

de son armée. Néanmoins il avait résolu d'obéir.

Aussitôt qu'Hirtius lui eut communiqué le décret du sénat, Octave assemble ses soldats : il les remercie de ce titre de propréteur qu'il doit à leur zèle, et dont il saura faire usage pour leur exprimer sa reconnaissance. Il remet ensuite à Hirtius la légion de Mars et la quatrième légion, et marche sous ses ordres au secours de Modène, avec le reste de ses troupes.

III. Antoine s'avance contre Hirtius.

Hirtius, qui dirigeait, comme consul, les opérations des deux armées, se porte sur Bologne, qu'il occupe sans résistance. Il marche aussitôt contre un corps de cavalerie qui battait la campagne, le met en fuite, et pousse jusqu'au poste de Claterna, qu'il enlève en personne l'épée à la main. Il vient ensuite occuper une forte position, située à trois milles en avant de Modène, et peu éloignée de la Scultenna, depuis le Panaro, qui coulait sous cette ville. Un plongeur, qu'il avait chargé d'une lettre écrite sur une lame de plomb roulée, s'introduisit dans Modène par la rivière, et lui rapporta la réponse de Décimus. Il se servit de semblables voies pour faire passer, pendant la nuit, des bestiaux et d'autres approvisionnements. Antoine s'aperçut enfin de ces ruses, et fit tendre des filets qui les rendirent inutiles. Mais, dans le premier moment, il ne s'était occupé qu'à

prévenir l'ennemi, pour n'être pas attaqué dans ses lignes(1).

Antoine avait été d'abord retardé dans leur construction par de fréquentes sorties, où ses redoutes avaient été plusieurs fois détruites et ses machines incendiées. Il avait ensuite reçu de nombreux renforts. Deux préteurs, ouvertement déclarés pour lui, Ventidius et Censorinus, avaient fait en son nom des levées dans les colonies des vétérans. Censorinus lui avait amené vingt cohortes, tandis que Ventidius continuait les levées; d'autre part, Silanus lui avait livré sa division, composée de douze cohortes.

Silanus était un des lieutenants de Lépidus. Lorsque Lépidus avait reçu le décret qui lui ordonnait d'envoyer des renforts contre Antoine, il avait fait partir son lieutenant; mais sans lui donner d'instruction précise. Silanus passa dans le camp d'Antoine; suivant d'autres récits, il feignit d'avoir été abandonné par ses troupes, et retourna presque seul vers son général.

Depuis cette époque, Décimus n'avait pas osé commettre sa garnison contre des forces trop supérieures, et Antoine avait, sans obstacle, terminé ses lignes; il chargea son frère Lucius de

(1) Front. Stratag., III, 13. Vedriani, Hist. di Modona, lib. I. Cellar., II, 9.

commander le blocus : à la tête de sa principale division, il vint asseoir son camp à un mille de celui de ses adversaires : couvrant ainsi d'une part l'armée de siége, observant de l'autre les deux armées ennemies.

IV. Arrivée de Pansa à Bologne.

Dans cette position menaçante, Antoine se renfermait néanmoins dans la défensive. Il s'attachait uniquement à profiter de sa nombreuse cavalerie pour enlever les partis qui s'écartaient du camp; mais dans ce pays coupé et difficile, Hirtius suppléait à l'infériorité de la sienne, par ses troupes légères, et il obtint l'avantage dans la plupart des engagements d'avant-postes. Encouragé par ses succès, il ordonne un grand fourrage, et commande toute sa cavalerie pour le soutenir. Un corps de cavaliers gaulois avaient jusqu'alors signalé leur bravoure; c'étaient les mêmes qui faisaient partie de la division de Lucius, et qu'Octave avait débauchés, lorsqu'il l'avait attaquée par surprise. Ils sortent les premiers du camp, entraînés par leur ardeur apparente à défier l'ennemi; mais ils avaient été gagnés en secret par Antoine. Arrivés à moitié chemin des deux camps opposés, ils se retournent, attaquent avec fureur les corps qui les suivaient, et en font un grand carnage. Les fourrageurs étaient en même temps attaqués. Hirtius fait sortir promptement ses légions du camp; mais Antoine, déja en marche avec son armée, fond

sur elles avant qu'elles aient formé leurs rangs; et, après leur avoir fait essuyer une grande perte, les contraint à chercher un asyle derrière leurs retranchements.

Enhardi par ce premier succès, Antoine ose même tenter de les forcer, et quoique repoussé par une sortie générale, il s'assure ainsi l'offensive; il contraint son adversaire à se tenir renfermé dans son camp, enlève ses postes avancés, intercepte ses convois, et le fatigue par des attaques sans cesse renouvelées. Hirtius commençait à s'alarmer sur le danger de sa position, et il songeait à se replier sur Bologne, lorsqu'il apprit que Pansa approchait avec la seconde armée des consuls, composée, ainsi que la première, de quatre légions de nouvelle levée. Il lui envoya Sulpitius Galba, pour lui rendre compte des événements, et l'engager à presser sa marche.

Pansa entra dans Bologne le 14 avril; dès le lendemain il poursuivit sa route, et arriva à un mille en avant du bourg Forum-Gallorum, depuis Castel-Franco, éloigné de Modène d'environ huit milles. En avant de ce bourg, s'étendait un vaste marais, couvert de roseaux, et traversé par la voie Émilienne, qui formait une chaussée assez étroite. N'osant s'exposer à se trouver engagé la nuit dans ce défilé, Pansa fait dresser les tentes. Au milieu de la nuit, il voit arriver

les deux cohortes prétoriennes d'Hirtius et d'Octave et la légion de Mars, qui avaient marché, par des chemins détournés, pour favoriser la jonction des deux armées.

V. Embuscade dressée par Antoine.

Au point du jour, le consul se met en marche à la tête de ce renfort; il était suivi de près par deux de ses légions; les deux autres devaient sortir du camp après les bagages. Apercevant sur la chaussée une aile de cavalerie et quelques corps de troupes légères, il s'avance pour les attaquer. Antoine retire alors sa cavalerie, et démasque toutes les troupes qu'il avait mises en embuscade dans le bourg. Ayant appris l'arrivée de Pansa, il s'était flatté de dissiper aisément des troupes de nouvelle levée. Son frère Lucius était venu à son camp la veille avec un corps d'élite de l'armée du siége, pour attirer toute l'attention d'Hirtius par de fausses attaques. Pour lui, dès l'entrée de la nuit il s'était rendu dans le bourg Forum-Gallorum avec sa cavalerie, deux légions de vétérans, sa cohorte prétorienne, et celle de Silanus.

Dès qu'il voit l'armée de Pansa entièrement engagée, il fait avancer les deux cohortes prétoriennes sur la chaussée, et chacune des deux légions par l'un des côtés du marais. Les vétérans de Pansa, ne pouvant éviter le combat, et craignant que les deux légions de nouvelle levée ne portent le désordre dans leurs rangs, leur

envoient ordonner de faire halte sur les derrières; la cohorte d'Octave marche au centre sur la chaussée; Pansa, à la tête de la cohorte d'Hirtius et de deux cohortes de la légion de Mars, se place à gauche dans le marais; les huit autres cohortes de cette légion, forment la droite sous les ordres de Carsuléius.

Ces braves soldats, élite des armées qui avaient tant de fois triomphé sous Jules César, s'avancent alors, animés de part et d'autre par les souvenirs de leur ancienne gloire, et par les sentiments de leur récente rivalité. Mais les vétérans d'Antoine étaient encore excités par la honte dont les couvrirait leur défaite, malgré la supériorité du nombre, et celles de Pansa envisageaient avec orgueil l'honneur d'une telle victoire. Se jugeant réciproquement incapables de tout sentiment de crainte, ils dédaignent d'avoir recours aux vociférations militaires: dans la plus grande chaleur de l'action, on n'entend que le choc des armes, ou les derniers soupirs des mourants; les blessés tombent sans pousser un cri. Resserrés dans un terrain qui ne leur permet aucune évolution, ils croisent le glaive corps à corps; celui qui succombe est aussitôt enlevé et remplacé. Leur grande expérience rend tout commandement inutile; lorsqu'ils se sentent excédés de fatigue, ils s'éloignent un moment les uns des autres pour res-

pirer, et reviennent ensuite à la charge. Ce terrible combat se prolongea pendant plusieurs heures.

VI. Défaite de Pansa.

Les prétoriens de la cohorte d'Octave périrent jusqu'au dernier sur la chaussée. Carsuléius, à l'aile droite, poussa la légion d'Antoine jusqu'à l'extrémité du marais : il revint alors sur ses pas, pour éviter d'être pris en flanc par la cavalerie, à laquelle il ne pouvait opposer que ses troupes légères. L'aile gauche eut aussi d'abord l'avantage : mais Pansa, qui combattait avec ardeur à sa tête, quoique déja blessé, reçut dans le ventre un coup de flèche qui achevà de le mettre hors de combat; et l'on fut contraint de le transporter à Bologne. Alors l'aile gauche commença de plier, et tourna enfin le dos : l'aile droite fut aussi obligée d'effectuer sa retraite, quoique en bon ordre.

Les soldats de nouvelle levée avaient contemplé le combat en silence, saisis à-la-fois d'admiration et de terreur. Lorsqu'ils aperçoivent l'armée d'Antoine, qui poursuit sa victoire, ils se débandent avec de grands cris, et courent chercher un asyle dans le camp. Antoine les fait couper par sa cavalerie, et les disperse dans la plaine, où un grand nombre furent massacrés.

Cependant les soldats de la légion de Mars s'étaient ralliés à peu de distance du camp. Affaiblis par leurs pertes, épuisés de sang et de

fatigues, ils se rangeaient néanmoins en bataille, prêts à succomber tous dans un nouveau combat, plutôt que d'avouer leur défaite en entrant dans les retranchements. Antoine respecta leur bravoure, et attaqua seulement les deux légions qui étaient restées dans le camp. Mais Torquatus avait fait travailler aux retranchements pendant le combat; les soldats, bien dirigés et défendus par cet abri, résistèrent avec vigueur; Antoine ne voulant pas compromettre l'honneur de cette journée, fit sonner la retraite.

La nouvelle de la bataille parvint rapidement à Rome, accrue par de fausses relations. On disait qu'Octave s'était déclaré contre Décimus, et que les deux consuls avaient traité avec Antoine. Les partisans d'Antoine accréditaient ces rumeurs; ils répandaient aussi que Cicéron prétendait abuser des circonstances pour se faire nommer dictateur; voulant animer contre lui la multitude, et le rendre victime d'un soulèvement populaire. Le tribun P. Apuléius déjoua ces odieuses manœuvres, en convoquant une assemblée du peuple; il monta à la tribune et commençait des explications sur la conduite de Cicéron; mais à ce seul nom, si vénéré par tous les citoyens, il s'éleva des acclamations unanimes, et qui rendirent toute justification inutile (1).

---

(1) XIV[e] Philip., 6.

VII. Victoire d'Hirtius.

L'assemblée venait à peine de s'écouler, lorsqu'on vit arriver un courrier, dont les dépêches étaient entourées de branches de laurier. Hirtius l'adressait à Cornutus, préteur de la ville, et lui rendait compte d'un nouveau combat, qui avait donné la victoire à la république, dans ce même jour où Antoine avait cru la fixer sous ses drapeaux.

Hirtius avait remarqué, dès le matin, la faiblesse des attaques qui étaient dirigées contre son camp. Les rapports de ses coureurs ayant confirmé ses soupçons, il avait laissé à Octave la garde des retranchements; prenant un détour sur ses derrières, il s'était avancé au secours de Pansa, avec la quatrième légion, digne rivale de la légion de Mars, et huit cohortes de la septième. Il rencontre les soldats d'Antoine, qui se retiraient encore en désordre, chantant leur triomphe, et les surprend par une attaque imprévue. Mais la crainte de voir flétrir leurs lauriers ranime leurs forces; ils soutiennent le choc avec vigueur, et prolongent le combat. Hirtius, voyant que la nuit qui s'approche va lui ravir une victoire qu'il avait crue certaine, saisit l'aigle de la quatrième légion, et s'avance au milieu des rangs ennemis. Toute la légion le suit avec une telle impétuosité, que les vétérans d'Antoine ne pouvant soutenir cette nouvelle attaque, reculent jusqu'à l'entrée du ma-

rais, et se débandent enfin pour y chercher un abri. Hirtius n'osa laisser rompre les rangs pour la poursuite, et s'exposer dans ce désordre aux attaques de la cavalerie, qui le menaçait sur ses flancs. Les ténèbres devinrent ensuite si épaisses, qu'il fut contraint de rappeler ses troupes et de les ramener dans son camp.

Antoine dut le salut des débris de sa division à cette retraite. Accablés de fatigues, ou couverts de blessures, ses soldats se laissaient tomber au milieu des roseaux, sans pouvoir se relever, et il passa une partie de la nuit à les recueillir. Il faisait prendre en croupe les plus épuisés, et ordonnait à ceux qui pouvaient marcher d'empoigner la queue des chevaux. Il les conduisit ainsi dans le bourg, et leur ayant fait reprendre des forces, arriva dans son camp un peu avant le jour. Il avait perdu les deux aigles de ses légions et soixante-six enseignes.

Octave, resté pour la défense du camp, avait soutenu, en l'absence d'Hirtius, plusieurs attaques de Lucius, et les avait vigoureusement repoussées. Antoine lui reprocha, dans la suite, d'avoir abandonné son bouclier au commencement de l'action, et laissé le soin du combat à ses lieutenants. Mais ce témoignage d'un ennemi ne peut infirmer ceux qui attestèrent alors la valeur qu'Octave avait montrée (1).

---

(1) Suét., Octav., 10. XIVe Phil., 10.

VIII. XIVe Philippique de Cicéron

A la vue du courrier d'Hirtius, un nombreux concours de peuple se forma devant la maison de Cicéron, et le conduisit en triomphe à l'assemblée du sénat. Le même cortége l'accompagna ensuite au Forum, pour apprendre de sa bouche les détails de la victoire que l'armée de la république avait remportée. L'ivresse des citoyens se manifesta par des acclamations qui interrompirent plusieurs fois l'orateur. Des milliers de voix élevaient jusqu'aux cieux le nom de Cicéron, et proclamaient qu'il avait une seconde fois sauvé la patrie. Le cœur de ce grand homme, si long-temps accablé par le sentiment des infortunes publiques, se ranimait à ces louanges auxquelles il avait toujours été si sensible.

Le sénat se réunit de nouveau le lendemain. Calénus intimidé n'osait renouveler ses insidieuses propositions. Un ancien collégue de César au consulat, P. Servilius, se rendit l'organe des partisans d'Antoine. Tirant avantage des expressions du décret, où l'on s'était borné à déclarer qu'il y avait tumulte, il consentait à remercier les dieux, et à récompenser les soldats; mais il soutenait que le peuple romain n'avait pas pris les armes pour la défense de Décimus, et que les généraux ne méritaient pas le titre d'*imperator*, qui n'avait jamais été accordé pour la répression des citoyens factieux.

Cicéron prononça pour le combattre la quatorzième et la dernière de ses Philippiques ; il déclara que l'on avait combattu pour remplir une obligation sacrée envers Décimus, pour le délivrer des périls où il s'était jeté, en assurant à la république par son courage le temps de se mettre en défense. A l'égard d'Antoine, l'espérance qu'il rentrerait en lui-même avait inspiré d'abord pour lui des ménagements ; mais lorsque, abusant de cette clémence, il avait attaqué l'armée des consuls, et menacé de porter le fer et la flamme au sein de sa patrie, si on ne lui avait pas donné le nom d'ennemi, c'est que le mot eût été trop faible pour exprimer une si ingrate perfidie. Les consuls, dont la victoire avait arrêté le cours de ses attentats, et le jeune propréteur qui les avait si glorieusement secondés, offraient ainsi les droits les plus légitimes au titre d'*imperator ;* il convenait même de marquer l'éminence de leurs services, en ordonnant des actions de graces aux dieux pendant cinquante jours.

Cicéron termina en demandant que les récompenses promises aux soldats fussent acquittées envers les familles de ceux qui avaient péri dans le combat. L'éloge funèbre de ces guerriers, morts au sein de la victoire qui avait délivré leur patrie, fut le dernier effort de cette éloquence, si constamment employée pour la dé-

fendre. L'opinion de Cicéron forma le décret du sénat.

IX. Décimus fait une sortie.

Cependant la nouvelle des revers d'Antoine soulevait contre lui la Gaule cisalpine, qui n'avait cédé qu'à la force. Les habitants de Padoue chassaient sa garnison, et la plupart des villes où il n'avait point laissé de troupes, envoyaient au camp d'Hirtius des soldats, des provisions et des contributions volontaires. La ville de Parme fut victime de ce zèle; Antoine envoya son frère Lucius, qui la prit d'assaut et la saccagea. Mais le sort des armes tournait contre lui. Sa cavalerie, quoique supérieure en nombre, fut mise en déroute par celle des consuls, que commandait Pontius Aquila. Antoine fut contraint de ramener son armée dans le camp formé sous Modène; mais il n'en pressait que plus vivement cette place, et ses attaques multipliées achevaient d'épuiser cette garnison, que la famine, dont elle-même n'était pas exempte, obligeait à se partager pour contenir les habitants.

Hirtius porte alors son camp en avant de celui d'Antoine, résolu de forcer ses lignes; il détourne son attention pendant deux jours par de fausses attaques. Le matin du troisième jour, il se dirige le long d'un marais, vers les lignes de circonvallation formées à l'occident de Modène, et qui étaient faiblement gardées, parce qu'elles paraissaient presque inaccessibles. La

cavalerie ennemie se porte en vain sur ses flancs; il lui oppose celle qui venait d'être victorieuse sous les ordres de Pontius Aquila, et poursuit sa marche avec une nouvelle ardeur. Antoine craint que ses lignes ne soient forcées, et sort de son camp à la tête de deux légions. Hirtius fait alors volte-face : le reste de son armée l'a bientôt rejoint. Antoine appelle à lui ses autres légions; mais elles n'arrivaient que par corps détachés, et il perdit beaucoup de monde avant d'avoir pu les réunir. Il avait enfin formé ses rangs, lorsqu'une attaque imprévue l'expose à de nouveaux hasards.

Les pâles habitants de Modène, se pressant derrière ses défenseurs, considéraient du haut des remparts, avec de mortelles anxiétés, ce combat d'où ils attendaient la fin de leurs maux. Décimus rassemble les deux légions de vétérans; il leur déclare qu'une sortie décidera la victoire en faveur des consuls; que même des gens de cœur ne peuvent être spectateurs oisifs des efforts qui se tentent pour leur délivrance. Leur ayant communiqué toute son ardeur, il escalade les lignes de contrevallation, pousse les corps qui les gardaient, et tandis qu'ils se jetaient sur l'aile droite de leur armée, fond avec furie sur les flancs de cette aile où ils avaient déja répandu le désordre.

X. Seconde victoire d'Hirtius.

Antoine accourt avec un corps de réserve, formé de la cinquième légion et de sa cohorte prétorienne. Il attaque les deux lègions de Décimus, déja fatiguées, et les oblige à se jeter précipitamment dans les lignes qu'elles venaient d'emporter. Mais ses soldats, vivement pressés en même temps par l'armée qu'il avaient en tête, chancellent sur divers points. Il revient sur ses pas pour les rassurer : n'osant néanmoins prolonger le combat, il les ramène en bon ordre dans leur camp, où il ne rentre que des derniers.

Hirtius ne veut pas laisser sa victoire imparfaite, et donne l'assaut au camp. Voyant que ses troupes, repoussées de toutes parts, commençaient à se rebuter, il attaque en personne, à la tête de la quatrième légion. Après un nouveau combat, où elle périt presque toute entière, il pénètre enfin dans les retranchements. Octave le suit de près, avec ses plus braves cohortes; tous deux s'avancent triomphants jusqu'à la tente prétorienne. Le pillage des richesses qu'elle renfermait répand alors le désordre parmi ces soldats, non moins avides de butin que de gloire. Antoine en profite pour reprendre l'offensive. Hirtius rallie ses soldats et, secondé par Pontius Aquila, repousse avec vigueur cette attaque désespérée. Mais, après avoir vu périr à

ses yeux Pontius, il tombe lui-même, atteint d'une blessure mortelle. Octave fait enlever les deux corps, et soutient encore le combat, où il court le plus grand danger. Blessé enfin, et voyant ses troupes découragées, il ordonne la retraite : tandis qu'il la dirigeait, l'officier qui portait l'aigle d'une légion tombe mort à côté de lui; Octave se charge de l'aigle, et l'emporte hors des retranchements. Antoine les franchit à sa suite, et se flatte encore de ressaisir la victoire.

Mais elle était réservée à Décimus, dont les vétérans revenaient sur leurs pas, pour soutenir leurs défenseurs; ils attaquent avec une furie qu'animait l'espoir de décider enfin leur délivrance. Antoine fait rentrer avec peine ses soldats dans leur camp; Octave regagne le sien, soit qu'il jugeât imprudent de tenter encore la fortune, soit qu'il eût adopté dès ce moment une nouvelle politique. Décimus, resté seul sur le champ de bataille, reprend la route qu'il s'était ouverte par sa bravoure au commencement de l'action, et ramène dans la ville ses deux légions, épuisées de sang et de fatigues, mais triomphantes (1).

XI. Antoine lève le siége.

Le soir même de ce combat qui avait offert

(1) Appien, III, 71 et suiv. ad Brut., 4.

des chances si diverses, Antoine assembla un conseil de guerre. Ses principaux chefs étaient d'avis de persévérer : ils représentaient que la cavalerie, dans laquelle il était très-supérieur, avait peu souffert ; que la perte avait été égale de part et d'autre pour les vétérans légionnaires ; que la mort d'Hirtius valait une victoire ; que la garnison de Modène avait perdu dans la dernière action ses meilleurs soldats ; et que les habitants la forceraient de capituler. Antoine allégua la grande étendue de ses lignes, qui rendait leur défense plus difficile après une si grande perte, l'inutilité de la cavalerie pour les garder, cette multitude de recrues et d'ouvriers qu'Octave avait à sa disposition pour l'y enfermer. Il s'expliqua plus clairement avec ses confidents. Les vétérans, qui avaient seuls arrêté le cours de ses projets, reconnaîtraient leur erreur par les effets de la délivrance de Décimus ; Octave, que la mort de l'un des consuls et les graves blessures de l'autre plaçaient à la tête de l'armée, devait être amené par le cours des événements à changer de politique ; il ne fallait que gagner du temps pour voir se développer tous ces germes de division. Lui-même comptait encore sur la plupart des généraux de l'occident ; mais leurs dispositions favorables changeraient, s'il venait à perdre, par un dernier revers, les

forces qu'il conservait encore. En conséquence, il donna l'ordre de tout préparer pour le départ, et avant le jour, il fit défiler son armée hors des lignes dans un profond silence, dirigeant sa marche vers les Apennins, pour pénétrer ensuite dans les Gaules par les Alpes maritimes.

Décimus ne pouvait le poursuivre; telle avait été sa détresse, qu'il n'avait pas même conservé les chevaux de bagage. Réduit à solliciter le concours incertain d'Octave, il lui fit demander une conférence, et le même jour il fut le trouver à son camp devant Modène; il le pressa de se joindre à lui, assurant que le seul défaut de vivres obligerait Antoine à mettre bas les armes. Octave répondit qu'il ne proposerait pas à ses troupes de nouvelles fatigues, après de si rudes combats; qu'il ne pourrait même les décider à consommer l'infortune de leur ancien général, et qu'il ne s'exposerait point à voir mépriser ses ordres : il fit aussi entendre qu'il ne voulait pas lui-même en recevoir.

Décimus conçut quelque espoir le lendemain, en recevant par des dépêches du consul Pansa l'invitation d'aller le joindre à Bologne. Il partit sur-le-champ, et trouva sur sa route Torquatus, questeur de Pansa, qui lui apprit la mort de ce consul. Décimus reçut aussi de lui l'armée que Pansa avait amenée de Rome, et eut alors

sept légions sous ses ordres. Encouragé par ce renfort, il se mit sur les traces d'Antoine, le troisième jour après la levée du siége (1).

XII. Soupçons sur la mort de deux consuls.

Cependant d'odieux soupçons s'élevaient contre Octave. Pansa, avant d'expirer, avait donné à Torquatus l'ordre de faire arrêter Glycon, son médecin; la promptitude avec laquelle ses blessures étaient devenues mortelles, accréditait la sourde rumeur qu'il s'était laissé gagner par Octave pour les empoisonner. Des bruits de même nature avaient couru après la mort d'Hirtius. Suivant les uns, Octave l'avait frappé lui-même au milieu du désordre causé par le pillage de la tente prétorienne; suivant d'autres, il l'avait fait assassiner par l'un de ses soldats. On remarquait qu'au moment de la chûte d'Hirtius, il l'avait reçu dans ses bras, et l'avait aussitôt fait emporter par des hommes qui lui étaient dévoués. Ces soupçons qu'Octave affecta

(1) Tel est le récit que l'on trouve dans les lettres mêmes de Décimus à Cicéron. Epit. fam., XI, 10 et 13.

Appien raconte au contraire qu'Octave avait refusé la conférence, et s'était rendu auprès du consul Pansa, qui lui avait dévoilé, avant d'expirer, les projets formés pour le perdre dans le sénat. De B. civil., III, 75. Mais ce dernier récit paraît avoir été puisé dans les mémoires d'Octave ou de ses partisans. V. Ste.-Croix sur cet historien, dans son Examen des Historiens d'Alexandre.

de dédaigner, et dont il éluda néanmoins l'examen, sont devenus ensuite un grave sujet d'accusation contre sa mémoire (1).

Les corps des deux consuls reçurent de l'armée d'Octave les honneurs funèbres, et furent envoyés à Rome, où le sénat les fit ensevelir aux dépens du public dans le Champ-de-Mars. Tous les ordres de l'état assistèrent à leurs funérailles, qui furent honorées par le deuil et les regrets de tous les citoyens.

La noble conduite d'Hirtius et de Pansa méritait cet hommage. Quoique dévoués à la mémoire de César, ils ne s'en laissèrent point imposer par le faux zèle d'Antoine, et lorsqu'ils eurent perdu l'espoir de le faire renoncer à ses projets, ils l'attaquèrent avec vigueur; Pansa montra néanmoins plus de franchise dans ses desseins, et les ménagements d'Hirtius inspirèrent d'abord de justes ombrages. Mais, entraîné par sa brillante intrépidité, il répara ses torts par des victoires (2).

XIII. Antoine est déclaré ennemi public.

La dernière victoire d'Hirtius parut sur-tout décisive. Lorsqu'on apprit à Rome qu'elle avait contraint Antoine à lever le siége, on regarda

(1) Tacit., ann. I, 10. Suét., Oct., 11. On a objecté que Brutus écrivit en faveur de Glycon; ad Brut., $\frac{6}{15}$. Mais il était alors fort éloigné, et cette démarche prouva seulement que son ame généreuse ne pouvait croire à la perfidie.

(2) Ad Brutum; $\frac{10}{11}$.

la guerre comme terminée. Plusieurs citoyens voulaient ainsi se justifier d'avoir mis des entraves aux perceptions d'impôts, depuis longtemps inusitées. Les partisans des conjurés exprimaient, dans d'autres motifs, la même opinion. La plupart admirant Brutus, et partageant sa téméraire confiance, n'avaient néanmoins osé jusque alors manifester leur dissentiment avec Cicéron que par des propositions imprudentes. Désormais ils se persuadaient que le danger avait cessé, pour s'autoriser à rejeter ces ménagements et ces conseils de la prévoyance, qui ne leur paraissaient que des témoignages de faiblesse.

Le sénat ordonna que les citoyens quitteraient l'habit militaire pour reprendre la toge; il procéda ensuite contre Marc-Antoine, qui fut déclaré ennemi public. Sa mère et sa femme, exposées aux ressentiments populaires, coururent les plus grands dangers; mais Atticus leur procura un asyle et pourvut généreusement à tous leurs besoins. On considéra également comme ennemis publics tous ceux qui venaient de combattre la république. Mais on ne procéda que contre le préteur Ventidius. Nous avons vu que ce préteur était resté en arrière, après le départ de Censorinus, pour continuer les levées dans les colonies des vétérans. Il avait formé deux nouvelles légions qu'il voulait amener à Antoine; n'ayant pu tromper la vigilance d'Hir-

tius, il fut contraint de se replier. Apprenant alors que Pansa arrivait avec son armée aux frontières de la Cisalpine, il prit la route de Rome à marches forcées, espérant la suprendre et enlever Cicéron. Le secret de sa marche fut découvert, les habitants prirent les armes, et l'on fit occuper les postes avancés par une légion que Pansa avait laissée pour la défense de la ville. Ventidius revint alors sur ses pas, et occupa le Picenum. Le souvenir de l'alarme qu'il avait causée rendit le sénat plus sévère à son égard après la victoire.

LIV. Préférences accordées à Décimus.

Cependant l'influence des partisans des conjurés se manifestait par d'imprudentes démarches. Il était urgent dans les circonstances de donner aux deux consuls des successeurs, et une expérience récente avait fait voir tous les avantages d'un choix qui n'inspirât aucun ombrage aux vétérans. Mais il se fit des brigues si violentes en faveur de ceux qu'on savait leur être le plus suspects, que les meilleurs citoyens se virent réduits à éluder la tenue des comices, ou plutôt à laisser agir les partisans de celui qui desirait faire ajourner cette élection. Car il est à présumer qu'Octave, si violemment soupçonné de la mort prématurée des deux consuls, ne fut pas étranger aux mesures qui devaient lui en faire recueillir les fruits.

Les partisans des conjurés se dédommagèrent de ce contre-temps, en obtenant que l'on don-

nerait exclusivement à Décimus la commission de continuer la guerre contre Antoine. Drusus et Paulus firent décider sous ce prétexte que l'on joindrait à l'armée de Pansa, dont il avait déja le commandement, celle qui avait été sous les ordres du consul Hirtius. Cicéron fit inutilement observer, que la légion de Mars et la quatrième légion ne consentiraient jamais à marcher sous les auspices de l'un des conjurés.

Les principaux honneurs furent également réservés pour Décimus. Il obtint le triomphe, et l'on ne donna pas pour motif sa belle défense de Modène, car on craignait de s'engager à l'égard d'Octave, qui avait fait lever le siége; on allégua d'obscures victoires, obtenues par Décimus l'année précédente, contre des montagnards, voisins de la Cisalpine. La délivrance de Modène avait eu lieu à l'anniversaire de la naissance de Décimus; ce jour fut marqué de son nom dans les fastes publics.

L'érection d'une statue fut ordonnée, non pour honorer la mémoire d'Hirtius, mort en commandant l'armée et au sein de la victoire: Pontius Aquila, l'un des conjurés, qui avait été tué en combattant sous ses ordres, fut seul jugé digne de cette éclatante faveur.

On voulait passer sous silence les services d'Octave. Cicéron obtint avec peine qu'on lui accorderait l'ovation, ou petit triomphe, qui

s'accordait pour de moindres succès, et qui était célébré sans aucune pompe. Il fut même réduit à rappeler que nul général ne pouvait jouir de cet honneur sans licencier auparavant son armée(1). Le sénat se dédommagea de cette prétendue condescendance, en affectant de ne plus adresser des ordres à Octave, et de considérer ainsi sa commission comme ayant eu pour unique objet la levée du siége de Modène.

XV. Décimus se replie sur Eporédia.

Cependant on s'étonnait à Rome qu'Antoine ne fût pas encore accablé dans sa retraite. Les justifications de Décimus prouvèrent la témérité de ceux qui n'avaient plus voulu supporter l'influence de Cicéron dans les affaires. Décimus exposait que sa caisse militaire était depuis long-temps épuisée; que, pour subvenir aux dépenses de l'armée, il avait consommé sa propre fortune, de quatre cent millions de sesterces (2), et contracté, sous le cautionnement de ses amis, des dettes considérables; que la légion de Mars et la quatrième légion ayant refusé de le suivre, l'une des légions nouvelles d'Hirtius avait imité cette résistance; qu'il avait seulement reçu sept légions de recrues; et que la force de son armée ne consistait réellement que dans les trois légions de vétérans qui avaient soutenu le siége;

(1) Ad Brut., $\frac{15}{23}$.

(2) Quatre-vingts millions de francs.

mais qu'elles étaient fort épuisées par leurs pertes, par leurs fatigues, et par les maladies qui résultaient d'une longue disette, ou des excès auxquels elles s'étaient ensuite livrées. Il pressait vivement le sénat de lui envoyer des subsides, d'appeler en Italie les armées de Brutus et de Cassius, et de faire venir les légions de l'Afrique.

Mais, pour fournir à Décimus des subsides, il eût fallu établir de nouveaux impôts, et le sénat avait présenté la guerre comme terminée: il venait même de reconnaître la mauvaise volonté des citoyens pour les acquitter. Ce motif avait empêché d'appeler les armées de Brutus et de Cassius, malgré les instances de Cicéron, qui se promettait bien d'assurer la perception des impôts par leur présence. Nous verrons quel motif se joignait à la détresse du trésor pour empêcher de faire venir les six légions de vétérans qui étaient en Afrique. Le sénat se borna donc à rendre deux décrets: l'un accordait à Brutus et à Cassius le commandement de toutes les provinces de l'orient; l'autre ordonnait à tous les généraux de l'occident de réunir leurs forces contre Antoine.

Cependant Antoine, qui avait trois journées d'avance, s'engageait dans les Apennins, détruisant tous les approvisionnements sur son passage. Décimus fut bientôt contraint d'abandon-

ner la poursuite : se détournant vers la rive droite du Pô, il assit son camp dans les environs d'Eporédia, depuis Yvrée. Dans cette position, il levait des contributions, et formait ses recrues à la discipline, en attendant les subsides et les renforts qu'il avait réclamés du sénat. Mais on voit par ses lettres à Cicéron qu'il avait aussi un motif secret : il craignait d'abandonner l'Italie à cette armée d'Octave, où déja se manifestaient ouvertement des dispositions alarmantes (1).

XVI. Octave dissimule ses ressentiments.

Octave n'avait cependant témoigné aucun ressentiment contre le sénat ; il voulait faire engager la querelle par les vétérans, et les partisans des conjurés lui en fournirent bientôt l'occasion. Ils avaient fait décider que l'on nommerait dix commissaires ou décemvirs pour la distribution des récompenses promises aux légions victorieuses ; ils firent ajouter au décret que les généraux ne pourraient faire partie de cette commission ; dérogeant ainsi à l'usage constamment pratiqué, et prononçant l'exclusion contre Décimus, pour s'autoriser à l'étendre sur Octave. Ils ne répondirent aux objections de Cicéron que par des reproches sur ses préventions pour le jeune César. Cette imprudence fut même aggravée par la conduite des décem-

(1) Ep. famil., XI, Appien, III, 89 et suiv.

virs, qui se montrèrent moins empressés de satisfaire les vétérans, que de remplir une autre mission qui n'était accessoire qu'en apparence, l'exécution du décret rendu pour annuller les actes d'Antoine. Les décemvirs dissimulaient à peine que leur motif secret était de révoquer plusieurs dispositions faites en conséquence des actes de César; et déja ils avaient fait proclamer que tous ceux qui avaient reçu d'Antoine quelque libéralité vinssent en faire la déclaration. Cicéron, que l'on n'avait pas osé refuser d'admettre dans la commission, voulut en vain tempérer leur zèle; et se vit réduit à user de son influence pour les empêcher de s'assembler.

Mais Octave avait trouvé l'occasion qu'il desirait. Ses émissaires répandirent parmi les vétérans, qu'on avait exclu leur général de la commission pour qu'elle pût remplir sans obstacle de perfides instructions, et que toute cette intrigue était l'ouvrage de Cicéron. Octave favorisait indirectement ces bruits, en se plaignant d'un bon-mot attribué à ce consulaire : qu'il fallait louer le jeune César, l'honorer, l'élever. Cette dernière expression offrait un double sens dans le latin, où elle signifiait aussi, faire périr ; et Octave promettait, dans ce dernier sens, de prendre ses précautions pour n'être pas élevé. On a cru que ce propos imprudent

avait été supposé par des ennemis de Cicéron; mais il n'avait donné que trop d'exemples de pareilles indiscrétions; et celle qu'on lui reprochait ne paraissait que trop lui être échappée dans l'irritation où le jetaient d'importuns reproches sur sa prétendue partialité pour Octave (1).

XVII. Octave se rapproche d'Antoine.

L'héritier de Jules César profitait également de ces prétextes et des circonstances, désormais si favorables, pour conduire ses desseins à leur maturité. Il se rapprochait d'Antoine, ne craignant plus de lui voir mépriser sa faiblesse, lui faisant même sentir sa force, dont il usait pour le protéger. Il l'avait garanti d'un pressant danger en refusant de se joindre à Décimus pour le poursuivre après la levée du siége. Il lui rendit un service non moins important par sa conduite envers Ventidius.

Nous avons vu que ce lieutenant d'Antoine s'était retiré avec deux légions dans le Picénum. Les vétérans lui ayant fourni une troisième légion, il s'était mis en marche au premier bruit de la retraite de son général. Mais Octave l'avait devancé, et parut tout-à-coup avec des forces très-supérieures. Au lieu de donner le signal de l'attaque, il lui fit proposer de se déclarer pour

(1) Midlet, XI. Ep. famil., XI, 14, 20 et 21.

lui avec ses trois légions. Ventidius, éclairé par cette ouverture, fut trouver Octave, et lui protestant qu'il ne pouvait séparer sa cause de celle d'Antoine, demanda la permission de continuer sa route. Octave la lui accorda, en le chargeant de dire à son général qu'il agissait contre leurs intérêts communs. Ventidius se jeta alors dans l'Apennin pour éviter de rencontrer Décimus. Après avoir franchi des rochers que l'on avait crus jusque alors inaccessibles, il opéra sa jonction un peu au-delà du territoire de Gênes.

Octave tint une semblable conduite envers les officiers et les soldats d'Antoine qu'il avait faits prisonniers de guerre. Tous ceux qui ne voulurent pas accepter du service dans son armée obtinrent successivement la permission de rejoindre leurs drapeaux. L'un des principaux officiers, nommé Décius, qui était l'ami particulier d'Antoine, se préparant à retourner auprès de lui, essaya de pressentir les dispositions d'Octave. J'en ai assez fait, dit-il, pour ceux qui savent me comprendre; pour les autres, ce que je ferais de plus serait inutile.

En même temps Octave ménageait des secours à Antoine, par ses liaisons avec les généraux de l'Occident. Il écrivit à Lépidus et à Pollion que l'injustice du sénat à son égard leur annonçait le traitement qui était réservé à tous les par-

tisans de César ; qu'Antoine allait sans doute ouvrir les yeux sur les excès où son orgueil l'avait entraîné; qu'ils devaient tous, à l'exemple des vétérans, se protéger mutuellement contre l'animosité de leurs ennemis, et dissimuler cependant avec le sénat jusqu'au moment favorable pour se déclarer.

Décimus insistait dans ses lettres, et Cicéron dans ses discours, pour attirer les regards du sénat sur l'agitation que ces intrigues avaient répandue dans les esprits; mais leurs efforts étaient impuissants; et ces dignes citoyens se communiquaient leur douleur de l'aveuglement dont le parti qui dominait dans le sénat les rendait également victimes; voulant suppléer envers l'un d'eux par de stériles honneurs, au secours de subsides et de troupes qui lui était indispensable; s'autorisant à l'égard de l'autre des succès mêmes qui avaient été le fruit de sa prévoyance, pour rejeter désormais ses conseils; accélérant par cette conduite si téméraire la nouvelle crise que tous deux avaient inutilement prédite. Elle éclata bientôt, et Décimus en instruisit Cicéron par une lettre du 3 juin, datée de son camp auprès d'Eporédia. Il ne me reste plus, disait-il, que la triste consolation d'avoir prévu ce qui devait arriver : que l'on délibère à-présent si l'on m'enverra des subsides, et si l'on appellera l'armée de Brutus, ou les légions de l'Afrique. J'écris

au sénat; soyez sûr que nous touchons aux plus grands dangers (1).

Les lettres de Décimus au sénat annonçaient que Lépidus s'était réuni avec Antoine, et renfermaient les détails de cette défection, qui devait porter un coup si funeste à la république.

XVIII. Lépidus favorise la retraite d'Antoine.

Lépidus s'était assez ouvertement déclaré pour Antoine pendant le siége de Modène. Il avait écrit au sénat une lettre, qu'il avait même affecté de rendre publique, et dans laquelle il l'invitait à prévenir, par le rétablissement de la paix, l'effusion du sang de tant de braves citoyens.

Cicéron avait fait plusieurs démarches pour prévenir cet éclat, et rattacher Lépidus à la cause de la république. Il avait sur-tout flatté son excessive vanité, en lui faisant accorder, dans l'assemblée du 1er janvier, l'érection d'une statue et le triomphe sur l'Espagne. Mais Lépidus n'avait pas même daigné faire mention dans sa lettre de ces honneurs ; Cicéron reconnut qu'il ne restait qu'à l'intimider, et ce fut l'objet de sa treizième Philippique.

Il déclara dans le sénat que ceux qui supposaient à Lépidus l'espérance de faire prévaloir son avis par la considération des forces dont il disposait, connaissaient bien peu la sagacité na-

(1) Ep. famil., XI, 26.

turelle de son esprit. Ce proconsul n'aurait pas choisi, pour insulter à l'autorité du sénat et du peuple romain, le moment où ils venaient de développer tant d'énergie et de ressources. L'élévation de sa fortune, loin de l'inviter à fomenter les troubles civils, l'intéressait plus que personne au succès des mesures qui allaient bientôt les étouffer dans leur naissance. Cicéron fit ainsi passer un décret sévère, qu'il envoya à Lépidus, avec une lettre où respirait toute la supériorité que les républicains commençaient à recouvrer. La réponse de Lépidus et ses premières démarches prouvèrent que Cicéron avait bien jugé de son caractère.

Lorsque Lépidus reçut le décret du sénat qui lui ordonnait de marcher contre Antoine, il était campé auprès du confluent du Rhône et de la Durance. Il fit partir aussitôt son lieutenant Culléon, avec ordre d'occuper les défilés des Alpes. Il se mit ensuite en marche avec son armée, et porta son camp sur les bords de la petite rivière d'Argens, à peu de distance de Fréjus. Mais sur sa route les lettres de ses amis l'avaient instruit de la fausse politique où le sénat se laissait engager, de sa faiblesse et de l'ascendant qu'il laissait prendre aux partisans des conjurés. Dès ce moment il avait préparé sa défection; il avait aussi adressé des instructions secrètes à son lieutenant. Culléon parut s'être

laissé gagner par les offres d'Antoine, et lui livra tous les passages.

XIX. Conduite perfide de Lépidus.

Malgré cette connivence, l'armée d'Antoine eut beaucoup à souffrir dans une route difficile où la disette fut si extrême, qu'après avoir consommé les fruits sauvages et les racines, les soldats furent même réduits à manger l'écorce des arbres. Mais, c'était dans de telles circonstances que leur général montrait tout son ascendant. Toujours au milieu d'eux, partageant leurs privations et leurs fatigues, leur inspirant l'énergie de son ame, il surmonta tous les obstacles. Arrivé enfin à la vue de Fréjus, il assit son camp à peu de distance de celui de Lépidus, séparé seulement par la petite rivière d'Argens. Il faisait cependant répandre que son arrière-garde, en arrivant à Polentia, sur le Tanaro, s'était mutinée; que le reste de son armée, après avoir refusé de traverser les Alpes, se repliait sur cette ville; que toutes ses recrues s'étaient débandées. Ces fausses nouvelles parvenaient jusqu'à Rome et entretenaient la sécurité de ses adversaires.

Antoine envoya des députés à Lépidus, et déclara à ses soldats qu'ils pouvaient s'éviter le soin de fortifier leur camp; qu'ils se trouvaient devant leurs anciens compagnons d'armes, dont le général était son ami. Lépidus avait déja écrit au sénat pour lui annoncer qu'il exécutait

ses ordres, et qu'il dissiperait aisément l'armée d'Antoine, déja fort affaiblie par ses fatigues et par de nombreuses désertions. Il envoya à Antoine ses officiers les plus affidés, pour lui témoigner ses regrets de se voir contraint d'obéir au décret qui le déclarait ennemi de la patrie.

Mais, en même temps, il faisait provoquer ses vétérans à communiquer avec ceux d'Antoine, et souffrait que la dixième légion, jadis levée par Antoine, manifestant plus ouvertement ses dispositions pour son ancien général, jetât un pont de bateaux sur la rivière d'Argens. Il assemble ensuite ses soldats sous prétexte de maintenir leur fidélité. Excités par Canidius-Crassus et par Rufrénus, zélés partisans d'Antoine, ils expriment à grands cris leurs vœux pour la paix, et leur répugnance à porter les armes contre leurs anciens camarades. Lépidus parut troublé, et poussa si loin la dissimulation que ses propres soldats y furent trompés. Deux de leurs tribuns, Lœlius et Clodius, déguisés en vivandières, passèrent dans le camp d'Antoine pour lui offrir de faire périr leur général. Antoine les laissa dans l'erreur, et, rejetant ces offres violentes, se borna à convenir de quelques mesures pour s'ouvrir l'accès du camp de Lépidus.

Juventius Laterensis, l'un des lieutenants de

Lépidus et zélé républicain, fut alarmé de ces intrigues. Lépidus l'avait trompé avec une adresse perfide. Lorsque dans sa marche sur la rivière d'Argens, il songeait à se déclarer pour Antoine, il avait témoigné à Juventius sa douleur d'entreprendre contre un général malheureux, son ancien ami, cette lutte, qui devenait même très-incertaine. Juventius avait répondu qu'il devait être charmé au contraire d'une occasion aussi favorable pour se placer au premier rang, comme le libérateur de la république; que le succès était infaillible; que Plancus se montrait disposé à oublier leurs anciennes querelles pour le seconder de toutes ses forces; que Décimus allait traverser les Alpes avec dix légions; qu'Antoine pressé de toutes parts serait contraint de mettre bas les armes sans combattre. Lépidus avait paru ne plus hésiter, et il avait même chargé son lieutenant d'engager Plancus à venir le joindre.

XX. Lépidus se réunit avec Antoine.

Plancus était dans des dispositions favorables au succès de cette négociation. Au début de la guerre de Modène, il s'était ménagé un prétexte pour attendre les événements, dans la nécessité de terminer les travaux de cette colonie de Lyon, qu'il avait fondée par ordre de Jules César. Quand le sort des armes parut se déclarer pour Antoine, Plancus écrivit au sénat dans le même sens que Lépidus, et demanda le

rétablissement de la paix. Mais Cicéron, en lui communiquant le décret du Sénat, lui avait représenté avec tant d'empire combien il était peu séant qu'un consul désigné et désigné avec Décimus, bravât l'autorité du sénat pour favoriser la perte de son collégue; il l'avait sur-tout tellement effrayé des forces du sénat, que Plancus avait protesté de sa soumission. Apprenant ensuite la retraite d'Antoine et le croyant perdu, il avait écrit de nouveau pour annoncer qu'il venait de passer le Rhône et se dirigeait sur l'Isère avec cinq légions, dont trois de vétérans, six mille hommes de cavalerie et un grand nombre d'auxiliaires. Ce fut pendant cette marche qu'il reçut le message de Juventius. Il accepta ses propositions, et ayant jeté un pont sur lequel il traversa l'Isère, il s'avança à grandes journées, précédé de sa cavalerie (1).

Juventius venait d'en recevoir la nouvelle, lorsqu'il remarqua les symptômes de la défection qui se préparait. Il pressa vivement Lépidus de lever son camp pour aller se joindre à Plancus. Lépidus y consentit, dépêcha un courrier à Plancus pour l'engager à l'attendre au lieu où il se trouvait, et donna l'ordre du départ pour le lendemain.

(1) Voyez sur-tout le livre X des lettres familières de Cicéron.

Mais ce jour était le même où devait éclater le soulèvement que Lépidus avait préparé, pour être contraint par son armée à se joindre avec Antoine. Dès le grand matin, et lorsque les soldats sortaient de leurs tentes, Antoine, à qui la dixième légion avait ouvert les portes du camp, paraît au milieu d'eux avec tout l'extérieur de la détresse. Ils accourent aussitôt, se pressent autour de lui, et le conduisent vers leur général, dont ils invoquent la commisération pour leurs malheureux frères d'armes. Lépidus paraît pris au dépourvu, il se lève à la hâte, et sort de sa tente pour ramener ses troupes à leur devoir. Il feint ensuite d'être contraint à céder, embrasse Antoine, et excuse ses premiers refus sur la nécessité des circonstances. Suivant quelques historiens, Lépidus se jeta même aux pieds d'Antoine, pour solliciter l'oubli de sa résistance, ce qui s'accorderait avec son desir d'accréditer l'opinion qu'il n'avait pu résister au soulèvement des soldats. Dans la lettre qu'il écrivit au sénat, il se fonda sur ces allégations; mais nous verrons qu'elles ne trouvèrent aucune créance.

Les deux armées réunies étaient prêtes pour le départ. Ce jour-là même elles firent une marche de plus de vingt milles pour atteindre Plancus. Les généraux espéraient, par la grande supériorité de leurs forces, l'obliger à livrer ses

légions; et tel avait été le véritable objet de tant d'astucieuses manœuvres.

XXI. Lépidus est déclaré ennemi public.

Plancus n'était plus éloigné que de quarante milles du camp de Lépidus, lorsqu'il reçut la lettre de ce général. Mais quelques heures après, un nouveau courrier l'instruisit de la trahison dont il allait être la victime. Juventius, au désespoir, avait dépêché ce courrier, et s'était percé de son épée. Plancus indigné revient sur l'Isère à marches forcées, passe cette rivière, fait rompre le pont, et envoie un message à Décimus. Il l'engageait à venir le joindre, l'assurant qu'il serait toujours fidèle à la république.

Tels étaient les funestes événements dont les lettres de Décimus au sénat renfermaient tous les détails. Décimus ajoutait qu'il allait se mettre en route pour joindre Plancus; il précipita même son départ, peu rassuré sur les desseins secrets d'Octave, et sur leur accord avec ceux que venait de manifester Lépidus. Il se dirigea par la vallée d'Aoste, et, pour ne pas être retardé dans sa marche par les Salasses, qui gardaient les défilés des montagnes, il acheta le passage au prix d'un denier pour chaque soldat (1).

Les nouvelles transmises par Décimus répandirent la consternation dans Rome. Les décem-

---

(1) Cinq décimes. Appian. Illyr., 17. De Bel. Civ., III, 82 et suiv.

virs n'osèrent plus s'assembler. Cicéron reprit son ascendant, et s'empressa d'en faire usage pour obtenir le décret qui appelait en Italie les armées de Brutus et de Cassius. Un autre décret ordonnait qu'il serait rendu des honneurs funèbres à Juventius Laterensis, et qu'on lui érigerait une statue. Un dernier décret, rendu le 30 juin, portait que la statue de Lépidus serait abattue, et le déclarait ennemi public.

Toutefois les impressions contre Cicéron subsistaient encore, et firent modifier le décret qu'il avait proposé pour rappeler les six légions de vétérans qui reconnaissaient en Afrique l'autorité du sénat. Il eût fallu en donner le commandement à Cornificius; et les partisans des conjurés ne voulurent pas donner de tels moyens de prépondérance à un ancien lieutenant de César. Ils préférèrent appeler Sextius, qui commandait dans la Numidie comme questeur de Salluste. Le décret lui donnait l'ordre d'amener deux de ses légions, et, pour exciter son zèle, lui conservait, sous le titre de pro-questeur, le gouvernement de la Numidie.

Cicéron insista vainement en faveur de Cornificius, dont il connaissait le généreux caractère, et le dévouement à la cause de la liberté. Mais déja lui-même perdait le faible ascendant qu'il avait recouvré, et les partisans des conjurés reprenaient la direction des affaires, en-

couragés par les nouveaux succès que Brutus et Cassius venaient d'obtenir dans l'Orient. Il est temps de faire connaître ces événements et leurs rapports avec ceux qui se passaient alors dans l'Occident.

XXII. Succès de Brutus dans la Grèce.

Nous avons laissé Brutus au moment où il s'embarquait pour la Grèce avec Cassius, sur la faible escadre que chacun d'eux avait formée, sous prétexte de leur commission pour les approvisionnements de l'Italie. Ils se rendirent d'abord à Athènes, où ils furent reçus avec de grands honneurs, et où le peuple leur décerna des statues auprès de celles d'Harmodius et d'Aristogiton. Cassius se rembarqua aussitôt pour exécuter ses projets sur la Syrie.

Brutus resta dans Athènes, fondant son espoir sur l'enthousiasme que ses vertus et son dévouement avaient inspiré aux peuples de la Grèce. Il vivait dans la retraite, et ne paraissait en public que pour suivre les leçons des philosophes de l'académie ou du lycée. Mais au sein de cette ville qui était considérée comme la patrie commune des arts et des sciences, se trouvaient les jeunes héritiers des plus illustres familles de Rome. Presque tous prirent de secrets engagements avec Brutus. On distinguait parmi eux Domitius, fils de celui qui avait péri à Pharsale, et le jeune Cicéron, qui aspirait à répandre par les armes une nouvelle illus-

tration sur ce nom déja si cher à la patrie. Brutus avait cependant envoyé son confident Hérostrate, pour sonder les dispositions de tous les commandants militaires dans la Macédoine et dans l'Illyrie.

Au milieu de ces dispositions, la nouvelle qu'Octave venait d'entrer dans Rome avec une armée, lui fit juger que le moment était favorable pour manifester ses desseins. Le premier qui se déclara pour lui fut M. Apuleius, proquesteur de la province d'Asie. Après avoir remis le gouvernement à Trébonius, il rapportait sur son escadre un trésor de seize mille talents, qui provenaient des tributs de l'Asie Mineure (1). Brutus, dont il était l'ami, s'embarqua sur-le-champ, et le rencontra à la pointe de l'île d'Eubée. Apuléius n'hésita point à lui remettre son trésor et ses soldats. Les deux flottes réunies rentrèrent dans le port Pirée aux acclamations de tout le peuple. Antistius, qui gouvernait alors la Grèce sous le titre de pro-questeur, accorda aussi vingt millions de sesterces sur la caisse de cette province (2).

Brutus envoya alors ouvertement des émissaires pour lever des troupes. Il se rendit en personne dans la Thessalie, et attira sous ses

---

(1) 76,800,000 francs.

(2) 4,000,000 de francs.

drapeaux tous ceux des anciens soldats de Pompée qui étaient restés dans ce pays après la bataille de Pharsale. Il s'empara aussi du dépôt d'armes et des munitions de guerre que César avait fait former à Démétriade pour l'expédition projetée contre les Parthes (1).

XXIII. Brutus s'empare des légions de Vatinius.

Caius ne s'était occupé jusqu'alors qu'aux dispositions de l'armée de Macédoine. Après avoir fait embarquer les cinq légions qu'Antoine s'était réservées, il avait envoyé à Dolabella par la Thessalie une légion et toute la cavalerie de cette armée. Il était encore dans Apollonie avec sept mille hommes, et se disposait à prendre le commandement de la Macédoine. Mais Hortensius, qui devait lui céder ce gouvernement, avait sous ses ordres deux légions; il était d'ailleurs informé des décrets que Cicéron avait obtenus contre Antoine quelques jours avant la prise de possession des nouveaux consuls. Il refusa de remettre sa province, et se déclara ouvertement pour Brutus.

Brutus faisait en même temps solliciter les corps de l'armée de Macédoine qui allaient joindre Dolabella. La cavalerie marchait partagée en deux divisions. La première division, qui était sous les ordres de Cinna, questeur de Dolabella, l'abandonna pour se ranger sous les

(1) Xe Philip., 11; XIIIe Philip., 16. Dion, XLVII, 21.

drapeaux de Brutus. Le jeune Domitius décida la seconde division à suivre cet exemple. Le fils de Cicéron s'avança alors avec un corps de troupes vers la légion qui arrivait sur les frontières de la Thessalie, commandée par L. Pison, lieutenant de Caius. Il obtint également sa défection, et Brutus l'en récompensa en lui donnant le commandement de sa cavalerie.

Caius conçut de vives allarmes; et sachant que Vatinius, après avoir éprouvé des revers dans la guerre d'Illyrie, se trouvait dans Dyrrachium avec trois légions et une nombreuse cavalerie, il se hâta pour l'y joindre. Mais il avait été prévenu. Brutus était arrivé le premier à la vue de cette ville après une marche forcée dans des campagnes couvertes de neige. Excédé de fatigues et manquant de vivres, il en avait fait demander aux postes avancés. Les soldats étaient accourus à l'envi avec toutes sortes de provisions, et avaient fini par lui ouvrir les portes de la ville. Vatinius avait été contraint de prendre la fuite.

Brutus se voyait alors une nombreuse armée. Il informa les consuls de ses succès par des lettres qui parvinrent à Rome au milieu de mars. C'étaient les premières qu'on eût reçues de cet illustre fugitif; et Pansa fut charmé de ces nouvelles, dont il espérait faire usage pour rabaisser les prétentions d'Antoine. Il proposa

au sénat de donner des éloges à la conduite de Brutus. Cicéron, malgré la résistance de Calénus, fit passer un décret qui accordait à Brutus le commandement général de la Macédoine, de la Grèce et de l'Illyrie, et mettait sous ses ordres les gouverneurs de ces trois provinces. Le même décret confirmait à Hortensius le gouvernement de la Macédoine. Ce fut à ce sujet que Cicéron prononça la dixième philippique.

XXIV. Dolabella fait périr Trébonius.

Ces honneurs rendus au chef des conjurés étaient le continuel objet des censures auxquelles les partisans d'Antoine se livraient contre le consul. On apprit sur ces entrefaites des nouvelles de la province d'Asie.

Dolabella, parti avant Cassius, l'eût aisément prévenu en Syrie; mais comme il l'avait laissé en Italie, incertain, et sans aucun moyen probable de lutter contre l'autorité du premier magistrat de la république, il n'en concevait aucun ombrage. Il se borna donc à envoyer l'un de ses lieutenants pour prendre en son nom possession de la province qui lui était assignée. C'était ce même Alliénus à qui Jules César, en s'éloignant d'Alexandrie, avait confié les troupes laissées à Cléopâtre, et qui en avait formé quatre légions. Alliénus partit pour l'Égypte, se mit à la tête de cette armée, et la conduisit par terre en Syrie.

Dolabella ne devait le joindre dans cette province qu'après avoir exécuté dans l'Asie mineure de vastes desseins qu'il avait concertés avec son collégue. Le plébiscite qu'il avait obtenu ne lui accordait que la province de Syrie; mais ses conventions secrètes avec Antoine lui donnaient une mission bien plus étendue, celle d'enlever à Trébonius et à Tullius Cimber leurs deux provinces. Il aborda à Athènes, et usa de l'autorité du consulat pour se faire remettre quelques corps épars qui étaient dans la Grèce. Poursuivant sa route par la Macédoine, et réunissant toutes les troupes disponibles, il se rendit par la Thrace dans l'Asie mineure, où Octavius Marsus, son lieutenant, l'avait précédé, suivi d'une légion. Voyant alors sous ses ordres vingt-cinq cohortes, une cavalerie assez nombreuse et plusieurs corps auxiliaires, il se porta rapidement sur Smyrne, où il espérait surprendre Trébonius.

Ce proconsul était sur ses gardes. Il avait mis une forte garnison dans Pergame, et se préparait à défendre Smyrne avec le reste de ses troupes. Dolabella, arrivant devant cette ville, trouva les portes fermées. Il demanda une conférence, protesta de son attachement pour Trébonius, se montra plein de zèle pour la liberté, et fit de vives instances pour être introduit avec ses troupes. Il n'obtint que la permis-

sion de faire entrer ses munitionnaires pour acheter des vivres, et un ordre pour être reçu dans Éphèse, où il se dirigea le lendemain. Trébonius avait chargé un corps de troupes de le suivre et d'observer ses mouvements.

Dolabella trompe par ses démonstrations pacifiques l'officier qui commandait ce détachement, revient sur lui à l'entrée de la nuit et le taille en pièces. Il pousse aussitôt sur Smyrne, escalade les murs presque sans résistance, et fait arrêter Trébonius dans son lit. Il l'exposa à la torture pendant deux jours; n'ayant pu le forcer à découvrir le lieu où se gardait la caisse de l'armée, il l'abandonna aux soldats, qui lui coupèrent la tête, la promenèrent au bout d'une pique, et firent souffrir les derniers outrages à son cadavre. Ainsi périt la première victime immolée aux mânes de César, et l'une des plus illustres. Trébonius était en effet le seul des conjurés qui fût parvenu au consulat; homme nouveau à la vérité, et qui devait toute son élévation à César, mais qui l'avait méritée par un esprit supérieur et par de rares talents militaires (1).

Ce crime atroce excita dans Rome une indignation si violente, que les partisans d'Antoine

XXV. Succès de Cassius en Syrie.

(1) Dion, XLVII, 26 et suiv. Appien, III, 26 et 77. XI[e] Philipp., 2 et suiv.

furent réduits au silence. Mais les nouvelles qui arrivèrent presque en même temps de la Syrie fournirent d'autres prétextes à leurs intrigues.

Cassius s'était dirigé d'abord sur les côtes de la province d'Asie, où Lentulus Spinther, questeur de Trébonius, lui avait fourni des navires et de l'argent. Tullius Cimber lui céda plusieurs de ses recrues, et favorisa ses levées dans la Cilicie. Avec ces troupes, Cassius fit passer sous ses drapeaux des corps de cavalerie que Dolabella dirigeait sur la Syrie. Il obligea aussi Tarcondimote, roi de la haute Cilicie, et la puissante ville de Tarse, à lui fournir des renforts et des munitions. Il se rendit ensuite en Syrie, se confiant sur la réputation qu'il avait acquise dans cette province, lorsque avec les débris des légions de Crassus il l'avait délivrée de l'invasion des Parthes.

Des forces considérables s'y trouvaient alors rassemblées, à l'occasion des entreprises formées par Cæcilius Bassus, l'un des chefs de l'armée qui avait succombé à Pharsale. Pendant la guerre de César en Afrique, il rassembla un assez grand nombre d'anciens soldats de Pompée, marcha contre Sextus Julius laissé avec une légion pour commander en Syrie, souleva contre lui ses propres soldats, et le fit assassiner. Se trouvant alors à la tête de deux légions, il fit fortifier Apamée, où il soutint avec succès

un siége contre Antistius. Il avait été assiégé de nouveau dans cette ville par Statius Murcus, nommé proconsul de Syrie. Murcus avait sous ses ordres trois légions, et Crispus était arrivé à son secours de Cilicie avec trois autres légions.

Cassius informa Murcus de son arrivée, l'invitant à le seconder pour le rétablissement de la liberté. Murcus n'hésita point, et fit déclarer ses trois legions pour Cassius. L'armée de Crispus obligea son général à suivre cet exemple, et Cassius se disposait à continuer le siége. Mais les soldats de Bassus ne s'étaient défendus avec tant de vigueur que parce qu'ils redoutaient la vengeance de Jules César. Ils se soumirent, malgré leur chef, à celui qui les avait délivrés de cette crainte.

La nouvelle des événements de la Syrie changea les dispositions du consul Pansa. Décidé à comprimer également les diverses factions, il s'alarma de voir toutes les forces de l'orient à la disposition des deux chefs des conjurés. Ceux-ci, qui s'attendaient à cette impression, avaient pris des mesures pour que toutes les dépêches fussent adressées ou communiquées au seul Cicéron; et Pansa allait partir pour l'armée, après avoir tenu l'assemblée du sénat convoquée pour l'affaire de Dolabella. Mais cette jeunesse téméraire qui suivait les drapeaux de Brutus, ayant

XXVI. Débats sur la guerre contre Dolabella.

adressé à Rome plusieurs lettres pleines de ses indiscrétions et de ses jactances, toutes ces précautions furent inutiles (1).

Calénus engagea la discussion avec beaucoup d'adresse. Invité, suivant l'usage de Pansa, à dire le premier son avis, il déclara que le crime de Dolabella méritait une punition éclatante, mais que le rebelle ayant sous ses ordres des forces considérables, une guerre aussi importante exigeait le nom et l'autorité des deux consuls; qu'il était d'avis de les en charger, et de leur donner le commandement général des provinces de l'Asie mineure et de la Syrie. Cette proposition rallia aux partisans d'Antoine tous ceux qui votaient pour les consuls. Mais elle fut combattue par Cicéron et par d'autres sénateurs qui réclamaient en faveur de Cassius. Leur résistance fut si vive, qu'il fallut renvoyer la délibération au lendemain. On engagea cependant Servilia, et plusieurs amis ou parents de Cassius, à presser Cicéron d'abandonner son opposition, pour l'intérêt même des conjurés.

XXVII. Les consuls sont chargés de cette guerre.

Cicéron tint ferme, et prononça dans sa séance du lendemain l'opinion qui forme la onzième de ses Philippiques. Après avoir exprimé son indignation contre Dolabella, s'élevant aussitôt à des considérations plus générales, il dé-

(1) Ad Brut., 12/6.

clara que l'on venait de voir le premier signal des horreurs qui se préparaient; que le véritable moteur d'un si grand crime était ce même homme qui, ayant étouffé dans le cœur de Dolabella de généreux sentiments, avait fini par lui inspirer toute sa fureur; que l'on pouvait dès ce moment pressentir ce qu'il fallait attendre d'Antoine lui-même, et d'Antoine entouré d'hommes sans frein, qu'il n'avait pas eu besoin de corrompre, qui avaient mérité par leur perversité déja éprouvée d'être associés à ses desseins. Il rappela tous leurs crimes, non moins odieux que celui qu'on s'apprêtait à punir; effrayant présage des forfaits dont était capable celui qui avait approuvé ou inspiré de telles scélératesses.

Au surplus, ajouta-t-il, loin de prétendre excuser Dolabella par une telle complicité, je ne veux qu'appeler sur sa tête une plus terrible vengeance. C'est pour ce motif que je m'oppose à l'avis de la confier aux consuls, déja chargés d'une guerre d'où dépend le salut de la république, et obligés d'y consacrer toutes les forces qu'elle a mises à leur disposition. La guerre contre Dolabella n'est pas du nombre de celles que l'on peut laisser entreprendre à des lieutenants. Des lieutenants ne peuvent sans imprudence être envoyés pour commander à cette province et à cette armée, qui se sont volontairement rangées sous l'autorité de Cassius.

Pour exercer votre justice contre Dolabella, il faut être justes envers celui qui, par le seul ascendant de son nom, a déja commencé la ruine de ce rebelle.

Toutefois ces puissants motifs, ni la force que leur prêta le talent de l'orateur, ne purent entraîner les suffrages. Le consul ne voulait pas donner un tel ascendant aux conjurés; et même des membres du sénat, étrangers à tous les partis, approuvaient cette pensée. Cicéron parvint seulement à empêcher que la délibération du sénat ne fût formée dans cette séance. Il tenta en sortant un dernier effort pour les intérêts de Cassius; et le tribun Servilius l'ayant présenté à l'assemblée du peuple, il parla avec tant de chaleur et d'éloquence, que le Forum retentit d'applaudissements. Mais le consul Pansa l'y avait suivi; il déclara aux citoyens que les dispositions du sénat étaient pleinement conformes à leurs desirs, mais que l'opinion de Cicéron étant combattue par les parents et les amis de Cassius, on avait dû les juger mieux informés de ses véritables intérêts. La démarche hardie de ce consulaire devint ainsi inutile, et la proposition de Calénus fut adoptée le lendemain. Le décret autorisait les consuls à commander en Asie et en Syrie par des lieutenants, jusqu'à ce que l'issue prochaine de la guerre contre Antoine leur permît de se transporter sur les lieux.

Cicéron informa Cassius de ce résultat, et ne dissimula pas son opinion sur les droits que paraissait lui assurer la gravité des circonstances. Cassius, déja disposé lui-même à suivre ce conseil, entreprit sous ses propres auspices la guerre contre Dolabella (1).

Brutus revenait cependant contre Apollonie, où Caius s'était retiré après la défection des légions de Vatinius, et voulait tenter de se défendre. Mais Caius, intimidé par les dispositions des habitants, abandonna cette ville et se dirigea sur Buthrote. Le jeune Cicéron fit une marche forcée avec la cavalerie, atteignit l'arrière-garde de Caius, tailla en pièces trois cohortes, et, retardant ainsi l'avant-garde, se présenta pour l'attaquer de front, au moment où elle débouchait d'un marais. Les soldats de Caius hésitent et sont bientôt enveloppés par de nouvelles troupes. Ils allaient être accablés par le nombre, lorsque Brutus, au lieu de commander la charge, ordonne à son armée de les saluer comme amis. Voyant qu'ils ne répondaient point à cet appel, il les laisse échapper. Deux jours après, les ayant entourés de nouveau dans un passage difficile, à quelques milles en avant de Buthrote, il montra encore la même clémence. Les soldats de Caius cédèrent enfin,

XXVIII. Brutus fait prisonnier Caius.

(1) Ep. famil., XII, 7 et 14.

et, se rangeant sous les drapeaux de Brutus, ils livrèrent leur général et leurs principaux officiers. Brutus se vit alors à la tête de huit légions. Il traita Caius avec bonté, lui permit d'écrire au sénat, et souffrit qu'il prît dans sa lettre le titre de proconsul (1).

Les préventions de Brutus contre Cicéron se manifestèrent à cette occasion. Cicéron lui ayant écrit que les circonstances eussent exigé plus de sévérité, Brutus répondit qu'il valait mieux pardonner à ceux qui avaient succombé, que combler d'honneurs ceux qui n'étaient déja que trop enflés de leurs succès. Il faisait allusion aux décrets rendus en faveur d'Octave. Néanmoins Caius justifia ces craintes en excitant le soulèvement des soldats. Brutus se présente aux séditieux, et leur inspire un si vif repentir qu'ils voulaient immoler eux-mêmes Caius et ses agents. Brutus ne put les sauver qu'en les envoyant sur la flotte, et feignant d'avoir donné l'ordre de les jeter dans la mer.

Caius fut sacrifié quelques mois après. Les uns ont attribué cette mort à Brutus, que la catastrophe de Décimus avait irrité. D'autres ont pensé qu'Hortensius, alarmé des complots tramés pour délivrer son prisonnier, avait supposé l'ordre de le faire périr.

---

(1) Appien, III, 79 et suiv. Ad Brut., 4 et 2 Vulg. Midl., 13 et 16.

La résistance de Brutus à un autre conseil de Cicéron, devait entraîner de plus graves conséquences. La nouvelle de la prise de Caius parvint à Rome péu de jours après le départ de Pansa. Cicéron écrivit aussitôt à Brutus pour l'engager à passer en Italie avec son armée (1). Après la levée du siége de Modène et dans la séance du 27 avril, Cicéron obtint un décret du sénat qui accordait à Cassius la puissance proconsulaire dans toutes les provinces de l'Asie, avec une autorité supérieure à celle des gouverneurs de ces provinces, et l'ordre aux rois et aux peuples alliés de lui fournir des secours. Le premier exemple d'un semblable décret avait été donné en faveur de Pompée, qui lui avait dû, suivant Appien, la confirmation unanime du surnom de Grand (2); Octave devait renouveler dans la suite cet exemple.

XXIX. Décret qui appelle Brutus en Italie.

Cicéron voulait faire ajouter au décret, que Brutus serait appelé en Italie. Nous avons vu que sa proposition avait été secondée par les lettres de Décimus, et qu'elle n'avait eu aucun succès. Ce refus avait pour prétexte la crainte que Cassius ne pût, avec ses seules forces, terminer la guerre contre Dolabella, et pour vé-

(1) Lettre du 22 avril, ad Brut., 3 Vul. — Midl., 12.

(2) De B. Mith., 97.

ritable cause des méfiances contre Cicéron; les partisans des conjurés ne voulaient pas lui donner, par cette armée, de nouveaux moyens de prépondérance. Cicéron fut réduit à négocier avec Brutus pour le décider à venir seconder sans ordre un sénat assez imprudent pour ne pas réclamer ses secours.

Brutus, qui avait d'abord incliné à suivre cet avis, et qui avait même réuni dans cet objet son armée aux environs de Dyrrachium, s'y refusait alors, et préparait son départ pour la Thrace. Il partageait les préventions de ses amis contre Cicéron, il paraît même les avoir inspirées par des censures amères; cachant sous ces apparences et déguisant peut-être à ses propres yeux sa jalousie de la supériorité que les grands talents et l'expérience de Cicéron lui assuraient dans le centre du gouvernement. De nobles sentiments excusaient ces erreurs de Brutus, sans les rendre moins dangereuses. Étranger à toute dissimulation, il ajoutait une ferme confiance aux protestations des généraux de l'occident, et sur-tout il avait répondu du zèle de Lépidus, son beau-frère, pour la cause de la liberté. Lorsqu'il eut été détrompé par l'événement, incapable de reconnaître ses torts, il se montra uniquement occupé à conserver aux enfants les biens que

le décret du sénat avait confisqués sur Lépidus (1).

Nous avons vu qu'à cette même époque, le retour du danger avait rétabli dans Rome l'influence de Cicéron. Il se hâta de faire passer le décret du sénat qui appelait Brutus et Cassius en Italie; et il leur écrivit à tous deux les lettres les plus pressantes. Prévoyant même leur résistance, il engagea deux sénateurs, dont il connaissait le zèle, Lucius et un parent du consul Pansa, à accepter une mission secrète du sénat : sous prétexte de voyager dans la Grèce pour leurs intérêts privés, ils devaient joindre Brutus et Cassius, et obtenir leur soumission au sénatus-consulte, en leur exposant les motifs urgents qui rendaient leur présence nécessaire en Italie. Mais Brutus, à qui le voisinage de la mer Ionienne eût facilité la prompte exécution de ce décret, traversait alors la Thrace. Avant la fin de juin, il était déja arrivé à Cyzique avec son armée.

XXX. Dolabella est secondé par Cléopâtre.

Le prétexte de réprimer Dolabella qui servait à colorer les refus de Brutus et de ses amis, n'était pas dans l'origine sans quelque vraisemblance. Dolabella avait fait des progrès rapides, lorsque son crime l'eut débarrassé de Trébonius.

(1) Ad Brut., 5, 2, 6, et 13 Vulg. — Midl., 12, 16, 15 et 20. Appien, III, 85 et suiv. Dion, XLVII, 24 et suiv.

La province d'Asie s'était soumise sans résistance, il avait attiré dans son parti les îles et les côtes méridionales de l'Asie mineure. Il avait réuni un grand nombre de vaisseaux de guerre, envoyés par les Lyciens et les Rhodiens, ou achetés par Lucius Figulus, son lieutenant, dans les ports de la Pamphilie et de la Cilicie. Il avait enlevé tous les navires de transport qui se trouvaient dans ces parages, annonçant qu'ils transporteraient son armée en Italie, après le succès de l'expédition contre Cassius.

Cléopâtre excitait, par ses promesses, la confiance et les projets de Dolabella. Nous avons laissé la reine d'Égypte à Rome, où son insolent orgueil accroissait les ressentiments qui perdirent Jules César. En apprenant sa fin tragique, elle s'éloigna précipitamment avec son époux. Effrayée ensuite par la perte de tous ses appuis, et voyant que les flatteurs de ce jeune prince lui inspiraient le desir d'exercer toute l'autorité, elle le fit périr par le poison. Plus inquiète encore après le succès de ce crime, empressée à saisir toutes les occasions qui pouvaient favoriser le rétablissement du parti de César, elle seconda Dolabella de tout son pouvoir. Elle avança les sommes nécessaires pour l'équipement des légions qu'Alliénus était venu chercher en Égypte, et fit armer dans ses ports

une puissante flotte pour la joindre à celle que commandait Figulus (1).

XXXI. Invasion de Dolabella en Syrie.

Lorsque la flotte de Dolabella se montra dans la mer de Syrie, sous les ordres de Figulus, la principale ville maritime de cette province, Laodicée se déclara ouvertement et le reçut dans son port. Dolabella traversait cependant avec son armée la Cilicie, qui se prononcait en sa faveur, et il ne doutait point de produire les mêmes soulèvements dans la Syrie. La désertion d'une grande partie de ses troupes l'avait réduit, il est vrai, à deux légions complètes; tout le reste de son armée était composé de recrues levées en Asie ou de corps auxiliaires. Mais il avait appris que Cassius s'était mis en marche pour attaquer les légions qu'Alliénus amenait de l'Égypte, et il espérait l'obliger à revenir sur ses pas. Il passa donc avec rapidité le mont Amanus, culbutant sur sa route les détachements qui gardaient les défilés. Arrivé devant Antioche, il espéra surprendre cette capitale de la Syrie à la faveur des intelligences qu'il s'y était ménagées. Trompé dans son attente, il tenta d'escalader les remparts à la faveur d'une nuit obscure; mais il fut contraint de se retirer avec une perte considérable.

---

(1) Ep. famil., XVI, 13 et suiv. Appien, III, 8, et IV, 60 et suiv. IIe Philip. Dion, XLVII, 24 et suiv.

Sans se laisser décourager par ce revers, il embarqua ses troupes et les transporta sur les côtes de la Phénicie. Son avidité devait y précipiter sa ruine. Il se voyait vis-à-vis de l'île d'Arade, célèbre alors par sa grande opulence, et il se flatta, en la menaçant du pillage, de la contraindre à se racheter par une contribution excessive. Les habitants engagèrent une négociation pendant laquelle ils reçurent des secours de Cassius.

Cassius avait mis une grande célérité dans ses opérations. Aussitôt que, par la reddition volontaire d'Apamée, il s'était vu à la tête de huit légions, il avait renvoyé Crispus, Bassus et tous les officiers dont la fidélité lui eût été suspecte. Il donna à Murcus le commandement de sa flotte, se forma une cavalerie nombreuse, et prit même à son service un corps considérable de Parthes. Parcourant alors en vainqueur toute la Syrie, qui se soumit et lui fournit des sommes considérables, il pénétra dans la Palestine. Les quatre légions d'Alliénus y arrivaient, après avoir traversé le désert. Entourées tout-à-coup par une armée très-supérieure, et sommées au nom de Cassius, si fameux dans ces contrées, elles se rangèrent sans résistance sous ses drapeaux.

XXXII. Dolabella se renferme dans Laodicée.

Cassius se mit alors à la tête de sa cavalerie, pour se diriger à marches forcées sur l'île d'A-

rade. Il aperçut en arrivant l'armée de Dolabella bordant la côte sans méfiance. Les nouvelles levées et les auxiliaires ne soutinrent pas le premier choc. Les deux légions firent plus de résistance, et Cassius voyant que ses troupes, déja fatiguées d'une longue marche, commençaient à se rebuter, fit suspendre l'attaque jusqu'au lendemain. Dolabella profita de ce délai pour faire embarquer ses troupes, gagna Laodicée, où il fut aussitôt assiégé par terre et par mer, et se flattait d'être bientôt dégagé par ses nombreux vaisseaux.

Mais les flottes de Cassius commençaient à dominer sur la mer. Lentulus Spinther, questeur de l'infortuné Trébonius, ayant fui dans la Grèce avec sa caisse militaire, revenait suivi d'une flotte nombreuse. Deux escadres que Marius et Titius, lieutenants de Dolabella, avaient réunies dans les ports de la Lycie, furent dispersées et contraintes d'abandonner leurs navires de transport. Pendant ce temps, une flotte fournie par les Aradiens et les villes de Tyr et de Sidon, sous les ordres de Quintus Cassius et de Rufus, lieutenants de Cassius, attaquait Figulus et l'obligeait de se refugier dans le port de Coryce, où ils le tinrent bloqué.

Cléopâtre intimidée n'osa faire sortir de ses ports la flotte qu'elle destinait à Dolabella. Elle

s'excusa seulement de l'envoyer à Cassius, alléguant les maladies contagieuses et la famine qui désolaient son royaume. Sérapion, qui commandait pour elle dans l'île de Chypre, ne pouvait alléguer la même excuse, et se trouvait plus exposé aux ressentiments de Cassius ; il paraît même que la reine l'avait autorisé par des ordres secrets. Quoi qu'il en soit, il ouvrit ses ports à Quintus, et lui remit tous ses vaisseaux.

Dolabella ne se laissa point décourager. A la tête de sa flotte, il attaqua Murcus qui bloquait le port de Laodicée, remporta sur lui un avantage considérable, et fit porter de nouveaux ordres à ses lieutenants. Lentulus était revenu sur ses pas pour surveiller les Lyciens et les Rhodiens; Marius et Titius, rassemblant leurs vaisseaux épars, dégagèrent Figulus; et Cléopâtre elle-même, renonçant à sa timide politique, fit sortir sa flotte de ses ports.

XXXIII. Mort de Dolabella.

Murcus, ainsi menacé de se voir bientôt attaqué par des forces supérieures, use de stratagême. Il rassemble des navires de transport, les remplit de matières combustibles, et profite d'un vent favorable pour les faire entrer tout embrasés dans le port de Laodicée. Les vaisseaux de Dolabella sortent en désordre pour éviter cet incendie, Murcus les attaque, et leur ferme l'entrée du port où il pénètre avec sa flotte.

Laodicée fut dès ce moment attaquée par mer, et n'était pas moins vivement pressée du côté de la terre. Cassius avait terminé tous ses travaux, le bélier commençait à ouvrir dans les murs de larges brèches. Toutefois Dolabella se défendait avec vigueur; mais, lorsqu'il eut été privé de toutes ses communications par mer, la disette entière de vivres découragea les habitants; et l'esprit de défection se manifesta parmi les soldats. Octavius, placé aux avant-postes, prévenait encore la trahison par sa vigilance. On profita d'un moment où il s'était retiré, accablé de fatigue, et tandis qu'il se livrait au sommeil, un certain Quintus, qui avait tramé ce complot avec quelque centurions, ayant ouvert des poternes, pratiquées dans le mur pour les sorties, introduisit les assiégeants dans la place. Dolabella qui était occupé à repousser une fausse attaque, voyant paraître l'ennemi sur ses derrières, ordonna au tribun qui commandait sa cohorte prétorienne de le tuer. Le tribun obéit, et se perça de la même épée.

Ce fut ainsi qu'après un siége de deux mois et au milieu du mois de juin, Cassius termina cette guerre qui avait paru si redoutable. Il fit rendre au corps de Dolabella les honneurs de la sépulture, reçut le serment de ses deux légions, et ne commit aucunes cruautés dans Laodicée: mais il pilla le trésor public et les temples, et

ruina cette ville opulente par des taxes excessives. Il informa son collègue de ses succès par des lettres où l'on trouve la preuve que Brutus lui avait inspiré ses préventions; car il se proposait, après avoir soumis la Cilicie, d'envahir l'Égypte. L'armée de ce royaume n'était plus composée que de troupes nationales; la flotte était fort inférieure à la sienne; Cléopâtre serait contrainte de livrer ses vaisseaux et ses trésors.

XXTIV. Cassius envahit la Cappadoce

Brutus était à Cyzique lorsqu'il reçut les dépêches de Cassius. Les députés du sénat le joignirent, peu de jours après, pour le presser d'exécuter le décret qui l'appelait en Italie. La chûte de Dolabella le laissait désormais sans excuse. Il fit donc proposer à Cassius de suspendre l'exécution de son projet, et de réunir à Smyrne leurs deux armées. En adoptant ce parti mitoyen, les deux généraux refusaient à l'Italie les secours qu'elle réclamait, et se privaient des avantages que leur eût promis la conquête de l'Égypte. Mais Brutus, accoutumé à ne prendre conseil que de lui-même, croyait pouvoir ainsi concilier sa résistance aux volontés du sénat, avec les devoirs que lui imposait la défense de la patrie.

Cassius promit de se rendre à Smyrne. Avant de quitter la Syrie, il vendit les principautés, imposa des taxes excessives, et fit des distributions à son armée. Les cavaliers parthes ayant

voulu retourner dans leur pays, il les récompensa généreusement, et les fit accompagner par une députation qu'il chargea d'offrir à leur roi de riches présents, pour obtenir son alliance. Laissant alors Quintus pour commander en Syrie, avec une légion, Cassius se dirigea vers la Cappadoce. Ariobarzane, roi de cette contrée, quoique comblé de bienfaits par Jules César, avait gardé une timide neutralité dans ces dernières querelles. Cassius, l'accusant de l'avoir violée, le fit attaquer à l'improviste par sa cavalerie. Le roi fut pris et tué, ses trésors et toutes ses munitions de guerre tombèrent au pouvoir du vainqueur.

Cassius revint en Cilicie, où il voulait tirer une vengeance non moins utile des riches habitants de Tarse. Après avoir fourni des secours à Dolabella, ils avaient attaqué un poste occupé par les troupes de Tullius Cimber, et destiné à assurer sa retraite, pendant qu'il se réunissait en Syrie avec Cassius. Le siége de Laodicée n'était pas encore terminé: néanmoins Cassius envoya sur-le-champ une division pour occuper leur ville, et il arrivait alors avec toutes ses troupes, menaçant de l'abandonner au pillage. Il lui permit ensuite de se racheter; mais il exigea quinze cents talents (1). Toutes les propriétés

(1) 9,200,000 francs.

publiques furent vendues et tous les temples dépouillés. Des taxes énormes furent imposées sur les citoyens, et ceux qui ne purent les payer furent réduits en esclavage. On vendit jusqu'à des enfants et des vieillards : un grand nombre de jeunes gens se donnaient la mort pour se soustraire à cette ignominie. Cassius mit enfin un terme à ce fléau, et abandonna le reste de la contribution. Il parcourut toutes les contrées de l'Asie mineure, depuis la mer de Syrie jusqu'au Pont-Euxin, pour faire reconnaître son autorité, et lever des taxes exorbitantes; il conduisit ensuite ses troupes au rendez-vous convenu avec son collègue.

XXXV. Expédition de Brutus en Thrace.

Dans la partie opposée de l'Asie mineure, Brutus avait fait triompher la cause commune par d'autres mesures. Ses vertus et l'équité de son gouvernement lui avaient concilié les habitants, qui le secondèrent avec zèle pour la construction de nombreux vaisseaux dans le port de Cyzique et dans les autres ports des provinces d'Asie et de Bithynie. Tous les états de ces contrées se déclaraient pour lui; Déjotarus, roi de Galatie, leur en avait donné l'exemple. Il s'était refusé à toutes les instances de Cassius, ne voulant pas s'exposer à perdre le fruit du sacrifice auquel il avait consenti l'année précédente, pour obtenir de Fulvie l'acte de César

qui lui restituait ceux de ses états dont il avait été dépouillé. Mais, lorsqu'il eut appris l'arrivée de Brutus dans ces contrées, il jugea qu'aucune excuse ne pouvait le dispenser de témoigner sa reconnaissance à celui qui avait jadis plaidé si généreusement sa cause auprès de Jules César. Il vint le trouver avec un corps d'infanterie et l'élite de sa cavalerie, commandée par Amyntas. Parmi ceux qui imitèrent sa conduite, on a cité les rois de Paphlagonie et de Pisidie.

Brutus s'occupa alors d'une expédition en Thrace, qu'il avait promis d'entreprendre en faveur du fils de Polémocratie. Il paraît par la suite de cette histoire que ce jeune prince s'appelait Cotys, et qu'il était de la famille qui régnait sur le royaume des Odryses, le plus considérable de la Thrace. Le dernier roi, Sadalès II, était mort depuis peu sans enfants, léguant ses états au peuple romain, et les troubles excités par cette vacance du trône, avaient coûté la vie à l'époux de Polémocratie. Brutus recueillit cet héritage, le promit à Polémocratie pour son fils, et accepta ses trésors, sous la condition de les rendre après la guerre. Ils furent frappés en monnaies, dont plusieurs se conservent encore dans le cabinet des curieux (1).

(1) Dion, XLI, 51. César, de B. civ., III, 1. L'une de ces monnaies offre l'image de la liberté, et au revers un

Le royaume des Sapéens, le plus puissant de la Thrace, après celui des Odryses, et voisin de la Macédoine, était alors gouverné par les deux frères Rhascupolis et Rhascus. Rhascupolis amena des troupes à Brutus, et lui fut d'un grand secours dans ces pays difficiles. Brutus n'éprouva quelque résistance que de la part des Thraces-Besses, peuples inquiets et féroces de la Thrace occidentale, qui avaient secoué le joug des Odryses. Ils défendirent avec courage les défilés de leurs montagnes, et firent essuyer à Brutus plusieurs revers. Forcés enfin dans leurs principales retraites, par le secours de Rhascupolis, ils demandèrent la paix, et Brutus triomphant reçut de ses soldats le titre d'*imperator*. Ce titre lui avait paru nécessaire pour donner plus d'éclat à ses armes dans la lutte qui allait s'engager.

XXXVI. Lettres de Brutus à Cicéron. Pendant que Brutus cherchait une gloire stérile au milieu des rochers de la Thrace, Cicéron attendait avec de mortelles inquiétudes le résultat de ses efforts pour l'attirer à Rome; mais il n'obtint que des refus exprimés dans deux

---

bonnet entre deux poignards, avec cette légende : *libertas restituta*, la liberté rétablie. L'autre porte l'effigie de Brutus avec le titre d'*imperator;* et pour légende *Eid. Mart.*, les ides de mars. La gravure de ces médailles se trouve dans l'Histoire des rois de Thrace, de Cary.

lettres de Brutus, qui ont été vantées par plusieurs auteurs. Pour les juger avec impartialité, il est nécessaire de ne pas les séparer des circonstances où elles furent écrites.

Après l'inutile mission des députés du sénat, Cicéron tenta, sans plus de succès, la médiation d'Atticus, leur ami commun. Il engagea enfin Messala à se rendre auprès de Brutus, et le chargea d'une lettre qui renfermait des explications sur sa conduite. Il les donnait à regret, mécontent de l'aigreur et du ton de supériorité qui rendait les censures de Brutus intolérables; mais il sacrifiait toutes ces considérations à l'intérêt pressant de la république. Il faisait observer à Brutus que ses amis, excellents citoyens sans doute, mais sans expérience dans les affaires, oubliaient qu'eux-mêmes avaient voulu naguères enchérir sur les honneurs proposés pour Octave, et qu'il paraissait bien peu convenable, lorsque la crainte avait fait prodiguer les hommages pendant le danger, de méconnaître les services auxquels on devait la victoire. Il développait ensuite les motifs de ses principales démarches. Je n'ose m'expliquer davantage, ajoutait-il, il deviendrait trop évident que j'étais moins guidé par la reconnaissance que par la politique. Ne suffit-il pas d'ailleurs de vous rappeler combien il est urgent que vous arriviez en Italie avec votre armée. On vous

attend avec une extrême impatience ; tous accourront vers vous dès que vous paraîtrez. Hâtez-vous, au nom des dieux ! vous savez que tout dépend de l'occasion, et de la promptitude à la saisir.

Brutus ne répondit que par de nouvelles censures. Il dédaignait même de justifier sa résistance et celle de Cassius aux ordres si pressants qu'ils avaient reçus du sénat. Telle était alors la déplorable situation des affaires. Ceux-mêmes qui combattaient pour la cause de la république affectaient une entière indépendance de l'autorité légalement chargée de la gouverner.

Nous verrons les tristes effets de ces refus. Rome allait être exposée sans défense aux attentats d'Octave. Cicéron crut devoir écrire à ce jeune ambitieux, pour l'engager à respecter le décret d'amnistie porté par le sénat ; et il envoya une copie de sa lettre à Atticus, qui la crut propre à faire une impression favorable sur l'esprit de Brutus. L'austère stoïcien rompit alors le silence envers Cicéron ; mais ce fut pour enchérir sur cette supériorité insultante qu'il affectait à son égard. Vous supposez donc, lui écrivait-il, que ma sécurité peut dépendre d'un seul homme, et que je suis disposé à l'acheter au prix de mon honneur. Je ne réclame point le séjour de ma patrie , si je dois y vivre esclave. Je saurai trouver Rome par-tout où sera la li-

berté, et m'assurer le bonheur en m'élevant par ma seule vertu au-dessus de tous les événements. Vous, Cicéron, ne vous laissez pas séduire à l'amour de la vie, et ne demandez point à Octave ce que vous obtiendriez bien mieux par une résolution généreuse.

Ces derniers mots faisaient allusion au dogme qui ordonnait de se soustraire aux revers par une mort volontaire, et qui était commun aux deux sectes de Zénon et d'Épicure. Mais on ne peut expliquer toute la conduite de Brutus que par l'orgueil indomptable qui était particulier aux stoïciens. Il autorisait cette présomptueuse sagesse qui lui faisait à-la-fois rejeter les conseils dictés par l'expérience, et les ordres adressés par le sénat. Il lui inspirait également de censurer avec amertume les honneurs que le malheur des temps avait obligé d'accorder à Octave, et de laisser d'ailleurs cet audacieux héritier de César poursuivre sans obstacle des projets qui allaient être si funestes à sa patrie (1).

XXXVII. Dispositions d'Octave dans la Cisalpine.

Octave avait vu ses desseins parvenus à leur maturité, lorsque la défection de Lépidus eut obligé Décimus à passer dans les Gaules. Tous ses moyens de succès étaient réunis, préparés par sa prévoyance, par sa perfidie, ou même

(1) Hist. rom. de Rollin, liv. XLVIII, § 2. Ad Brut., 3, 15 et 18. Vulg. — Midl., 11, 23 et 24.

par les démarches que sa faiblesse avait inspirées, et que sa fortune avait fait tourner à son avantage. La possession de la Gaule cisalpine, indispensable pour asservir la république, et qu'Antoine n'avait pu s'assurer par tant de prodiges de bravoure, Octave l'avait obtenue par les victoires mêmes des deux consuls. Il employait le nom du sénat pour appeler auprès de lui ces nombreux partisans qui s'étaient jadis attachés à Jules César, proconsul de cette province pendant dix années.

Une armée devenue redoutable appuyait ses prétentions. Par la réunion des trois légions qui avaient refusé de suivre Décimus, Octave se voyait à la tête de huit légions, complettées avec soin, et composées en grande partie de vétérans. Sa cavalerie était nombreuse et bien montée; il avait formé un grand nombre de corps auxiliaires. L'abondance régnait dans son camp, entretenue par ses trésors et par les ressources d'une province opulente. La plupart de ces hommes distingués que Jules César avait formés à la politique, ou instruits à la victoire, entouraient l'héritier de son nom. Déja même cette brillante jeunesse, que les grandes espérances d'Octave lui avaient attachée, plus intéressée à élever cette puissance sur laquelle devait reposer le fondement de sa propre fortune, laissait voir et justifiait la faveur qu'elle avait ob-

tenue. On commençait à remarquer le génie supérieur de Mécènes et les talents précoces d'Agrippa.

Au-dehors, les circonstances n'étaient pas moins favorables pour Octave. D'une part le sénat était affaibli par ses divisions, par l'ajournement de l'élection des consuls, et par la pénurie du trésor. Il ne pouvait obtenir ni impôts, ni dons volontaires, et les citoyens, divisés sur tout le reste, ne paraissaient d'accord que sur le refus des sacrifices réclamés pour sauver la patrie. Il avait inutilement appelé à son secours les légions de l'orient; une injuste méfiance lui avait rendu presque inutiles les légions de l'Afrique. D'autre part Antoine concourait sans le vouloir aux desseins d'Octave. Il tenait en échec l'armée de Décimus et de Plancus; il ne pouvait même laisser derrière lui leur armée pour marcher contre Octave, qui l'avait sauvé en rejetant leurs propositions, qui restait encore maître de le perdre en les acceptant. Il aurait d'ailleurs vainement proposé cette entreprise à Lépidus, qui se ménageait entre les deux rivaux, ou ces nouveaux hasards à ses soldats, qui étaient rebutés par tant de périls et de fatigues.

XXXVIII. Prétentions d'Octave au consulat.

Octave comptait même sur les dispositions secrètes de Plancus, dont les démarches justifiaient cette espérance. Plancus écrivait au sénat, pour l'engager à lui ménager le concours

d'Octave, affectant ainsi de le croire toujours attaché à la cause de la république. Soit que le sénat voulût confirmer Plancus dans cette opinion; soit que sa politique fût devenue incertaine et timide, depuis qu'il avait retiré des mains de Cicéron la direction des affaires; il suivit ce dangereux conseil, et poussa même à l'excès des déférences désormais suspectes. Un premier décret associa Octave avec Décimus pour le commandement des armées destinées contre Antoine. Octave avait dédaigné l'offre de l'ovation, quand on accordait le triomphe à celui qu'il avait délivré par sa victoire; un autre décret lui accorda le triomphe. Des libéralités non moins tardives furent annoncées aux vétérans: on n'avait pu se procurer de l'argent pour l'entretien des défenseurs de la république; mais pour appaiser ceux qui menaçaient de l'opprimer, le sénat ne craignit plus d'établir des impôts excessifs, et les citoyens s'empressèrent de les acquitter.

Octave parut recevoir avec reconnaissance la commission de la guerre contre Antoine, et se prépara publiquement à la remplir. Ses soldats, excités en secret, manifestaient d'autres dispositions. Ils se réunissaient fréquemment en groupes pour se communiquer leurs sentiments sur cette politique timide qui faisait oublier les services après le succès, qui en ra-

menait le souvenir avec le danger, et dont l'unique but était d'armer les vétérans les uns contre les autres. Ils finirent par se jurer mutuellement de ne plus combattre contre ceux qui auraient servi sous César; serment qui avait sur-tout pour objet les armées d'Antoine et de Lépidus, où se trouvaient réunis un si grand nombre de vétérans. Ils envoyèrent aussi à Rome une députation pour demander au sénat de ne plus les obliger à combattre leurs concitoyens, et de faire acquitter les récompenses qu'il leur avait promises.

Ce fut alors que les amis d'Octave proposèrent de le faire élire consul. On ne pouvait objecter que son âge; mais sa jeunesse, qui ne l'avait pas empêché de rendre d'éminents services, devait-elle le priver de leur récompense? Ils insinuaient d'ailleurs que Cicéron aspirait à être son collégue, et le dirigerait par ses conseils. Les sénateurs voulurent d'abord éluder cette demande; ils offrirent d'accorder à Octave le droit de donner son opinion dans le sénat au rang des consulaires. Comme il parut que cette offre était dédaignée, ils ajoutèrent la promesse de le faire nommer à la préture dans les prochains comices, et au sortir de cette magistrature, de le proposer pour le consulat.

Cicéron, qui se voyait si gravement compromis dans ces intrigues, n'hésita pas à les atta-

quer ouvertement. Il en exposa si vivement le danger dans le sénat, que tout le crédit d'Octave, déja si grand à cette époque, ne put engager aucun magistrat, et même aucun membre du sénat, à appuyer ouvertement ses prétentions. Cicéron reprocha aux amis de ce jeune ambitieux leur démarche prématurée; il lui écrivit à lui-même pour l'engager à la désavouer. Mais dans la suite la flatterie a confirmé des bruits que l'ambition avait semés; et plusieurs historiens ont raconté que Cicéron avait voulu obtenir un nouveau consulat par une association si téméraire (1).

XXXIX. Députation de l'armée au sénat.

Cependant des commissaires du sénat arrivaient auprès de l'armée avec de pleins pouvoirs pour régler les récompenses qui lui étaient promises. Ils proposèrent à la légion de Mars et à la quatrième légion, que le sénat considérait toujours comme engagées à son service, de se rendre au camp de Décimus. Tous les fonds étaient faits; leurs gratifications seraient payées à leur arrivée; voudraient-elles préférer la protection d'un citoyen, dont le pouvoir était précaire, à la bienveillance du sénat, seul dépositaire d'une autorité permanente? Mais ces deux légions furent sourdes à toutes les insinuations,

(1) Dion, XLVI, 42 et suiv. Appien, III, 80 et suiv. Ad Brut., 10 Vulg. — Midl. 21. Suét., Octav., 26.

et ne voulurent même pas s'assembler hors de la présence de leur général. Octave reconnaissant que tous les ménagements sont désormais inutiles, provoque le départ des commissaires.

Il assemble ensuite son armée, et déclare que le sénat ne dissimule plus son projet de les tenir divisés et armés les uns contre les autres; qu'après avoir, dans ce motif, exclu leur général de la commission des décemvirs, il veut à-présent séparer les légions; que tant qu'il restera soumis à l'influence de leurs ennemis, leurs récompenses, leur sûreté et la vie de leur général seront également compromises. Je ne considère pas, ajouta-t-il, mes propres dangers; mais je ne puis souffrir que tant de braves gens soient compromis pour leur attachement à la mémoire de mon père. Je n'ai pas l'ambition des honneurs; vous avez pu en juger quand j'ai refusé ceux que vous m'aviez déférés. C'est pour vous seuls que j'aspire au consulat. Mon unique objet est d'obliger le sénat à vous tenir ses promesses, de vous garantir les bienfaits que vous avez reçus de César, et en appelant sur ses assassins la vengeance des lois, de vous délivrer vous-mêmes des ennemis qui ont conspiré votre perte. L'armée applaudit, et quatre cents des vétérans les plus déterminés sont envoyés à Rome pour demander au nom de tous qu'Octave soit nommé consul.

Les députés ayant été introduits dans le sénat, on leur objecta qu'Octave n'avait pas l'âge requis par les lois. Ils prouvèrent, par la nomination de Valérius Corvus et de Scipion, que cette règle avait toujours eu ses exceptions; ils alléguèrent aussi les exemples plus récents de Pompée et de Dolabella. Le sénat promit d'en délibérer. Les députés demandèrent alors une amnistie pour les partisans d'Antoine. Ils suivaient les instructions d'Octave, qui espérait abuser d'un refus pour animer ses vétérans. Mais le sénat avait résolu de ne pas aigrir les esprits, et il ne voulait que gagner du temps. Toutefois la rudesse et l'impudence des députés de l'armée firent perdre patience à quelques-uns des sénateurs, et, en réprimant leurs termes peu mesurés, ils ajoutèrent des observations sur les graves conséquences de leur démarche. Les vétérans sortirent de la salle fort animés. Lorsqu'ils reprenaient leurs armes dans le vestibule, le centurion Cornélius, leur chef, mettant la main sur la garde de son épée, et se retournant vers l'assemblée : si vous n'accordez pas le consulat à César, dit-il, voici qui le lui donnera.

XL. Octave marche sur Rome.

Les députés repartirent à l'entrée de la nuit, persuadés, ou feignant de penser qu'ils n'étaient plus en sûreté dans Rome. La nouvelle qu'ils venaient de quitter la ville en fugitifs, parvint

rapidement au camp d'Octave, grossie par des insinuations perfides : on ne les avait admis dans le sénat que pour leur tendre un piége ; le projet de les faire périr n'avait été déjoué que par la célérité de leur fuite. Les soldats s'assemblent en tumulte, s'excitant les uns les autres par des invectives contre le sénat, et par l'éloge de leur général ; demandant qu'il les conduise à Rome, et qu'ils sauront bien lui faire accorder le consulat. Octave se présente à eux, achève de les enflammer par sa harangue et donne l'ordre du départ. Lorsque, à l'exemple de son père, il eut donné le signal de la guerre civile, en passant le Rubicon, il laissa son corps d'armée en arrière, et s'avança à marches forcées sur Rome avec quelques corps d'élite et sa cavalerie. Il apprit sur sa route que de nouveaux députés du sénat étaient partis pour satisfaire aux demandes de l'armée, et qu'ils apportaient avec eux une somme considérable. Certain de la retrouver dans Rome, il détacha quelques escadrons qui les obligèrent de retrograder.

Le bruit de sa marche et des dévastations qu'il exerçait sur les propriétés des républicains, répandit la terreur dans Rome. Des citoyens erraient consternés dans les rues, d'autres préparaient leur fuite avec leurs femmes et leurs enfants, ou s'occupaient à mettre en sûreté leurs

effets les plus précieux. Le sénat se réunit à la hâte, et Cicéron, témoin des événements qu'il avait inutilement prévus, se renferma dans sa maison.

XLI. Entrée d'Octave dans Rome.

Les sénateurs s'abandonnèrent d'abord à d'inutiles déclamations, les uns contre ceux qui avaient provoqué l'armée d'Octave sans avoir des troupes à lui opposer, les autres contre Brutus et Cassius, qui avaient méconnu l'autorité du sénat et la voix de la patrie. L'urgence du danger appela bientôt l'attention sur les moyens de le conjurer. Le sénat rendit un décret qui accordait sans distinction cinq mille deniers à tous les soldats d'Octave, qui le chargeait seul de cette distribution, et qui l'autorisait, malgré son âge et son absence, à se mettre sur les rangs pour le consulat. Des députés partirent sur-le-champ pour lui porter ce décret.

Aussi-tôt après on envisagea avec effroi les conséquences de cette honteuse démarche : on avait encouragé la rebellion ; on s'était montré indigne de ces anciens Romains dont les plus grands revers n'avaient fait qu'accroître l'énergie ; on aurait dû opposer à des soldats séditieux l'autorité des lois et de la patrie, se défendre jusqu'à l'arrivée de Décimus et de Plancus, périr s'il le fallait, plutôt que d'accepter la servitude.

Apprenant alors que les deux légions de l'Afrique avaient pris terre dans le port voisin, le sénat fit convoquer tous ceux qui ne s'étaient pas rendus à la première assemblée, et révoqua son décret. Cornutus et les autres préteurs furent chargés de diriger la défense. La légion de Pansa et les deux légions de l'Afrique furent placées sur les points les plus exposés, au Mont-Janicule et au pont du Tibre. Tous les citoyens prirent les armes et furent distribués dans les autres postes. On avait déja envoyé l'ordre d'arrêter la mère et la sœur d'Octave; mais elles étaient en sûreté par les soins de ses amis.

Octave n'avait pas cependant ralenti sa marche. Les députés, qui étaient encore auprès de lui, se retirent pleins de confusion. Sa cavalerie, ayant reçu l'ordre de prendre un détour, arrive sur les points opposés à ceux que gardaient les trois légions, pénètre dans la ville sans résistance, et invitant les citoyens à ne rien craindre, vient occuper le Mont-Quirinal. Les trois légions envoient alors, malgré la résistance de leurs chefs, des députés qui traitent avec Octave. Le préteur Cornutus au désespoir se perce de son épée. Les autres préteurs s'empressent de faire leurs soumissions.

Octave, devenu ainsi maître de Rome, sans avoir même tiré l'épée, fit le lendemain son

entrée dans la ville. Accueilli par les acclamations de la multitude, il se rendit au temple de Vesta, où il trouva sa mère et sa sœur. Cicéron hésita d'abord et se résolut ensuite à demander une audience. Il voulait entreprendre de se justifier; Octave l'interrompit pour se plaindre qu'il eût été le dernier de ses amis à lui offrir ses félicitations.

XLII. Octave est élu consul avec Pédius.

Au commencement de la nuit, on apprend que la légion de Mars et la quatrième légion, indignées que l'artifice d'Octave les ait rendues complices de l'oppression de leur patrie, viennent de quitter ses drapeaux. On accourt aussitôt au sénat, où l'on délibère en tumulte. Le tribun Apuléius se charge de faire reprendre les armes au peuple; Crassus est envoyé dans le Picénum pour lever des troupes. Bientôt la nouvelle fut démentie; tout se dispersa, Cicéron s'enfuit dans sa litière, et Crassus fut arrêté au moment où il partait déguisé en esclave. Octave, qui paraît avoir été l'auteur de cette ruse, affecta une clémence sans réserve; mais il se fit donner les noms de tous ceux qui venaient de dévoiler ainsi leurs sentiments.

Il avait cependant envoyé saisir tous les dépôts de deniers publics; on trouva dans le trésor du Mont-Janicule les sommes que la députation du sénat était venue porter à son armée. Il fit distribuer à chacun de ses soldats deux

mille cinq cents deniers (1), et prit l'engagement personnel de leur faire bientôt compter une pareille somme. Cette opération étant terminée, il sortit de la ville, affectant de laisser une pleine liberté pour la tenue des comices qui allaient procéder à l'élection des consuls.

On suivit les formes usitées autant que les circonstances pouvaient le permettre. Q. Gallius, que le décès de Cornutus avait rendu préteur de la ville, ordonna par un édit que le sénat chargerait deux proconsuls de convoquer les comices et de présider à l'élection. Octave fut nommé consul avec Pédius, son cohéritier dans la succession de César.

Le 10 du mois d'août, que l'on appelait alors sextilis, et qui reçut quelques années après son nouveau nom, en mémoire de cet évènement, Octave rentra dans la ville avec appareil pour prendre possession de la dignité consulaire. On assura que, pendant les sacrifices d'usage, douze vautours avaient volé sur sa droite. Suivant une ancienne tradition, le même nombre avait apparu à Romulus, lorsqu'il jetait les fondements de Rome.

Octave fit aussitôt après recevoir la loi *curiate* qui était nécessaire pour lui assurer la plénitude des effets civils résultant de son adoption. Le plus important était le patronage sur

(1) Douze cent cinquante francs.

les affranchis; car le maître qui affranchissait un esclave conservait envers lui, et transmettait à son fils, sous le titre de patron, des droits fort étendus. Le nombre des affranchis de César était immense; répandus dans tout l'empire, plusieurs possédaient de grands biens, ou remplissaient des emplois considérables. Ils servirent fidèlement Octave, et devinrent un des principaux instruments de son élévation.

XLIII. Condamnation des meurtriers de César.

Agissant alors comme fils de César et à-la-fois comme consul, Octave fit recevoir deux lois par les comices. L'une, qui portait son nom, abolissait toutes les condamnations prononcées contre Dolabella; l'autre avait été proposée par Pédius, son cohéritier et son collégue, contre les meurtriers de César (1). Cette loi autorisait l'accusation contre les assassins et leurs complices, même contre les absents; elle ordonnait qu'ils seraient punis par l'interdiction de l'eau et du feu, et la confiscation des biens. La disposition sur les absents avait sur-tout pour objet de comprendre dans l'accusation ceux qui n'étaient

(1) Elle était intitulée, Loi Pédia sur la violence. Mais la plupart ne l'ont pas comptée, et avec raison, au nombre des lois. Elle était du nombre de ces lois privées par lesquelles les Romains réglaient les formes du jugement et la peine pour une seule accusation. Pompée, lorsqu'il était seul consul, en avait fait rendre une semblable pour l'accusation contre Milon.

pas dans Rome à l'époque de la conjuration et qu'Octave voulait néanmoins traiter comme des complices, pour punir leur inimitié ouvertement déclarée. Il fit ainsi condamner Sextus Pompée, qui combattait à cette époque dans la Bétique contre Pollion (1).

L'accusation contre Brutus fut intentée par un parent de Cornificius. Lorsque, suivant la forme usitée pour les jugements publics, l'appariteur (2) monta sur la tribune aux harangues, et faisant retentir le Forum du nom de Brutus, lui assigna un jour pour comparaître, la multitude qui était accourue dans cette vaste enceinte baissa les yeux, saisie de honte, n'osant manifester sa douleur que par un morne silence. Le seul Publius Sicilius ne put contenir ses sanglots; il devait en porter la peine, quand on dresserait les listes de proscription. Agrippa fut l'accusateur de Cassius. On ignorerait que Capiton s'était présenté en second dans cette accusation, si l'historien Paterculus n'avait, sous le règne de Tibère, revendiqué pour son oncle ce titre d'honneur. Casca, encore tribun du peuple, ne pouvait à ce titre être compris dans

(1) Dion, XLVI, 48 et suiv. Appien, III, 95 et suiv., et V, 48. Paterc., II, 69. Suét., Oct., 28, et Ner. 3.

(2) On appelait ainsi tous les officiers publics qui prêtaient aux juges leur ministère.

l'accusation. Mais, peu rassuré par cette garantie, il avait pris la fuite. P. Titius, son collégue, convoqua les comices, et le fit déposer pour s'être absenté de la ville contre les lois. Il se déclara ensuite son accusateur. On trouva aisément des accusateurs pour provoquer les autres condamnations. Les uns recherchaient la faveur du fils de César, ou les emplois de l'accusé. D'autres voulaient obtenir le prix offert pour l'accusation, une partie des biens confisqués, et l'exemption de la milice pour eux et pour leurs descendants.

Tous les accusés furent cités au même jour et nul d'entre eux n'osa se présenter. Lorsque les juges furent aux opinions, l'un d'eux, nommé Æmilius Lucius, déposa ostensiblement dans l'urne la boule qui prononçait la condamnation, et il exhorta ses collégues à suivre cet exemple, afin d'expier plus solennellement un si grand attentat. Tous l'imitèrent, surveillés par Octave, qui présidait au jugement. Le sénateur Sicilius Coronas vota seul pour absoudre Brutus, et l'on entendit un léger murmure d'approbation qui fit rougir ses collégues. Octave dissimula, sûr de sa vengeance.

Il ne dévoila pleinement son caractère qu'à l'égard de l'un de ses partisans, Q. Gallius, qui avait prêté son ministère comme préteur de la ville, pour le faire élire consul dans les formes

légales. Gallius avait obtenu en récompense la désignation au proconsulat de la province d'Afrique. Il se présente un matin au lever d'Octave, portant sous sa robe de grandes tablettes. Octave soupçonne qu'il y cache une épée, mais pour ne pas s'exposer à rougir en faisant vérifier ses craintes, il préfère de les supposer fondées. Un centurion chargé d'arrêter le préteur, le trouve qui venait d'ouvrir son audience, le fait descendre avec violence de son tribunal et l'emmène pour lui arracher des aveux par la torture, qui n'était alors infligée qu'aux seuls esclaves. Gallius persista dans ses dénégations; il fut néanmoins traité comme coupable d'attentat à la vie d'Octave, dégradé par un jugement de ses collégues, et condamné à mort par un décret du sénat. Il obtint ensuite sa grace, et la permission de se retirer auprès de son frère, qui servait dans l'armée d'Antoine; mais on apprit peu de jours après qu'il avait péri sur la route.

XLIV. Défection de Pollion.

Octave fit alors adopter de nouveau le décret qui le chargeait seul de la guerre, et ajouter qu'il était autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la défense de la république. Il partit avec son armée pour remplir cette mission. A peine était-il hors des murs, que Pédius, déplorant les troubles qui agitaient la patrie, proposa de les faire cesser par la révocation des

décrets rendus contre Antoine et Lépidus. Les sénateurs n'osèrent objecter que l'absence d'Octave. Octave fit dire qu'il acceptait à regret la proposition de son collègue; mais qu'il ne pouvait se refuser aux vœux unanimes de son armée pour le rétablissement de la paix. Il adressa aussitôt le sénatus-consulte à Antoine, et lui offrit ses secours contre Décimus Brutus.

Sur ces entrefaites, Pollion était arrivé de l'Espagne ultérieure dans les Gaules avec trois légions. Asinius Pollion a passé pour le petit-fils de cet Asinius qui combattit avec gloire à la tête des Marses dans la guerre sociale et qui vint s'établir à Rome après la paix. Il avait montré dans la tribune aux harangues, dès sa première jeunesse, une supériorité qui annonçait le digne successeur de Cicéron. César l'attira vers la carrière des armes, en lui donnant un emploi distingué dans l'armée des Gaules. L'élévation de son esprit et la fierté de son caractère, ne nuisirent point à sa fortune; il fut du petit nombre de ceux qui obtinrent les bienfaits du dictateur, sans perdre leurs droits à son estime. Mais il ne devait pas atteindre les premiers rangs, auxquels il semblait également appelé par la nature et par la fortune; il était né trop tard pour sa propre gloire et pour celle de sa patrie.

Pendant la guerre de Modène, Pollion, sur

les instances de Cicéron, avait fait au sénat des offres de service. Lépidus croyait sans doute à leur sincérité, car il envoya des émissaires pour débaucher les soldats de ce proconsul; mais lorsqu'elles parvinrent au sénat, la victoire des consuls avait amené la prépondérance des partisans des conjurés, qui ne voulurent pas se servir d'un ancien lieutenant de César. Pollion en portait ses plaintes à Cicéron après la défection de Lépidus: Si le sénat m'avait mieux connu, lui écrivait-il, il aurait pu tirer un grand parti de mes services (1). Toutefois, ces expressions mêmes annonçaient qu'il n'était plus temps. Pollion, blessé des méfiances du sénat, pressé par Octave, craignant sur-tout d'être abandonné par ses légions, avait fait cesser les intrigues qui l'alarmaient, en traitant avec Antoine et Lépidus. Il se réunit à eux dans les Gaules, au moment où les derniers décrets venaient d'y parvenir, et où cette démarche se trouvait ainsi autorisée par la défection du sénat.

XLV. Mort de Décimus.

Antoine avait ainsi des forces considérables sous ses ordres, lorsqu'il reçut la lettre d'Octave. Il lui répondit qu'il n'avait pas besoin de secours pour venger sur Décimus l'attentat commis contre César, et sur Plancus ses propres injures; mais Plancus, craignant l'effet de

(1) Ep. fam., X, 52.

cette menace, eut recours à Pollion, qui ménagea sa réconciliation. Il voulut même la mériter en tendant un piége à Décimus pour le livrer entre les mains de ses ennemis.

Décimus, ayant évité ces embûches, se mit en marche avec le dessein de gagner Aquilée par les plaines de la rive droite du Pô, et de se rendre par l'Illyrie en Macédoine. Apprenant alors que tous les passages étaient gardés par les troupes d'Octave, il revint sur ses pas, remonta jusqu'aux sources du Rhône, et prit sa route par les Alpes-Rhétiques. Dans ces pays difficiles et habités par des nations barbares, la disette et les fatigues rebutèrent ses soldats. Ses légions de nouvelle levée furent les premières à l'abandonner pour joindre l'armée d'Octave. Les vétérans et les auxiliaires, d'abord plus fidèles, voulurent résister à Antoine, et furent contraints de passer sous ses drapeaux. Décimus continua sa route avec trois cents cavaliers gaulois, et n'en conserva enfin que dix, qui se montrèrent résolus à partager sa fortune. Il prit, comme eux, le costume gaulois, et gagna les sources de l'Anaxus, depuis la Piave, d'où il espérait parvenir à Aquilée; mais il tomba entre les mains d'une bande de brigands. Instruit par eux que Camillus, à qui il avait autrefois rendu d'importants services, commandait dans cette contrée, il demanda d'être

conduit vers lui. Camillus le reçut avec de grands honneurs, et envoya secrètement un message vers Antoine.

Antoine, qui venait d'éprouver les revers de la fortune, fut vivement ému par ce nouvel exemple de ses caprices si terribles. Il évita de faire amener Décimus en sa présence, et envoya quelques satellites avec Furius pour lui couper la tête. Les circonstances de la mort de Décimus ont été fort diversement rapportées; mais on s'est accordé à reconnaître qu'il n'avait pas montré, dans ces derniers et tristes moments, le noble courage qui l'avait soutenu jusque alors contre de si cruelles épreuves. Les historiens l'ont compté pour le second des conjurés, qui eût terminé sa carrière par une fin tragique, et ont sans doute considéré sous d'autres rapports la mort de Pontius Aquila, qui était tombé au sein du triomphe, couvert de glorieuses blessures.

XLVI. Conférence d'Octave avec Antoine et Lépidus.

Pendant qu'Antoine, séparé d'une partie de son armée, s'abandonnait à la poursuite de Décimus, Octave s'était cru au moment favorable pour accomplir ses vastes desseins. Son armée qui occupait les deux rives du Pô, se composait déja de dix-sept légions complètes, d'une nombreuse cavalerie et d'une multitude de corps auxiliaires. Il se flattait qu'Antoine et Lépidus, l'un, rabaissé dans l'opinion par ses disgraces, et qui se trouvait sans

titre légal de magistrature; l'autre, qui ne jouissait d'aucune considération personnelle; seraient contraints de céder à l'ascendant de son nom sur les vétérans. Pollion ne pouvait hésiter entre le fils et le lieutenant de César; Plancus était toujours prêt à changer avec la fortune.

Mais Lépidus pénétra les intrigues que tramait une politique perfide, et Antoine les déjoua en provoquant sur-le-champ une explication décisive. Il écrivit à Octave que Brutus et Cassius étaient plus que jamais redoutables par leur animosité et leurs grandes forces; que Cicéron n'hésiterait pas, pour les faire triompher, à sacrifier ses ressentiments personnels; qu'il allait se joindre à eux dans l'orient avec son armée, s'il n'obtenait aussitôt une satisfaction qui dissipât tous ses ombrages; que les amis de César pouvaient bien songer à leurs intérêts, quand un fils paraissait plus occupé des soins de sa propre ambition que du devoir de le venger (1).

Octave ajourna l'exécution de ses projets, et venait même alors de se convaincre qu'elle était prématurée. Il avait reconnu les dispositions des vétérans, qui desiraient encore la réunion des trois rivaux, pour voir accomplir les promesses

(1) Paterc., II, 65.

excessives qu'ils en avaient également reçues; mais qui pouvaient étendre plus loin leurs prétentions, et qui commençaient à se regarder comme les seuls dispensateurs du pouvoir suprême. Il offrit à Antoine de régler tous leurs sujets de division par la médiation de Lépidus, et, de concert avec eux, indiqua pour le lieu de la conférence, une petite île que le Rhénus formait à cinq milles de Bologne, un peu avant de recevoir le Lavinius (1). Antoine acheva de faire passer les Alpes à son armée, composée de seize légions. Lépidus les traversa à la tête de dix légions. La conférence eut lieu dans les derniers jours d'octobre.

Lépidus entra le premier dans l'île, pour examiner s'il n'y avait aucune embûche secrète, et donna le signal convenu, en élevant une cotte d'armes de pourpre. Antoine et Octave s'étaient avancés des deux côtés opposés, jusqu'à la vue des ponts jetés sur les deux bras de la rivière, et n'avaient alors conservé qu'une garde de trois cents hommes, dont ils se séparèrent pour passer les ponts. En s'abordant, ils visitèrent réciproquement leurs habits, et, après s'être assurés qu'ils n'avaient aucune arme ca-

(1) Appelé depuis *Laino*. Il paraît que c'est l'isle connue sous le nom de *Ponte a Laino*.

chée, ils s'embrassèrent. Ils furent ensuite s'asseoir sur un petit tertre élevé et entièrement découvert, où l'on avait préparé trois siéges. Octave, en qualité de consul, prit la place du milieu, Antoine s'assit à sa droite (1).

XLVII. L'armée approuve l'accord des trois généraux.

Les trois généraux convinrent d'abord des récompenses qu'ils devaient annoncer aux vétérans. Ils arrêtèrent ensuite qu'ils se feraient accorder pour cinq ans l'autorité souveraine; que, dans le partage des provinces de l'occident, Lépidus aurait la Gaule narbonnaise et les Deux-Espagnes, Antoine la grande Gaule et la Gaule cisalpine, Octave les deux provinces de l'Afrique, la Sicile et la Sardaigne; que Lépidus serait désigné consul en remplacement de Décimus, commanderait dans Rome avec trois légions, et céderait les sept autres, trois à Octave et quatre à Antoine, pour que chacune de leurs armées fût portée à vingt légions; qu'Antoine et Octave seraient chargés de la guerre contre Brutus et Cassius; qu'Octave abdiquerait le consulat en faveur de Ventidius. Ces conventions étant arrêtées, ils jurèrent de les observer. Mais, soit que le serment fût pour de tels hommes un lien trop faible, soit que la sanction des vétérans leur parût nécessaire, ils convoquèrent une assemblée générale des trois armées.

---

(1) Appien, IV, 1 et suiv. Plut., Cicér.

Octave porta la parole comme consul, et lut après sa harangue le traité qui venait d'être conclu. Il assurait aux vétérans, outre les gratifications déja promises, les maisons et le territoire de dix-huit villes de l'Italie; les plus renommées par leur opulence et la fertilité du sol, Capoue, Rhégium, Venouse, Bénevent, Rimini, Vibo, étaient désignées pour cette effrayante confiscation. Octave lut ensuite les conventions personnelles aux trois généraux. Le traité fut approuvé par des acclamations unanimes. Les armées demandèrent que la paix fût scellée par le mariage d'Octave avec Clodia, belle-fille d'Antoine. Les prières des vétérans étaient devenues des ordres; Octave consentit sans hésiter à rompre pour ce mariage les engagements qu'il avait pris avec la fille de Servilius Isauricus.

Tel fut le résultat de cette conférence, dont les autres détails sont ignorés. On n'a connu qu'un seul article secret, la liste des proscriptions destinées à confirmer cette féroce tyrannie. Les triumvirs répandirent que la longue durée de leur conférence avait eu pour cause de vives discussions sur cette liste, où chacun d'eux répugnait à laisser inscrire ses parents et ses amis. Cette résistance n'est prouvée néanmoins que par leur témoignage; et il est surtout fort douteux qu'Octave ait refusé pendant

deux jours de consentir à la mort de Cicéron ; le sacrifice de cette illustre victime était trop évidemment réclamé par les intérêts des trois généraux. Son nom fut mis à la tête d'une liste de dix-sept proscrits, qui devaient être les premiers immolés. Octave exigea pour ce prétendu sacrifice la tête de Lucius César, oncle d'Antoine; et Lépidus accorda celle de son frère Paulus. Ainsi se traitait cet horrible échange, où l'on croyait voir, suivant l'expression de Plutarque, des bourreaux qui trafiquaient du sang le plus illustre de la république.

XLVIII. Massacres dans Rome.

Tandis que les désastres qui allaient fondre sur Rome se préparaient ainsi dans le lointain, les alarmes de cette ville infortunée se manifestaient par des récits de funeste présage. On assurait qu'en divers lieux les ténèbres s'étaient étendues en plein jour sur l'horizon, sillonnées de moment en moment par de rapides éclairs; qu'en d'autres lieux le fracas des armes, les clameurs des soldats, le trépignement des chevaux, s'étaient fait entendre dans les airs, comme dans de véritables combats ; que, dans plusieurs temples, une sueur sanglante avait paru sur les statues des dieux, pour annoncer leurs vengeances. Les principaux aruspices de l'Étrurie furent mandés et introduits dans le sénat. Le plus âgé porta la parole ; il déclara que tous les hommes

allaient tomber sous le joug de la servitude, et que lui seul en serait exempt. Retenant alors sa respiration, il tomba mort aux yeux de l'assemblée.

Cependant les plus farouches satellites des triumvirs, partis du camp aussitôt après la conférence, arrivent sur le soir à Rome. Ils surprennent quatre des proscrits et les immolent. L'un était ce même tribun Salvius, dont l'opposition avait empêché la déclaration de guerre contre Antoine. Mais il s'était ensuite laissé entraîner au mouvement imprimé par Cicéron. Instruit de la réconciliation des triumvirs, il donnait un festin d'adieux à ses amis et à sa famille. Un centurion entre dans la salle avec quelques soldats, saisit le malheureux tribun par les cheveux, sépare la tête du corps, et menace du même traitement celui qui osera bouger de sa place. Les convives, jusqu'au milieu de la nuit, restent muets et immobiles auprès du tronc sanglant de Salvius. Le préteur Minutius était en même temps poursuivi. En apprenant que les satellites le cherchaient, il s'était refugié dans la boutique d'un artisan; mais tandis que ses licteurs hésitaient à l'abandonner, il fut découvert et massacré. Les soldats se répandirent alors dans la ville pour découvrir les autres proscrits, parcourant l'intérieur des temples et les lieux les plus reculés des maisons.

Rome offrit alors le même spectacle qu'une ville qui vient d'être prise d'assaut. On apprenait que des meurtres avaient été commis; on ignorait la qualité et le nombre des victimes. Des cris de rage et d'épouvante retentissaient de toutes parts. Les uns, à la faveur de la nuit, s'égaraient dans les plus obscurs détours; d'autres saisissaient des flambeaux et des armes pour incendier les maisons et signaler leur mort par des vengeances. Le consul Pédius parcourait les rues avec des hérauts, s'efforçant de calmer les esprits, annonçant que dès le point du jour on connaîtrait les noms de ceux qui avaient été condamnés. On lut en effet les dix-sept noms dont il avait reçu la liste. Il promit sûreté et protection à tous les autres citoyens, attestant la foi publique, qui allait être si inhumainement violée. Mais il ne devait pas être témoin de ces nouveaux attentats; il succomba le même jour aux fatigues et à l'horreur de cette nuit effroyable.

Après la mort du consul, un lieutenant d'Octave prit le commandement de la ville, et fit des dispositions pour préparer l'entrée des trois généraux. Dans le calme de la terreur, les citoyens attendirent l'établissement de cette autorité qui s'était annoncée par des ordres si sanguinaires.

XLIX. Etablisse-

Octave fit son entrée dans Rome le 20 no-

vembre, Antoine le lendemain, et Lépidus le troisième jour. Chacun d'eux était suivi de sa cohorte prétorienne et d'une légion. Leurs armées restèrent campées hors de la ville. Plusieurs détachements furent introduits pour renforcer les postes les plus importants. ment du triumvirat

A la vue de ces dispositions menaçantes, les citoyens se communiquaient leurs tristes conjectures sur le caractère de la tyrannie qu'elles leur présageaient. Ils considéraient l'audace des projets qu'Octave avait exécutés dans une si tendre jeunesse, sa dissimulation profonde, sa perfidie envers Cicéron. Ils redoutaient le naturel violent et sanguinaire d'Antoine, qu'irritaient encore ses derniers revers. La modération de Lépidus les eût rassurés; mais il ne paraissait qu'un instrument passif dans cette redoutable conspiration, ou plutôt telle était l'apparence qu'offraient les trois généraux. Ils semblaient être entraînés eux-mêmes par l'impulsion qu'ils avaient donnée, et n'avoir reçu leur autorité si précaire que pour offrir dans leurs drapeaux un signe de ralliement, sous lequel les vétérans s'avançaient au partage des dépouilles de leurs concitoyens.

Cependant les comices se réunissaient sans convocation préalable, pour recevoir une loi dont le projet était ignoré. Elle était proposée par Titius, ce même tribun qui avait prostitué

son ministère pour l'accusation de Casca, son collègue. Elle portait qu'il serait établi pour cinq ans des triumvirs, avec la mission de constituer la république (1) et avec la puissance consulaire; nommait Lépidus, Antoine et Octave; et fixait leur entrée en fonctions au 27 novembre. Titius envoya sur-le-champ le peuple aux suffrages, proclama l'adoption de la loi, et fit publier que cet évènement serait célébré le lendemain par des actions de graces aux dieux et des réjouissances publiques. Mais dès l'aurore du jour pour lequel cette fête sinistre était proclamée, les citoyens aperçurent l'édit de proscription, qui avait été affiché pendant la nuit (2).

L. Edit de proscription.

Les triumvirs déclaraient dans cet édit au peuple romain, que le meurtre de Jules-César avait assez prouvé l'inutilité et les dangers de la clémence ; qu'ils avaient pris les armes pour punir ses ingrats meurtriers, et ceux qui, non contents de les soustraire à une juste vengeance, les avaient comblés d'honneurs, ou assistés de puissants secours. Mais, ajoutaient-ils, en partant pour les combattre, nous ne voulons pas laisser au milieu de vous nos communs adversaires, qui n'attendent pour leurs complots qu'une occasion favorable. De quelle multitude d'hommes

(1) Triumviri reipublicæ constituendæ. Suet., Oct., 27.

(2) Appien, IV, 7 et suiv. Dion, XLVII, 3 et suiv.

n'avaient-ils pas conspiré la perte, lorsque nous croyant sans ressources, ils nous déclaraient, ainsi que nos armées, ennemis de la république? Nous n'étendrons pas comme eux nos condamnations sans mesure; nous n'y comprendrons aucun corps ni aucun ordre de citoyens, et nous ne serons déterminés ni par les dignités, ni par les richesses; nous ne voulons que punir l'animosité et la perfidie de ceux qui se sont montrés nos ennemis et les vôtres. Nous aurions pu leur faire porter la peine de leurs crimes, mais nous n'avons pas voulu inspirer des craintes aux innocents, et nous exposer à voir excéder par les soldats, les limites où doit se restreindre notre vengeance. Nous avons donc préféré de faire connaître les coupables par une liste de proscription.

Les triumvirs déclaraient ensuite que l'on traiterait comme des proscrits tous ceux qui leur prêteraient quelque assistance. Ils annonçaient aussi les récompenses qui étaient promises aux meurtriers. L'homme libre devait recevoir vingt-cinq mille deniers (1); l'esclave dix mille, avec la liberté et le droit de cité : il ne serait tenu aucun registre des récompenses accordées. Cette dernière clause avait paru nécessaire, car on conservait encore le souvenir

(1) Douze mille cinq cents francs.

des recherches sévères de Caton contre les brigands qui avaient reçu de Sylla le prix de semblables forfaits.

Une liste de cent trente proscrits, qui se lisait à la suite de cet édit, était digne d'un tel préambule. Aux noms de Lépidus, d'Antoine et d'Octave, énoncés dans la loi du triumvirat, répondaient sur la liste les noms de Paulus, frère du premier; de Lucius-César, oncle du second; de Toranius, tuteur du troisième. On lisait ensuite les noms de Plotius et de Quintus, l'un frère de Plancus, l'autre beau-père de Pollion, qui étaient inscrits dans cet ordre sur la liste des consuls désignés. Les triumvirs avaient ainsi voulu répandre l'effroi, et ne laisser aux autres proscrits aucun espoir d'obtenir de l'indulgence. Ils firent paraître d'autres listes, qui élevèrent le nombre des proscrits dans l'ordre des sénateurs à plus de trois cents et dans celui des chevaliers à plus de deux mille.

LI. Conduite de Lépidus et d'Octave.

Toutes les mesures étaient prises par l'ordre des triumvirs, pour prévenir l'évasion de leurs victimes. Des postes avaient été placés pendant la nuit à toutes les issues de la ville. De nombreux détachements circulaient autour des murailles, ou parcouraient les jardins des environs. Rien ne devait manquer à la scène tragique que ce jour allait éclairer.

Plusieurs proscrits étaient massacrés dans leur

maison ou au milieu des rues, lorsqu'ils ignoraient encore la liste fatale. D'autres fuyant égarés à la nouvelle de leur proscription, et se trahissant par leur effroi, étaient frappés lorsqu'ils tentaient de s'évader par des détours. Des troupes des satellites, avides de pillage et de sang, parcouraient les rues, et pénétraient dans les plus secrets asyles des maisons. On voyait les uns entasser de riches mobiliers, dont l'encan était aussitôt publié; les autres accourir vers le Forum, portant en triomphe des têtes sanglantes; les troncs abandonnés étaient traînés hors de la ville pour devenir la pâture des chiens et des oiseaux. Au milieu du Forum, paraissaient les triumvirs, assis sur leur tribunal. Ils recevaient les têtes des proscrits, en acquittaient le prix, et faisaient attacher cet indigne trophée aux rostres, dont la tribune aux harangues était ornée.

Ainsi commença cette proscription, dont le souvenir de celle de Sylla faisait envisager dans leur ensemble toutes les horreurs, et qui devait même les surpasser. Car Sylla n'avait immolé que ses ennemis, et les triumvirs s'étaient mutuellement sacrifié leurs amis les plus dévoués. Au sein de leur concorde apparente, ils prévoyaient déja leurs futures discordes, et chacun d'eux ne songeait qu'à affaiblir celui qu'il envisageait d'avance comme son adversaire. Tel

était leur sentiment commun sur la proscription; mais ils concoururent diversement à cette horrible mesure.

Lépidus, qui avait participé au crime par faiblesse, parut également passif dans l'exécution. Il avait consenti à la proscription de son frère Paulus, dont il favorisa ensuite secrètement l'évasion.

Octave avait froidement calculé que la proscription le délivrait de tous ceux dont il aurait pu craindre la rivalité ou l'énergie, dans des projets qu'il ne perdait jamais de vue. Il s'attachait à en rejeter tout l'odieux sur ses collègues: habilement secondé dans la suite par la flatterie. Ce fut ainsi qu'un historien voulut présenter comme la plus funeste nécessité de ces temps malheureux, qu'Octave eût été forcé de consentir à la proscription. Des historiens plus sincères nous ont appris qu'il était le seul des triumvirs qui n'en eût tempéré la rigueur par aucune indulgence. Toranius, son tuteur, avait tellement cette opinion de son caractère, que lorsqu'il se vit découvert dans l'asyle où il était caché, il n'eut pas même l'idée d'invoquer la protection de cet insensible pupille, dont le père avait été son intime ami, et dont il avait élevé l'enfance avec un zèle si tendre. Il demanda uniquement un délai, pour assurer à son fils, qui avait obtenu la faveur d'Antoine, le temps d'en obtenir

sa radiation. C'est votre fils, lui-même, répondit le centurion, avec un souris amer, qui nous a indiqué votre asyle. L'infortuné vieillard, frappé en même-temps, sembla plutôt délivré que privé de la vie.

A l'époque même que les triumvirs avaient assignée pour terme aux proscriptions, Octave persévéra dans sa froide cruauté. Lépidus ayant excusé le passé dans le sénat sur le malheur des temps, et promis que la clémence allait succéder à la rigueur, Octave prit la parole pour déclarer qu'en cessant de proscrire, il n'avait entendu prendre aucun engagement pour l'avenir (1).

LII. Antoine fait rayer Atticus.

Antoine s'abandonnait aux caprices barbares de Fulvie, aux passions de ses amis, aux mouvements sanguinaires de son ame, avec un emportement qui favorisait les mesures prises par Octave pour rejeter un jour sur ce violent collègue toute l'horreur des proscriptions. Il se lassa bientôt de recevoir les têtes des proscrits sur son tribunal; ses satellites venaient les lui apporter dans sa maison, et le plus souvent au milieu de ces festins somptueux, par lesquels il insultait à la misère publique. L'un d'eux y parut un jour, tenant en main la tête de Rufus, proscrit par son ordre. Cela ne me regarde point, dit froide-

---

(1) Suét., Octav., 27. Paterc., II, 36. Val. Max., IX, 11.

ment Antoine, porte-la à ma femme. En effet, Rufus avait jadis refusé de vendre, et offert ensuite inutilement de donner à Fulvie, une belle maison qu'elle venait d'acquérir par sa proscription. Fulvie en acquitta le prix, et fit attacher la tête au haut de la porte de cette maison.

D'autres proscriptions étaient accordées aux sollicitations des amis d'Antoine. Celle qui coûta la vie à Plotius-Plancus, fut la récompense du service que Munatius-Plancus, son frère, avait rendu, lorsqu'il avait trahi Décimus, pour venir joindre Antoine avec ses légions. Un autre ami de ce triumvir entretenait une liaison criminelle avec la femme de Septimius. Septimius fut proscrit, et surpris dans sa maison, par les soins de sa perfide épouse. Les murs, encore teints de son sang, furent ornés de fleurs, et les secondes noces célébrées le même jour.

Mais Antoine se montrait supérieur à ses collègues par de fréquents exemples de générosité. Sur les instances de sa mère Julie, il délivra un ordre pour la radiation de Lucius-César; il raya aussi Sergius, qui s'était présenté avec une noble confiance, pour lui demander à lui-même un asyle; il affecta d'ignorer qu'un jardin où il était souvent invité par Calénus, protégeait contre les recherches et conservait aux lettres le fameux Varron.

Atticus reçut alors le prix du service qu'il avait

rendu à la famille d'Antoine, après la levée du siége de Modène. Il avait acquis une sorte de célébrité dans ce temps de factions, par ses soins mêmes pour leur rester toujours étranger; son opulence excitait la cupidité des triumvirs; sur-tout il avait toujours conservé ses liaisons avec Brutus et Cicéron. Il fut donc inscrit sur la liste des proscrits, mais il en fut aussitôt prévenu, et trouva sans peine un sûr asyle, où il se tint caché avec Gellius-Canus, auquel il était uni depuis long-temps par une parfaite conformité de goûts et de sentiments. Antoine, en étant instruit, lui fit parvenir une lettre, écrite de sa main, où il lui mandait de venir le trouver sans rien craindre; qu'il avait effacé son nom de la liste et même, à sa considération, celui de Gellius (1).

Antoine ne crut pas avoir suffisamment acquitté la dette de la reconnaissance. A l'époque même où il envahit l'Epire, les nombreuses possessions d'Atticus dans cette contrée, furent respectées, quoique servant d'asyle à un grand nombre de proscrits. Ce fut encore par la médiation d'Antoine, que la fille unique d'Atticus épousa le plus illustre des généraux d'Octave, Agrippa. Atticus conserva ainsi ce repos, embelli par les jouissances des arts et de la for-

(1) Corn. Nepos, Attic,, 10.

tune, que la doctrine d'Epicure confondait avec la vertu, et qui, si différent dans ses effets de la superbe activité des stoïciens, avait d'ailleurs également l'égoïsme pour principe. Sa prospérité fut inaltérable, et le calme parfait de sa longue vie forma un singulier contraste avec les tempêtes qui bouleversaient alors le monde. Il fut ainsi récompensé de sa fidélité dans l'amitié, dont il obtint aussi un autre prix, plus digne d'une ame élevée, quoique moins apprécié par un sage qui s'était formé à l'école d'Epicure. La confiance intime de Cicéron, devait, en l'associant à ce nom illustre, transmettre à la postérité la plus reculée le nom d'Atticus.

LIII. Antoine fait proscrire Verrès.

Mais ces alternatives de violence et de générosité ne détournaient pas Antoine du but qu'il avait sur-tout envisagé en formant des listes de proscription. Il s'en servait, comme il avait auparavant usé des actes de César, pour satisfaire à ses folles prodigalités; et vendait les radiations à ceux qui offraient pour leur vie, une enchère sur le produit présumé de leur mort. Le vide que les proscrits ainsi rachetés laissait sur les listes, était rempli par d'autres noms, désignés le plus souvent par la cupidité, mais quelquefois aussi par une simple fantaisie. Pendant le repas, l'un des compagnons de débauche d'Antoine fit observer que des vases de Corinthe, qui passaient pour un chef-d'œuvre de l'art,

manquaient à l'ornement de son buffet. Leur possesseur fut aussitôt inscrit sur la liste des proscrits. C'était ce même Verrès, que la redoutable éloquence de Cicéron avait réduit jadis à prévenir sa condamnation par un bannissement volontaire. Il était ensuite revenu à Rome à la faveur de la loi qui rappelait les exilés, et l'on n'avait pas songé à le proscrire. Ces objets précieux, qui lui avaient jadis coûté tant de crimes, furent alors la cause de sa perte et dirigèrent contre lui le même glaive qui planait sur la tête de son illustre accusateur.

Au surplus, cette cupidité qui avait tant grossi la liste des proscriptions, n'était point particulière à Antoine. Les triumvirs avaient voulu se distinguer de Sylla en annonçant que nul citoyen ne serait proscrit pour son opulence. Ils ne tardèrent pas à dévoiler la perfidie de cette promesse, et la passion qui leur inspira le plus de crimes fut cette soif de l'or et du pillage, qui les précipitait avec violence sur les dépouilles du monde, entassées dans Rome depuis tant de générations.

Ils insultaient indifféremment pour les obtenir à la candeur de l'enfance et aux cheveux blancs de la vieillesse. Atilius avait pris le matin même la robe virile : un ordre des triumvirs avait fait avancer l'époque où il aurait dû la recevoir. Il se rendait au temple avec un nom-

breux cortége, pour célébrer ce jour par les sacrifices usités. Le malheureux ignorait que le motif secret des triumvirs avait été un respect dérisoire pour la loi qui défendait de condamner un impubère, et qu'ils venaient d'acquérir ses grands biens en l'inscrivant sur la liste des proscrits. La foule qui l'entourait se disperse à cette nouvelle; l'enfant, resté seul, court se refugier chez sa mère. Mais elle avait partagé la terreur commune. Repoussé par celle qui lui avait donné le jour, il fuit éperdu vers les montagnes. Saisi par des brigands, il est conduit dans un souterrain, enchaîné avec des esclaves, et soumis à leurs pénibles travaux. Il parvient à s'échapper, et ne pouvant désormais soutenir l'excès de son désespoir, il va présenter sa tête aux satellites des triumvirs.

Statius qui avait glorieusement combattu à la tête des Samnites dans la guerre sociale, et avait ensuite obtenu une place dans le sénat de Rome, apprend que, malgré son âge plus qu'octogénaire, son opulence l'a fait comprendre dans la proscription. Il appelle tous ses voisins à partager avec ses esclaves le pillage de sa maison. Il referme ensuite ses portes, s'arme d'un flambeau, allume lui-même l'incendie et se précipite au milieu des flammes. Le feu, s'étendant avec rapidité, consume un grand nombre de maisons voisines.

LIV. Excès commis par les soldats.

Ce caractère toujours extrême, et livré tour-à-tour aux passions les plus opposées, qui distinguait Antoine des autres triumvirs, se faisait également remarquer dans la conduite des vétérans. Dominateurs de ce pouvoir sanguinaire dont ils étaient l'unique appui, ils l'exerçaient pour eux-mêmes avec une licence effrénée. Non contents de satisfaire leurs ressentiments, ou même leurs caprices, ils se faisaient les ministres de toutes les vengeances privées, accordant à celui-ci la tête de son ennemi, à cet autre le meurtre qui le délivrait de son créancier.

Ils imitaient ainsi Antoine dans ses violences, et donnaient aussi des exemples de sa générosité capricieuse. Un citoyen, qui n'était connu que par son opulence, se croyait en sûreté dans ses magnifiques jardins ; apercevant de loin les bourreaux, il se cache dans une grotte. Un des esclaves se présente à eux sous les vêtements de son maître; un autre esclave leur découvre cette noble supercherie. Les soldats arrachent le maître de la grotte et le massacrent. Frappés ensuite d'un tel contraste de générosité et de bassesse, ils amènent les deux esclaves au Forum, où ils exigent des triumvirs la liberté de l'esclave fidèle et le supplice du traître.

Le fils du préteur L. Villius Annalis avait lui-même guidé les meurtriers, et se présentant avec

eux aux triumvirs, souillé du sang de son père, avait obtenu une partie des biens confisqués. Dans un repas qu'il donnait ensuite à ses complices, ils excitèrent une querelle, et purgèrent eux-mêmes la ville de ce monstre, qu'ils mirent en pièces.

Oppius, cassé de vieillesse, refusait de conserver par la fuite un reste de vie. Son fils le charge sur ses épaules et traverse la ville en plein jour, imposant aux vétérans par ce noble dévouement de la piété filiale.

LV. Dissipation du produit des proscriptions.

Mais les vétérans imitaient aussi la cupidité des triumvirs; et la soif des richesses, qui avait changé ces braves soldats en d'infâmes bourreaux, les conduisit même à des excès qui laissaient bien loin le modèle que d'indignes chefs leur avaient offert. Autorisés par la recherche des proscrits à pénétrer dans toutes les maisons, ils obligeaient souvent le propriétaire à en souffrir le pillage pour sauver sa vie.

Ils prirent même des précautions pour ressaisir les biens qu'ils livraient à l'encan. Ils obligèrent les triumvirs à ordonner que celui qui, sans intention d'acheter, s'approcherait de la pique de l'encan, serait puni de mort. Déja la plupart des citoyens s'en tenaient écartés, rougissant de s'associer au partage de ces sanglantes dépouilles, ou craignant d'attirer l'attention sur leur fortune. Les autres s'éloignèrent après cette

défense; et si l'un d'eux l'éludait par des offres, de violentes menaces les forçaient à des enchères excessives. Les vétérans se partageaient ensuite les objets mis en vente, à la faveur d'adjudications illusoires.

Ceux d'entre eux qui avaient été répartis dans les diverses villes de l'Italie, en faisaient le théâtre des mêmes excès. Ils étaient entretenus aux frais des habitants, par un calcul de leurs généraux, qui laissaient arriérer leur solde, comme un nouveau moyen de se les attacher. Mais les vétérans voulaient une fortune plus prompte. En vertu de commissions vraies ou feintes, pour la saisie des biens des proscrits, ils s'emparaient de tous les biens qui étaient à leur convenance, ou qui trouvaient des acheteurs. Celui qui résistait à ces envahissements était traité comme un rebelle; celui qui s'était absenté trouvait à son retour ses biens occupés par de nouveaux propriétaires.

LVI. Mesures inutiles des triumvirs.

Ce fut par ces divers moyens que les vétérans virent par degrés passer entre leurs mains presque toutes les fortunes privées. Les plus modérés se contentaient de s'enrichir par des successions. Les uns se faisaient adopter par des familles opulentes, qui achetaient l'usufruit de leurs propres biens par le titre qu'elles accordaient sur ce riche héritage. Les autres se déclaraient eux-mêmes héritiers des vieillards

opulents qui n'avaient pas de postérité, et s'établissaient malgré eux dans leur maison. Ils étaient si accoutumés à recueillir toutes les successions par la violence, ou par les concessions gratuites des triumvirs, qu'ils les réclamaient comme un droit, qui n'était pas contesté. Atia, mère d'Octave, étant décédée sur ces entrefaites, plusieurs d'entre eux se présentèrent devant les triumvirs pour demander que ses biens leur fussent abandonnés.

Les triumvirs voulurent enfin réprimer des excès qui devenaient pour eux-mêmes si intolérables. Ils invitèrent les consuls par un édit à prévenir désormais toute extension des ordres qui avaient été donnés. Les consuls n'avaient garde de compromettre leur impuissante autorité contre les vétérans. Mais, informés qu'un grand nombre d'esclaves, de gens sans aveu, ou même de citoyens, aigris par tant d'infortunes, s'étaient déguisés en soldats pour imiter leurs brigandages, ils attribuèrent tous les désordres à ceux qui avaient ainsi usurpé le privilége des vétérans, et en firent arrêter un grand nombre qu'ils envoyèrent au supplice. Cette féroce tyrannie conserva ainsi son caractère, même dans la juste punition des crimes (1).

---

(1) Dion, XLVII, 12 et suiv., et XLVIII, 17. Appien, IV, 16 et suiv. Plin., XXXIV, 20.

Tel était le spectacle que présentait aux peuples consternés cette ville si puissante qui les avait assujettis à son empire, et dont le nom glorieux avait jusque alors été l'objet des respects de l'univers : c'était ainsi que sa grandeur même concourait à rendre sa misère et son humiliation plus profondes. Ces superbes consulaires, nourris au milieu de tant d'hommages, et qui prenaient le pas avant les rois, se voyaient alors réduits à implorer la commisération de leurs plus vils esclaves. Leur opulence, acquise au prix de tant de sang et d'infortunes privées, était la première source de leurs terreurs; et ceux-mêmes qu'ils avaient le plus accablés de vexations et d'outrages, étaient tentés de considérer la justice des dieux comme trop rigoureuse.

LVII. Sextus donne asyle aux proscrits.

On apercevait cependant des motifs de consolation, lorsqu'on étendait ses regards hors de l'Italie. Ceux qui pouvaient se dérober à cette terre altérée du sang de ses enfants, trouvaient dans les provinces un asyle et des vengeurs. Le plus grand nombre se refugièrent dans la Sicile auprès de Sextus Pompée.

Sextus devait la possession d'une partie de cette île aux mesures qu'il avait prises après sa retraite à Marseille. Autorisé par le commandement général des forces maritimes de la république, il avait réuni dans ce port une puissante flotte, et les courses sur mer l'ayant fort en-

richi, il avait même levé une armée assez nombreuse. Il proposa pendant le siége de Modène d'employer ces forces contre Antoine, et mérita ainsi les éloges de Cicéron. Mais le sénat ne fit aucun usage de ses offres, par une suite de ces intrigues imprudentes ou coupables qui devaient livrer l'Italie sans défense aux légions d'Octave.

Lorsque Octave, levant le masque, conduisait son armée à Rome, Sextus pourvoit à sa propre sûreté par une entreprise hardie. Il embarque tous ses soldats et fait une descente en Sicile, où tout le territoire de Miles et de Tyndarium se soumet sans résistance. Profitant de cette première surprise, il se dirige avec célérité sur Messine et veut l'emporter d'assaut. Repoussé par la garnison, il ferme le port avec sa nombreuse flotte, et sollicite les secours de Cornificius, proconsul de l'Afrique. Ayant obtenu de lui quelques cohortes de vétérans, il s'en sert pour exercer ses nouvelles levées et resserrer le blocus de cette place importante. Le préteur Pompéius Bithynicus, qui gouvernait alors la Sicile, tente en vain de faire passer des secours; Messine est contrainte de capituler, Syracuse et plusieurs autres villes de la côte qui avoisine l'Italie ont le même sort. Bithynicus, dont les troupes étaient trop faibles pour prolonger sa défense, est contraint d'accepter un traité qui

laisse au pouvoir de Sextus toute cette partie de la Sicile.

Peu de jours après Sextus eut connaissance de l'édit que les triumvirs venaient de publier à Rome. Il annonça hautement sa protection aux proscrits, et envoya des émissaires chargés de leur ménager des secours en Italie. Il fit afficher dans toutes les villes, et dans Rome même, des proclamations, pour offrir à celui qui sauverait un proscrit le double du prix mis à sa tête par les triumvirs. Ses vaisseaux parcouraient toutes les côtes, faisant des signaux à ceux qui erraient sur le rivage, envoyant des barques sur tous les points pour les recueillir. Il accourait aussitôt, faisait pourvoir à tous leurs besoins, acceptait leurs services, et donnait des commandements à ceux qui étaient les plus distingués par leur rang ou par leur capacité. Sa fidélité ne se démentit en aucune circonstance, et il ne traita jamais avec les triumvirs sans stipuler les intérêts des proscrits qui s'étaient refugiés auprès de lui.

Cette générosité fut utile au développement de sa puissance. Plusieurs corps s'étaient formés dans l'Italie, commandés par des proscrits qui voulaient trouver des ressources dans leur courage, et recrutés par les soins des villes promises aux légions des triumvirs. Après avoir taillé en pièces des bandes d'assassins dans les

campagnes, poursuivis enfin par des forces trop supérieures, ils amenèrent à Sextus leurs braves compagnons. L'un d'eux, nommé Vétulinus, ayant obtenu de lui quelques secours, retourna en Italie et recueillit plusieurs corps que le nombre allait accabler. Il obtint d'abord la supériorité; mais enfin les vétérans envoyèrent des détachements plus nombreux, qui l'acculèrent contre les rivages de la mer. Il fit alors embarquer avec son fils tous ceux qui lui avaient confié leur fortune, et périt sur le rivage avec quelques braves qui achetaient comme lui au prix de leur vie l'honneur de favoriser cette glorieuse retraite. Deux autres proscrits, Hirtius et Fannius, se maintinrent quelque temps dans le pays des Bruttiens dont ils s'étaient emparés. Ces deux braves capitaines ayant ensuite été recueillis par Sextus, exprimèrent leur reconnaissance, en engageant le préteur Bithynicus à lui céder le reste de la Sicile.

LVIII. Messala se refugie au camp de Brutus.

Des asyles plus éloignés avaient aussi été offerts aux proscrits par Cornificius dans la province d'Afrique, par Brutus et Cassius dans l'orient. Plusieurs des fugitifs passèrent en Afrique; le plus grand nombre se rendirent au camp de Brutus. On remarqua parmi ces derniers Messala Corvinus : il était chéri pour ses vertus aimables; l'éclat de ses talents prématurés l'avait placé, malgré sa jeunesse, au pre-

mier rang des orateurs et des capitaines; les défenseurs de la liberté le considéraient comme un de ses principaux appuis. Les triumvirs furent alarmés de son évasion, et se hâtèrent de déclarer qu'on l'avait inscrit sur la liste par l'effet d'une méprise. Mais il dédaigna cette clémence tardive, et nous le verrons combattre avec gloire dans les rangs des défenseurs de la liberté.

Quintus Lucius, beau-père de Pollion, avait déja gagné la pleine mer pour suivre Messala. Une tempête violente s'étant élevée, il ne put résister au sentiment de ce nouveau danger, et de désespoir il se précipita dans les flots.

Apuléius assura sa fuite par son audace. C'était le même proquesteur qui avait décidé les premiers succès de Brutus, en remettant entre ses mains le produit des contributions de l'Asie. Arrivé du camp pour solliciter la préture, il avait été surpris par la proscription. Il donne à ses esclaves des habits de soldats, et sort de la ville à leur tête, comme chargé de la recherche des proscrits. Parvenu sur les côtes, il s'embarque pour l'Asie, où Tullius Cimber venait de prendre le commandement d'une flotte. Apuléius lui succéda pour le gouvernement de la Bithynie. Après la mort de Brutus, il parut résolu de se défendre. Antoine, qui aimait les gens de cœur, consentit à traiter pour la cession

de cette province, et lui accorda son rappel.

LIX. Mort de Cicéron.

Tandis que les citoyens attachaient leurs regards sur ces lieux où quelques-uns trouvaient un refuge, et d'où ils attendaient tous leur délivrance, une déplorable catastrophe vint mettre le comble à leur consternation. Tant d'autres infortunes n'avaient produit que des douleurs privées; le deuil fut universel à la nouvelle de la fin tragique de Cicéron (1).

L'illustre consulaire se trouvait dans sa maison de Tusculum, lorsque les satellites dépêchés par les triumvirs, après leur conférence, arrivèrent à Rome. Il partit sur-le-champ pour sa maison d'Asture. Les deux Quintus, l'un frère, l'autre neveu de Cicéron, le quittèrent alors pour se rendre à Rome; mais ils y périrent, surpris par la proscription. Pour lui, il s'embarqua deux fois, et fut toujours repoussé sur la côte par les vents contraires. Ne pouvant plus enfin soutenir le roulis du navire, il se fit mettre à terre près de sa maison de Formies, éloignée seulement d'un mille de la côte. Également las de la vie et de la fuite, je veux mourir, dit-il, dans cette patrie qui m'a dû plus d'une fois son salut.

Dès le matin ses esclaves vinrent l'instruire

(1) Dion, XLVII, 2 et suiv. Plut., Cicér., Tit.-Liv., fragm., lib. 120. Plin., VII, 30.

qu'on avait vu dans les environs des soldats qui le cherchaient; ils le décidèrent par leurs instances à se mettre dans sa litière, et le portèrent vers la mer. Les soldats arrivèrent à sa maison bientôt après, conduits par Popilius Lénas, que Cicéron avait autrefois sauvé d'une accusation capitale, et qui avait sollicité la commission d'égorger son bienfaiteur. Ils forcèrent les portes et faisaient vainement des recherches. Mais, pour que rien ne manquât à l'horreur de ce crime, un jeune affranchi de Quintus, nommé Philologue, que Cicéron se plaisait à former dans les lettres, découvrit le chemin qu'il avait pris au travers d'un bois.

Au bruit des pas précipités des soldats, les esclaves qui entouraient la litière prennent les armes pour se défendre. Cicéron leur interdit toute résistance, et avançant la tête hors de la portière, le menton appuyé sur sa main gauche suivant sa coutume, il jeta sur les soldats un regard ferme et tranquille. Ces hommes féroces ne purent soutenir l'aspect d'un personnage si vénérable, et détournèrent les yeux, tandis que le centurion Hérennius lui coupait la tête. Popilius lui fit aussi couper les mains qui avaient écrit les Philippiques, et voulut être lui-même porteur de ce présent qu'il savait si agréable à Antoine.

Le triumvir était à table avec Fulvie. Popilius

fut accueilli par les acclamations d'une joie féroce. Fulvie détacha de ses cheveux une aiguille d'or, saisit la tête sanglante, et lui ouvrant la bouche perça cette langue inanimée. Antoine s'écria avec de violentes invectives qu'il était désormais satisfait, et qu'il consentait à faire cesser la proscription. Il fit compter à Popilius deux cent cinquante mille deniers (1), et envoya la tête et les deux mains de Cicéron pour les exposer au Forum, sur cette même tribune où son éloquence avait si souvent désespéré ses rivaux et fait trembler les ennemis de la patrie.

LX. Hommages rendus à sa mémoire.

Mais, en appercevant ces restes déplorables, le peuple se livra à des transports d'indignation, que toute la terreur, inspirée par les bourreaux, ne put contenir; et les outrages qu'Antoine avait appelés sur ce grand homme, retombèrent ainsi sur lui-même. Il eût néanmoins un retour de générosité, et remit entre les mains de Pomponia, belle-sœur de Cicéron, le traître Philologue, qui expira dans les supplices.

Cicéron mourut le sept décembre, âgé de soixante-quatre ans, moins quelques jours. Né dans un rang obscur, et dans une époque si féconde en hommes extraordinaires, il se distingua au milieu d'eux par ses rares talents. Nul ne leur rendit plus de justice que celui-même

(1) 125,000 francs.

dont l'ascendant devait les rendre inutiles à la république; Jules-César déclara qu'en assurant à sa patrie l'honneur d'avoir étendu les limites de l'esprit humain, Cicéron avait acquis plus de gloire que les guerriers qui reculaient ses frontières. Le plus beau titre d'honneur pour Cicéron, est néanmoins ce zèle constant pour sa patrie, sur lequel il n'avait pas craint d'invoquer le témoignage du peuple romain, et qui lui donnait pour ennemis tous ceux qui formaient des desseins contre la république (1). On ne peut assez déplorer l'injustice de Brutus, qui osa dire, en apprenant la fin tragique de Cicéron, qu'il était moins affligé de la mort que honteux de sa cause : assez aveuglé lui-même pour se glorifier encore dans ces terribles catastrophes, que ses orgueilleux refus avaient précipitées.

Cette dernière époque de la vie de Cicéron est au contraire son principal titre aux yeux de la postérité. La république était sans défense, lorsqu'il lui ménagea de nouvelles chances de succès; et, quoique trahie ensuite par la fortune, elle obtint du moins de reculer sa chûte par de généreux efforts et de ne pas succomber sans gloire. Telle a été la juste cause des hommages accordés à Cicéron dans tous les siècles. L'histoire même s'est élevée au ton du panégyrique, pour

(1) IIe Philip., 1.

dévouer à l'exécration de la postérité l'attentat commis contre ce grand homme, et pour déclarer que le genre humain serait anéanti avant qu'une gloire si éclatante et si pure fût effacée de ses souvenirs (1).

LXI. Taxes extraordinaires sur les citoyens.

Cependant le principal but de tant de crimes n'était pas atteint; et le trésor public ne pouvait suffire aux frais de la guerre. Le produit des confiscations se dissipait par les folles profusions d'Antoine, les libéralités calculées d'Octave, et les concussions impunies des vétérans; une licence effrénée dévorait toutes les richesses qu'une insatiable férocité avait arrachées. Tous les autres moyens de se procurer de l'argent avaient été néanmoins épuisés. Les triumvirs avaient pillé les caisses où se versaient les prélèvements ordonnés sur le produit des ventes, soit pour la dot des femmes, soit pour les aliments accordés aux enfants par l'édit de proscription. Ils s'étaient emparés de tous les dépôts d'argent qui étaient formés sous la garantie de l'autorité publique dans le temple de Vesta. Ils avaient même voulu détourner la cupidité de leurs vétérans sur les concessions de terres, en portant le nombre des villes proscrites à vingt-cinq; en y comprenant Aquinum, Arretium et sur-tout l'opulente ville de Crémone. Mais les

(1) Paterc., II, 66.

triumvirs eux-mêmes ne desiraient pas mettre un terme à leurs vexations : ils ne pouvaient être satisfaits, tant que les mesures dont ils espéraient de l'argent, ne seraient pas épuisées.

Ils convoquèrent donc l'assemblée du peuple, et se vantant avec impudence des moyens qu'ils avaient pris pour fournir aux frais de la guerre, sans de nouveaux impôts, ils déclarèrent qu'ils allaient se voir réduits à en établir pour la somme qui leur manquait et qu'ils évaluèrent à huit cent millions de sesterces (1). Tel fut leur prétexte pour introduire un nouveau genre de proscription, qui n'atteignait plus à la vérité les personnes, et qui frappait uniquement sur les biens.

Ils publièrent d'abord une loi qui ordonnait à tout habitant de l'Italie, prêtre, magistrat, citoyen, affranchi, étranger, qui possédait la valeur de 400,000 sesterces (2), d'en payer le dixième au trésor public. Les consuls firent afficher les listes de ceux qui étaient présumés compris dans la loi, et qui devaient sur-le-champ venir déclarer l'état de leur fortune. Les fausses déclarations étaient punies par la confiscation de tous les biens, dont on accordait une partie aux dénonciateurs. Tel fut le résultat, dit un his-

(1) 160,000,000 de francs.

(2) 80,000 francs.

torien, de ce mode d'exécution, et du crédit accordé au témoignage des délateurs, que ceux qui étaient soumis à l'impôt du dixième, se trouvaient heureux quand on leur laissait le dixième de leurs biens (1).

LXII. Imposition sur les dames romaines.

Une autre loi publiée par les triumvirs, en conséquence de leur déclaration, avait pour objet la seule classe de citoyens aisés, que tant de spoliations diverses n'eussent pas encore atteinte. Les femmes, exemptes par leur sexe d'être inscrites sur les listes de proscription, et par une coutume, qui n'avait jamais été enfreinte, d'être soumises aux taxes publiques, jouissaient encore de biens considérables, au mépris des droits que les triumvirs s'étaient arrogés sur toutes les fortunes privées. La loi contenait les noms de quatorze cents femmes, regardées comme les plus opulentes, leur ordonnait de fournir la déclaration de leurs biens, et les soumettait à une taxe qui serait fixée par les triumvirs. Les femmes comprises dans cette loi se réunissent pour faire entendre leurs réclamations. Elles trouvent un appui dans Octavie, sœur d'Octave, et Julie, mère d'Antoine; mais indignées de l'accueil insolent de Fulvie, elles se rendent sur-le-champ au Forum. La foule du peuple s'ouvre pour leur donner passage, les gardes eux-mêmes n'osent

(1) Dion, XLVII, 14 et suiv. Appien, IV, 31 et suiv.

les repousser, et ils se rangent seulement autour du tribunal des triumvirs. La fille de l'orateur Hortensius portait la parole :

Vous avez, dit-elle, fait périr nos pères, nos frères, nos époux, nos enfants, sous prétexte qu'ils vous avaient traités en ennemis. Vous voulez à-présent nous dépouiller de nos biens. Si vous aviez reçu de nous quelque injure, pourquoi nous exceptiez-vous des listes de proscriptions? Vous reconnaissez que nous n'avons aucune part aux offenses, et vous prétendez nous en faire porter la peine; étendant vos vengeances sur celles qui n'ont pu vous disputer ces magistratures et ces honneurs dont la poursuite vous a paru justifier de si grandes calamités. Vous alléguez les besoins de la guerre. Ont-ils jamais autorisé les taxes sur les femmes? Il est vrai qu'à l'époque où la guerre contre Carthage mit la patrie en danger, les dames romaines sacrifièrent leurs ornements et leurs bijoux. Mais elles conservèrent le fonds de leur dot, sans laquelle une femme de condition libre ne peut exister avec décence. Cette contribution fut volontaire, sans évaluation préalable et sans provocation aux délateurs. Si vous étiez en guerre contre les Gaulois ou contre les Parthes, nous saurions imiter les sacrifices de nos aïeules. Les a-t-on jamais réclamés pour des guerres civiles? César, Pompée, Marius, ont-ils seulement songé

à les exiger ? Sylla même ne l'a point osé : il affectait néanmoins la tyrannie, et vous ne vous êtes annoncés que pour les réformateurs de la république.

Les triumvirs n'écoutèrent ce discours qu'en frémissant. Ils s'indignaient que lorsque tous les hommes étaient réduits autour d'eux au silence de la terreur, les femmes vinssent donner le dangereux exemple de faire entendre leurs réclamations, et la censure des actes du gouvernement. Ils leur reprochèrent de ne pas vouloir contribuer par leur argent, quand les hommes allaient payer de leur personne dans les combats, et donnèrent l'ordre de les éloigner de la tribune. Mais voyant que leurs licteurs hésitaient, et que les murmures du peuple commençaient à se faire entendre, ils levèrent leur audience et la continuèrent au lendemain. Pendant la nuit, ils firent afficher la même loi, mais avec des clauses plus modérées, et qui ne portait plus que le nom de quatre cents femmes.

Telle fut l'unique exception à ce système effrayant de confiscations, de spoliations, et de taxes arbitraires. On a ignoré ses produits, parce que le trésor public n'en recueillit que la plus faible partie ; on peut s'en former une idée, en considérant qu'il absorba tous les biens de ces hommes qui avaient pillé l'univers. Cicéron leur avait prédit ce triste résultat de leur obsti-

nation à éluder tous les sacrifices, et même les impôts nécessaires pour l'entretien des armées. Ils avaient ainsi paralysé le zèle de leurs défenseurs et encouragé l'audace de leurs ennemis, qui savaient se procurer d'autres ressources. C'était la première cause de leurs désastres : leur déplorable égoïsme avait puissamment concouru à creuser cet abyme, où les uns périssaient avec tous les biens dont ils n'avaient pas voulu sacrifier une faible partie, où les autres se trouvaient heureux de ne voir engloutir que leur fortune (1).

LXIII. Triomphe de Lépidus et de Plancus.

De si grandes calamités absorbaient tellement tous les esprits qu'on avait à peine remarqué les soins des triumvirs pour jeter les fondements de leur puissance. Ils avaient fait ordonner qu'au 1er janvier, en prenant possession de leur magistrature, les consuls prêteraient et feraient prêter au peuple assemblé le serment d'observer les actes de César ; que dans tous les décrets qui accorderaient des actions de graces pour une victoire, son nom serait associé à celui du vainqueur ; que le jour de sa naissance serait célébré dans chaque famille comme un jour de fête, sous peine d'une forte amende ; que le jour de sa mort serait inscrit au nombre des jours mal-

(1) Voy. les Epîtres familières de Cicéron, celles surtout à Décimus et à Cornificius.

heureux. Par les honneurs rendus à Jules César, ils préparaient les esprits à respecter l'autorité qu'ils voulaient s'attribuer à eux-mêmes, ou plutôt qu'ils exerçaient déja pleinement : car la dictature n'avait été abolie qu'en apparence, et le pouvoir qui l'avait rendue si odieuse s'exerçait sous un autre titre. Les triumvirs abrogeaient les lois, en établissaient de nouvelles, décidaient toutes les affaires suivant leur caprice. Ils ne daignaient pas même imiter les ménagements du dictateur qui, dans les actes les plus arbitraires de son autorité, avait du moins observé les formes légales.

Ils s'occupaient en même-temps à satisfaire leurs partisans Non contents de leur assurer ce grand nombre de sacerdoces, de places de sénateurs, d'emplois de toute nature, que la proscription avait fait vaquer, ils avaient abusé en leur faveur des nominations aux magistratures. En arrivant à Rome, ils avaient nommé, pour cette fin d'année, deux consuls, Ventidius, porté par Antoine, et Carrinas, ancien lieutenant de César, devenu alors celui d'Octave. Ils avaient aussi mis en place de nouveaux préteurs. Ces préteurs n'avaient même exercé que pendant un mois, et avaient été remplacés pour les cinq derniers jours de l'année. A l'égard des années suivantes, ainsi qu'ils l'avaient arrêté en déterminant les conventions du trium-

virat, ils formèrent des listes de désignation pour toute la durée de leur commission extraordinaire. Ils évitèrent seulement de nommer à la censure, réservant pour eux seuls cette autorité arbitraire que les censeurs s'étaient attribuée.

La consternation des citoyens, déja si profonde, s'accrut alors par un édit où les triumvirs affectaient de la braver. Ils avaient accordé à Plancus le triomphe sur les Gaulois, pour avoir remis sous le joug les peuples de la Rhétie (1), et nous avons vu que Lépidus avait obtenu le triomphe sur l'Espagne. L'édit des triumvirs annonçait que ces deux triomphes seraient célébrés les 29 et 31 décembre; et ordonnait à tout citoyen de prendre part aux fêtes et aux réjouissances publiques, sous peine d'être inscrit sur les listes de proscription. Ce fut ainsi que Plancus et Lépidus obtinrent des acclamations, et tous les signes extérieurs de l'allégresse, lorsqu'au milieu de ces rues inondées de sang, et qui n'avaient jusque alors entendu que des cris de douleur, de rage ou d'effroi, ils se montrèrent sur un char de victoire, dans tout l'éclat d'un triomphe qu'ils

(1) Il paraît que ces peuples, voisins de l'Helvétie, s'étaient trouvés compris dans les conquêtes de Jules César, et qu'ils avaient secoué le joug à l'époque de la guerre civile. Voy. Pigh., t. III, p. 480.

semblaient remporter sur leurs concitoyens. L'indignation publique eut néanmoins un organe dans les soldats, qui chantaient au milieu des rues : Nos consuls ne triomphent pas des Gaulois, mais des Germains ; faisant allusion au double sens de ce dernier mot qui signifiait aussi des frères, et à la proscription des frères des deux triomphateurs (1).

(1) De Germanis non de Gallis duo triumphant consules. Paterc., II, 67.

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

HISTOIRE
DE
LA RÉVOLUTION
QUI RENVERSA
LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE IV.

BRUTUS ET CASSIUS.

An de Rome 712 (1).

I. Second consulat de Lépidus, l'an de Rome 712, av. J.-C. 42.

Norbanus occupe la Macédoine

Le premier janvier, et aussitôt après leur triomphe, Lépidus et Plancus prirent possession du consulat. En vertu du décret, qui devait être ensuite une loi de l'empire, ils prêtèrent et firent prêter au peuple assemblé le serment d'observer les actes de César.

(1) Voy. les sommaires des livres 122, 123 et 124 de Tite-Live.

Les triumvirs avaient déja, dans le mois de novembre précédent, fait passer une division de leur armée à Dyrrachium, pour les premières opérations de cette guerre contre Brutus et Cassius, à laquelle ils préludaient à Rome par des attentats que n'eût pas même excusés la victoire. Les regards des nations civilisées, attachés d'abord sur les catastrophes dont leur capitale commune était le théâtre, commençaient à se porter sur la Macédoine, où paraissait devoir s'ouvrir cette grande lutte qui déciderait du sort de leurs vainqueurs. Déja les mêmes contrées avaient vu se terminer la guerre civile entre Pompée et César. Mais ces deux brillants adversaires feignaient au moins de respecter la liberté et de ne contester que sur leur prééminence. Dans la guerre qui allait s'engager, les uns ne dissimulaient pas le projet d'usurper le pouvoir suprême; les autres ne combattaient que pour repousser la servitude.

La division qui avait été dirigée sur Dyrrachium se composait de huit légions. Octave en avait fourni quatre, sous les ordres de Norbanus Flaccus, général d'une expérience consommée, et l'un de ceux qui le servaient par zèle pour la mémoire de Jules César. Les quatre autres faisaient partie de l'armée d'Antoine, qui avait mis à leur tête Décidius Saxa, né en Espagne, où il s'était attaché à l'armée, lorsque Jules

César commandait dans cette province après sa préture. Confondu d'abord avec les chefs des pionniers, il s'était élevé aux premiers grades militaires, et avait ensuite obtenu le droit de cité romaine et le tribunat. Ayant servi sous les ordres de Marc-Antoine, il lui était resté toujours dévoué. Parmi les chefs des vétérans, il passait pour le plus brave, et Norbanus pour le plus habile.

Lorsque tous deux eurent occupé Dyrrachium, ils envoyèrent des espions pour être instruits des projets de Brutus et Cassius, alors réunis à Smyrne. Apprenant qu'au lieu de repasser en Europe, ils s'engageaient en Asie dans des expéditions qui ne pouvaient pas être terminées avant le printemps, Norbanus et Saxa s'avancèrent jusqu'aux frontières de la Macédoine et de la Thrace, et occupèrent les défilés formés par les monts Pangées, seul passage fréquenté pour se rendre par terre d'Asie en Europe.

II. Expédition d'Octave contre Sextus.

Les triumvirs, rassurés par ces nouvelles, attendirent la saison favorable pour entrer en campagne. Antoine se rendit à Brindes un peu avant la fin de l'hiver, pour diriger le passage de l'armée en Macédoine. On y avait réuni par ses ordres un grand nombre de vaisseaux, la plupart destinés au transport des troupes. Pour suppléer au petit nombre de ses vaisseaux de guerre, il comptait sur ceux de Cléopâtre, qui,

désormais rassurée sur l'invasion dont elle avait été menacée par Cassius, annonçait pour le printemps une flotte considérable. Octave avait aussi promis de suivre de près son collègue à Brindes avec sa flotte, que commandait Salvidiénus, et pour laquelle il avait fait construire un grand nombre de vaisseaux dans les divers ports de l'Italie. Mais, tandis qu'il faisait des préparatifs pour son départ, une expédition plus urgente exigea l'emploi de toutes ses forces maritimes.

Sextus, maître de toute la Sicile, qui avait été jusque alors le principal grenier de l'Italie, et couvrant au loin les mers de ses nombreux vaisseaux, mettait le comble par la disette aux maux sans nombre qui désolaient cette contrée. Il faisait débarquer sur les côtes une multitude de fugitifs, dont la descente était favorisée par les nombreuses intelligences qu'ils conservaient encore dans leur patrie, et dont l'audace, qui les avait délivrés de tant de périls, se déployait alors pour les en venger. Ces succès ne pouvaient inspirer de sérieuses inquiétudes, mais ils favorisaient par-tout les soulèvements, et obligeaient les triumvirs à disperser une partie de leurs légions sur les points les plus exposés. Pour prévenir de plus graves résultats, Octave voulut réduire la Sicile avant d'entrer en campagne, et il se rendit à Rhégium pour diri-

ger en personne cette expédition. Ayant fait embarquer l'élite des vétérans sur la flotte de Salvidiénus, il lui donna l'ordre de faire voile pour Messine, et se flattait d'écraser sans peine un adversaire nouvellement établi dans la Sicile.

Mais les courses maritimes de Sextus, et les intelligences qu'il avait entretenues sur les côtes maritimes de la république, lui avaient procuré un grand nombre d'habiles marins; et ses vaisseaux, d'ailleurs d'une moindre dimension, étaient bien mieux construits que ceux de Salvidiénus. Il s'avança contre lui dans le détroit de Messine, et la supériorité de ses manœuvres lui donna dans ce combat de grands avantages. Il coupait la ligne des vaisseaux ennemis, les enveloppait séparément, les détruisait s'il était vainqueur, et lorsqu'il avait le dessous, se mettait rapidement hors de toute atteinte. Le mouvement du reflux de la mer se fit alors sentir, et quoique faible dans le détroit, il étonna les matelots sans expérience de Salvidiénus. Ce général voyant croître leurs alarmes, donna le signal de la retraite.

III. Octave joint Antoine à Brindes.

Octave avait observé de la côte le combat soutenu par Salvidiénus. Il reconnut que le passage ne pouvait s'effectuer à force ouverte, et feignit de renoncer à son entreprise. Il tentait cependant diverses ruses pour dérober sa marche et aborder pendant la nuit en Sicile, per-

suadé que cette île serait en son pouvoir aussitôt qu'il y aurait débarqué ses légions. Mais ses efforts furent toujours déjoués par la vigilance et l'activité de Sextus. Tandis qu'il hésitait encore, des lettres pressantes d'Antoine, qui l'engageaient à venir le joindre avec sa flotte, lui servirent de prétexte pour ajourner cette expédition (1).

Son départ laissant les côtes de l'Italie exposées aux invasions, il distribua plusieurs légions sur les points fortifiés. Pour détourner les villes de Rhégium et de Vibo de se soulever en faveur de Sextus, il leur promit solennellement qu'elles seraient effacées de la liste des villes proscrites.

Sextus célébra sa victoire en obligeant ses prisonniers à livrer un combat simulé sur les vaisseaux qu'il avait pris, et dont il exposa la construction grossière à la risée de ses marins. Mais il ne tira d'autre fruit de ses succès que la liberté d'étendre ses courses sur toutes les mers, et le triste avantage de compromettre sans danger, par une noire perfidie, sa réputation de loyauté, d'ailleurs justement acquise. Le préteur Bithynicus, en lui abandonnant la portion de la Sicile, qu'il s'était réservée par un traité, lui avait fourni les moyens de fermer l'accès de cette île, et pour prix de ce service,

(1) Dion, XLVIII, 18 et suiv. Appien, IV, 82 et suiv.

il exerçait sous lui la principale autorité. Mais cette prééminence contrariait les prétentions des affranchis de Sextus, qui avaient abusé de leur influence sur son esprit pour se partager les emplois les plus importants de la flotte et de l'armée. Ils remplirent son esprit de soupçons, et des bruits sourdement accrédités répandirent que Bithynicus entretenait avec l'ennemi de secrètes intelligences. On apprit bientôt après qu'il avait été arrêté et mis à mort.

Cependant Octave se rendait à Brindes, avec la flotte de Salvidiénus. Antoine avait été réduit à solliciter ce secours, par les obstacles qu'il éprouvait pour le transport des légions en Macédoine.

Murcus, avec la première division de la flotte de Cassius, composée de soixante vaisseaux, croisait en avant du promontoire du Ténare, pour surveiller le passage de la flotte de Cléopâtre. Mais la reine d'Egypte eut à peine gagné la pleine mer, qu'une tempête furieuse dispersa ses vaisseaux, en détruisit un grand nombre et en poussa des débris jusqu'aux côtes du Péloponnèse; Cléopâtre ramena dans ses ports les restes délabrés de sa flotte. Murcus, se voyant libre de changer sa destination, vint occuper une petite île voisine de Brindes, où se trouvait une rade vaste et commode. De ce poste, il enlevait tous les navires qui traversaient

la mer Ionienne. Antoine fit armer en guerre tous ses trirèmes. Mais il en perdit un grand nombre par de fréquents combats, et il fut contraint de suspendre ses embarquements.

IV. Les triumvirs passent en Macédoine.

Aussitôt qu'Octave fut arrivé à Brindes, il réunit à sa flotte les débris de celle d'Antoine, et s'avança en ordre de bataille devant l'île que Murcus avait occupée. Murcus, craignant de ne pouvoir manœuvrer assez librement dans la rade où il était renfermé, deploya sa ligne en pleine mer pour soutenir le combat, et pendant ce mouvement, les vaisseaux d'Octave filaient vers la rade dont ils s'emparèrent. D'autres historiens ont néanmoins raconté qu'Octave n'avait pas eu besoin de recourir à ce stratagême, et que Murcus avait craint d'engager une lutte contre des forces trop supérieures. Quoi qu'il en soit, cette rade étant la seule qui offrît un abri commode dans ces parages, Murcus fut contraint d'établir sa croisière sur les côtes de l'Epire, d'où il surveillait le passage des navires de transport. Mais les vents furent constamment favorables aux triumvirs, et ils avaient déja réuni dans le voisinage de Dyrrachium une partie de leur armée, lorsque Murcus reçut un nouveau secours. Cassius lui envoyait sous les ordres de Domitius, cinquante vaisseaux, qui portaient une légion et de nouveaux corps d'archers. Les deux flottes réunies dominèrent sur la mer Ionienne.

Antoine et Octave, déja arrivés eux-mêmes à Dyrrachium, furent contraints d'envoyer des ordres pour cesser les embarquements. Ils se voyaient d'ailleurs pressés de pourvoir à d'autres dangers. Norbanus et Saxa, avaient été tournés dans leur poste et obligés de se replier sur Amphipolis, où ils pouvaient à tout instant être attaqués par les armées réunies de Brutus et de Cassius. Antoine se mit aussitôt en marche avec six légions, le reste de l'armée suivait de près; Octave, retenu par une grave maladie, resta dans Dyrrachium avec une faible division. Mais il est nécessaire de faire connaître les expéditions que les deux chefs des conjurés avaient entreprises dans l'orient, avant de se porter contre les légions avancées des triumvirs.

V. Cassius joint Brutus à Smyrne.

Lorsque Octave obtenait dans Rome, à main armée, son élection au consulat, Brutus s'occupait à réduire les Thraces-Besses. Il reconnut bientôt par les effets toute l'influence de la révolution que, malgré les instances de Cicéron, et le décret du sénat, il avait laissé effectuer sans obstacle dans le centre du gouvernement. De nombreux soulèvements se manifestèrent dans la Grèce et dans la Macédoine. Lacédémone, qui avait conservé par le commerce la prépondérance qu'elle exerçait jadis par la valeur de ses habitants, s'était ouvertement déclarée pour Octave,

et plusieurs villes de la Thessalie s'étaient soulevées. Brutus arriva en Macédoine, avec l'élite de ses troupes, et rétablit la soumission. Mais n'osant s'engager dans la Grèce, il repassa promptement en Thrace, reçut la soumission des Besses, et se rendit à Smyrne. Ce fut dans cette ville qu'il apprit la fin tragique de Décimus et les premiers crimes des triumvirs.

Ces déplorables évènements n'étaient pas même la seule cause des sollicitudes de Brutus. Il commençait à douter de la fidélité de ses troupes; leur entretien et les fréquentes libéralités, désormais indispensables pour les retenir sous les drapeaux, avaient épuisé sa caisse militaire. Brutus ne pouvait se résoudre à la remplir par des mesures violentes, trop usitées depuis les guerres civiles; déclarant avec indignation que l'injustice ne pouvait jamais être le soutien nécessaire d'une cause juste : inquiet néanmoins des murmures de ses soldats, il les calmait par l'espoir des trésors amassés par son collègue.

Cassius arriva au milieu de décembre, enrichi par les dépouilles de Laodicée, de la Cappadoce et de la Tarse, et par des taxes exorbitantes levées sur les nations qui s'étaient volontairement soumises. Il prétendait que l'avidité des soldats légitimait toutes ces exactions; qu'il fallait épuiser les ressources de tant de nations

étrangères à ces sanglantes querelles, et toujours disposées à changer de parti suivant les circonstances; qu'enfin le but de leur entreprise devait tout justifier, et qu'il s'agissait du salut de la république. Brutus avait en horreur de tels sentiments, et cependant il demanda le partage de ces trésors; sa détresse l'empêchait d'apercevoir qu'il devenait ainsi complice des violences qui les avaient procurés. On opposa que Brutus ne pouvait pas alléguer les intérêts communs, quand il les avait sacrifiés au desir d'accroître sa popularité; mais la crainte de les compromettre l'emporta sur cette objection, et Brutus obtint le tiers des sommes que Cassius avait apportées (1).

VI. Cassius marche contre les Rhodiens.

Les généraux tinrent alors conseil avec leurs principaux officiers. On régla d'abord entre eux l'exercice du pouvoir. Cassius ne demandait que l'égalité; les officiers représentant qu'il fallait, pour assurer un parfait accord, déterminer la prééminence du rang, Brutus la céda volontairement à Cassius. On délibéra ensuite sur la nouvelle, alors récente, de l'occupation de Dyrrachium par les huit légions de Norbanus et de Saxa. Brutus proposait de marcher sur cette ville, Cassius fit observer qu'ils auraient à com-

(1) Dion, XLVII, 28 et suiv. Appien, IV, 17 et suiv.

battre une armée très-supérieure pour le nombre et la force des légions ; qu'ils devaient donc s'assurer d'abord une domination exclusive sur la mer, et se disposer à soutenir sur terre une guerre défensive ; qu'en laissant établir le théâtre de la guerre en Macédoine, où les fortes positions étaient multipliées, et les ressources pour les approvisionnements très-bornées, ils pourraient détruire l'armée des triumvirs, sans combattre, par la désertion et par la famine.

Le plan de Cassius ayant prévalu, il fut arrêté que l'on acheverait de soumettre les côtes méridionales de l'Asie mineure. Cassius se chargea d'attaquer les Rhodiens, et rassembla une nombreuse flotte dans le port de Mindes, en Carie.

Ces préparatifs étaient nécessaires contre les Rhodiens, qui avaient succédé à l'empire d'Athènes sur la Méditerranée, et qui, affaiblis d'abord par les Romains, avaient ensuite recouvré leur puissance par les bienfaits de Jules César. Nous avons vu qu'ils avaient témoigné leur reconnaissance, en fournissant des secours à Dolabella. Lorsqu'ils apprirent les projets de Cassius, ils lui envoyèrent des députés, qui parlèrent avec beaucoup d'assurance : les Rhodiens s'étaient montrés toujours assez redoutables, pour que leur alliance ne fût pas à dédaigner ; ils invoquaient celle qu'ils avaient contractée avec

les Romains ; si Cassius pensait qu'ils l'eussent violée, ils offraient d'aller à Rome, et de se soumettre à la décision du sénat. Cassius leur répondit qu'ils réclamaient en vain des traités après les avoir enfreints, qu'ils savaient bien que le sénat de Rome était opprimé par des tyrans ; qu'ils pourraient vanter leur puissance, quand ils auraient été vainqueurs dans la guerre qui allait s'engager, s'ils refusaient d'obéir à ses ordres.

VII. Conquête de l'île de Rhodes.

Les Rhodiens étaient alors partagés en deux factions, suivant la politique constante du sénat à l'égard des états auxquels il imposait son alliance. La faction qui tenait pour les Romains était moins nombreuse, mais composée des citoyens les plus distingués par leur influence ou leurs richesses. Ils craignirent la vengeance de Cassius, et envoyèrent pour l'appaiser le rhéteur Archélaus, dont il avait autrefois suivi les leçons à Rhodes. Mais pendant ce temps la faction républicaine avait excité le peuple à combattre, et la flotte, arrivant à la vue du port de Mindes, provoqua Murcus, qui commandait la flotte de Cassius. Murcus se prépara au combat, et sortit du port le surlendemain.

Les Rhodiens montrèrent tant de bravoure et d'habileté dans les manœuvres, qu'ils obtinrent d'abord quelque avantage. Murcus ordonne alors

de serrer la ligne, et fond sur l'ennemi : ses vaisseaux, ne pouvant plus être entourés ni attaqués séparément, reprirent la supériorité par leur nombre et leur grandeur. Les Rhodiens perdirent cinq galères, et se réfugièrent à toutes voiles dans leur port. Cassius les suivit de près, remporta à la vue de Rhodes une seconde victoire, et, débarquant des troupes dans l'île, assiégea la capitale par terre et par mer. Les habitants font d'abord une vigoureuse résistance, et lui envoient enfin des députés. Mais, pendant qu'on parlementait, Cassius parut tout-à-coup avec un corps d'élite au milieu de la ville. La faction romaine, qui craignait les horreurs d'une prise d'assaut, lui avait fait ouvrir les portes du côté de la mer.

Il défendit le pillage et toutes sortes de violences, mais il traita d'ailleurs les Rhodiens avec une extrême rigueur. Il fit punir les plus factieux de la mort ou du bannissement, pilla tous les fonds publics et les richesses des temples, et fit même vendre les statues des dieux. Il ordonna aux habitants, sous des peines capitales, de livrer tout l'or et tout l'argent qu'ils avaient enfoui, et amassa ainsi dans cette ville, l'une des plus opulentes de l'Asie, plus de huit mille talents (1). Il imposa ensuite à l'île de Rhodes une

(1) 38,400,000 francs.

contribution extraordinaire de cinq cents talents et y laissa en partant une forte garnison. Ce fut après cette conquête qu'il détacha Murcus et ensuite Domitius, dont la réunion assura sa domination sur la mer Ionienne.

VIII. Brutus soumet les Lyciens.

Brutus avait cependant attaqué les Lyciens. Ils formaient une république de vingt-trois villes confédérées; leurs côtes, hérissées de rochers, mais pourvues de sûrs abris, avaient favorisé le développement de leur marine, non moins puissante que celle des Rhodiens. Déclarés pour César pendant la guerre civile, ils avaient ensuite fourni des secours à Dolabella. Brutus, sans récriminer sur le passé, voulait leur imposer des subsides et se faire livrer leurs vaisseaux. Ils ne répondirent à ses députés qu'en accourant les armes à la main pour garder les défilés qui les séparaient de la Carie. Mais le jeune Cicéron, qui avait déja tourné ces défilés avec la cavalerie, les surprit dans leur marche et les mit en déroute. L'armée de Brutus arriva, sans combattre, jusqu'à Xanthe, leur capitale, place forte où les plus braves des leurs s'étaient renfermés.

Brutus en forma aussitôt le siége. Ses travaux ayant fait écrouler plusieurs tours, et le bélier ayant ouvert dans les murailles de larges brèches, le succès de l'assaut paraissait infaillible. Mais il fit retirer ses troupes pour laisser le temps de capituler. Les assiégés ne profitèrent

de ce délai que pour tenter deux sorties, dont la dernière, qui eût lieu un peu avant midi, fut si furieuse, qu'ils forcèrent les lignes, et incendièrent toutes les machines. Les Romains les ayant enfin chassés, les poursuivent vivement, et plus de deux mille d'entre eux pénètrent dans la ville avec les fuyards. La herse ayant été abattue, accablés des traits qu'on leur lance du haut des maisons, ils se refugient dans le temple de Sarpédon. Les assiégeants tournent autour des murs, frémissant du sort qui menace leurs camarades, et de la perte des échelles et des machines, qui ne permet pas de les secourir. Quelques soldats découvrent enfin une issue par des rochers presque inaccessibles, auxquels une partie des murs était adossée, pénètrent dans la ville et brisent l'une des portes. On entend les acclamations de l'armée de Brutus qui s'avançait en triomphe vers le temple de Sarpédon.

Les Xanthiens se voyant perdus, mettent eux-mêmes le feu en divers endroits de la ville, et repoussent à coups de traits les Romains qui voulaient l'éteindre. Ils se renferment ensuite dans leurs maisons, où des bûchers étaient préparés d'avance, égorgent leurs femmes et leurs enfants, les jettent dans les flammes et s'y précipitent avec eux. Brutus fit de vains efforts pour sauver ces furieux de leur désespoir, il ne put garantir de la mort que cent cinquante des

habitants, et soustraire que les temples aux ravages de l'incendie. Cette malheureuse ville s'était déja ensevelie deux fois tout entière sous les ruines de sa liberté, après sa prise par Harpage, général de Cyrus, et lorsqu'elle avait cédé aux armes d'un lieutenant d'Alexandre.

Sa triste destinée n'ébranla point la constance des Lyciens. Mais Patare ayant été contrainte de capituler, et la garnison du fort de Myra, bâti sur le roc, s'étant rendue prisonnière de guerre, ils envoyèrent leurs soumissions par des députés. Brutus leur imposa de fortes contributions, et s'empara de tous leurs vaisseaux, qu'il réunit avec les siens dans le port d'Abydos.

IX. Brutus rejoint Cassius à Sardes.

Il se rendit ensuite à Sardes, où son collègue l'avait précédé. Cassius s'occupait d'amasser de nouvelles richesses; tous les peuples de l'Asie mineure avaient été soumis à payer en deux ans les tributs de dix années, et il ordonnait des mesures rigoureuses pour hâter ces recouvrements. Son armée, rangée en bataille, reçut celle de Brutus avec les honneurs militaires. Les soldats, voyant leur nombre et leurs grandes forces, saluèrent, pleins de confiance, par le titre d'*imperator*, leurs chefs qui venaient de terminer la soumission de l'orient.

Les deux généraux s'enfermèrent ensuite pour terminer entre eux quelques différends. Leurs vives explications, qui se faisaient entendre au-

dehors, inquiétaient leurs amis : Favonius osa seul forcer la porte, et leur adressa ce vers, que dit Nestor dans l'Iliade : « Déférez à mes conseils, vous êtes tous deux plus jeunes que moi. » Cassius se mit à rire ; Brutus irrité, chassa Favonius. Mais cette saillie appaisa leur humeur, et ils sortirent en bonne intelligence.

Ces divisions avaient sur-tout pour cause l'opposition de leur système de conduite. Brutus donnait l'exemple d'une intégrité sévère, et ne pardonnait pas à ses officiers d'y manquer. L'un des plus distingués, L. Pella, ancien préteur, ayant été accusé et convaincu de concussion, il lui fit subir une condamnation humiliante. Cassius avait au contraire éludé de punir de semblables torts sur ses officiers, se bornant à leur faire en secret des remontrances. Il était piqué de cette censure indirecte, et reprochait à Brutus d'aliéner, par une rigidité hors de saison, des amis qui s'étaient attachés volontairement à leur cause. Brutus répondait qu'il eût mieux valu laisser vivre César, que de le faire périr pour imiter ses injustices. Il prouvait ainsi que de nobles motifs l'avaient seuls engagé à ce grand attentat, et ses ennemis eux-mêmes n'osaient le nier. On n'avait pas autant de confiance dans les intentions de Cassius, et l'on pensa toujours qu'en défendant les intérêts de la liberté il ne perdait pas de vue ceux de sa propre puissance.

Cependant les deux généraux faisaient leurs dispositions pour repasser en Europe : laissant les provinces de l'Asie sous les ordres de Cassius de Parme, l'un des meurtriers de Jules César, ils dirigeaient leurs troupes sur Abydos, où elles devaient traverser l'Hellespont. Ce fut dans cette ville, que Brutus eut une vision devenue fameuse. Suivant sa coutume, il avait passé une partie de la nuit à lire ou à méditer. Il aperçoit tout-à-coup devant ses yeux un fantôme d'une grandeur et d'une forme extraordinaires : Es-tu du nombre des dieux ou des mortels ? lui dit-il, sans s'émouvoir. Je suis, répond le fantôme, ton mauvais génie ; tu me reverras à Philippes ; et il disparaît aussitôt. Ce fait n'est pas absolument invraisemblable. La secte des stoïciens admettait des génies, et l'imagination de Brutus, échauffée par les veilles et les inquiétudes, avait bien pu fasciner ses yeux. Telle fut même l'opinion de Cassius, lorsqu'il lui raconta sa vision. Je ne crois pas, ajouta-t-il, à l'existence des génies, et sur-tout à leur pouvoir de prendre des formes humaines, ou de régler nos destinées. Plût à Dieu qu'il en fût ainsi, car ils ne pourraient refuser leur appui à notre entreprise, que des motifs si nobles ont inspirée (1).

---

(1) Plut., Brut., Appien IV, 134. Florus, IV, 7.

X. Revue des deux armées.

Lorsque les deux armées eurent passé le détroit, elles se dirigèrent par la Chersonnèse à l'extrémité du golfe de Mélan, depuis de Saros, et s'arrêtèrent dans une plaine voisine où devait se faire une revue générale. L'armée de Brutus était de neuf légions et celle de Cassius de dix, mais incomplètes, et qui ne formaient pas plus de quatre-vingt mille hommes d'infanterie. Brutus avait neuf mille chevaux, en y comprenant les trois mille de Rhascupolis; Cassius en avait six mille. Les auxiliaires avaient amené, outre les gens de pied, cinq mille chevaux, qui portaient la cavalerie à vingt mille hommes. Le vieux roi Déjotarus marchait à leur tête; Tarcondimote, roi de Cilicie, commandait les troupes de cette contrée et l'armée auxiliaire de la Cappadoce (1).

Après la revue, les deux généraux firent payer tout ce qui restait dû en solde ou en gratifications, et purifier par les eaux lustrales les deux armées. Comme elles étaient principalement composées de soldats qui avaient servi sous César, et qui allaient se trouver en présence de son fils, ils voulurent, dit Appien, les prémunir contre la séduction attachée à ce grand nom. Ils parurent sur une tribune élevée, entourés de ceux de leurs officiers qui avaient le rang de

(1) Appien, IV, 88 et suiv.

sénateurs, et d'une foule de jeunes gens, l'élite de la plus illustre noblesse de Rome. On remarquait parmi ceux qui avaient suivi Brutus, Sylla, fils du dictateur; Cinna, Lucullus, et Varron, son frère cadet; Bibulus, fils du premier lit de Porcia; le fils de Caton, qui voulait réparer les torts de sa première jeunesse. Auprès de Cassius, on voyait Galba, Sabinus, le fils de ce Labiénus, qui avait succombé glorieusement à Munda; et sur-tout Messala, non moins chéri qu'estimé dans les deux armées. Il avait voulu achever de se former sous un aussi grand capitaine, et il avait aussitôt été admis dans son intimité.

Le fils de Cicéron était placé à la tête de la cavalerie de Brutus, et le jeune Lentulus guidait sa cohorte prétorienne. L'ancien tribun Cæsetius-Flavus avait sous ses ordres tous ceux qui dirigeaient les machines de guerre (1). Cimber et l'aîné des Lentulus avaient amené tous ceux qui servaient sur la flotte.

XI. Harangue de Cassius.

Les armées se rangèrent autour de la tribune, et des hérauts ayant commandé le silence, Cassius prit la parole au nom des deux généraux. Il entretint la confiance des soldats en exposant

(1) Plutarque, Vie de Brutus, l'appelle *Flavius*; mais il donne le même nom au tribun. Au surplus, *Flavius* était un nom de famille, et il était contre l'usage d'en porter deux : au lieu que *Flavus* était un surnom.

leurs forces si nombreuses, leur puissante cavalerie, tant de troupes auxiliaires, les flottes qui dominaient sur toutes les mers; et en rabaissant les forces des triumvirs, qui manquaient même d'argent, quoiqu'ils eussent commis tant de crimes pour s'en procurer. Nous ne leur sommes pas moins supérieurs, ajouta-t-il, pour le motif qui nous inspire. Ils ne dissimulent pas le projet de vous asservir; nous voulons au contraire que vous jouissiez en rentrant dans vos foyers de tous les droits d'un peuple libre, et que tous les magistrats vous fassent hommage d'un pouvoir obtenu par votre choix. César n'a péri que pour avoir voulu commander en maître à ceux qui sont les maîtres des nations; oublions tous que nous avons servi sous lui. Mais nous n'étions pas les soldats de César; c'est pour la république que nous versions notre sang; c'est d'elle seule que nous avons obtenu des récompenses. Elle nous comblait de ses bienfaits pour nos victoires contre ses ennemis. Que ne fera-t-elle pas quand nous l'aurons délivrée de ses tyrans? de ces hommes qui l'ont inondée de sang; qui, sur ces rostres glorieux, où l'on ne vit jamais que les nobles dépouilles des ennemis, ont osé exposer les têtes de nos plus illustres concitoyens. Vous allez tirer vengeance de ces forfaits. Protégés par les dieux, combattant sous les auspices du peuple romain, vous remporterez la

victoire. Vos récompenses seront dignes de si grands services : vous obtiendrez des honneurs, des gratifications et des concessions de terres. Vos généraux, dont vous connaissez la loyauté, vous en sont garants; ils ont déja ordonné une distribution de quinze cents deniers par tête (1), comme premier gage de ces promesses.

Les soldats, charmés du discours de Cassius, demandèrent à grands cris de marcher contre l'ennemi. L'ordre du départ fut aussitôt donné; chaque corps recevait la gratification qui avait été promise, et que l'on augmentait secrètement en faveur des plus braves. Il était aussitôt après dirigé sur Dorisque, petite ville où se trouvait la vaste plaine que Xerxès avait choisie pour la revue de ses troupes, dans son expédition contre la Grèce.

XII. Brutus et Cassius arrivent sous Philippes.

Les armées continuèrent leur route par Maronie, en se dirigeant vers le cap Serrien. Les cantons de la Thrace, que Brutus n'avait pas soumis dans sa première expédition, cédaient aux seules approches de forces aussi redoutables. Cimber précédait leur marche le long des côtes avec son escadre, où il avait pris à bord une légion et un corps de cavalerie. Il était chargé de mettre à terre des détachements, pour reconnaître le pays et marquer les campements.

(1) 750 francs.

Norbanus avait pris son poste aux défilés des Sapéens. Lorsqu'il apprit les débarquements qui se faisaient sur divers points de la côte, il engagea Saxa à venir le joindre, et rendit si fortes par de nouveaux travaux ces positions, déja avantageuses par elles-mêmes, que l'on ne pouvait sans témérité entreprendre de les forcer. Brutus et Cassius se voyaient ainsi obligés, pour arriver en Macédoine, de revenir sur leurs pas, et d'aller prendre un long circuit par des chemins très-difficiles. Rhascupolis dit alors qu'il connaissait une route dans les montagnes, que Norbanus n'avait point fait garder, parce que le défaut d'eau, les précipices et l'épaisseur des forêts la faisaient juger impraticable. Mais que l'armée, en emportant sa provision d'eau, arriverait le troisième jour sur les bords d'une rivière, d'où elle pourrait le lendemain occuper la ville de Philippes; que l'ennemi serait alors tourné dans toutes ses positions, et sans aucune issue pour la retraite.

Sa proposition fut acceptée; il guida un corps de soldats d'élite, commandé par Bibulus, et chargé de frayer la route. Au quatrième jour de cette marche pénible, les soldats, rendus de fatigue, n'apercevant aucune issue et se croyant trahis, menaçaient déja Rhascupolis, lorsque enfin sur le soir, les plus avancés aperçurent la rivière. Ils poussèrent des cris de joie, qui

furent répétés de proche en proche et parvinrent jusqu'aux chefs. Les deux armées, hâtant leur marche, arrivèrent sans obstacle à Philippes; mais elles ne purent surprendre l'ennemi.

Rhascus, frère de Rhascupolis, avait amené à Norbanus trois mille chevaux. C'était l'effet de la politique des deux frères, qui se ménageaient une ressource pour tous les événements. Rhascus, entendant les acclamations des deux armées républicaines, était accouru pour les reconnaître, et les avait vues défiler hors de la forêt. Norbanus, averti par son rapport qu'il allait être tourné, était parti le soir même avec son collègue.

XIII. Norbanus se replie sur Amphipolis.

L'habileté des deux princes thraces leur mérita des éloges dans les deux camps. L'un avait dirigé ses alliés par un chemin jugé impraticable, l'autre avait découvert aux siens le secret de cette marche.

Norbanus et Saxa s'étaient repliés sur Amphipolis, à quarante milles de distance. Ils la fortifièrent à la hâte, et lorsque Antoine arriva à leur secours, il la trouva en état de soutenir un siége. Mais Brutus et Cassius ne voulaient pas le tenter. Ils n'aspiraient qu'à rendre inexpugnables les positions qu'ils avaient occupées, et qui convenaient parfaitement à leur projet d'affamer les armées ennemies, sans engager d'action générale.

La ville de Philippes, autrefois appelée Datos,

avait pris le nom du père d'Alexandre, qui l'avait conquise sur les Thraces, et fort agrandie. Elle était bâtie sur un plateau élevé, d'où l'on voyait à l'orient, les montagnes et les défilés des Sapéens; au nord, les forêts que les armées venaient de traverser; au midi, de vastes marais qui s'étendaient d'une part le long du fleuve Strymon, de l'autre jusqu'à la mer; à l'occident, une vaste plaine qui se développait en pente l'espace de quarante-quatre milles. Cette plaine était fameuse dans les anciennes traditions de la Grèce, qui y plaçaient l'enlèvement de Proserpine (1).

Deux colines s'élevaient sur cette plaine, à deux milles en avant de la ville; l'une située au nord et garantie par les forêts, l'autre au midi et dont les marais défendaient les approches; elles étaient séparées par un vallon d'un mille de largeur. Le camp de Brutus fut assis sur la colline du nord et celui de Cassius sur celle du midi. Tous deux furent fortifiés avec soin; le

---

(1) On sait que des traditions postérieures, qui ont prévalu, placent cet enlèvement dans le riant vallon d'Enna, en Sicile; mais Appien, IV, 105, a préféré les anciennes traditions. Ces récits, qui semblent appartenir à la poésie plus qu'à l'érudition, ont néanmoins occupé la plume de plusieurs savants. Il est difficile d'expliquer comment, dans leurs nombreuses dissertations, ils ont passé sous silence le témoignage d'Appien.

vallon qui les séparait fut fermé par des retranchements qui assuraient leurs communications. Des deux rivières qui sortaient des montagnes voisines, le Zygactes seul traversait la plaine; il fut détourné dans le Ganga, qui coulait entre la ville et les deux camps, et se jetait dans le Strymon, à travers les marais, à quinze milles de distance. La flotte fut mise en rade à Néapoli, situé à neuf milles vers l'occident. A douze milles, sur la même direction, était l'île de Thasos, éloignée du rivage d'environ deux milles, et dont on fit un dépôt général pour les deux armées. Dans ces positions si favorables à leurs desseins, les généraux républicains attendirent avec confiance cette dernière lutte, qui devait être si funeste à la liberté romaine (1).

XIV. Antoine éprouve un échec.

Antoine les provoqua avec son audace ordinaire. Dès le lendemain de son arrivée à Amphipolis, il dépose ses bagages dans cette ville, et vient établir son camp à un mille en avant des deux collines qu'ils occupaient. Aussitôt après, il fait sortir son armée en ordre de bataille, et sus leur refus de combattre, il entretient l'ardeur de ses troupes, en envoyant des partis, qui battaient tous les pays d'alentour. Mais un fort détachement, qu'il avait placé en

(1) Dion, XLVII, 39 et suiv. Plut., Brut., Appien, IV, 105 et suiv.

embuscade pour s'emparer d'un convoi venu de l'île de Thasos, fut surpris lui-même et obligé de prendre la fuite après une perte considérable. L'armée commençait à éprouver des inquiétudes sur cette position désavantageuse, où les moindres revers pouvaient causer sa perte.

Octave reçut ces nouvelles à Dyrrachium. Quoique languissant encore de sa maladie et pouvant à peine soutenir le mouvement de la litière, il partit sur-le-champ, allarmé des conséquences qu'aurait la défaite de son collègue, plus occupé néanmoins de la crainte qu'Antoine ne remportât seul la victoire.

Les camps des deux armées se touchaient. Celui d'Octave était à la gauche, opposé au camp de Brutus. Norbanus commandait sous lui, secondé par Salvidiénus et par Carrinas. Agrippa, Gallus et tous ces jeunes ambitieux qui suivaient la fortune du fils de César, occupaient les principaux emplois de l'armée. Mécènes remplaçait Matius, à qui son âge avancé n'avait pas permis de suivre Octave, et il combattait à ses côtés. Le camp d'Antoine était à la droite, où il avait en tête Cassius. Sous ses ordres commandaient Ventidius, Pollion et l'intrépide Saxa.

XV. Les triumvirs provoquent l'ennemi.

Les triumvirs n'avaient que treize mille chevaux et un petit nombre d'auxiliaires. Leur supériorité consistait dans l'infanterie, quoiqu'ils n'eussent que dix-neuf légions; mais elles comp-

taient beaucoup de surnuméraires, et formaient plus de 100,000 légionnaires, dont faisaient partie les plus braves vétérans de César. Ils avaient été réduits à occuper cette plaine en pente que dominaient les camps ennemis, où ils ne se procuraient de l'eau qu'en creusant des puits, et se voyaient obligés d'aller chercher le bois à de grandes distances. Leurs magasins n'avaient pu être formés que dans Amphipolis, et les mers leur étaient fermées. Ils n'avaient pas même de l'argent en abondance, et lorsqu'ils firent la revue de leurs troupes, ils ne leur annoncèrent qu'une assez faible distribution. Mais ils les animaient en promettant à tous la vengeance et le pillage; offrait aux chefs l'espoir de partager leur domination, aux soldats des concessions de terres et une gratification de vingt mille sesterces après la victoire (1).

Empressés de provoquer une action générale, ils faisaient tous les jours sortir leurs troupes en ordre de bataille, et leur donnaient ainsi le sentiment de leurs forces. L'armée républicaine au contraire manifestait de l'hésitation et s'entretenait de sinistres présages. Mais Cassius ranima le courage de ses soldats, déclarant que le succès de cette guerre défensive devenait tous les jours plus infaillible, les tenant en haleine

(1) 4000 francs.

par divers travaux. Le marais qui flanquait son camp n'était qu'à une très-petite distance. Il ne laissa pas de le joindre à son camp par des lignes; d'autant plus attentif, qu'il connaissait mieux le caractère entreprenant de son adversaire.

Antoine justifia cette opinion. Attirant toute l'attention de Cassius par des attaques ou des provocations continuelles, il profitait cependant de l'obscurité de la nuit et de l'élévation des roseaux pour construire une chaussée qui traversait le marais. La chaussée était soutenue par des murs; et des ponts, pratiqués à divers intervalles, favorisaient l'écoulement des eaux. Le matin du onzième jour, Cassius remarqua qu'une hauteur située derrière son camp était occupée par plusieurs cohortes d'Antoine, qui avaient filé par la chaussée pendant la nuit, et qui avaient déja creusé des fossés et commencé des redoutes. Il se hâta de faire construire lui-même, à travers le marais, une autre chaussée, qui se dirigeait sur celle d'Antoine, pour intercepter les communications qu'il avait pratiquées avec ces postes avancés.

XVI. Brutus fait décider le combat.

Mais l'impatient Brutus ne pouvait se contenter de ces lentes opérations. Animé par plusieurs avantages que sa cavalerie avait obtenus, se croyant assuré de la victoire, il déguisait sa témérité sous un motif plus noble, sous le desir de mettre un terme aux calamités intolérables

que cette guerre causait au genre humain. Il exposa dans un conseil de guerre les justes espérances que donnaient de premiers succès, le danger de laisser refroidir l'ardeur des soldats, l'adresse des ennemis à provoquer des désertions; et proposa de ne plus différer la bataille. Cassius s'y opposa avec force, représentant que des succès de cavalerie ne prouvaient rien, et que l'infanterie, où ils étaient inférieurs, décidait du sort des combats; que l'ennemi seul devait craindre les désertions, puisqu'il commençait à manquer de tout; que la famine allait bientôt détruire cette puissante armée; qu'assurés ainsi d'obtenir sans péril la victoire, ils ne se montreraient pas moins imprudents que barbares, s'ils la commettaient aux hasards d'un combat inégal, et l'achetaient par le sang de tant de braves citoyens. Mais ces raisons furent impuissantes contre l'ardeur que le discours de Brutus avait inspirée; tous ses officiers et même la plupart de ceux de Cassius, opinèrent pour le combat. L'un d'eux néanmoins, nommé Atilius, invité à dire son avis, répondit qu'il croyait que la bataille devait être différée après l'hiver. Par quels motifs? interrompit Brutus. Quand ce ne serait que pour voir encore le printemps, dit froidement Atilius. Cassius, indigné, renonça alors à ses inutiles objections, et la bataille fut résolue pour le lendemain.

Brutus invita chez lui ses principaux officiers, qu'il entretint de sa confiance et des plus hautes maximes de la philosophie. Cassius se retira pensif dans sa tente avec quelques amis. Lorsqu'après le repas, Messala prit congé de lui, il lui serra la main avec émotion : Je vous prends à témoin, lui dit-il, que je me trouve dans la situation du grand Pompée, obligé, contre mon avis, à compromettre le sort de ma patrie. Ayons néanmoins bon courage, et confions-nous dans la fortune, qui a plus d'une fois justifié par le succès des conseils téméraires.

XVII. Première bataille de Philippes.

Dès le matin, la cotte d'armes de pourpre, signe du combat, fut exposée dans les deux camps, sur la tente prétorienne. Pendant que les troupes défilaient, les deux généraux se réunirent. Puissions-nous remporter la victoire ! dit Cassius. Mais si l'évènement trompe notre attente, il nous sera difficile de nous réjoindre. Dites-moi donc quel parti vous êtes alors résolu de préférer, la fuite ou la mort ? J'avais autrefois soutenu, répondit Brutus, que l'on ne devait pas imiter le suicide de Caton, que la religion ordonnait de se soumettre à la volonté des dieux et que le vrai courage consistait à soutenir avec fermeté les disgraces de la fortune. Les circonstances m'ont inspiré d'autres idées. Si les dieux nous refusent la victoire, je ne tenterai pas de nouveaux efforts et je me

délivrerai de la vie. J'en avais déja fait le sacrifice à ma patrie, lorsqu'aux ides de mars je m'assurais à ce prix une autre vie libre et glorieuse. Cassius sourit, et l'embrassant : Marchons donc à l'ennemi dans ces dispositions ; nous le vaincrons, ou nous cesserons de le craindre.

Les autres chefs s'approchèrent pour recevoir les derniers ordres. On régla que l'aile droite de Brutus commencerait l'attaque, et on la renforça par la légion de Messala, composée des plus braves vétérans : les officiers demandèrent alors que Cassius s'y plaçât aussi, avec sa cohorte prétorienne, pour diriger le combat. Mais Brutus insista pour occuper seul ce poste. Il confia le centre à Labéon ; Hortensius eut le commandement de l'aile gauche. Parcourant le front de son armée, il animait ses soldats par ses discours, offrant à leurs regards les honneurs et les récompenses qui les attendaient dans leur patrie, délivrée de l'oppression par leur victoire. Il devait attaquer au signal donné par Cassius ; mais il se laissa entraîner auparavant, par l'impatience de ses soldats, qu'il ne voulut ou qu'il ne put pas contenir, à la vue d'une nouvelle provocation d'Antoine.

XVIII. Brutus enfonce l'armée d'Octave.

Antoine n'espérait pas obtenir si tôt une action générale. Mais il se proposait de forcer les lignes que Cassius avait tirées de son camp jusqu'au marais, et de détruire sa chaussée.

Dans cette vue, les deux armées avaient été rangées en ordre de bataille; Antoine avait donné le commandement de sa droite à Saxa, et s'était placé à l'extrémité avec un corps de réserve, composé de l'élite des vétérans, qui portaient des outils et des échelles. Lorsqu'il vit que l'armée de Cassius se disposait au combat, il donna l'ordre à Ventidius et à Pollion, qui commandaient, le premier sa gauche et l'autre son centre, d'engager l'action sur toute la ligne. Son armée se détachant de celle d'Octave, et s'avançant obliquement pour attaquer celle de Cassius, semblait menacer également les deux armées ennemies.

Plusieurs corps de l'aile gauche de Brutus s'ébranlent alors, sans attendre le signal. Ils ne voulaient que prendre en flanc cet ennemi qui s'avançait avec tant d'audace; mais l'armée entière, entraînée ou trompée par ce mouvement, se porte avec impétuosité contre l'armée d'Octave. Brutus se trouve opposé à l'aile gauche; tandis qu'il la presse vivement de front, Messala, qui la débordait avec sa légion, la prend en flanc et disperse les cohortes. Deux légions se joignent à la sienne; il pousse les fuyards jusqu'au camp d'Octave, et l'emporte l'épée à la main.

Brutus ne conservait de sa droite qu'une légion et sa cohorte prétorienne. Il éprouvait une vi-

goureuse résistance. La quatrième légion, dont le poste était à l'aile gauche d'Octave, ne s'était pas laissé entraîner par sa déroute, et se rapprochant du centre, semblait lui avoir communiqué son intrépidité. Brutus fait annoncer la prise du camp sur toute la ligne. Hortensius anime tellement ses soldats, qu'il enfonce l'aile droite d'Octave. Le centre est pressé et entouré de toutes parts ; la quatrième légion et deux autres qui avaient imité son exemple sont taillées en pièces et perdent leurs aigles. Brutus, enivré de sa victoire, ne songe qu'à la poursuivre. Il pousse les fuyards au-delà du camp d'Octave, et en fait périr un grand nombre dans la plaine. Ses soldats l'abandonnent alors pour se jeter dans le camp et avoir part au pillage. On trouva la litière d'Octave, où on le croyait renfermé, et qui fut percée de mille coups de dards et de javelines. Mais il n'y était point : averti par un songe, comme il l'a écrit depuis dans ses mémoires, ou prévoyant d'ailleurs que cette journée serait féconde en événements, il avait pris son poste à sa droite. Il se dégagea des fuyards, et se cacha jusqu'au soir dans les marais, d'où il réjoignit l'armée d'Antoine.

Brutus parvint enfin à faire sortir ses soldats du camp ennemi. Il les ramenait encore en désordre, lorsqu'en se rapprochant du camp de Cassius, il fut surpris de ne plus apercevoir la

tente prétorienne, qui s'élévait fort au-dessus de toutes les autres. Bientôt il remarqua que la plupart étaient également renversées; dans les pressentiments qui l'agitaient, il reconnut la faute qu'il avait commise en se laissant entraîner par ses troupes avant le signal du combat, et en négligeant ensuite de profiter de ses avantages pour venir au secours de son collègue. Il ramassa à la hâte un corps de cavalerie qu'il envoya à la découverte.

XIX. Défaite de Cassius. Ces craintes n'étaient que trop fondées; Cassius venait de succomber. Son aile droite avait d'abord été intimidée, en voyant ses flancs découverts par le mouvement prématuré de l'armée de Brutus. Mais Cassius l'avait rassurée par sa présence. Il fut aussitôt contraint de se porter à l'aile gauche, où commandait Varus, et qu'il voyait assaillie et débordée par des forces supérieures. Mais il ne fit que retarder sa défaite. Les soldats, après un combat opiniâtre, se débandent et se jettent en désordre sur les derrières de l'armée.

Antoine charge alors Saxa de prendre en flanc le centre de Cassius. Lui-même, à la tête de son corps de réserve, s'avance contre les lignes qui joignaient le camp au marais. Il fait escalader les murs, autour de la principale porte, la brise et s'élance au travers avec un petit nombre des plus braves; les autres vétérans achèvent

d'abattre les murs, comblent les fossés avec leurs débris, et massacrent tous ceux qui défendaient les lignes. Antoine pousse jusqu'à la chaussée de Cassius, taille en pièces les travailleurs, et laissant aux cohortes qui gardaient ses redoutes le soin de détruire les ouvrages, il marche sur le camp. Le petit nombre de troupes qui avaient paru devoir suffire pour le garder, à cause de la force de son assiète, ne peut résister au premier assaut.

Cependant l'armée de Cassius, quoique ébranlée par la déroute de l'aile gauche, prolongeait encore le combat. Cassius, ayant rallié une partie des fuyards derrière sa cohorte prétorienne, soutenait avec vigueur l'attaque de Saxa sur les flancs du centre. Mais la nouvelle de la prise du camp achève d'intimider ses soldats. Il se jette au-devant d'eux; voyant que tous ses efforts pour les rallier sont inutiles, il arrache l'aigle d'une légion des mains de celui qui la portait et la plante devant lui. Une foule de braves accourent autour de cette aigle; le combat recommence avec vigueur. Mais Cassius est enfin contraint de céder la victoire, et dirige sa retraite sur le front du camp de Brutus. Il ne fut point poursuivi. Aussitôt que les soldats d'Antoine eurent enfoncé l'ennemi, ils se jetèrent dans le camp de Cassius, pour avoir part au pillage.

XX. Mort de Cassius.

Cassius s'était retiré avec sa cohorte prétorienne, épuisée et réduite à un petit nombre, sur une hauteur située derrière le camp de Brutus. Il croyait que le sort du combat n'avait pas été plus favorable à son collègue; mais il ne pouvait rien distinguer dans la plaine, et ceux qu'il avait envoyés à la découverte ne revenaient point. Tandis qu'il était dans cette perplexité, il aperçoit le corps de cavalerie qui était envoyé à son secours et qu'il prend pour un corps ennemi. Il envoie Titinius pour le reconnaître. A la vue de Titinius, les cavaliers de Brutus poussent des cris d'allégresse; plusieurs descendent de cheval, et l'entourent pour apprendre le sort du combat ; les autres choquent leurs armes, chantant à-la-fois leurs exploits et cette heureuse rencontre; ils l'accompagnent ensuite pour joindre Cassius. Mais il était trop tard; cet infortuné général, trompé par les cris qu'il entendait, avait cru Titinius pris par les ennemis. Ainsi donc, avait-il dit, mon lâche amour pour la vie cause la perte de mon ami. En achevant ces mots, il s'était éloigné avec Pindarus. Depuis l'époque où, questeur de Crassus, et se voyant exposé à subir le sort de son général, Cassius avait fait jurer à cet affranchi de remplir ses dernières volontés, il l'avait toujours gardé auprès de lui. Il l'emmène alors dans une tente

abandonnée. Ses amis ne le voyant pas revenir, accourent vers la tente. Pindarus avait disparu : ils aperçoivent Cassius étendu par terre, la tête séparée du corps. Tandis qu'ils se livraient à leur désespoir, Titinius arrive. Accablé par ce spectacle et maudissant ses funestes délais, il se perce de son épée.

Cependant les soldats des deux armées victorieuses étaient rentrés séparément dans leur camp, sans se rencontrer. Également courbés sous le poids du butin, ils n'avaient songé qu'à s'éviter mutuellement, à la faveur des nuages épais de poussière élevés dans la plaine. Brutus apprit en arrivant la fin tragique de Cassius. Il accourut, saisi de douleur, appelant son ami le dernier des Romains, n'espérant plus que Rome produisît désormais une ame aussi fière et aussi élevée. Il déplora la précipitation qui avait causé sa mort. Je l'estime heureux néanmoins, s'écria-t-il, de s'être délivré des sollicitudes dont j'aurai seul désormais à soutenir tout le poids. Il fit ensevelir le corps, et craignant que le triste spectacle de ses funérailles ne fît une dangereuse impression sur l'esprit des soldats, il ordonna qu'on le transportât avant le jour dans l'île de Thasos.

XXI. Brutus retient ses troupes dans leur camp.

Les triumvirs, de leur côté, n'étaient pas tranquilles sur les résultats de cette journée. L'une

de leurs armées avait, il est vrai, triomphé; mais l'autre avait cédé la victoire à cet ennemi, dont ils présentaient la défaite comme assurée. Ils n'avaient d'ailleurs tué que huit mille hommes, et seize mille des leurs étaient restés sur le champ de bataille. Toutes leurs alarmes cessèrent, lorsque Cassius de Syrie, qui était attaché au service de Cassius, arriva dans leur camp pour leur annoncer sa mort, et leur présenta, pour la confirmer, l'épée et la cotte d'armes de son général. Antoine, qui était digne d'apprécier les rares talents de Cassius : La victoire est à moi, s'écria-t-il avec transport (1).

Dès le grand matin, les deux armées reçoivent l'ordre de se ranger en bataille. Antoine parcourt les rangs, félicitant les soldats de leur triomphe. Nos ennemis ne peuvent le contester, celui de leurs chefs qui avait le plus d'expérience dans la guerre, n'a pu résister à son désespoir et s'est lui-même donné la mort. Profitons du découragement où ils sont réduits; le pillage de leur camp peut vous faire juger du butin immense qui vous attend encore. Ce que vous avez perdu se réduit à des bagages de peu de valeur, car vos effets les plus précieux sont restés en Italie : nous seuls avons été privés des richesses que nous espérions vous partager; mais il nous en

(1) Aur. Victor, *de Viris*, 83.

reste assez pour vous faire aujourd'hui même une distribution de cinq cents deniers (1).

Après ce discours, les triumvirs s'avancent et provoquent Brutus au combat. Mais Brutus retient ses soldats dans leur camp. Il les avait déja rassemblés, et, tempérant la censure de leur indiscipline par des éloges accordés à leur valeur, il leur avait dit, que la victoire était seulement retardée ; que leur ennemi cherchait à combattre, pressé par la famine ; que toutefois, ils avaient assez prouvé leur courage, et que la constance suffirait désormais pour les faire triompher sans tenter le sort des armes. Voulant récompenser la victoire des uns, et consoler les autres du pillage de leur camp, il avait annoncé pour tous une distribution de mille deniers par tête (2). Les soldats avaient répondu par de vives acclamations, et promis de voir de sang froid d'impuissantes provocations. Les triumvirs, saisis de dépit, furent contraints de ramener leurs troupes dans leur camp.

XXII. Détresse des triumvirs.

Brutus persévéra d'abord dans ce système de défensive, dont l'abandon avait été si funeste à son collègue. Il se transporta au camp de Cassius, mieux situé pour diriger les deux armées.

---

(1) 250 francs.

(2) 500 francs.

Il se servait de sa nombreuse cavalerie pour inquiéter ses adversaires et enlever leurs convois. La plaine où ils campaient commençait à devenir impraticable par l'effet des torrents et des pluies de l'automne. Brutus, cessant de détourner le cours du Zygactes, éleva une digue qui le forçait pendant le jour de remonter vers sa source. Il faisait ensuite lever la bonde pendant la nuit, et lâchant ses eaux en torrent, il accroissait les inondations qui désolaient les camps des triumvirs.

Antoine voyant que ses efforts étaient inutiles pour engager une action générale, cessa de se présenter en ordre de bataille, et reprit le même genre d'attaque qui lui avait déja réussi. Il n'avait pu s'emparer alors d'une hauteur située sur le derrière et à une portée de trait du camp de Cassius, parce que son vigilant adversaire l'avait fait occuper et fortifier. Voyant que Brutus avait négligé ce soin, il se mit en marche pendant la nuit à la tête de quatre légions, qui s'étaient munies de fascines, et que des claies recouvertes de cuir défendaient contre les dards et les pierres lancés du camp par les machines. Il eut bientôt construit des redoutes qui le rendirent maître de ce poste. Le lendemain dix légions vinrent camper à cinq cents pas, et presqu'aussitôt deux autres légions s'établirent à la

même distance, toujours en avant et du côté de la mer. Antoine espérait ainsi tourner les deux camps et fermer leur communication avec les vaisseaux. Mais Brutus la maintint en faisant élever des redoutes qui dominaient celles d'Antoine, et qui se liaient entre elles par des chemins couverts. Les triumvirs furent contraints de rappeler leurs troupes, et de renoncer à des manœuvres trop lentes pour l'état de détresse où il se voyaient réduits. Un nouveau désastre, dont la nouvelle leur parvint sur ces entrefaites, semblait devoir rendre leur situation absolument désespérée.

XXIII. Destruction de la flotte des triumvirs.

Le même jour où les triumvirs avaient provoqué la bataille sous Philippes, Domitius Calvinus, lieutenant d'Octave, s'embarquait à Brindes, pour lui conduire de puissants renforts. Il avait à bord deux légions, dont l'une était la fameuse légion de Mars, deux mille hommes pour sa cohorte prétorienne, et plusieurs corps d'élite de cavalerie et d'infanterie. Craignant d'attirer sur lui les nombreux vaisseaux des ennemis, et voulant profiter d'un vent favorable, il avait employé au transport des troupes les trirèmes qui formaient son escadre. Mais il ne put échapper à la vigilance de Murcus et de Domitius, lieutenants de Cassius, qui croisaient sur la mer Ionienne. En les voyant approcher, il donne le

signal de la fuite, et les trirèmes les plus avancées parvinrent à gagner la côte. Le vent s'abat alors tout-à-coup; Calvinus se voit obligé de soutenir le combat avec des forces très-inférieures. Il ordonne à tous ses vaisseaux de former une ligne serrée, et, les faisant attacher les uns aux autres par des cables, leur proue d'airain tournée contre l'ennemi soutient avec vigueur ses attaques.

Murcus, se voyant repoussé, fait lancer par ses machines des pièces de bois emflammées enduites de souffre et de résine. Le feu prend sur plusieurs vaisseaux et menace de se communiquer à tous lès autres. Chaque vaisseau coupe ses cables pour éviter l'incendie, et se voit aussitôt entouré par plusieurs vaisseaux ennemis. Les soldats de la légion de Mars écumaient de rage, livrés sans défense à ces adversaires auxquels ils étaient si supérieurs par leur bravoure. Les uns se perçaient de leur épée, les autres forçaient le pilote d'aborder l'un des vaisseaux qui les attaquaient. Tandis qu'ils s'élançaient sur son pont, abordés eux-mêmes par les autres vaisseaux, ils succombaient après une lutte trop inégale. Un petit nombre de navires parvinrent à s'échapper; ceux qui les montaient errèrent sur la mer pendant cinq jours, sans vivres, et réduits à sucer la poix des cordages; ils arrivèrent enfin, réduits à un petit

nombre, sur les côtes de l'Épire, où ils furent faits prisonniers. Calvinus, que l'on avait cru perdu, rentra le cinquième jour, avec un seul vaisseau, dans le port de Brindes.

XXIV. Défections dans l'armée de Brutus.

Cette nouvelle ne pouvait tarder à parvenir au camp de Brutus et devait l'encourager plus que jamais dans son système de défensive. Néanmoins, au milieu de tant de sujets d'alarmes, Antoine persévérait dans sa confiance. Il la fondait sur le caractère du chef qu'il avait désormais à combattre. Lorsque en apprenant la mort de Cassius, il avait regardé la victoire comme assurée, il n'avait pas seulement envisagé les grands talents de ce général et son expérience dans la guerre. La supériorité de Cassius sur son collègue était encore plus sensible dans l'ascendant qu'il exerçait sur les soldats et qui commandait aussitôt l'obéissance. Indulgent pour d'autres écarts, il se montrait inexorable pour les fautes contre la discipline : nul n'aurait osé lui demander raison de ses ordres, ni prétendre à aucun partage de l'autorité militaire. Brutus, au contraire, avait accoutumé ses officiers à se croire associés au commandement, et ses soldats à le respecter sans le craindre. Il ne pouvait sur-tout imposer à l'armée de Cassius, guidée jusqu'alors par des mains plus vigoureuses, et qu'un premier revers avait rendue plus inquiète et plus indocile.

Les vertus mêmes de Brutus et son équité, s justement célébrée, produisaient un effet dangereux sur l'esprit des soldats. Leur confiance dans les immenses produits qu'ils avaient espérés de la victoire n'était plus la même ; ils ne pouvaient oublier la nécessité où leur général s'était vu réduit, lorsqu'il sollicitait à Smyrne le partage des trésors amassés par son collègue. Brutus fut ainsi amené à protester en quelque sorte contre sa haute réputation, en s'engageant à permettre le pillage de deux villes opulentes du parti contraire, de Thessalonique et de Lacédémone. Les excès mêmes des triumvirs n'avaient pas si vivement fait sentir le malheur de temps, dit Plutarque ; car on avait une telle opinion de la vertu de Brutus, qu'on le jugeait incapable de chercher aucun moyen de salut, qui ne fût juste et honnête.

Il se laissa même entraîner aux passions des chefs qui l'entouraient, et donna l'ordre d'égorger les prisonniers, à l'exemple des triumvirs. Le grand nombre de ceux qu'il exceptait attesta, il est vrai, sa générosité naturelle, mais la manière dont il leur conserva la vie prouva aussi sa faiblesse ; il se borna à leur fournir les moyens de s'évader pendant la nuit.

Tels étaient les motifs de la confiance d'Antoine : elle se confirmait par la défection des alliés

de Brutus. Le vieux roi Déjotarus ayant succombé dans cette campagne, ses troupes restèrent sous les ordres d'Amyntas, qui les conduisit aux triumvirs. Rhascupolis lui-même passa dans leurs rangs avec ses trois mille cavaliers, renonçant ainsi au prix des services qu'il avait rendus à Brutus (1). On ignore la conduite de Tarcondimote, roi de Cilicie; on sait uniquement qu'après la victoire, Antoine lui conserva tous ses états.

Les triumvirs tentèrent aussi de pratiquer par des émissaires les légions de Brutus, et ils parvinrent à s'assurer de quelques traîtres. Mais ayant provoqué d'ailleurs vainement à la désertion des soldats trop pénétrés de respect et d'amour pour leur général, ils se virent forcés de recourir à un autre genre de séductions. Ils s'attachèrent à exciter l'impatience de cette armée indocile et présomptueuse, qui se lassait de son inaction. Leurs plus braves cohortes tournaient sans cesse autour du camp ennemi, affectant d'observer pour un prochain assaut les endroits les plus faibles, insultant à la lâcheté de ceux qui s'y tenaient renfermés contre des femmes. Les soldats de Brutus se réunissaient en groupes, irri- XXV. Brutus accepte le combat.

(1) Quelques historiens ont dit qu'il retourna seulement dans ses états; mais ce départ eût également suffi au but que s'étaient proposé les triumvirs.

tés de ces mordantes provocations, et ceux qui étaient déja gagnés accroissaient l'indignation commune, en s'en rendant les organes. Ils accusaient la méfiance de leur général. Met-il en doute notre bravoure? oublie-t-il que nous avons enfoncé l'ennemi et pillé son camp? devrait-il nous laisser en butte à de tels mépris? Brutus, qui était dans l'usage de les haranguer assez souvent, n'osait plus les faire assembler.

Les tribuns des légions et même quelques-uns des principaux officiers se laissèrent entraîner à ces dangereux sentiments. Ils représentèrent au général que l'ardeur des troupes était à son comble, et devait lui donner une pleine confiance dans le succès; que d'ailleurs les retranchements offriraient toujours un asyle assuré. Ils exposèrent ces motifs dans le conseil de guerre, et firent résoudre de livrer un nouveau combat.

Brutus aurait sans doute montré plus de fermeté, s'il eût connu le désastre éprouvé sur mer par les triumvirs. Mais, dit Plutarque, la providence divine, qui avait arrêté de soumettre ce vaste empire à l'autorité d'un chef unique, empêcha que cet événement, arrivé depuis vingt jours, et déja public dans l'armée des triumvirs, ne parvînt à la connaissance de Brutus. Cette nuit même, un transfuge nommé Clodius, en ayant apporté la nouvelle, les officiers la re-

gardèrent comme une imposture intéressée, et qui ne méritait pas d'être communiquée à leur général. Brutus était alors rentré dans sa tente, où il s'efforçait par la lecture d'écarter de son ame les soucis qui l'obsédaient. Le fantôme qu'il avait déja vu dans Abydos se présenta de nouveau à ses yeux, et disparut sans prononcer un seul mot.

XXVI. Seconde bataille de Philippes.

L'ordre de la bataille avait ainsi été réglé. Brutus devait commencer l'attaque avec l'armée qui avait été déja victorieuse, et que Labéon commandait sous ses ordres. L'armée de Cassius devait être opposée, comme dans le premier combat, à celle d'Antoine. Hortensius la commandait en chef, Messala guidait l'aile droite. On avait recommandé aux tribuns des légions de conserver l'avantage du terrain et de ne pas s'éloigner des retranchements.

Les troupes défilèrent hors du camp dès le matin. Elles ne montraient plus cette ardeur que d'insidieuses provocations leur avaient inspirée. En abandonnant ces retranchements qui leur eussent assuré la victoire, elles s'alarmaient de la voir dépendre des hasards de ce combat. Labéon, qui parcourait alors les rangs, est frappé de ces dangereuses dispositions; lorsqu'il rejoint Brutus pour recevoir ses derniers ordres, il lui propose d'ajourner la bataille. Plusieurs des officiers qui l'entourent appuient même cet avis.

Le sort en est jeté, répond Brutus, j'obtiendrai aujourd'hui la victoire, ou le terme de mes soucis (1); persistant ainsi jusqu'au dernier moment à n'envisager que lui seul au milieu de tous ces grands intérêts dont il s'était rendu le dépositaire.

Les triumvirs avaient inspiré à leur armée des dispositions bien différentes. Faisant dès le matin défiler leurs légions, se portant à leur tête avec des transports d'allégresse, ils cessaient de dissimuler la détresse qui les pressait, et ne craignaient même pas de l'exagérer. Mais nous touchons à son terme, s'écriaient-ils, l'ennemi vient se livrer entre vos mains. Dès que vous l'aurez enfoncé, placez-vous entre lui et son camp; qu'il ne trouve plus aucune retraite; que, dispersé et poursuivi de toutes parts, il ne puisse plus rentrer dans ces retranchements où il s'est tenu caché jusqu'à ce jour. Les soldats s'animaient à ces paroles, et se communiquant leur confiance, ils regardaient la victoire comme assurée.

XXVII. Brutus obtient d'abord l'avantage.

Cependant Brutus était monté à cheval et parcourait les rangs, se flattant encore de ranimer les soldats par ses discours. Voilà, leur disait-il, cet ennemi que vous étiez si impatients de combattre. Souvenez-vous que vous m'avez pro-

(1) Val. Max., VI, 4.

mis la victoire. Sa voix réveillait leur ardeur et provoquait leurs acclamations; mais l'abattement des courages reparaissait à l'instant, et le fit enfin hésiter lui-même. Confus et irrésolu, il différa long-temps de marcher à l'ennemi. Mais il ne pouvait plus désormais reculer. Les symptômes de défection devenaient alarmants, et eussent rendu la retraite non moins hasardeuse que le combat. Brutus vit alors l'un des plus braves chefs de la cavalerie gauloise, nommé Camulatius, qui piquait son cheval pour aller joindre les ennemis. Saisi d'indignation, et craignant aussi l'effet d'un tel exemple, il se décide enfin vers les trois heures après midi (1).

Le son des trompettes retentit dans la plaine, pour donner le premier signal : il est suivi d'un profond silence. Les trompettes ayant sonné de nouveau, les soldats poussent de grands cris, les frondeurs et les archers commencent l'attaque. La cavalerie, qui avait son poste à la droite de Brutus, hésite un moment : elle est enfin entraînée par l'ardeur du jeune Cicéron, et se porte contre les corps qui couvraient l'aile gauche d'Octave. Les légionnaires s'ébranlent alors de part et d'autre; après avoir lancé leurs javelots, ils s'avancent en serrant leurs rangs :

(1) Plut., Brut., Appien, IV, 13 et suiv. Dion, XLVII, 44 et suiv.

dans le premier choc, ils songent à parer les coups, et leurs glaives se croisent ou retentissent sur les boucliers. Bientôt, entraînés par l'ardeur du combat, les uns négligent de se couvrir, pour porter des atteintes plus sûres; d'autres même, abandonnant leur bouclier, se jettent sur leur ennemi, pour le saisir corps à corps et le renverser. Succombant, ils perdent le sentiment de la douleur avec la vie ; s'ils triomphent, la joie du succès leur fait oublier qu'ils vont courir de nouveaux dangers.

La victoire fut long-temps indécise, chacun gardait sa place ou la couvrait de son corps; les chefs parcouraient les rangs, pour exciter les combattants, faire enlever les morts et les blessés, pourvoir au remplacement de ceux qui avaient succombé ou qui étaient excédés de fatigue, entretenir l'ardeur du combat sur toute la ligne. Enfin, Brutus presse si vivement l'aile gauche d'Octave, qu'elle commence à perdre du terrain, et déja même, l'on voyait se débander plusieurs des cohortes. Le jeune Cicéron revenait alors après avoir mis en fuite et poursuivi quelque temps la cavalerie ennemie. Il égorge les soldats qui s'écartaient en désordre, et, rétablissant les rangs de ses escadrons, prépare une charge sur les flancs de cette aile qui chancelait. Brutus se croyait au moment de mettre en déroute l'armée d'Octave.

Mais Antoine l'avait prévenu par la rapidité de sa victoire. Il s'était placé à l'aile droite que Ventidius commandait sous lui. Lorsqu'il voit l'action engagée sur toute la ligne, il fait avancer son corps de réserve, se met à sa tête, et déborde l'aile gauche d'Hortensius. Hortensius, qui craint d'être tourné, étend sa ligne et affaiblit ainsi son centre. Antoine, comptant sur ce mouvement, avait placé au centre de son armée l'élite des vétérans, sous les ordres de Saxa. Saxa double les files des cohortes, serre les rangs, et fond sur l'ennemi avec une telle impétuosité, qu'il enfonce et disperse tous les corps qui lui étaient opposés. Il se retourne alors sur l'aile gauche, déja pressée sur les flancs opposés par le corps de réserve. L'aile gauche est mise en déroute, et les trois divisions qui l'attaquaient s'étant rejointes, poussent devant elles tous les fuyards. Hortensius faisant de vains efforts pour les rallier, tombe au pouvoir d'Antoine, et la plupart des autres chefs sont pris ou tués. XXVIII. Antoine décide la victoire.

Messala, qui soutenait encore le combat à l'aile droite, voit alors s'avancer contre lui toute cette armée, déja victorieuse. Il ne peut même parvenir à diriger la retraite. L'intrépide légion à la tête de laquelle il combattait, garde seule ses rangs; tout le reste fuit en désordre. Ces soldats, déja vaincus sous Cassius, épouvantés

à-la-fois du souvenir de leur défaite et de ce nouveau revers, se jettent éperdus sur les derrières de l'armée de Brutus et au milieu de ses rangs. Antoine les suit de près; le trouble et la confusion se répandent dans cette armée; les chefs, obligés de faire face à une nouvelle attaque, laissent respirer les soldats d'Octave. Norbanus profite habilement de ce secours inattendu. Il porte sur sa gauche des corps de réserve, qui soutiennent la charge de la cavalerie et l'obligent à prendre la fuite. Salvidiénus et Carrinas le secondent sur toute la ligne. Octave parcourant les rangs, excite ses soldats à ne pas souffrir que l'armée d'Antoine obtienne seule encore la victoire. Animés par ces exhortations, ils attaquent avec une nouvelle vigueur.

Brutus se voit alors vivement pressé et cerné de toutes parts. Il se signale en vain par des prodiges de bravoure. Il voit tomber ses plus braves capitaines, Cæsétius, qui combattait à ses côtés; Lucius, qui s'était montré le digne neveu de Cassius. Le jeune Caton veut mourir digne de son père; il entraîne avec lui l'illustre jeunesse qui suivait les drapeaux de Brutus, rétablit le combat sur plusieurs points, et, accablé enfin par le nombre, succombe sur un tas d'ennemis immolés à sa fureur. Ce généreux dévouement ranime le courage des cohortes; Labéon achève de les rallier et fait reprendre

les rangs. Il préparait une nouvelle attaque sur toute la ligne, lorsqu'un gros d'ennemis le coupe des siens et l'entoure : il tombe de cheval au milieu d'eux, uniquement défendu par son fils, qui le relève et pare les coups qu'on lui porte. Mais voyant qu'il va être fait prisonnier avec lui, Labéon le frappe de sa propre main, et, se jetant ensuite sur son épée, il rend les derniers soupirs auprès du corps expirant de son fils.

La seule légion de Messala et trois autres légions de vétérans résistaient encore. Brutus se met à leur tête et se fait jour au travers de l'armée d'Octave. Prenant ensuite un détour, il veut rentrer dans son camp. Mais à la vue des corps ennemis qui en défendaient toutes les approches, ses soldats se dispersent pour précipiter leur fuite à travers les bois. Brutus gagne les hauteurs voisines, où il arrive suivi seulement de quelques amis. XXIX. Fuite de Brutus.

C'était l'armée d'Octave qui avait fermé à Brutus l'accès de son camp. Norbanus craignant que la bravoure des quatre légions de Brutus ne compromît la victoire, avait fait ouvrir les rangs pour leur donner passage. Il s'était aussitôt empressé d'exécuter les ordres qu'il avait reçus avant le combat. Son armée avait occupé toutes les issues qui conduisaient aux deux camps de l'ennemi, et bravant les traits dirigés sur elle du haut des remparts, repoussait tous les corps

qui venaient chercher cet abri pour s'y rallier. Antoine la joint bientôt après; voyant qu'elle suffit pour défendre l'accès du camp, il forme plusieurs divisions de sa propre armée, et les charge de la poursuite. Tous les corps qui tentaient de se rallier sont dispersés de nouveau; les fuyards, devancés au loin par la cavalerie, sont égorgés par milliers. Rhascus, à la tête de ses Thraces, est dirigé sur ces montagnes qu'ils connaissaient parfaitement, et en fouille les détours les plus écartés. Ayant découvert le chemin qu'avait pris Brutus, il met sur ses traces ses cavaliers les mieux montés qui, négligeant de faire des prisonniers, et ne poursuivant que le seul général, étaient déja au moment de l'atteindre.

Un des amis qui avaient accompagné sa fuite, Lucilius, s'arrête alors pour tomber entre leurs mains. Prenant le nom de Brutus, il affecte de ne craindre que d'être livré à Octave, et supplie les cavaliers de le conduire à Antoine, dont il redoute moins la vengeance. La nuit devenait obscure; les Thraces, satisfaits d'avoir saisi leur proie, reviennent sur leurs pas, se faisant précéder par quelques-uns des leurs, qui annoncent la prise de Brutus. Antoine s'avance aussitôt et ses officiers accourent autour de lui, les uns déplorant le sort d'un si illustre personnage, les autres s'indignant de la faiblesse qui l'a fait tom-

ber vivant entre les mains des barbares. A l'approche des Thraces, Antoine s'arrête, sa générosité naturelle se réveille dans son ame, il demeure incertain sur l'accueil qu'il doit faire à Brutus. Lucilius s'avançant d'un air assuré : Brutus n'est pas en votre pouvoir, dit-il, à Dieu ne plaise que la fortune rabaisse ainsi la vertu : en quelque lieu qu'on le trouve, mort ou vivant, il paraîtra toujours dans un état digne de lui. J'ai abusé vos cavaliers en prenant son nom, et je suis prêt à subir la peine que je mérite. Tous ceux qui étaient présents restent confondus ; mais Antoine, s'adressant aux Thraces : N'ayez aucun regret, compagnons, je préfère cette prise à celle que vous poursuiviez. Au lieu d'un ennemi, c'est un ami que vous m'avez amené. Il tend la main à Lucilius, et le remet à l'un de ses officiers, avec ordre de le traiter honorablement. Lucilius lui garda depuis la même fidélité, qui devait être mise à l'épreuve par de semblables infortunes.

Cependant Brutus était parvenu au-delà d'un ruisseau, qui coulait dans un vallon entouré de rocs et de précipices. Voyant qu'il n'était plus poursuivi et que la nuit devenait obscure, il s'arrête dans ce lieu avec les amis qui avaient accompagné sa fuite. Assis au pied d'un rocher, il se rappelle les vaines espérances qu'il avait jadis fondées sur Antoine, et, levant ses XXX. Mort de Brutus.

yeux vers le ciel parsemé d'étoiles, il répète l'imprécation qu'Euripide avait mise dans la bouche de Médée : O Jupiter, que l'auteur de tant de maux n'échappe pas à ta vengeance! Cette imprécation fut rapportée à Antoine, qui se la rappela dans la suite avec amertume, lorsque lui-même eut été le jouet de la politique d'Octave.

Brutus appelle ensuite par leur nom ceux de ses amis qui avaient péri sous ses yeux, donnant des éloges à leur valeur, et enviant leur destinée. Accablé par ces souvenirs, il dit en soupirant ces mots qu'un poëte grec avait mis dans la bouche d'Hercule : Triste vertu! que je poursuivais comme une réalité; tu n'es donc qu'un vain nom ou la vile esclave de la fortune! Il propose de s'assurer s'il reste encore quelques ressources. Statilius offre d'aller reconnaître le camp et d'y élever un fanal, s'il est encore occupé par les troupes républicaines. Le fanal parut, mais Statilius, à son retour, fut surpris et massacré par un parti ennemi.

Les amis de Brutus lui représentèrent alors qu'il ne fallait pas renoncer à toute espérance, et ayant appris que les quatre légions qui avaient protégé sa retraite s'étaient arrêtées près de Philippes, lui proposèrent de s'en servir pour rallier le reste de l'armée. Il n'osait se refuser à cette tentative, et ne voulait pas néanmoins s'exposer aux mépris de ceux dont il venait d'expier

si cruellement la téméraire indiscipline. Quelques officiers qui l'avaient rejoint, pénétrés de douleur et de regrets, se chargèrent d'aller sonder leurs dispositions. Les vétérans répondirent que, après avoir trouvé deux fois la fortune contraire, ils se croyaient quittes envers leur général, et qu'ils ne voulaient point irriter les triumvirs par une résistance désormais sans espoir. Il faut donc se hâter de prendre la fuite, s'écrièrent ceux qui entouraient Brutus. Oui, répondit-il, mais avec les mains, non avec les pieds. Prenant alors sa dernière résolution, il se lève, tend la main à ceux qui l'entouraient, et les conjure de pourvoir à leur sûreté. J'emporte, ajouta-t-il, une bien douce consolation, ma confiance dans l'amitié n'a jamais été déçue : je ne me plains de la fortune que pour le triste sort qu'elle réserve à ma patrie; car je préfère ma destinée à celle des vainqueurs, et j'ai acquis une gloire que les plus grands succès ne pourraient leur assurer.

En même temps il se retire à l'écart, suivi de deux esclaves et du rhéteur Straton, qui vivait dans son intimité, et qui l'aidait à préparer ses harangues. Il lui présenta son épée, que Straton refusa d'abord; mais voyant qu'il recourait à son esclave : Non, Brutus, s'écrie-t-il, puisque vous êtes inflexible, ce n'est point un esclave qui doit remplir vos dernières volontés.

Il prend alors à deux mains la poignée et détourne la tête, Brutus dirige la pointe sur son cœur, se précipite dessus, et expire au même instant.

Ce fut ainsi qu'à l'âge de trente-sept ans, Brutus suivit de près ce collègue dont il avait honoré la mémoire par un éloge que la postérité a confirmé. Elle le lui a accordé à lui-même; tous deux ont été appelés les derniers des Romains.

XXXI. Messala capitule pour l'armée.

Antoine, obligé par la nuit de suspendre sa victoire, avait pris des mesures pour qu'elle n'en fût pas moins décisive. Ses troupes, en revenant de la poursuite, reçurent l'ordre de ne pas quitter leurs armes, d'établir leur camp sur le lieu même où elles avaient déja combattu, et de s'entourer de retranchements, qui furent formés avec des monceaux de cadavres et des dépouilles encore sanglantes. Octave fit également conserver à son armée tous les postes qu'elle avait occupés, et resta à sa tête jusqu'au milieu de la nuit. Il se retira alors accablé de fatigue, se confiant à la vigilance de Norbanus.

Aussitôt que le jour reparut, les corps qui s'étaient ralliés dans les environs, ou qui occupaient les deux camps et les diverses redoutes, firent proposer une capitulation. Elle leur fut accordée, et les troupes des triumvirs prirent possession de tous ces postes, dont le pillage

leur fut abandonné. Il ne resta plus, des débris d'une si puissante armée, que quatorze mille hommes, qui s'étaient réunis dans l'île de Thasos. On distinguait parmi les fugitifs plusieurs personnages illustres, mais tous les yeux se tournèrent vers Messala, à qui le commandement fut déféré d'une voix unanime. Il n'usa de cette confiance que pour faire cesser une lutte désormais téméraire, et inspirer le même dessein à Bibulus, qui commandait dans Thasos. Pollion, chargé de leur accorder des conditions avantageuses, reçut la remise des nombreux approvisionnements qui étaient renfermés dans l'île. Déja lié avec Messala, il lui concilia l'amitié d'Antoine.

Après ces diverses capitulations, les soldats furent incorporés dans l'armée des triumvirs, et l'on renvoya les officiers. De ce nombre fut Horace, qui avait quitté la ville d'Athènes, pour servir sans gloire comme tribun dans les légions de Brutus; il rentra en grace bientôt après, et la protection de Mécène rendit aux lettres celui qu'elles devaient rendre l'un des ornements du siècle d'Auguste.

Plusieurs des personnages distingués qui s'étaient refugiés dans le camp, dédaignèrent de tenter la clémence du vainqueur. Antistius Labéon leur donna l'exemple. Digne frère du général qui avait péri dans le combat, inférieur

pour les talents militaires, il avait du moins mérité par son savoir le premier rang entre les philosophes de son temps; et laissait un fils qui devait rendre son nom bien plus fameux parmi les jurisconsultes. Ayant ordonné de creuser une fosse dans sa tente, il se fit tuer par un esclave, qui avait reçu la liberté à cette condition. Quintilius Varus se revêtit des ornements de sa dignité, et tendit la gorge à un affranchi, dont il exigea ce dernier service. Livius Drusus se perça de son épée, pour éviter les ressentiments de ce même Octave qui devait bientôt épouser sa fille (1).

XXXII. Cruauté d'Octave envers les prisonniers

Au surplus, la cruauté d'Octave justifiait ce désespoir. Dans l'ivresse de la victoire, il montrait à découvert un naturel féroce; il prodiguait à-la-fois le sang et les outrages. Un des prisonniers le suppliait de ne pas refuser la sépulture à son cadavre; il répondit que les vautours en prendraient soin. Aquilius Florus et son fils demandaient la vie; il l'accorda à l'un d'eux, en tirant au sort. Le père assura cette grace à son fils, en se livrant lui-même aux bourreaux; le fils, rejetant avec indignation une faveur aussi barbare, se tua sous les yeux d'Octave. (2).

---

(1) Paterc., II, 71. Suét., Oct., 13. Val. Max., IV, 7.

(2) Suét., Oct., 13. Ce fait est rapporté par Dion, LI, 2,

Antoine restreignit sa vengeance à ceux que leur naissance ou leurs talents pouvaient rendre redoutables. Ce fut ainsi qu'un nom trop illustre causa la perte de l'aîné des Lucullus, qui fut arrêté lorsqu'il fuyait avec Volumnius, son ancien tuteur. Volumnius s'était déja mis en sûreté. Il se retourne : ne voyant plus son pupille, il revient désespéré sur ses pas, et arrive au lieu du supplice dans le moment où cette tête sanglante roulait sur la poussière. Les expressions de son désespoir attirent l'attention, on le conduit vers Antoine : Fais-moi périr comme Lucullus, dit-il, je l'ai entraîné dans cette guerre fatale, je ne dois pas lui survivre. Ramené par les soldats, et pressant de ses mains les mains inanimées de son ami, il reçoit sans s'émouvoir le coup mortel.

Varron, le frère cadet de Lucullus, fut du petit nombre de ceux qui éprouvèrent les emportements d'Antoine; le triumvir l'insulta avec cruauté, et donna l'ordre de le faire périr en sa présence. Antoine, dit l'illustre captif, c'est par vos propres mains que ma mort sera vengée.

A l'égard de tous les autres prisonniers, Antoine montra un penchant à la clémence, qui rendit plus odieuse encore la conduite de son

---

comme arrivé après la victoire d'Actium; mais Octave affectait alors de la générosité.

collègue. Aussi, lorsque les prisonniers qui devaient encore être condamnés furent amenés chargés de chaînes devant les triumvirs, ils se tournèrent avec respect vers Antoine, en le saluant du titre d'*Imperator*. Mais ils n'exprimèrent à Octave que leur mépris, et Favonius conservant jusqu'au dernier moment son caractère, l'appela un monstre dénaturé, informe assemblage de lâcheté et de scélératesse.

XXXIII. Mort de Porcia.

Le corps de Brutus avait été trouvé le lendemain du combat. Octave lui fit couper la tête, qu'il envoya à Rome, pour la placer aux pieds de la statue de Jules-César. Ses ordres ne furent point exécutés. Celui qui en était chargé, ayant été assailli par une violente tempête, et se croyant poursuivi par le courroux des dieux, jeta cet indigne dépôt dans la mer.

Le corps de Brutus fut apporté à Antoine, qui outragea d'abord sa mémoire, lui reprochant d'avoir ordonné la mort de son frère. Il rougit ensuite de son emportement, attribua la supposition de cet ordre à Hortensius, et l'envoya en Macédoine, pour être immolé sur le tombeau de Caius. Il voulut aussi que l'on célébrât avec magnificence les funérailles de Brutus, et donna pour couvrir son corps sur le bûcher la riche cotte d'armes que lui-même avait portée le jour du combat. Les cendres furent recueillies pour être

adressées à la désolée Porcia; mais ce triste présent ne put être offert qu'à Servilie, mère de Brutus. Porcia avait suivi dans la tombe cet époux, objet si constant de son admiration et de sa tendresse. Surveillée par ses femmes, qui détournaient soigneusement tout ce qui aurait pu favoriser le dessein d'attenter sur elle-même : L'exemple de mon père, leur dit-elle, eût dû vous apprendre que l'on peut toujours disposer de sa vie. Elle mit alors dans sa bouche des charbons ardents qui l'étouffèrent (1).

Telle fut l'issue de cette guerre, ou les républicains qui avaient survécu à la défaite de Pharsale, et les fils de ceux qui avaient succombé dans cette première lutte, trouvèrent presque tous la mort et confondirent leurs derniers soupirs avec ceux de la liberté romaine (2).

---

(1) Sa mort est ainsi racontée par le plus grand nombre des historiens. D'après le récit de quelques autres, à l'époque où Brutus avait passé en Asie, son épouse venait de succomber à une maladie de langueur, qu'avaient occasionnée ses chagrins et ses inquiétudes. Martial., I, 43; Vie de Cicéron, liv. X.

(2) La bataille de Pharsale s'appelait aussi la bataille de Philippes, d'une ville de ce nom située dans la Thessalie, auprès du lieu où l'on avait combattu. De là plusieurs allusions des poëtes. Voy. les Géorg., I, 489 et suiv., et la note de Heyne.

La plupart de ceux qui s'étaient refugiés dans l'île de Thasos ne voulurent pas attendre la capitulation, ou refusèrent d'y être compris. Torquatus s'était embarqué dès le premier jour avec quelques amis, qui le suivirent sur les côtes de l'Épire; ils y vécurent ensemble dans l'exil, protégés par la considération dont Atticus jouissait auprès des triumvirs, et consolés des rigueurs du sort par ses bienfaits. Pison et Sextius se rendirent en Sicile auprès de Sextus Pompée. Les vaisseaux servirent d'asyle à tous les autres.

XXXIV. Murcus se joint à Sextus.

L'escadre se disposait à appareiller, lorsque l'on vit entrer dans le golfe de Strymon, les vaisseaux de Cassius de Parme. Ayant appris le résultat de la première bataille, il s'était rendu à Rhodes, pour prévenir la révolte des habitants. Après avoir équipé trente de leurs vaisseaux et incendié tous les autres, il accourait au secours de Brutus avec des renforts. Son arrivée rendit quelque espérance aux républicains; les deux escadres réunies passèrent sur les côtes de l'Asie, où elles recueillirent toutes les garnisons éparses, et furent jointes par l'escadre de Clodius, qui portait les trois mille légionnaires qu'il avait retirés de Rhodes. Turulius arriva avec une autre escadre, et une somme d'argent considérable. Lépidus, un parent du triumvir, réunit à toutes ces troupes celles dont il venait

de se servir pour obliger l'île de Crète à reconnaître l'autorité de Brutus. La flotte étant ainsi très-nombreuse et pourvue de soldats légionnaires, ses chefs complétèrent les équipages, en se procurant des marins dans toutes les îles voisines et en prenant, pour remplir les bancs des rameurs, des esclaves ou des prisonniers délivrés de leurs fers. Ils firent voile pour la mer Ionienne, où croisaient encore les escadres combinées de Murcus et de Domitius (1).

Tous les chefs s'assemblèrent, et furent unanimes dans la résolution de continuer la guerre; mais ils se partagèrent sur la conduite qu'ils devaient tenir. Les uns, du nombre desquels était le jeune Cicéron, suivirent l'avis de Murcus, qui représenta que les partis opposés à la tyrannie ne pouvaient lui résister avec succès que par leur union; et ils se rendirent sous ses ordres auprès de Sextus Pompée. Domitius, d'un caractère plus fier ou plus ambitieux, déclara que tant d'illustres citoyens ne s'étaient pas dévoués à de si grands périls pour le choix d'un maître; et que, en persévérant avec courage sous les drapeaux de la liberté, ils verraient se déclarer pour elle tous ceux qui conservaient encore les sentiments d'un Romain.

(1) Appien, V, 2.

Il fut suivi par le reste de la flotte, et occupant sur les côtes de la mer Ionienne plusieurs postes fortifiés, étendit ses courses jusques sur les mers de l'Asie.

Lorsque, après de si grands désastres, on vit éclater de telles divisions entre les républicains, on put reconnaître que leur cause était désespérée, ou plutôt tout homme éclairé pensa dès-lors, comme Messala, que la querelle avait été décidée par la fin tragique de Brutus et de Cassius. Ce fut le vrai principe de leur gloire; jamais ils n'avaient paru si grands qu'après leurs revers, et lorsqu'on eut reconnu qu'ils avaient en tombant entraîné la liberté dans leur chûte.

Brutus se montra fort inférieur à Cassius pour les talents militaires; il mérita de justes censures pour avoir dédaigné les sages conseils de Cicéron, et refusé d'obéir aux décrets du sénat; sa politique fausse et téméraire démentit à l'avance ceux qui ont pensé dans la suite que Caton, son maître et son modèle, eût pu jouer avec succès le premier rôle après la mort de César (1). Mais tel fut l'éclat de ses vertus civiles; il inspira aux peuples un tel respect par la bonté de son cœur, la noblesse de ses sentiments, et sa constance dans les voies de la justice, qu'il

(1) Voy. la Grandeur des Romains, ch. XII.

occupa dès-lors le premier rang. Il l'a même toujours conservé depuis dans les hommages accordés à ces deux hommes, dont la gloire transmise d'âge en âge à la postérité la plus reculée, devait être la consolation ou le mobile de toutes les ames généreuses.

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

LIVRE IER.

JULES CÉSAR.

LIVRE II.

MARC-ANTOINE.

LIVRE III.

OCTAVE.

LIVRE IV.

BRUTUS ET CASSIUS.

FIN DE LA TABLE.



